



HAL
open science

Étude des énoncés capacitifs du type "The cottage sleeps four" en anglais contemporain

Caroline Marty

► **To cite this version:**

Caroline Marty. Étude des énoncés capacitifs du type "The cottage sleeps four" en anglais contemporain. Linguistique. Sorbonne Université, 2019. Français. NNT : . tel-03372952v2

HAL Id: tel-03372952

<https://hal.science/tel-03372952v2>

Submitted on 12 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



SORBONNE UNIVERSITÉ

ÉCOLE DOCTORALE « CONCEPTS ET LANGAGES »

Centre de Linguistique en Sorbonne — EA 7332

T H È S E

pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ SORBONNE UNIVERSITÉ

Discipline : Linguistique

Présentée et soutenue par :

Caroline MARTY

le 23 novembre 2019

Étude des énoncés capacitifs du type *The cottage sleeps four* en anglais contemporain

Sous la direction de :

M. Pierre COTTE – Professeur, Sorbonne Université

Membres du jury :

M. Jean ALBRESPIT – Professeur, Université Bordeaux Montaigne

M. Éric CORRE – Professeur, Université Sorbonne Nouvelle

M. Pierre COTTE – Professeur, Sorbonne Université

Mme Laure GARDELLE – Professeur, Université Grenoble Alpes

Mme Élise MIGNOT — Professeur, Sorbonne Université

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	i
Introduction	1
Présentation de la structure	1
Propriétés de la structure	2
Intérêt du sujet	3
Relative absence de littérature	3
Considérations préliminaires — entre spécificité et enjeux majeurs	6
Problématiques	11
Plan suivi	13
Chapitre 1 — Description de la structure : propriétés, tendances et contraintes	14
1. Présentation de la base de données	14
1.1 Sources et dialecte retenus	14
1.2 Élaboration de la base de données	15
1.2.1 Recherche par verbe déjà connu	16
1.2.2 Recherche par syntagme nominal sujet contenant	16
1.2.3 Recherche par synonymes des verbes	17
1.2.4 Recherche plus large selon le profil formel de la structure	18
2. Présentation des critères de la base de données	19
2.1 Critères retenus	19
2.2 Critères appliqués au syntagme nominal sujet	21
2.3 Critères appliqués au syntagme nominal objet	23
2.4 Critères appliqués au verbe et au syntagme verbal	24
2.5 Critères appliqués à la proposition dans son ensemble	25
2.6. Critères discursifs	28
3. Les propriétés sémantico-syntaxiques du sujet	28
3.1 Caractéristiques formelles du syntagme nominal	29
3.1.1 Fonctionnement du nom et nombre	29
3.1.2 Détermination et intégration dans la structure informationnelle	31
3.1.3 Type de référence du syntagme nominal sujet	36

3.1.4 Le cas des antécédents de propositions relatives	41
3.2 Caractéristiques sémantiques des syntagmes nominaux sujets	42
3.2.1 Analyse statistique des différents champs sémantiques	42
3.2.2. Des syntagmes nominaux dénotant des contenants	42
4. Les propriétés sémantico-syntaxiques du verbe capacitif	45
4.1 Caractéristiques syntaxiques du verbe capacitif	45
4.1.1 Temps et aspect	45
4.1.2 Classification du procès	51
4.1.3 Voix et transitivité	57
4.1.4 Polarité	61
4.1.5 Modaux	63
4.2 Caractéristiques sémantiques	67
4.2.1 Tous les verbes peuvent-ils apparaître dans la structure ?	68
4.2.2 Tous les verbes capacitifs peuvent-ils être associés à tous les sujets ?	73
4.2.3 Conclusion — profil type du verbe capacitif	74
5. Caractéristiques du complément post-verbal	76
5.1. Terminologie et définitions	76
5.1.1 Tête et prédicateur	76
5.1.2. Complément	78
5.1.3. Adjoint	81
5.1.4 Complément ou adjoint ?	81
5.2. Caractéristiques formelles du complément post-verbal	84
5.2.1. Unité de mesure quantifiée	84
5.2.2 Occurrences ambiguës	87
6. Présence éventuelle d'autres dépendants	91
6.1 Difficultés de classification	92
6.2. Typologie des différents types d'adjoints	95
6.2.1 Manière	96
6.2.2 Lieu	98
6.2.3 Commentaire épistémique	99
6.2.4 But	101
6.2.5 Temps	103
6.2.6 Condition	104
7. Contextes d'apparition : une langue spécialisée ?	105

7.1	Anglais de spécialité — définition du champ d'études	105
7.2	Énoncés capacitifs et langue de spécialité	108
7.2.1	Contextes d'apparition et domaines de spécialisation	108
7.2.2	Degré de spécialisation des textes contenant des énoncés capacitifs	111
7.2.3	Énoncés capacitifs et réappropriation du spécialisé	116
Chapitre 2 — Construction du sens capacitif		119
1.	Caractérisation préliminaire du sens de la structure et comparaison avec d'autres expressions de la capacité	119
1.1	La structure capacitive comme condensation d'une glose initiale	120
1.1.1.	« Complexité concise » (Kocourek 1991)	120
1.1.2	Triple condensation	121
1.1.3	Statut du constituant de lieu	122
1.2	Paradigme de l'expression de la capacité : présentation d'allo-structures	126
1.2.1	Emploi de verbes spécialisés	126
1.2.2	Structures connexes : des schémas capacitifs ?	132
2.	Expression d'un possible de compétence général	136
2.1	Capacité, contenance & possible : définitions	136
2.1.1	Circularité des définitions et primitifs sémantiques	136
2.1.2	Définition linguistique : possible radical et possible épistémique	141
2.2	Expression d'un possible radical de compétence	144
2.2.1	Les types de possibles radicaux	144
2.2.2	Possible circonstanciel et compétence	147
2.2.3	Modification du type de possible	151
2.3	Exprimer un possible général	154
3.	Capacitif, permissif et causatif	158
3.1	Remarques préliminaires : lien entre capacitif, permissif et causatif	158
3.2	Capacitif et structures périphrastiques : deux expressions de la permission	160
3.3	Capacitif et causatif	162
3.3.1	Causatif et ergatif	162
3.3.2	Emploi causatif du schéma transitif	166
3.4	Codage périphrastique et codage lexical	168
3.4.1	Codage périphrastique et codage lexical : définition et critères de sélection	168
3.4.2	Application des critères au schéma capacitif et aux gloses périphrastiques	174
3.4.3	Échelle de compacité	177

4. Expression d'une capacité quantifiée	180
4.1 Quantification : définitions et marqueurs	180
4.1.1 Quantification, dénombrement, degré	180
4.1.2 Dénomination des marqueurs de la quantification	185
4.2 Analyse des différents types de compléments post-verbaux	187
4.2.1 Description des échelles correspondant aux différentes formes	187
4.2.2 Emploi spécial — fused-determiner heads avec interprétation personnelle	195
4.3 Statut syntaxique du complément post-verbal : un complément de mesure	201
4.3.1 Objet — définitions et application au complément post-verbal	201
4.3.2 Complément de mesure	210
5. Échelles de construction du sens capacitif	213
5.1 Prédication d'une propriété	213
5.1.1 Prédication : définition	214
5.1.2 Nexus et jonction	216
5.2 Statut du verbe au sein de l'opération de prédication	220
5.2.1 Un verbe copule ?	220
5.2.2 Effacement sémantique du verbe capacitif	223
5.3 Réélaboration triple et redistribution des rôles sémantiques associés	226
5.3.1 Un énoncé à trois niveaux	226
5.3.2 Niveau 1 — typologie des procès et rôles sémantiques associés	227
5.3.3 Harmonisation des rôles sémantiques (niveaux 2 et 3)	233
Chapitre 3 — Périmètre et statut du schéma capacitif	237
1. Délimiter le périmètre du capacitif	237
1.1 Le cas de play	238
1.1.1 Retour sur la notion de contenant	239
1.1.2 Le procès dénoté par play est-il un besoin naturel ?	243
1.2 Prototype et schémas linguistiques	245
1.2.1 Les catégories comme des espaces cognitifs radiaux	245
1.2.2 La catégorisation dans la langue	249
1.3 La théorie du prototype appliquée aux énoncés capacitifs	253
1.3.1 Présentation des propriétés	254
1.3.2 Élaboration de la catégorie capacitive	260
2. La notion de construction : définitions, propriétés	270
2.1 Définir les constructions linguistiques	271

2.2 Les propriétés des constructions	274
3. Les énoncés capacitifs à la lumière de l'analyse constructionniste	278
3.1. Non-compositionnalité du sens	278
3.2 Un schéma contraint et intégré à un réseau de constructions connexes	282
3.3 Stockage linguistique et fréquence d'emploi	286
3.4 La question de la productivité	289
4. La structure capacitive est-elle un schéma de création lexicale ?	296
4.1 Schéma de création lexicale : définition, propriétés	296
4.2 Le capacitif peut-il être considéré comme un schéma de création lexicale ?	298
4.2.1 Retour sur l'absence de productivité totale	298
4.2.2 Hypothèses quant aux restrictions verbales	300
4.2.3 Le schéma de création lexicale capacitif	303
5. Schéma capacitif et phénomènes d'analogie	306
5.1 Définition de l'analogie linguistique	306
5.2 Le schéma capacitif comme résultat d'un processus d'analogie	309
5.2.1 Datation de l'émergence du schéma	309
5.2.2 Émergence par analogie avec les verbes spécialisés dans la contenance	312
5.3 Le schéma capacitif comme source d'analogie	318
Conclusion	323
Réponse aux principales problématiques de recherche	323
Perspectives	326
Bibliographie	329
Index des notions	344
Annexes	346
Annexe 1 — Paramètres retenus pour la constitution de la base de données	346
Annexe 2 — Article extrait de MotorBoating (volume 193, n°5), mai 2004	347
Annexe 3 — Résultats détaillés des verbes pour l'élaboration de la catégorie du capacitif	348

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement mon directeur de thèse, Pierre Cotte, pour sa disponibilité, ses précieux conseils et sa grande bienveillance tout au long de cette thèse. J'ai beaucoup appris à ses côtés durant ces années de doctorat et suis très heureuse d'avoir pu commencer ainsi mon parcours de chercheuse.

Je remercie également Jean Albrespit, Éric Corre, Laure Gardelle et Élise Mignot d'avoir accepté de faire partie de mon jury de soutenance malgré leur emploi du temps chargé.

J'ai eu la chance de vivre ces années de thèse en étant très bien entourée. Je pense particulièrement à mes parents, Anne et Patrick, qui m'ont toujours fait confiance et soutenue. L'un des grands principes qu'ils m'ont enseignés est qu'il faut achever ce que l'on commence — je pense que cette thèse en est une très belle illustration. J'ai également une pensée pour mon petit frère, Nicolas, qui a toujours su comment me faire rire durant ces années de « mémoire » (sic).

Je remercie également mes amis, qu'ils soient de Chevreul, de Cachan ou de La Sorbonne, pour leur joie de vivre et leur soutien précieux. Grâce à eux, je n'ai jamais ressenti la fameuse solitude du thésard. Je remercie plus particulièrement mes relecteurs, Hélène Gente, Thomas Le Guellec, Émile Kipfer et Lucile Audiot pour leur œil aiguisé et leurs remarques toujours pertinentes. Enfin, je n'aurais jamais aussi bien vécu ces années de doctorat sans le soutien (quasi-)quotidien de mon amie Cécile Pottier, qui, dans sa grande sagesse, a toujours su me donner les bons conseils et m'aider à y voir clair. J'espère qu'elle sait tout ce que je lui dois, tant professionnellement que personnellement — un immense merci !

Mon parcours d'angliciste ne serait pas le même sans des rencontres importantes. Je pense notamment à Sylvette Lemerle, qui m'a donné le goût de l'anglais en prépa, et à

Benjamin Delorme, avec qui j'ai commencé la linguistique et qui a accepté de faire des remarques sur ce travail et de le relire. Je les remercie d'avoir su me transmettre cette passion.

Sorbonne Université et le Centre de Linguistique en Sorbonne (CeLiSo) m'ont permis de conduire mes recherches dans d'excellentes conditions. Je tiens à remercier chaleureusement Élise Mignot, directrice du CeLiSo, pour son soutien, sa confiance absolue dès mes débuts au sein du laboratoire et sa grande gentillesse. Je garderai un souvenir précieux de la rédaction de notre premier article de recherche ensemble et de notre voyage à la State University of New York. Je remercie également Catherine Resche, Claire Kloppmann et Julie Neveux pour leur aide, ainsi que mes co-doctorantes Manon Philippe et Marie Turlais pour leurs relectures pointues, leurs suggestions pertinentes et leur éternelle bonne humeur !

Enfin, cette thèse doit beaucoup à Romain Delhem, jeune maître de conférences brillant qui n'a eu de cesse de m'encourager, de m'aider et de répondre à mes questions plus ou moins pertinentes, en plus de relire ce travail une demi-douzaine de fois. Nos discussions m'ont permis d'affiner ma réflexion et de progresser sans cesse. Je le remercie beaucoup pour sa générosité et son soutien (ainsi que ses légers coups de pression), sans lesquels cette thèse n'en serait probablement pas là. J'espère que ce n'est que le début d'une longue collaboration !

INTRODUCTION

Présentation de la structure

Afin d'exprimer la capacité d'accueil d'une pièce, les locuteurs anglophones peuvent avoir recours à la structure suivante :

- (1) The main dining room seats 65.
- (2) The main dining room seats 10 and a coffered ceiling provides a dramatic backdrop for two crystal chandeliers.
- (3) The formal dining room seats twenty, and there's a sunny eat-in country kitchen for more casual meals.¹

Dans ces phrases, la taille de la pièce est en jeu : en (1), la pièce a une superficie telle que soixante-cinq personnes peuvent y prendre place, assises ; en (2), ce sont dix personnes qui peuvent s'y asseoir et en (3), vingt. L'emploi de cette structure ne se limite pas à la description de salles et peut s'étendre à bien d'autres sujets. En outre, d'autres verbes que *seat* peuvent y être employés. Voici quelques exemples :

- (4) A large L-shape settee on the port side pulls out to sleep two and faces a teak high-low table.
- (5) Note that all orders serve two or more, but half-orders are available.
- (6) This field grazes 100 Holstein cows for an average of 210 days a year.

¹ Sauf mention contraire explicite, tous les exemples cités dans cette thèse sont tirés du Corpus of Contemporary American English (COCA).

En (4), il s'agit de la description d'un bateau et plus particulièrement d'un canapé d'angle faisant office de couchage d'appoint pour deux personnes. Dans l'exemple (5), l'énonciateur s'intéresse à une quantité de nourriture. Enfin, le sujet de la phrase (6) est une zone géographique — un champ — dont la capacité d'accueil s'applique non pas à des animés humains mais à des animaux, qui peuvent y paître.

Avec les exemples (1) à (6), nous tâchons de rendre compte de la variété des occurrences ayant recours à la structure en termes de verbe employé, de champ sémantique des constituants ou encore de contexte d'apparition — (1) est tiré d'un journal local, (4) d'un magazine spécialisé et (5) de la carte d'un restaurant.

Après avoir rendu compte d'une certaine hétérogénéité, intéressons-nous aux caractéristiques syntaxiques, sémantiques et discursives de la structure, communes à toutes les occurrences.

Propriétés de la structure

Dans ces phrases, le verbe a un emploi apparemment transitif direct, avec un sujet inanimé et un complément post-verbal animé. Nous reviendrons sur la catégorisation de ce complément au chapitre 2 et employons pour le moment les étiquettes de « complément post-verbal » ou d'« objet » de manière indifférenciée. Au sujet de l'exemple (4), on remarque que *sleep* est d'ordinaire intransitif et a un sujet animé (humain ou animal) ; or ici, il est suivi d'un objet (qui dénote le référent qui est de coutume son sujet) et son sujet est inanimé — il s'agit du lieu où se déroule le procès. En (5), *serve* a un inanimé pour sujet, non l'animé habituel. En (6), *graze* a pour sujet un référent généralement dénoté dans un syntagme prépositionnel locatif (*in this field*) et pour objet le référent qui est souvent son sujet (*100 Holstein cows*).

L'alignement entre les fonctions syntaxiques et les rôles sémantiques, notamment du sujet et de l'objet, n'est donc pas prototypique. Selon Comrie (1989 : 118), *a subject property [...] correlates highly with an agent property*. Or, dans les phrases (1) à (3), le sujet n'est pas agent du procès, ou *performer of the action*, selon la définition de Huddleston (2002c : 227).

Il y a donc une modification de l’alignement canonique entre sujet et agent d’une part, et objet et patient d’autre part. En outre, on assiste à la montée en sujet d’un constituant auparavant hors de la structure argumentale du verbe, puisqu’il s’agissait d’un circonstant de lieu, statut sur lequel nous reviendrons néanmoins dans le chapitre 2. Prenons l’exemple suivant :

(7) The boat sleeps four adults, and offers handmade teak cabinetry.

Une formulation plus canonique serait *Two adults can sleep in the boat*. Cette glose a recours à la construction intransitive, avec un syntagme nominal sujet, *Two adults*, un syntagme verbal constitué d’un auxiliaire et d’un verbe tête, *can sleep*, et un syntagme prépositionnel circonstant de lieu, *in the boat*. On observe qu’en (7), ce dernier constituant est le sujet du verbe et que cette montée rejette le sujet initial, *Two adults*, en position objet dans la phrase (7), modifiant ainsi la valence du verbe.

La relation signifiée dans ces énoncés transitifs est toujours de type permissif. Le référent du sujet *permet* le procès signifié par le verbe (dormir, être assis, paître, s’abreuver), que réalise le référent du complément post-verbal. Il a une capacité qui détermine le degré de participation de ce dernier, qui est quantifié. C’est pour cette raison que nous avons choisi de qualifier ces énoncés de « capacitifs ».

Intérêt du sujet

Relative absence de littérature

De telles phrases sont fréquentes, notamment dans les discours spécialisés. Cependant, la littérature sur le sujet est très réduite. Au cours de nos lectures, nous avons trouvé plusieurs mentions de ce type d’énoncés, mais aucune analyse précise. Les seules entrées de dictionnaire pour le capacitif que nous ayons trouvées dans l’*Oxford English Dictionary* concernent *sleep* (« proposer un endroit où dormir » — *to provide with sleeping accommodation*) et *seat* (« À propos d’un bâtiment, d’une pièce, etc. : offrir des places assises » — *Of a building, room, etc.: To afford sitting accommodation for*). Une définition de

cette acception pour *sleep* apparaît également dans l'*Oxford Advanced Learner's Dictionary* (« avoir suffisamment de lits pour un nombre particulier de personnes » — *to sleep somebody : to have enough beds for a particular number of people*). Le sens capacitif des autres verbes n'est pas répertorié. Par ailleurs, le Collins Cobuild Dictionary en ligne², qui précise les schémas de complémentation des mots, liste l'emploi capacitif dans la catégorie « verbe + quantité » (*V + amount*) et la sous-catégorie « verbe suivi d'un objet ». L'exemple cité est *The dining room could seat 394 passengers*. Ce dictionnaire classe également le schéma dans la classe sémantique des verbes de type *hold* (avec l'exemple *The bungalow sleeps four*) et précise simplement que ce sont des verbes qui s'intéressent à la capacité. Parmi les autres membres de cette catégorie, nous notons la présence de *seat* et *serve*, qui sont présents dans notre base de données. L'acception capacitive des verbes, bien qu'elle soit communément admise, n'est donc que peu représentée dans les dictionnaires.

Les grammaires de référence mentionnent rarement la structure et l'analysent peu. Au cours de nos lectures, nous avons trouvé quatre références directes à la structure capacitive. Levin (1993 : 82) l'intègre à sa typologie des verbes, dans la catégorie *location subject alternation*, aux côtés de *carry, contain, fit, feed, hold, house, seat, serve, store, take* et *use*. À leur sujet, elle écrit : « Ils [ces verbes] sont utilisés avec des sujets locatifs pour décrire la capacité du lieu en lien avec l'action dénotée par le verbe. » (*They are used with location subjects to describe the capacity of the location with respect to the action named by the verb.*) Elle ne donne pas plus de détails au sujet de ces verbes. En outre, on remarque qu'elle place *sleep* et *seat* dans la catégorie des verbes de contenance, au même titre que *contain* ou *hold*. Ces derniers sont toujours dédiés à l'expression de la contenance — il s'agit de leur emploi de base. Ce n'est pas le cas de *sleep* et *seat*, dont l'emploi le plus courant ne permet pas d'interprétation capacitive. Levin (1993 : 82) mentionne donc bien les énoncés capacitifs, mais sans les analyser ni rendre compte de leur spécificité par rapport aux autres verbes de contenance.

Quirk & al. (1985 : 747) donnent une occurrence du schéma, *My tent sleeps four*, lorsqu'ils traitent des sujets locatifs, et une autre dans un tableau répertoriant les rôles sémantiques des compléments du verbe, *The bus seats thirty*. Elle apparaît dans la catégorie

² <https://grammar.collinsdictionary.com/>

des phrases de type sujet–verbe–objet (SVO). Les auteurs attribuent au sujet et à l’objet le rôle sémantique de lieu (*locative*) et de patient (*affected*), respectivement. Il y a donc une part d’analyse chez Quirk & al (1985), avec un étiquetage des compléments et rôles sémantiques. Cependant, nous verrons plus tard dans cette thèse que nous réfutons cette analyse des rôles sémantiques.

La troisième mention directe que nous avons rencontrée se trouve dans Taylor (1998 : 188 & 200). L’auteur utilise le schéma capacitif pour montrer qu’il existe en anglais, et plus que dans d’autres langues, des transitifs non prototypiques (*a range of non-prototypical transitives*). Il insiste cependant, dans une note de bas de page, sur la productivité réduite du schéma, qu’il considère comme marginal car il est soumis à des restrictions, notamment dans le choix des verbes pouvant apparaître dans les énoncés. Il remarque que *sleep* et *seat* sont effectivement productifs, mais qu’une phrase avec *live* serait complètement irrecevable. Au cours de cette thèse, nous préciserons ce propos : *sleep* et *seat* font effectivement partie des verbes les plus utilisés dans la structure capacitive, mais ils ne sont pas les seuls. En outre, nous avons une occurrence contenant *live* dans notre base de données — il s’agit certes d’un emploi unique, mais elle existe bel et bien et permet de mettre en lumière certains fonctionnements des énoncés capacitifs.

Enfin, Huddleston (2002c : 319) évoque la structure dans le cadre d’une analyse portant sur l’alternance entre les énoncés à deux et à trois arguments. Il désigne la phrase *The tent slept three* comme étant équivalente à *We slept three in the tent*. Nous reviendrons sur cette affirmation en 5.3.1 du chapitre 2 et verrons en quoi elle est inexacte.

Dès lors, nous constatons qu’il y a peu de littérature sur le sujet et que les quelques références que nous avons trouvées sont typologiques (Levin 1993) ou ne proposent que très peu d’analyses, que nous réfutons majoritairement (Quirk & al 1985, Taylor 1998, Huddleston 2002c). Pour pallier ce manque, la présente thèse se propose de livrer non seulement une description détaillée de la structure et de ses contextes d’apparition, mais également une analyse des mécanismes à l’œuvre lors de son utilisation par les locuteurs anglophones.

Considérations préliminaires — entre spécificité et enjeux majeurs

Outre l'absence de littérature, l'intérêt du sujet réside dans sa spécificité, d'une part, et dans son rattachement à des enjeux linguistiques centraux d'autre part.

Une première particularité de la structure tient à l'alignement non canonique entre fonction syntaxique et rôle sémantique des constituants, comme nous l'avons dit plus haut. La structure est saillante par cette distribution inhabituelle des rôles : le sujet, généralement agent, est ici constituant de lieu (thématisé par rapport à une glose plus classique) et l'objet, généralement patient, code en fait l'agent. Cette thématization, et l'organisation inhabituelle de la phrase qui en découle, est une particularité incontestable de la structure, qui sera au centre de notre réflexion.

En outre, les énoncés capacitifs ne sont pas seuls à pouvoir dénoter la capacité. De nombreuses gloses plus typiques sont à la disposition des énonciateurs. Prenons l'exemple suivant :

(8) The tent sleeps six, not counting the additional space provided by your vehicle.

Nous pouvons penser à d'autres manières d'exprimer le sens de la phrase (8), notamment :

(9) a. Six people can sleep in the tent, not counting the additional space provided by your vehicle.

(9) b. This is a six-person tent, not counting the additional space provided by your vehicle.

(9) c. The tent accommodates six people, not counting the additional space provided by your vehicle.

(9) a. contient un syntagme verbal avec *can* pour coder la capacité et respecte l'alignement typique entre la fonction syntaxique de sujet et le rôle sémantique d'agent : ce sont bien les six personnes qui effectuent le procès que dénote *sleep*.

(9) b. exprime la capacité au sein du syntagme nominal, en plaçant en position épithète le nombre de personnes pouvant dormir dans la tente.

Enfin, en (9) c., l'énonciateur a également recours à une structure où la tente est thématifiée en position sujet, mais utilise un verbe que l'on peut qualifier de spécialisé car son sémantisme de base contient une composante de capacité. Le Collins Dictionary en ligne³ définit ce verbe de la manière suivante : « si un bâtiment ou un espace peut accueillir quelqu'un ou quelque chose, alors il a suffisamment de place pour cette entité » (*If a building or space can accommodate someone or something, it has enough room for them*). Contrairement à *sleep*, qui exprime la capacité en plus du procès auquel il réfère habituellement, *accommodate* est dédié entièrement à l'expression de la capacité. En cela, cet emploi est moins marqué, plus neutre. L'emploi d'un énoncé capacitif reste donc particulier, car il est en concurrence avec d'autres moyens plus prototypiques d'exprimer la contenance.

Par ailleurs, on note une certaine singularité de la structure à l'échelle des langues. En effet, l'emploi capacitif est un phénomène rare. Nous avons interrogé des collègues travaillant en langues française, allemande, néerlandaise, nordiques, slaves et espagnole. Ils n'avaient connaissance d'aucune structure similaire à celle-ci dans leur langue d'étude. Nous ne connaissons qu'une seule langue disposant d'un emploi capacitif similaire à celui de l'anglais : le chinois. Voici deux exemples⁴ :

(10) 这 个 帐 篷 可 睡 四 个 人。
zhè ge zhàngpéng kě shuì sì ge rén
DEM CL tente pouvoir dormir quatre CL personne

(11) 这 个 长 椅 可 坐 三 个 人。
zhè ge chángyǐ kě zuò sān ge rén
DEM CL banc pouvoir être assis trois CL personne

³ <https://www.collinsdictionary.com/>

⁴ DEM : démonstratif, CL : classificateur.

Il apparaît donc qu'il s'agisse d'un emploi extrêmement rare à travers les langues du monde. Si nous ne pouvons nous prononcer au sujet du chinois, nous postulons que cette singularité peut être notamment expliquée pour l'anglais par le fait que cette langue possède un grand nombre de verbes labiles, comme le théorise Delhem (2018 : 4) : « Le nombre particulièrement élevé de verbes labiles est une caractéristique notable de la langue anglaise. En cela, elle contraste avec d'autres langues, comme le français, où les possibilités de complémentation pour un même verbe sont assez limitées. » Un verbe est labile (ou ambitransitif) lorsqu'il peut être employé transitivement ou intransitivement (Dixon & Aikhenvald 2000 : 4). C'est le phénomène que nous observons avec *sleep* : son emploi basique est intransitif, mais l'interprétation capacitive se retrouve lorsque *sleep* est employé transitivement, avec un objet dénotant le nombre de personnes pouvant accomplir le procès. C'est la liberté d'employer *sleep* comme un verbe transitif ou intransitif — ou, en d'autres termes, sa labilité — qui permet l'interprétation capacitive. Notons que pour le moment, nous référons aux verbes capacitifs comme transitifs, car ils sont suivis d'un complément. Nous nous interrogerons sur ce fonctionnement et les définitions que nous lui associons au cours de ce travail. Pedersen (2016 : 133) explique qu'il faut différencier les langues dans lesquelles la phrase est structurée autour du verbe et celles qui s'organisent par rapport aux constructions. Dans le premier cas, comme en espagnol, le verbe et ses compléments sont centraux et imposent l'organisation de la phrase. Dans le second cas, comme dans les langues germaniques (dont l'anglais), ce sont les schémas de complémentation qui imposent les compléments, plus ou moins librement. Ceci pourrait expliquer la plus grande labilité en anglais — ce n'est pas le verbe qui impose les compléments, mais bien les schémas de complémentation eux-mêmes, qui peuvent être associés plus ou moins librement à un verbe donné.

Cependant, même si les énoncés capacitifs sont ponctuels et non prototypiques, il faut souligner qu'ils s'inscrivent dans un réseau de schémas, de notions et d'emplois centraux en anglais. De ce fait, la thèse traitera également de problèmes majeurs de la grammaire anglaise, comme la transitivité, la modalité ou encore l'expression de la contenance. Nous tâcherons de ne pas uniquement considérer la structure dans son unicité et sa singularité. En effet, il nous semble très important de la rattacher à des structures connexes, et de l'inscrire dans des paradigmes plus larges, afin non seulement de mieux la comprendre par comparaison à des

schémas similaires (la littérature sur le sujet étant presque inexistante, il nous est utile d'appliquer des modes de pensées utilisés pour analyser d'autres structures proches), mais aussi d'apporter un éclairage nouveau sur ces grandes notions. Par exemple, si la structure capacitive ne remet pas en cause toute la théorie en place sur la transitivité, nous espérons cependant qu'elle pourra constituer un exemple apportant une illustration, ou, au contraire, une nuance voire une exception.

Un premier grand réseau de sens qui nous occupera est l'expression de la capacité. Comme nous l'avons vu, l'anglais met à la disposition des locuteurs un stock de marqueurs plus ou moins spécialisés pour exprimer ce concept. Nous pensons notamment à *can*, qui dit « un possible stable et continu » (Cotte 1998 : 162), comme c'est le cas ici. Si l'on se concentre sur la contenance et la capacité d'accueil, cela implique de bien définir ces notions assez difficiles à appréhender. En effet, les définitions du dictionnaire sont souvent cycliques. Nous postulons que cela tient au statut de primitif sémantique (Peeters & Wierzbicka 1993) de la capacité, concept difficile à expliciter sans le complexifier inutilement. Nous reviendrons sur cette considération plus en détail plus tard dans la thèse (chapitre 2). Ainsi, afin de livrer une description aussi pertinente et précise que possible, nous aurons recours non seulement à des références linguistiques, mais également à la philosophie.

Un deuxième élément central dans la conceptualisation du verbe sera étudié : la transitivité. La littérature sur les schémas de complémentation des verbes est riche et les notions de valence et de transitivité constituent un pilier de l'analyse linguistique du verbe. Si les énoncés capacitifs relèvent effectivement d'un emploi ponctuel, ils n'en constituent pas moins un schéma de complémentation particulier, avec des restrictions et des contraintes. Nous devons donc replacer cette structure dans l'analyse des schémas de complémentation en général, en nous interrogeant notamment sur sa transitivité. Prenons l'exemple suivant :

(12) The Aero Tarp 150 covers enough real estate to sleep six or shelter 10 sitting shoulder-to-shoulder.

De prime abord, nous sommes en présence d'un schéma transitif classique, avec un sujet (*enough real estate*), un verbe (*sleep* et *shelter*) et un objet (*six* et *10*). Néanmoins, nous

remettrons en question la notion d'objet, en nous penchant sur les caractéristiques propres à cette étiquette syntaxique, et en nous interrogeant sur la pertinence de son utilisation dans le cadre des énoncés capacitifs. Ainsi, par cet aspect notamment, ce type d'énoncés s'inscrit dans un cadre plus général, qui dépasse le simple emploi ponctuel d'une structure peu prototypique.

En nous intéressant à la transitivité, nous aborderons également une autre approche centrale en grammaire : celle de l'analyse constructionniste, telle qu'elle est théorisée par Goldberg (1995). Elle définit une construction comme une structure dont le sens global n'est pas déductible du sens de ses parties. Cela semble être le cas ici, puisque l'interprétation capacitive n'émerge d'aucun marqueur spécifique et un locuteur non natif ne peut accéder à cette interprétation, à moins de connaître la structure et son sens global. Nous utiliserons donc les outils de cette approche théorique pour construire notre réflexion sur les énoncés capacitifs, mais également sur la transitivité, de manière plus générale, en prenant notre structure comme point de départ à l'analyse.

Enfin, nous souhaitons mettre en lumière ici un dernier grand processus cognitif qui nous occupera dans la thèse — la quantification. Pour qu'un énoncé puisse être qualifié de capacitif, il doit impérativement contenir un objet quantifié, comme l'attestent les exemples suivants :

(13) Only the SUT seats five, has four doors and doesn't have Astro Turf glued to its bed.

(14) Grandpa and Father were sitting at a huge oval table that could easily have sat twelve people.

(15) The mushrooms will serve eight to 12 as hors d'œuvres.

On note ici trois types d'objets. En (13), l'objet prend la forme d'un quantifieur numéral seul, *five*, avec un nom omis (*people*). En (14), il s'agit d'un syntagme nominal dont la tête est *people* et qui contient également un déterminant, le numéral *twelve*. Enfin, en (15), il s'agit d'une fourchette, exprimée uniquement avec les quantifieurs *eight* et *12* (le nom est

également omis). Ces trois exemples illustrent la diversité formelle des objets possibles (qui peuvent par ailleurs prendre bien d'autres formes, que nous ne pouvons toutes lister ici, mais sur lesquelles nous reviendrons au cours du premier chapitre). Cependant, malgré leur variété formelle, il y a un point commun à tous les emplois capacitifs : tous ont recours à un marqueur explicite de quantification. Nous étudierons donc ce processus cognitif de dénombrement.

Ces diverses remarques sur les réseaux de sens auxquels appartiennent les énoncés capacitifs visent à montrer que la structure, malgré ses spécificités et sa singularité, est bien tissée dans un maillage linguistique qui a fait l'objet de nombreuses études et qu'elle se rattache à des notions centrales. Dans cette thèse, nous ne souhaitons pas présenter le schéma comme un élément isolé, mais bien comme un maillon dans un réseau de sens, de schémas et de processus cognitifs bien plus grand. À travers l'étude d'une construction bien spécifique, nous voulons aborder des thématiques plus générales pour les illustrer, les corroborer ou au contraire les nuancer, leur apporter un éclairage nouveau. Notre démarche sera donc double, ici : si les spécificités de la structure seront bien sûr mises en lumière, nous souhaitons également élargir notre champ d'étude à des paradigmes plus vastes et utiliser la structure comme illustration.

Problématiques

Pour guider cette démarche, nous tâcherons de répondre à plusieurs problématiques principales, qui émergent de ces considérations préliminaires. Elles peuvent être divisées en trois catégories : les problématiques descriptives, sémantico-syntaxiques et discursives.

(i) Problématiques descriptives

La première question qui nous occupe concerne les verbes pouvant apparaître dans la structure : quels sont-ils ? D'éventuels synonymes de ces verbes entrent-ils aussi dans le schéma ou celui-ci présente-t-il un certain figement ? Plus largement, on s'interrogera sur le schéma dans son ensemble et sur les déterminations grammaticales, les restrictions ou les contraintes applicables au schéma et à ses constituants.

(ii) Problématiques sémantico-syntaxiques

Notre questionnement majeur portera sur la construction de l'interprétation capacitive : comment se construit-elle, en plus du procès signifié par le verbe ? Cette relation sémantique est-elle une propriété du verbe lexical ou du schéma syntaxique dans son ensemble ? Pour répondre à cette question centrale, nous serons amenée à questionner les rapports entre les constituants de la structure (sujet/objet, sujet/verbe, verbe/objet).

À l'échelle de la structure entière, le rapport sujet–verbe–objet sera mis en lumière, nous incitant ainsi à nous interroger sur le statut de construction que nous pouvons assigner aux énoncés. En apparence, ce sont des constructions car ils expriment une modalité permissive en ne recourant qu'à la syntaxe et au schéma SVO. Hormis certains cas où la modalité est exprimée grâce à des auxiliaires modaux, il n'y a pas de marqueur spécifique destiné à signifier la valeur modale. Seul la présence des constituants semble accomplir cela. Comme nous le verrons, cela correspond en partie à la définition des constructions selon Goldberg (1995).

(iii) Problématiques discursives

Nous mettrons également en avant des interrogations d'ordre discursif et nous tâcherons notamment de voir, dans une perspective onomasiologique, si un énonciateur a d'autres formes à sa disposition.

Nous essaierons également de déterminer si certains environnements favorisent la structure. En effet, on observe immédiatement que les énoncés capacitifs apparaissent très souvent dans les discours spécialisés, « discours sur la discipline par la “communauté des experts” » (Pic & Furmaniak 2010a). Par exemple, (13) relève d'un discours spécialisé dans l'automobile et (15) dans la restauration. Plus précisément, nous tâcherons de voir si certains types de discours émergent de manière plus conséquente, et si l'emploi de la structure est corrélé avec des traits stylistiques et rhétoriques.

Plan suivi

Le premier chapitre de cette thèse sera consacré à la poursuite de la description entamée ici. Il s'agira avant tout d'une analyse formelle, avec une mise en lumière des caractéristiques de chacun des constituants. Pour ce faire, nous utilisons une base de données constituée par nos soins, que nous décrirons au début de ce premier chapitre. Nous procéderons ensuite à une description détaillée de chacun des constituants — sujet, verbe et objet, mais également les autres dépendants éventuels —, en prenant en compte ses traits sémantico-syntaxiques. Enfin, nous analyserons les propriétés discursives de la structure et notamment les types de discours qui favorisent l'emploi des énoncés capacitifs, dans une partie consacrée à l'anglais de spécialité.

Après la forme, nous nous intéresserons plus précisément au sens et quitterons la description pour proposer une analyse plus poussée. Le deuxième chapitre de la thèse sera consacré à l'expression de la contenance et à la construction de l'interprétation capacitive. Nous commencerons par analyser les mécanismes de réélaboration à l'œuvre pour aboutir à la structure. Nous étudierons ensuite la construction de la modalité du possible, à laquelle appartiennent les énoncés capacitifs. Ce type de modalité va de pair avec la deuxième grande notion centrale que nous aborderons dans ce deuxième chapitre dédié au sens : la quantification. En effet, en quantifiant, l'énonciateur vient préciser le possible, le dénombrer.

Pour finir, nous discuterons du statut de construction de la structure, alliant ainsi la forme et le sens précédemment étudiés. Nous définirons cette notion et appliquerons ces définitions aux énoncés capacitifs pour voir s'ils peuvent effectivement être considérés comme des constructions. Nous les comparerons également à d'autres constructions, notamment à la structure transitive classique, pour étudier leur relation et leur parenté éventuelle *via* des phénomènes d'analogie. Ces analyses nous permettront notamment d'établir un gradient de prototypicité des énoncés capacitifs, qui constituent une catégorie au sens de Rosch (1975).

CHAPITRE 1 — DESCRIPTION DE LA STRUCTURE : PROPRIÉTÉS, TENDANCES ET CONTRAINTES

1. Présentation de la base de données

1.1 Sources et dialecte retenus

La description du capacitif et les analyses qui en découlent se fondent sur l'observation d'occurrences en contexte. Nous utilisons une base de données constituée par nos soins. Elle comprend 790 occurrences, classées selon des critères précis que nous décrirons tout au long de ce chapitre. Elles proviennent de sources variées, à la fois orales et écrites. Si elles sont peu employées dans la langue courante, elles sont en revanche nombreuses dans les manuels d'utilisation et les magazines spécialisés. En traitant à la fois l'oral et l'écrit, nous espérons pouvoir dresser un tableau exhaustif des emplois du capacitif, sans nous cantonner à l'étude d'un genre spécifique. Néanmoins, les contextes spécialisés feront l'objet d'une analyse détaillée, par le prisme de l'anglais de spécialité, car ils favorisent l'emploi de la structure.

Nous avons restreint nos recherches à l'anglais américain. En effet, nous travaillons sur le Corpus of Contemporary American English (COCA), qui répertorie des occurrences produites uniquement par des Américains. Nous avons fait le choix de ce corpus car il regroupe 560 millions de mots tirés de contextes variés (fiction, journaux, magazines, écrits universitaires et langue orale), ce qui permet de rendre compte d'une grande variété d'occurrences. Nous excluons donc, par souci pratique, les locuteurs d'autres pays anglophones. Par ailleurs, une autre considération a motivé notre choix de nous restreindre à l'anglais américain : l'emploi capacitif est apparu dans ce dialecte, ainsi que le note Bartlett (1848 : 306), qui répertorie cette acception de *sleep* dans son *Dictionary of Americanisms: a glossary of words and phrases, usually regarded as peculiar to the United States*⁵. Il semble

⁵ Il mentionne également un emploi similaire de *eat*.

donc que la structure ait émergé aux États-Unis et nous faisons le choix de nous concentrer sur cette variété d'anglais uniquement. Il faut néanmoins noter que de nos jours, l'emploi de la structure a tendance à s'équilibrer entre l'anglais britannique et l'anglais américain. En effet, une rapide recherche sur le *British National Corpus* (BNC) nous a permis de constater que la proportion d'occurrences de *sleep* parmi tous les emplois de ce verbe, mais également parmi toutes les occurrences du corpus (100 millions de mots), était sensiblement la même que sur le COCA.

1.2 Élaboration de la base de données

Il nous semble important de préciser l'utilité de la base de données que nous avons créée dans le cadre de notre étude.

Voici ce que Mayaffre (2005 : 2) explique à propos des corpus de linguistique :

Si tout le monde conçoit désormais que le corpus est un observable nécessaire en linguistique, au moins deux approches se font face pour peut-être se compléter. Pour les uns, le corpus est un observatoire d'une théorie *a priori*, pour les autres, le corpus est un observé dynamique qui permet de décrire puis d'élaborer des modèles *a posteriori*.

Dans le cadre de cette thèse, nous confrontons les deux approches. En effet, notre base de données nous permet avant tout de décrire la structure d'un point de vue statistique. Quels verbes peuvent apparaître dans les énoncés capacitifs ? Quel type de complément ? Le type de propositions dans laquelle la structure apparaît a-t-il une influence ? Voici autant de questions auxquelles nous tâchons de répondre grâce à la compilation des occurrences. Néanmoins, nous avons des intuitions quant à ce que la base de données allait révéler avant sa constitution, et nous désirions vérifier ces premières idées ; en cela, elle est également « observatoire d'une théorie *a priori* », pour reprendre les termes de Mayaffre (2005 : 2). Dès lors, il serait réducteur de considérer notre base de données comme seulement « observatoire », ou seulement « observé » : elle est bel et bien les deux. Afin de la constituer, notre travail de recherche d'occurrences s'est déroulé en quatre étapes distinctes.

1.2.1 Recherche par verbe déjà connu

Tout d'abord, nous avons utilisé les outils « partie du discours » (*part of speech* ou *POS*) et lemmes (*lemmas*) du COCA. *POS* permet de rechercher des occurrences non pas par le biais de mots précis, mais en indiquant des catégories de mots (nom, adjectif, verbe...). Ceci nous a été utile dans une certaine mesure. En effet, si nous nous sommes vite rendu compte que la recherche « [verbe]⁶ + [numéral] » générait des résultats bien trop nombreux et éloignés de notre sujet, la catégorie [numéral] seule nous a été d'une grande aide. Il nous a suffi de faire une recherche comprenant un verbe précis (en prenant en compte les verbes les plus employés au sein de la structure, comme *sleep*, *seat*, *sit*, *dine* ou encore *graze*) et n'importe quel numéral ([numéral]). L'outil lemmes permet d'avoir accès à toutes les formes d'un même lemme (pour *sleep*, par exemple, *sleep*, *slept*, *sleeps* et *sleeping*).

Si cette première étape nous a permis de trouver un grand nombre d'occurrences, nous avons rapidement pris conscience d'un problème important : cette méthode de recherche ne permet pas de trouver de nouveaux verbes susceptibles d'apparaître dans la structure — ou alors de manière fortuite, comme ce fut notamment le cas avec une occurrence de *sleep*, qui faisait apparaître, dans le contexte à droite, un emploi de *live* dans une structure similaire. Dès lors, on peut se demander comment faire pour trouver des occurrences contenant de nouveaux verbes auxquels nous n'aurions pas pensé.

1.2.2 Recherche par syntagme nominal sujet contenant

Il nous est apparu qu'une recherche par contenant serait susceptible de faire apparaître de nouveaux verbes. En effet, tous les énoncés ont pour point commun de dénoter la capacité d'un contenant en position sujet. Nous avons donc répertorié différents contenants et avons lancé des recherches sur le modèle « contenant + verbe ». Voici les contenants que nous avons inclus :

- | | | | | |
|------------------|-----------------|----------------|--------------|-----------------|
| - <i>tank</i> | - <i>tub</i> | - <i>glass</i> | - <i>pot</i> | - <i>barrel</i> |
| - <i>cistern</i> | - <i>bottle</i> | - <i>pack</i> | - <i>bag</i> | - <i>box</i> |

⁶ Les crochets indiquent une recherche par partie du discours.

- *basket* - *tin* - *carton* - *cup* - *jug*
- *bowl* - *bucket* - *crate* - *flask* - *mug*
- *sack* - *can* - *reservoir* - *jar*

Les verbes de contenance suivants sont apparus grâce à la recherche :

- *fill* - *load* - *overflow* - *pile*
- *hold* - *carry* - *feature* - *heap*
- *contain* - *jam* - *house* - *bulge*
- *store* - *keep* - *cram* - *saturate*
- *fit* - *supply* - *burst* - *accommodate*
- *include* - *enclose* - *incorporate*
- *stuff* - *pack* - *brim*

Cette étape ne nous a pas permis de découvrir de nouveaux verbes intransitifs employés transitivement pour exprimer la capacité (comme *sleep* ou *graze*), mais elle nous a cependant aidée à étudier l'expression de la contenance de manière plus générale. Nous présenterons nos conclusions à ce sujet dans le deuxième chapitre de cette thèse.

1.2.3 Recherche par synonymes des verbes

Toujours dans l'optique de découvrir de nouveaux verbes susceptibles d'apparaître dans la structure, nous avons entamé une recherche par synonymes. En effet, nous avons postulé très tôt dans notre travail que les verbes pouvant apparaître dans les énoncés capacitifs dénotent un besoin naturel, comme manger ou dormir. Nous avons donc élargi notre recherche au-delà de *sleep* ou *seat* et avons inclus leurs synonymes. Dans un premier temps, nous avons eu recours à un Thesaurus en ligne⁷. Cet outil permet d'avoir accès à des entrées parallèles (comme *nap* ou encore *doze off* pour *sleep*). Nous avons pris tous les verbes synonymes pour chaque verbe déjà attesté dans la structure et les avons recherchés dans le COCA, de la même manière qu'à la première étape. Cette configuration n'a donné aucun résultat sur le COCA,

⁷ <https://www.thesaurus.com/>

mais une recherche rapide sur Google⁸ nous a donné des exemples d'occurrences avec certains verbes, notamment *nap*. Les sites internet où ces structures apparaissent n'étant pas nécessairement anglophones, et donc représentatifs d'un usage canonique de la langue, nous avons choisi de les laisser hors du corpus central. Ces exemples font l'objet d'une analyse à part.

Notons que nous avons également eu recours à la fonction « synonymes » du COCA. Elle permet d'élargir la recherche lancée pour un mot à tous ses synonymes, grâce à la formule [= mot]. Cet outil est pratique pour nos recherches, mais ne nous dispense pas d'une recherche manuelle avec le Thesaurus, tous les synonymes n'étant peut-être pas répertoriés.

1.2.4 Recherche plus large selon le profil formel de la structure

Les recherches par contenant et par synonymes ne nous ayant pas permis de découvrir de nouvelles occurrences, nous avons entamé une recherche plus large sur le COCA. Au lieu de partir de mots et de notions sémantiques précis, nous avons pris comme point de départ les propriétés typiques des énoncés capacitifs. En effet, la base de données constituée jusqu'alors nous a permis de dégager des tendances structurelles dans les énoncés : le sujet est très souvent au singulier, les verbes presque exclusivement au présent simple et le complément post-verbal dénote une quantité. Dès lors, une recherche sur le COCA grâce à l'outil *POS*, sous la forme « [sujet singulier] + [verbe au présent simple] + [quantifieur] », nous a donné de nouvelles occurrences. Les résultats générés sont très nombreux, car on ne réduit pas la recherche à un verbe spécifique, mais à une structure syntaxique entière. Il faut donc trier les données en y appliquant des critères sémantiques : le sujet doit être un contenant et les phrases doivent exprimer une modalité permissive de type capacité. Ce mode de recherche nous a permis de trouver deux nouveaux verbes dans un premier temps, *serve* et *feed* :

- (1) Pair it with a variety of colorful vegetables and turn one chop into a stir-fry that feeds four, instead of buying two or four chops and serving them as a main dish.

⁸ Nous choisissons de ne pas intégrer les résultats des recherches sur Google à notre base de données, car ce moteur de recherche ne permet pas de faire des recherches systématiques (par nombre, par lexème...). Ceci pourrait nous conduire à surestimer ou, au contraire, à sous-estimer certains phénomènes. Nous préférons donc nous servir de Google pour vérifier des intuitions et effectuer certains tests si et seulement si nous n'avons pas de résultat sur le COCA.

(2) Note that all orders serve two or more, but half-orders are available.

Après réflexion, nous avons choisi de ne pas retenir *feed*, car la modalité permissive est codée par le verbe dans son sémantisme de base, contrairement aux autres verbes apparaissant dans la structure. L'*Oxford English Dictionary* définit *feed* comme le fait de donner de la nourriture (*To give food to; to supply with food; to provide food for*). Les mots *give*, *supply* et *provide* inscrivent *feed* dans le paradigme des verbes de permission dans son emploi transitif de base. Il ne peut donc être comparé aux autres verbes de notre base de données. Par exemple, *sleep* ne signifie pas « fournir un lieu où dormir » (*to give, to supply with, to provide accommodation*) dans son emploi intransitif prototypique. Cette interprétation émerge de l'emploi capacitif, à l'inverse de *feed*. Nous choisissons donc de ne pas retenir ce dernier.

La nécessité d'avoir recours à plusieurs modes de recherche témoigne de la difficulté à constituer un échantillon représentatif de l'emploi des occurrences. Nous avons été confrontée à des problèmes méthodologiques ayant trait à la représentativité de notre base de données : n'oublier aucun verbe, éviter la sur-représentation, ou, à l'inverse, la sous-représentation de certains phénomènes, trouver le juste traitement des emplois ponctuels marqués... En multipliant les modes de recherche, nous tâchons d'éviter ces écueils méthodologiques afin d'aboutir à des statistiques aussi représentatives que possible.

2. Présentation des critères de la base de données

2.1 Critères retenus

Après avoir mis en place ces différents modes de recherche, nous avons dû sélectionner des critères pertinents pour procéder à une description syntaxique précise de la structure. En effet, comme nous l'avons noté auparavant, la littérature au sujet des énoncés capacitifs est très réduite. Cela implique non seulement qu'aucune analyse n'a été proposée, mais que la description elle-même est également manquante. Il nous semblait donc important

de procéder à cette première étape, avant même de débiter une analyse des mécanismes sous-jacents propres à la structure.

Nous avons répertorié 790 occurrences dans un tableau Excel et avons étiqueté leurs constituants selon vingt-trois critères, que nous allons lister ici, avant de nous attarder plus précisément sur chacun d'entre eux.

- (a) Verbe apparaissant dans la structure
- (b) Sujet du verbe — ou antécédent de la relative contenant le verbe, le cas échéant
- (c) Champ sémantique du sujet
- (d) Sujet singulier ou pluriel
- (e) Déterminant associé au sujet (hors proposition relative)
- (f) Déterminant associé à l'antécédent (si le verbe est dans une relative)
- (g) Sujet de la relative, le cas échéant
- (h) Complément post-verbal
- (i) Forme du complément post-verbal
- (j) Modal éventuel
- (k) Verbe conjugué ou à l'infinitif
- (l) Verbe à la forme simple ou en *-ing*
- (m) Voix (actif ou passif)
- (n) Polarité (positif ou négatif)
- (o) Contexte temporel de la phrase
- (p) Adjoint associé éventuel
- (q) Type d'adjoint, le cas échéant
- (r) Type de proposition dans laquelle le verbe apparaît
- (s) Type de subordonnée, le cas échéant
- (t) Référence à un procès actualisé ou non actualisé
- (u) Type de texte source (selon la classification du COCA)
- (v) Discours général ou spécialisé
- (w) Genre de discours (s'il est spécialisé)⁹

⁹ Cette liste est également détaillée dans l'annexe 1.

Chaque entrée concerne un seul verbe. Pour les phrases contenant plusieurs verbes capacitifs, nous avons créé une entrée par verbe, afin de pouvoir analyser chaque emploi précisément et non la phrase dans son ensemble. Prenons comme exemple l'énoncé suivant :

(3) Wildwater's Chattooga Adventure Center has loft cottages that can sleep four and a more luxurious three-bedroom cabin that can sleep up to eight.

Cette phrase a fait l'objet de deux entrées différentes, une pour *that can sleep four* et une pour *that can sleep up to eight*. Les deux verbes sont analysés indépendamment, même si la présence de deux emplois capacitifs dans la même phrase nous permet de faire des comparaisons et de mettre en avant certains contrastes.

2.2 Critères appliqués au syntagme nominal sujet

Les critères (b) à (g) concernent le sujet du verbe capacitif (ou l'antécédent, dans le cas des propositions relatives). Nous répertorions dans un premier temps le sujet lui-même, tel qu'il apparaît dans la phrase. Puis nous le catégorisons selon le champ lexical auquel il appartient. Nous distinguons ici dix-neuf catégories : abri/tente/caravane, véhicule aérien, baignoire/jacuzzi, bateau, bâtiment, chaise/banc, eau, église, hôtel, institution politique, lit/canapé convertible, nourriture, parc/pelouse, pièce, restaurant, table, théâtre/stade/auditorium, tombeau, véhicule terrestre. Nous aurions pu regrouper certaines de ces catégories sous une seule étiquette (par exemple, « église » et « hôtel » auraient pu être associés à « bâtiment »), mais nous avons fait le choix de les laisser séparées, afin de ne pas masquer la variété de sujets possibles pour les capacitifs. Les sous-catégories hyperonymiques comme « bâtiment » ou « véhicule terrestre », par exemple, permettent de regrouper des sujets qui seraient seuls dans leur sous-catégorie si nous procédions à un étiquetage plus détaillé :

(4) The helicopter seats four comfortably per tour. Headphones are provided so the knowledgeable pilot can relate the history of developments in the landscape below.

Ici, il nous semblait peu pertinent de créer une sous-catégorie à part pour *the helicopter*, sachant que nous avons de nombreuses occurrences dont le référent du sujet est un avion. Nous avons donc élargi la catégorie « avion » à « véhicule aérien », pour inclure

différents types d'engins volants. Nous avons donc tâché de trouver un équilibre entre des sous-catégories trop variées, contenant trop peu d'occurrences et, à l'inverse, des sous-catégories trop larges qui masqueraient la diversité des sujets possibles.

Une fois le sujet catégorisé, nous nous intéressons au nombre : le sujet est-il au singulier ou au pluriel ? Ce critère, contrairement au précédent, ne pose pas de problème méthodologique particulier, puisque la catégorisation binaire est assez évidente pour chaque occurrence, sauf pour une, ambiguë :

(5) The modern apartments consist of one bedroom which sleep 2-3 or 4 and are comfortably and attractively furnished, with private facilities.

L'antécédent semble être *one bedroom*, mais l'accord du verbe est au pluriel, comme l'atteste l'absence de *-s* de troisième personne. En outre, *consist of* n'est suivi que d'un élément, *one bedroom*, alors que l'on s'attendrait plutôt à une liste des pièces composant l'appartement. Malgré ces incohérences, nous postulons qu'il s'agit là d'une erreur de frappe (oubli du *-s* de troisième personne) et catégorisons le sujet comme singulier.

Nous étiquetons ensuite le type de détermination à l'œuvre dans le syntagme nominal sujet. Nous dénombrons sept grandes catégories : article défini, article indéfini, déterminant démonstratif, déterminant possessif, pronom, génitif et quantifieur. On note une absence de déterminant pour certains syntagmes, car le déterminant est omis (style journalistique), ou car le nom tête est un nom propre. La question de la détermination, et plus particulièrement l'alternance défini/indéfini, sera centrale dans notre analyse, notamment lorsque nous nous intéresserons à l'interprétation générale des énoncés capacitifs, qui va de pair avec l'emploi des déterminants. Notons que les mêmes catégories s'appliquent lors de la caractérisation de la détermination de l'antécédent des propositions relatives (critère (f)).

Le septième critère s'intéresse au sujet de la proposition relative, le cas échéant. Trois possibilités s'offrent à nous — les pronoms *which* et *that* et, pour une occurrence, le pronom déterminant *whose* dans un syntagme nominal :

(6) Not surprisingly, Barcelona officials, whose Nou Camp Stadium seats 102,000, are bitter toward the EU.

Le relatif zéro n'est guère utilisé dans le cas où le pronom n'est pas le sujet de la relative (Huddleston & al : 1055). Or, dans tous les exemples de la base de données, le pronom relatif est bien le sujet du verbe à l'interprétation capacitive (sauf en (6), où il fait partie du syntagme nominal sujet). Il n'y a donc aucun résultat avec le relatif zéro. En outre, *who* n'est pas représenté car ce pronom relatif a pour antécédent un animé humain et l'antécédent d'une relative contenant un verbe capacitif doit être un contenant inanimé.

Les sept premiers critères de la base de données concernent donc le sujet du verbe capacitif, ou, dans le cas des relatives, l'antécédent et le sujet de la relative. Intéressons-nous à présent aux autres étiquettes que nous avons mises en place, appliquées au complément, au verbe et à la proposition dans son ensemble.

2.3 Critères appliqués au syntagme nominal objet

Les catégories (h) et (i) concernent le complément post-verbal. Tout d'abord, en (h), nous citons le complément dans son ensemble, tel qu'il est exprimé dans l'occurrence. Cela reflète la variété des formes possibles. La catégorie (i) nous permet d'harmoniser les résultats obtenus dans la colonne (viii), pour observer des schémas plus généraux, répertoriés par partie du discours et non par lexème spécifique. Par exemple, on note les catégories « numéral seul », « numéral + nom » ou encore « numéral + or/to + numéral » ou « up to + numéral ». Cette catégorie nous permet surtout d'apprécier les différences entre l'emploi du quantifieur seul et du quantifieur suivi d'un nom, ainsi que la prévalence de l'expression d'une fourchette numérale, procédé cognitif que nous étudierons dans le deuxième chapitre.

D'un point de vue purement formel, les compléments ne présentent que peu de variété et ont des formes relativement similaires. C'est pour cette raison que nous ne leur avons dédié que deux catégories, contrairement aux sujets, qui revêtent des formes bien plus variées. Lorsqu'il s'agit du complément, l'enjeu n'est donc pas l'étiquetage formel. En revanche, il nous faudra passer beaucoup plus de temps sur les approches théoriques du complément, et

notamment sur la notion d'objet, étiquette que nous retenons pour le moment mais qui sera remise en question dans le deuxième chapitre de ce travail.

Nous pouvons à présent étudier plus précisément les catégories qui concernent le verbe et la proposition dont il est la tête.

2.4 Critères appliqués au verbe et au syntagme verbal

Les critères (j) à (n) sont appliqués au syntagme verbal (en excluant le complément post-verbal, déjà traité ci-dessus). La catégorie (j) interroge la présence d'un auxiliaire de modalité ou d'une expression de modalité avec un sens proche des auxiliaires de modalité (Mignot 2016 : 214) (*be capable of* et *be able to*) dans le contexte directement à gauche du verbe à l'interprétation capacitive. Sont notamment présents les modaux *can/could*, *will/would*, *might*, *must*, *should* et *used to*. Cette colonne nous permet également — et surtout — de détecter les occurrences dans lesquelles il n'y a pas d'auxiliaire de modalité. Dans ce dernier cas, l'expression de la capacité réside donc ailleurs. Il nous sera utile de revenir sur cet encodage pour évaluer la tendance en termes de présence, ou, à l'inverse, d'absence de modal, et pour trouver des exemples d'occurrences nous permettant de comparer ces deux types d'emplois.

Les critères (k) et (l) font état de la forme du verbe, finie ou non finie. Nous nous demandons d'abord si le verbe est à l'infinitif (critère (k)). S'il l'est, il apparaît le plus souvent dans les circonstancielles de but :

(7) The table was covered by a bright white cloth and was big enough to seat six.

La colonne (l) a pour but de distinguer les occurrences dont le verbe est à la forme simple de celles dans lesquelles le verbe est en *-ing* (qu'il soit ou non accompagné de l'auxiliaire *be* pour former le progressif).

Nous poursuivons l'étiquetage du syntagme verbal grâce aux critères (m) et (n), qui concernent respectivement la voix et la polarité.

Nous définissons la voix par l’alternance entre l’actif et le passif. Selon Ward & al. (2002 : 1427), « le terme général de “voix” s’applique à un système dans lequel des formes contrastées diffèrent dans l’alignement entre rôles sémantiques et fonctions syntaxiques » (*the general term voice applies to a system where the contrasting forms differ in the way semantic roles are aligned with syntactic functions*). À la voix active, si un verbe code une action impliquant un agent et un patient, alors le rôle sémantique d’agent est prototypiquement aligné avec la fonction syntaxique de sujet et celui de patient avec la fonction de complément d’objet (Huddleston 2002c : 235). À la voix passive, ce dernier prend le rôle de sujet et l’agent, s’il est mentionné, s’incarne dans le complément d’agent. Nous nous demanderons si la catégorie de la voix est pertinente pour notre analyse.

Par « polarité », nous entendons l’orientation vers une interprétation positive ou négative. Nous sommes attentive à la présence de l’adverbe de négation *not* au sein du syntagme verbal, ainsi qu’à la présence d’un auxiliaire permettant la construction de la négation si nécessaire et absent en cas de polarité positive. Nous prenons aussi en compte d’autres marqueurs ; on peut par exemple envisager une orientation négative avec un complément en *none* ou en *nobody*, ou encore des adverbes comme *hardly* ou *barely*, que Feuillet (1988 : 627) décrit comme « quasi-négatifs », du fait de leur orientation vers le moins.

2.5 Critères appliqués à la proposition dans son ensemble

Avec les catégories (o) à (t), nous changeons notre échelle de description et appliquons des critères à la proposition entière, voire à la phrase. Nous étudions le temps (o), le type de proposition dans lequel le verbe apparaît (r, s), l’actualisation du procès (t) et les dépendants additionnels éventuels, plus particulièrement les adjoints venant préciser le procès (p et q).

Lorsque nous mentionnons le contexte temporel (o), nous parlons certes du marquage morphologique sur le verbe lui-même (avec le suffixe flexionnel *-ed* du prétérit), mais également d’un contexte plus général, le temps pouvant être codé de différentes manières. Nous sommes attentifs aux adverbes et adjoints temporels ainsi qu’aux modaux éventuels

(notamment *will*, qui marque le futur en anglais). Cette attention portée à des lexèmes indépendants (et non simplement au marquage morphologique par suffixation) nous permet également de déterminer le contexte temporel lorsque le verbe est à la forme non finie. Par exemple :

(8) The dining room table was big enough to seat twenty, but it was set for just the two of them

Ici, l'emploi de l'infinitif en *to* ne permet pas un marquage flexionnel. En revanche, le co-texte comporte le verbe *be* conjugué au prétérit. Le contexte temporel est donc bien passé.

Les critères (p) et (q) s'intéressent aux autres dépendants éventuels et plus particulièrement aux adjoints. Pour le moment, nous définissons les adjoints comme des éléments facultatifs permettant de dénoter une circonstance liée au procès (Oriez 2009 : 101). Nous développerons cette définition dans le chapitre 2. Les verbes capacitifs peuvent être accompagnés de précisions concernant le procès. Nous les répertorions *in extenso* dans la colonne (p) et nous étiquetons de quel type d'adjoint il s'agit en (q). Au sujet des types d'adjoints, la liste la plus complète nous semble être celle de Mittwoch & al. (2002 : 665-667) : manière (*manner*), instrument (*instrument*), moyen (*means*), commentaire (*act-related*), lieu (*spatial location*), source (*source*), but spatial (*goal*), parcours (*path*), direction (*direction*), étendue (*extent*), temps (*temporal location*), durée (*duration*), aspect (*aspectuality*), fréquence (*frequency*), ordre (*serial order*), degré (*degree*), but (*purpose*), cause (*reason*), résultat (*result*), concession (*concession*), condition (*condition*), domaine (*domain*), modalité (*modality*), évaluation (*evaluation*), commentaire (linguistique) (*speech-act related*) et connecteur (*connective*). Les auteurs mettent en lumière la variété sémantique des adjoints, d'où la richesse de cette liste. Pour notre analyse, nous n'avons pas besoin d'un tel niveau de détail et avons donc opéré des regroupements à partir de cette liste pour arriver à la typologie suivante :

(i) **manière** (manière, instrument, moyen)

(ii) **commentaire** (commentaire, aspect, degré, domaine, modalité, évaluation, commentaire linguistique, connecteur)

(iii) **lieu** (lieu, source, but spatial, parcours, direction, étendue)

(iv) **temps** (temps, durée, fréquence, ordre)

(v) **but**

(vi) cause

(vii) résultat

(viii) concession

(ix) **condition**¹⁰

Regardons l'occurrence suivante :

(9) The oval table is big enough to seat ten adults comfortably.

Dans cet exemple, l'adverbe *comfortably* est adjoint de manière et vient caractériser le procès capacitif *seat*. Il précise que la capacité de la table est telle que le procès peut s'accomplir facilement.

Les critères (r) et (s), eux, relèvent du type de proposition dans laquelle apparaît le verbe. Cet étiquetage nous permettra de savoir si les opérations de subordination ou de coordination ont un impact sur l'emploi capacitif, ou si ce critère est peu pertinent lors du choix de cette formulation. La catégorie (s) apporte une précision supplémentaire, car elle permet de répertorier le type de proposition subordonnée, le cas échéant.

¹⁰ Nous avons mis en gras les types d'adjoints effectivement représentés dans notre base de données.

2.6. Critères discursifs

Les critères (t) à (w) s'éloignent de la description grammaticale de la structure pour permettre une caractérisation élargie au contexte d'apparition de la phrase. En effet, en (u), nous nous attachons à préciser le type de source d'où la phrase est extraite. Pour ce faire, nous reprenons les catégories du COCA : oral (*spoken*), fiction (*fiction*), magazine (*magazine*), journal (*newspaper*) et revue scientifique (*academic*). Nous tâchons ensuite, en (v), de déterminer si nous sommes en présence d'une langue générale ou d'un discours spécialisé — même si la frontière entre ces deux catégories est poreuse, et qu'il convient plus d'établir un continuum entre les deux qu'une nette dichotomie, ainsi que nous l'exposerons dans la dernière partie de ce chapitre. Enfin, le critère (w) précise le type de discours spécialisé dont il s'agit, le cas échéant. Notre postulat initial est que la langue de spécialité favorise l'emploi des énoncés capacitifs. Les trois dernières colonnes de la base de données nous permettent de vérifier cette hypothèse de travail.

Maintenant que nous avons évoqué les critères utilisés pour décrire les énoncés capacitifs, nous allons nous intéresser aux résultats statistiques découlant de nos analyses de la base de données. Nous souhaitons ici proposer une description détaillée des différents constituants de la structure : le sujet, le verbe, le complément post-verbal et les autres dépendants éventuels.

3. Les propriétés sémantico-syntaxiques du sujet

Nous commençons notre description par le premier constituant dans l'ordre du linéaire : le sujet. De prime abord, nous remarquons une certaine homogénéité formelle parmi les sujets de la structure. Cette fonction syntaxique semble souvent remplie par un syntagme nominal singulier défini, comme en (10) :

(10) The tiny studio seated sixty at best.

Nous sommes ici en présence d'une occurrence très prototypique, avec un sujet défini dénotant un contenant. Dans cette partie, nous souhaitons vérifier si cette observation *a priori* est vérifiable statistiquement dans la base de données.

3.1 Caractéristiques formelles du syntagme nominal

Dans cette sous-partie, nous allons nous intéresser au syntagme nominal sujet des énoncés capacitifs d'un point de vue formel, en étudiant le type de détermination et le nombre. Ces deux caractéristiques participent toutes deux à la construction de la référence majoritairement particulière spécifique du syntagme nominal sujet, qui se voit par la suite attribuer une caractéristique générale *via* le prédicat.

3.1.1 Fonctionnement du nom et nombre

Notre analyse du nombre commence par une remarque préliminaire importante : tous les référents présents en position sujet du schéma capacitif sont discontinus. Selon Cotte (1998 : 33), les noms au singulier qui suivent ce fonctionnement dénotent des référents que nous percevons comme ayant une forme se détachant d'un fond. Ils sont alors perçus comme des individus autonomes, qu'il est possible d'isoler et de compter (De Mattia-Viviès 2019 : 25). Pour cette raison, certains auteurs utilisent l'étiquette de « dénombrable » (par opposition à « indénombrable »). Nous lui préférons l'opposition « discontinu »/« continu ». En effet, nous conceptualisons avant tout ce type de référents comme des individus avec des frontières permettant de les délimiter — ils sont donc des « segments discontinus de la réalité » (Riegel & al. 1994 : 170). Il en résulte qu'il est généralement possible de les dénombrer, mais nous envisageons ce phénomène comme une conséquence logique de leur caractère discontinu. Prenons deux exemples de capacitif :

(11) Yamaha's High Output seats two comfortably for hours at a stretch.

(12) This company's 397 luxury rentals sleep 3 to 28.

Les référents dits par *Yamaha's High Output* et *This company's 397 luxury rentals* ont une forme sensible, avec des limites de type physique : il est possible de distinguer les

frontières tangibles des deux référents. En (11), il s'agit de la carrosserie de la voiture et, en (12), des murs des bâtiments. En cela, il est possible de percevoir les entités comme se détachant d'un fond. Une différence de perception majeure entre les deux énoncés doit cependant être notée : en (11), le syntagme nominal sujet est au singulier, alors qu'il est au pluriel en (12). Nous avons déjà évoqué la perception d'un référent au singulier, comme une entité se détachant d'un fond. Au pluriel, les individus séparés demeurent, mais il y a également la constitution d'un ensemble invisible — on perçoit les différents individus, mais non l'ensemble (Cotte 1998 : 33). L'ensemble signifié par *This company's 397 luxury rentals* est invisible aux yeux de l'énonciateur, qui ne peut que voir l'addition de 397 bâtiments ou appartements. Cette remarque nous incite à nous interroger sur l'alternance singulier/pluriel, en lien avec le fonctionnement discontinu.

Corbett (2000 : 9) note que le nombre est fondé sur un système binaire, constitué de deux pôles : le singulier (« qui dénote “un” », selon Leech & Svartvik 1994), d'une part, et le pluriel (« qui dénote plus de “un” », selon la même référence), d'autre part. Il apparaît que le syntagme nominal sujet des énoncés capacitifs soit plus volontiers au singulier : à l'étude de la base de données, nous remarquons que c'est le cas pour 629 occurrences sur 790, soit près de 80% d'entre elles :

(13) One pan of the breakfast bars will serve two people for two breakfasts.

(14) The auditorium will seat 2,000 and include high-tech audiovisual components.

Cependant, nous ne pouvons pas parler de restriction ou de contrainte au sens propre car il existe bel et bien des occurrences au pluriel et elles sont trop nombreuses pour affirmer qu'il s'agit d'emplois isolés. Nous avons notamment répertorié les exemples suivants :

(15) The room — actually, three dining rooms and a bar that together seat 55 — is now washed in red, with dark wood and gold accents.

(16) The cushions can also be folded and arranged to seat four around a removable table.

Ces occurrences ne relèvent pas d'un emploi particulièrement marqué du schéma et restent prototypiques au sein du paradigme des énoncés capacitifs. Il serait donc faux de dire que les occurrences au pluriel dévient d'une norme selon laquelle la structure capacitive ne s'emploie qu'au singulier. Malgré cela, il faut souligner que la prévalence du singulier est très marquée.

3.1.2 Détermination et intégration dans la structure informationnelle

Le nombre va de pair avec la détermination, qui est conditionnée par l'alternance singulier/pluriel — nous pensons notamment à l'emploi de l'article indéfini *a*, compatible uniquement avec du singulier. Notre base de données contient 790 occurrences d'énoncés capacitifs, dont 245 apparaissent dans des propositions relatives. Nous choisissons de les laisser de côté pour le moment, leur syntaxe étant différente de celle des autres types de propositions. Il nous reste donc 545 occurrences, dont 413 sont au défini et 132 à l'indéfini. Le ratio est donc de trois quarts pour le défini, contre un quart pour l'indéfini. Par « défini », nous référons au paradigme des déterminants dont l'emploi se fonde sur une possible identification du référent par le co-énonciateur. Payne & Huddleston (2002 : 368) citent l'exemple de *the car* : l'emploi de ce syntagme nominal est conditionné par le fait que le co-énonciateur puisse répondre à la question *Which car?* L'énonciateur compte sur le caractère identifiable, et ce sans ambiguïté, du référent. À l'inverse, l'indéfini présuppose que le co-énonciateur n'est pas (encore) en mesure d'identifier clairement le référent, qui doit alors être posé en discours et décrit, afin de permettre son identification (Payne & Huddleston 2002 : 372). Pour cette raison, l'indéfini est souvent compatible avec la première mention du référent (Cotte 1998 : 32). Le déterminant le plus basique de la catégorie du défini est l'article *the*. *A(n)* et \emptyset sont les principaux marqueurs de l'indéfini. D'autres déterminants permettent néanmoins de coder cette alternance. Voici ceux que nous trouvons dans la base de données :

(i) défini : *the*, démonstratif (*this, these*), génitif, possessif (*its, our, their*).

(ii) indéfini : *a, an, \emptyset, most, another, each*, numéral.

Prenons un exemple et étudions sa détermination :

(17) I designed a kitchen table with no legs to get in my way. Two posts hold the table up — and it can seat six people.

Ici, on note que la table dont parle l'énonciateur est déjà présentée grâce à un syntagme nominal indéfini *a kitchen table with no legs to get in my way*. Il est ensuite repris par le syntagme nominal au défini *the table*, à la phrase suivante. Enfin, dans le capitif, c'est le pronom *it* qui permet de créer la référence et qui synthétise les informations présentées auparavant. Cette succession indéfini-défini est prototypique et reflète la nécessité de présenter, de poser le référent à l'indéfini, afin de pouvoir le reprendre de manière synthétique *via* un syntagme nominal au défini ou un pronom. Cotte (1998 : 32) utilise les notions de premier et second plan énonciatif. L'indéfini place le référent au premier plan énonciatif : l'énonciateur se place dans une démarche de connaissance du référent, qui est posé en discours et présenté au co-énonciateur comme un élément nouveau. À l'inverse, le défini code le second plan énonciatif : le référent est déjà connu, il a déjà été mentionné d'une manière ou d'une autre. Il s'agit donc d'une logique de reconnaissance.

Nous lions la détermination à la notion pragmatique de structure informationnelle. Il s'agit des techniques mises en œuvre par l'énonciateur pour optimiser son discours dans un contexte donné et être sûr qu'il soit bien compris de son co-énonciateur à ce moment précis de la conversation (Féry & Krifka 2008 : 2). Selon ces auteurs, la structure informationnelle est basée sur trois notions essentielles : le focus (*focus*), l'information donnée (*givenness*) et le topique (*topic*). Le focus est concerné par la présence ou non d'alternatives et la mise en lumière de l'une d'entre elles. L'information donnée s'oppose à l'information nouvelle et est censée être partagée par tous les participants à la situation d'énonciation. Une information donnée sera plus saillante qu'une information ancienne, déjà posée en discours. Cette opposition est à lier à la notion de connaissance partagée (*common ground*), terme qui désigne les informations acceptées comme vraies et partagées par l'énonciateur et le co-énonciateur (Féry & Krifka 2008 : 3). Enfin, le topique (ou thème) s'oppose au rhème et constitue ce dont on parle — alors que le rhème est l'information apportée au sujet du thème. Pour reprendre une métaphore de Halliday (1970 : 161), le thème est « le crochet auquel le message est suspendu » (*the peg on which the message is hung*). Pour cette raison, il est prototypiquement

situé en début de phrase (Halliday 1967) : l'énonciateur introduit le référent thème, puis vient y apporter une information complémentaire (rhème).

La construction de la structure informationnelle est fondée en partie sur la détermination, car l'opposition défini/indéfini est également conditionnée par la connaissance partagée. En effet, un syntagme nominal au défini (ou un pronom défini) dénote un référent appartenant à la connaissance partagée par l'énonciateur et son co-énonciateur (Féry & Krifka 2008 : 3-4). On le remarque notamment dans la phrase (17), que nous reproduisons ici :

(17) I designed a kitchen table with no legs to get in my way. Two posts hold the table up — and it can seat six people.

The table, repris par *it*, constitue le thème à plusieurs égards. Non seulement il a été présenté dans le co-texte à gauche, mais il est également le sujet principal de l'article dans lequel l'occurrence apparaît, intitulé *Dave and Shelley build their dream house*. L'attribution de la propriété à ce sujet passe par plusieurs étapes : la présentation du référent du sujet au sein du texte à l'indéfini (information nouvelle), puis sa reprise au défini en tant que référent déjà connu (information ancienne) appartenant à la connaissance partagée, *via* un syntagme nominal contenant *the* puis un pronom défini. Il devient alors thème et l'énonciateur lui associe le rhème *can seat 6 people*, afin de lui attribuer la propriété capacitive.

En observant les contextes d'apparition élargis, à l'échelle d'un article tout entier, par exemple, nous notons qu'il n'y a pas de réelle systématisme quant au moment où est employé le capacitif. Si, dans certains cas, le schéma est utilisé d'emblée, dans les premières lignes, il peut également être employé dans un paragraphe au milieu du texte, ou apparaître en guise de conclusion, pour dénoter la capacité après toutes les autres caractéristiques. Nous notons simplement deux tendances importantes. D'une part, le référent du sujet a souvent déjà été présenté dans le contexte à gauche ; même si le schéma capacitif est employé au début du texte, il concerne un référent déjà introduit précédemment. Ceci explique l'affinité du capacitif avec le défini, qui présuppose un référent identifiable. D'autre part, l'entité dénotée par le sujet du capacitif constitue généralement un thème à l'échelle du texte tout entier. La capture d'écran en annexe 2 le montre. Il s'agit d'un article du magazine *MotorBoating*. On

remarque une occurrence du capacitif en haut à droite de la page. L'occurrence apparaît au milieu de l'article. Le référent a déjà été présenté et décrit de manière très précise — il a été fait mention de sa provenance et de ses équipements — et il est le thème de l'article, qui lui est entièrement consacré. Ce texte est donc prototypique des contextes d'apparition du capacitif et reflète l'organisation pragmatique canonique dans laquelle la structure apparaît.

Nous souhaitons enfin mettre en lumière un type de déterminants que nous n'avons pas encore mentionné, car nous nous sommes principalement concentrée sur les articles : les démonstratifs. Dans notre base de données, il y a onze syntagmes nominaux sujets avec un déterminant démonstratif, *this* (*that* et les pluriels *these et those* ne sont pas représentés)¹¹.

(18) Most Class Cs are equipped with a large bed in the cabover area. This bed can sleep two very full-size adults with ease, and will fit tall people due to its wall-to-wall design.

(19) This salad will serve four as a side dish, with extra dressing left over.

Ces deux occurrences illustrent les deux types d'emplois du démonstratif *this*. En (18), il code la reprise du syntagme nominal présent dans le contexte à gauche, *a large bed in the cabover area*. À cet égard, l'emploi de *this* peut s'apparenter à celui de l'article défini *the*. On retrouve d'ailleurs dans les deux marqueurs le même morphème *th-*, « récapitulatif d'un travail mental complexe et variable » (Lapaire & Rotgé 2002 : 62). Il y a cependant une différence majeure entre *this* et *the*, dans la conceptualisation du référent. Avec *this*, l'énonciateur code une reprise textuelle tout en maintenant au premier plan, assurant ainsi la continuité du texte (Cotte 1998 : 187). *This* code la coprésence entre l'énonciateur et l'objet, ainsi que la coterporalité repère–repéré (Cotte 1998 : 186). Il semble donc naturel qu'un tel marqueur vienne contribuer à la continuité : l'élément repris est mis en avant comme présent, et il n'y a pas de rupture. Ceci est visible si l'on glose l'occurrence (18) en remplaçant le déterminant démonstratif par l'article *the* :

(20) Most Class Cs are equipped with a large bed in the cabover area. The bed can sleep two very full-size adults with ease, and will fit tall people due to its wall-to-wall design.

¹¹ On note également un syntagme nominal sujet réalisé par *this* pronom.

Avec l'emploi de l'article défini, nous notons un passage du référent au second plan énonciatif : déjà mentionné auparavant, il ne nécessite plus de mise au premier plan et la référence est synthétisée — *a large bed* devient *the bed*. Comme nous l'avons souligné, cette séquence « indéfini en *a*—défini en *the* » est prototypique. Si l'on compare (20) avec (18), on note effectivement une rupture, absente de l'occurrence (18). En (20), le référent est simplement repris. En (18), *this* permet de conserver le référent au premier plan en codant la continuité — il s'agit de ce lit en particulier, qui est désigné en tant que tel et conceptualisé comme proche grâce au sens de proximité associé à *this* (notamment par opposition à *that*). En rapprochant et en liant les deux mentions, l'énonciateur peut donc continuer à parler du lit sans introduire de rupture, présente en (20).

La proximité codée par *this* est également visible dans l'occurrence (19), extraite d'une recette de cuisine publiée dans un journal. Il s'agit de la première phrase de l'article, qui précède la recette elle-même. Cotte (1998 : 186-189) donne quatre autres valeurs possibles à *this* (outre la continuité textuelle) : l'identification par l'énonciation, l'investissement de l'énonciateur, les présentations et la cataphore. Si nous excluons l'interprétation selon laquelle *this* marquerait un investissement de l'énonciateur (le ton de la recette est très neutre), il est néanmoins difficile de trancher entre les trois autres possibilités. Le lecteur est précisément en train de lire la recette, qui est sous ses yeux : on peut donc percevoir une part d'identification par l'énonciation, qui marque la coprésence — il s'agit de cette recette, présente physiquement sous les yeux du lecteur. Notons que ceci suppose une lecture métonymique du syntagme *this salad*, qui doit en fait être compris comme *this salad recipe*. Sans cette interprétation, l'identification par l'énonciation ne fonctionne pas, le plat lui-même n'étant pas présent dans la situation d'énonciation. Au sujet des présentations, Cotte (1998 : 188) note qu'elles permettent de « faire entrer une personne dans le champ de l'interlocution ». Il limite donc cet emploi à des référents animés humains, ce qui n'est pas le cas en (19). Nous retenons cependant l'un des traits sémantiques de cet usage : la recette est bien rendue présente, puisqu'elle se déroule juste ensuite et est introduite au lecteur. Enfin, nous pouvons distinguer un emploi cataphorique, qui marque l'orientation du présent vers le futur (Cotte 1998 : 189). En employant *this*, la journaliste annonce le texte à venir et le déterminant pointe vers ce contexte à droite. Cotte remarque que cet emploi indique une

anaphore intérieure, une deuxième étape par rapport à un niveau préalable. Il est ici possible de voir le titre de l'article, *Limon Tabule de Cereals Andinos With Cilantro Vinaigrette*, comme un indice de cette étape antérieure : la recette a été pensée, testée, modifiée, pour être proposée ici et synthétisée sous la forme d'un énoncé nominal condensé. Elle est par la suite développée et *this* vient marquer la cohérence entre les étapes préalables, le titre et le déroulé lui-même. Nous pouvons donc même discerner une composante de continuité textuelle, malgré le fait que *this* soit présent dans la première phrase du texte : il peut être perçu comme un lien avec le titre de l'article.

Maintenant que nous avons procédé à une description des syntagmes nominaux sujets du point de vue de la détermination, intéressons nous à présent à la construction de la référence générale.

3.1.3 Type de référence du syntagme nominal sujet

Le point commun entre la très grande majorité des énoncés capacitifs est leur généralité. Pour commencer, nous souhaitons différencier les termes « général » et « générique ». Nous qualifions de « général » ce qui s'applique à la majorité des entités d'une classe, ou ce qui se vérifie en temps normal d'une seule entité. Nous réservons l'emploi du terme « générique » à la référence du syntagme nominal. Lorsqu'un énonciateur emploie un syntagme nominal générique, il fait référence à tous les membres de la classe dénotée (Payne & Huddleston 2002 : 406, Langacker 2008 : 527). Ce type de référence s'oppose au particulier, qui désigne un ou plusieurs membres de la classe, mais pas la totalité. Les énoncés capacitifs sont des énoncés à vocation générale : il s'agit pour l'énonciateur d'attribuer une capacité au référent du sujet, qui soit vérifiable à un instant précis. La plupart du temps, il s'agit du présent, mais il peut également s'agir d'un moment dans le passé, comme nous le verrons par la suite. Grâce à cette différence entre « général » et « générique », nous souhaitons souligner le fait que les énoncés capacitifs peuvent avoir pour sujet un syntagme nominal avec une référence particulière — c'est d'ailleurs le cas la plupart du temps —, mais cela n'empêche pas que l'énoncé dans son ensemble conserve une valeur générale (la propriété est alors valable en général, mais pour un référent spécifique). Prenons trois exemples pour illustrer la gradabilité de la généralité dans les énoncés capacitifs :

(21) The Baja 342 sleep four, but with performance like this who wants to sleep?

(22) Vinecliff, a rambling Nantucket classic on Cliff Road, with sweeping views of the ocean and harbor from a large glass-enclosed porch, has eight bedrooms and can sleep fourteen.

(23) The wedding had been a long Sunday in June. The church was bright, with thick white paint over the boards. It seated forty, squeezed together on pine benches — two rows of out-of-town relatives and Muriel's father's old patients had to stand in the back.

Les phrases (21) et (22) attribuent une capacité valable au présent au référent du sujet. En revanche, la référence du syntagme nominal sujet varie. En (21), elle est générique : tous les membres de la classe des Baja 342 sont concernés — c'est un modèle de bateau qui permet d'accueillir quatre personnes et tous sont construits de la même manière. Cependant, ce n'est pas le cas pour la phrase (22) : le sujet dénote une entité seule dans sa classe, Vinecliff. Il s'agit d'une maison à vendre sur la côte. Elle est unique ; le syntagme nominal ne fait référence qu'à un seul élément et non à tous les membres d'une classe. Dès lors, la référence du syntagme nominal sujet est particulière, mais l'énoncé dans son ensemble conserve bien sa valeur générale capacitive.

La phrase (23) a un fonctionnement différent. Le syntagme nominal n'est pas générique, et la phrase dans son ensemble ne dénote pas une généralité. En effet, on remarque que le sujet dénote une église en particulier et que le verbe propose une description de cette église à un moment précis. Nous voyons cela notamment grâce à la remarque sur la position précise des convives, *squeezed together on pine benches*, ainsi que leur identité, *out-of-town relatives and Muriel's father's old patients*. Ces éléments nous conduisent à considérer que le verbe *seat* ne se contente pas d'attribuer une capacité générale, comme c'est le cas dans l'immense majorité des énoncés capacitifs : il dénote un procès actualisé à un moment précis — à cet instant, dans l'église, quarante personnes bien identifiées sont serrées sur les bancs. Ce n'est pas la capacité d'accueil de l'église qui est en jeu ici, mais son état à un moment. Ce type d'occurrences est rare (trois dans notre base de données) mais nous les considérons comme des énoncés capacitifs car le schéma suivi est bien le même que dans les autres occurrences. Cependant, il convient de constater que la composante générale est absente — on ne la retrouve ni dans le syntagme nominal sujet, qui n'est pas générique, ni dans l'énoncé

dans son ensemble. Malgré la présence de ces quelques exemples, il faut garder en mémoire que les énoncés capacitifs ont bien vocation à être généraux. Ceci est notamment visible dans l'exemple suivant :

(24) The diner sat fifty-two, in ten booths and twelve counter stools. At its busiest times, there were lines out the door, but bad weather slowed things down. Barely thirty-five remained now.

Dans cette phrase, *Barely thirty-five remained now* prouve bien que *sat fifty-two* dit la capacité et non l'actualisation du procès *seat*. La capacité du restaurant est de cinquante-deux couverts (en général), mais seules trente-cinq personnes sont présentes au moment de la situation de référence. On remarque qu'il y a bien deux références distinctes : la référence particulière du syntagme nominal sujet (un seul restaurant est concerné) et la référence générale du schéma capacitif (la propriété est tout le temps valable).

Intéressons-nous aux syntagmes nominaux sujets lorsqu'ils ont une valeur générique. Selon Quirk & al. (1985 : 265), le nombre et la détermination importent peu dans l'analyse du générique, car ce type de référence concerne tous les membres de la classe en général et les alternances singulier-pluriel et défini-indéfini sont alors neutralisées, l'énoncé étant valable de tout temps et pour tous. Cependant, nous souhaitons mettre en lumière quelques différences, notamment dans la construction de la généricité, qui nous paraissent importantes.

Toujours selon les mêmes auteurs (1985 : 265), toutes les combinaisons sont possibles pour construire un syntagme nominal avec une référence générique et nous trouvons des exemples pour chacune d'entre elles dans notre base de données.

(i) Indéfini + singulier : *A two-bedroom park suite is \$2,900 and sleeps six.*

(ii) Indéfini + pluriel : *Outrigger canoes are 45-feet long, seat six paddlers and were traditionally carved by Hawaiians out of a single koa log.*

(iii) Défini + singulier : The Stronghold sleeps four and weighs less than G [sic] pounds. It would have been my favorite if not for a small fixable leakage problem. Four hikers can sleep comfortably under this big top, thanks to the Stronghold's ample interior space, wide, circular floor lan, and steep sidewalls.

(iv) Défini + pluriel : All recipes serve four people; the mushrooms will serve eight to 12 as hors d'œuvres.

La combinaison la plus employée est la troisième ; analysons l'occurrence plus en détail, en la comparant avec les autres cas de figure possibles. La phrase apparaît dans un magazine spécialisé. Le journaliste rédige un avis sur un modèle de tente, la Stronghold. Il lui attribue deux caractéristiques — une capacité d'accueil et un poids. Elles sont valables pour tous les membres de la classe dénotée par le syntagme nominal sujet : toutes les tentes pour quatre personnes de la gamme Stronghold sont concernées. La référence est donc générique. Pour créer cette référence, l'énonciateur renvoie à l'individu unique qu'est la classe elle-même, perçue abstraitement, distincte des autres classes. Ceci explique l'emploi du singulier : c'est l'unicité de la classe dans son ensemble qui est mise en avant et non la pluralité de ses membres.

En cela, la construction de la généricité en (iii) diffère de (i), où l'énonciateur sélectionne un membre de la classe prototypique, lui attribue une caractéristique, la capacité d'accueil, puis élargit l'interprétation en généralisant la prédication à tous les membres de la classe. Il y a donc une valeur d'interchangeabilité des référents de la classe (n'importe quelle suite, pourvu qu'elle appartienne à la classe des *two-bedroom park suite*). Selon Payne & Huddleston (2002 : 406-407), l'emploi de l'indéfini s'apparente à l'utilisation du déterminant *any*. Pour le cas (i), une glose possible serait *Any two-bedroom park suite is \$2,900 and sleeps six*. Le singulier permet donc de référer à une chambre unique, mais perçue comme interchangeable avec tous les autres membres de la classe — d'où la glose possible avec *any*, qui code l'indétermination (l'identité précise de la suite importe peu).

L'utilisation du singulier indéfini contraste avec l'emploi du défini, comme dans les cas (iii) et (iv). Au sujet de l'interprétation générique des syntagmes nominaux en *the*, Payne

& Huddleston (2002 : 407-408) parlent d'un « usage de classe » (*class use*). Le syntagme nominal au défini fait référence à toute la classe (comme celui à l'indéfini), mais il met en lumière les traits distinctifs de la classe (par opposition avec d'autres classes), plutôt que l'interchangeabilité de ses membres. En (iii), l'accent est mis sur la Stronghold, qui peut être catégorisée en tant que telle parce qu'elle en possède certaines caractéristiques. Ce n'est plus tant la similarité des membres de la classe et leur interchangeabilité qui compte que leurs traits communs. Il n'est donc pas du tout surprenant que la majorité des syntagmes nominaux sujets des énoncés capacitifs soient au défini. En effet, ce schéma a pour objectif d'attribuer une propriété à un référent. Or ces caractéristiques sont bien des traits distinctifs — ce qui distingue ce type de tente, c'est qu'elle peut accueillir un certain nombre de personnes, de même pour un modèle de table ou d'avion, ou encore une recette de cuisine pour tant de convives. La structure se préoccupe donc avant tout des traits distinctifs communs qui constituent la classe. Lui associer un générique dont la construction se fonde également sur les caractéristiques des membres de la classe semble donc très naturel.

Voici un récapitulatif de la construction de la référence générique dans les syntagmes nominaux sujets des énoncés capacitifs.

	Défini	Indéfini
Singulier	Traits qualitatifs distinctifs (classe perçue comme un individu unique, par rapport aux autres classes)	Interchangeabilité Sélection d'un membre représentatif
Pluriel	Traits qualitatifs distinctifs Addition, parcours	Interchangeabilité Addition, parcours

FIG. 1 : CONSTRUCTION DE LA RÉFÉRENCE GÉNÉRIQUE DES SYNTAGMES NOMINAUX

Dans ce paragraphe, nous avons étudié les caractéristiques syntaxiques des sujets des énoncés capacitifs et plus particulièrement le nombre et la détermination. Au vu de notre base de données, nous avons conclu que ces syntagmes nominaux sont prototypiquement au singulier et au défini. Avant de passer à la caractérisation sémantique de ces sujets, nous souhaitons faire quelques remarques sur les syntagmes nominaux antécédents de propositions relatives.

3.1.4 Le cas des antécédents de propositions relatives

Lors des descriptions que nous venons de présenter, nous avons fait le choix d'exclure les verbes apparaissant dans des propositions relatives (soit 245 occurrences). En effet, leur syntaxe étant différente des autres types de propositions, nous voulions nous assurer de proposer une analyse pertinente pour ces propositions en particulier. Partons d'un exemple :

(25) At the foot of the Mont Blanc mountain in Chamonix, the Residence La Riviere contains tidy apartments that sleep four.

La syntaxe du syntagme nominal à proposition relative est la suivante : nous sommes en présence d'un antécédent, *tidy apartments*, qui est repris au sein de la proposition relative par le pronom relatif *that*, sujet du verbe *sleep*. C'est à cause du statut syntaxiquement double (Huddleston & al. 2002 : 1037 parlent de « deux occurrences d'une même variable » (*two occurrences of a single variable*)) du référent dénoté par *tidy apartments* (à la fois exprimé par cette dernière séquence et par le pronom relatif) que nous ne souhaitons pas intégrer les relatives à l'analyse générale. En effet, si la question du nombre est assez simple à régler (ici, le référent est au pluriel), le critère de la détermination semble plus compliqué. En effet, l'antécédent est à l'indéfini, comme l'indique la présence de l'article zéro dans le syntagme. Néanmoins, ce dernier syntagme n'est pas le sujet de la relative *stricto sensu* — c'est *that* qui est sujet. Par ailleurs, l'antécédent est déjà connu au moment où le pronom relatif est employé, puisqu'il est arrivé plus tôt dans le linéaire du discours. En outre, la relative est ici restrictive, c'est-à-dire que le contenu sémantique dénoté par la relative est définitoire et permet l'identification précise de l'antécédent (Huddleston & al. 2002 : 1064), composante habituellement associée au caractère défini. Elle reste néanmoins bien intégrée, syntaxiquement, à un ensemble déterminé par un article indéfini, \emptyset . Ce statut double nous a conduit à laisser de tels constituants en dehors des statistiques liées à la détermination.

3.2 Caractéristiques sémantiques des syntagmes nominaux sujets

3.2.1 Analyse statistique des différents champs sémantiques

Maintenant que nous avons établi un profil formel pour le syntagme nominal sujet, intéressons-nous plus précisément au sens des référents nominaux qui y apparaissent.

Pour ce faire, nous utilisons notamment le critère (iii) de la base de données, celui du champ sémantique du sujet. Nous avons listé plus haut les sous-catégories encodées dans la base de données. Pour rappel, il s'agit de : abri/tente/caravane, véhicule aérien, baignoire/jacuzzi, bateau, bâtiment, chaise/banc, eau, église, hôtel, institution politique, lit/canapé, nourriture, parc/pelouse, pièce, restaurant, table, théâtre/stade/auditorium, tombeau, véhicule terrestre. Comme nous l'avons dit, nous avons cherché un équilibre pour à la fois rendre compte de la diversité des sujets possibles, mais également opérer des regroupements. Dans ce paragraphe, nous allons regrouper encore plus les sous-catégories, afin d'atteindre la catégorie la plus hyperonymique qui soit : celle de contenant.

Si l'on regroupe les catégories bâtiment, église, hôtel, pièce, restaurant et théâtre/stade/auditorium, nous arrivons à un total de 376 occurrences, soit près de la moitié de la base de données. Toutes ces sous-catégories peuvent être rassemblées en une seule, intitulée « bâtiment ». Il en va de même pour véhicule aérien, bateau et véhicule terrestre, qui sont tous des moyens de transport (198 occurrences). Enfin, chaise/banc, baignoire/jacuzzi, lit/canapé et table constituent des meubles (123 occurrences). Ces trois nouveaux regroupements (bâtiment, moyen de transport et meuble) constituent les catégories majeures de notre base de données en termes de champ sémantique du sujet. S'y ajoutent les tentes/abris (36 occurrences), puis d'autres sous-groupes bien moins représentés (eau, pelouse, nourriture et tombeau).

3.2.2. Des syntagmes nominaux dénotant des contenants

En considérant ces grands groupes, il est difficile de déceler une cohérence entre les référents de prime abord — que peuvent avoir en commun un avion, un jacuzzi et un stade de football ? Néanmoins, en les étudiant par le prisme des énoncés capacitifs, on se rend compte

qu'ils ont bien une caractéristique commune : ce sont des espaces faits pour que des humains y prennent place. Pour reprendre les exemples de l'avion, du jacuzzi et du stade de football, leur point commun est d'avoir vocation à accueillir des personnes, généralement en position assise. On trouve alors les énoncés suivants :

(26) President Jacques Chirac going to roll this thing out. It's called the A380. It's the biggest commercial jetliner ever: it'll seat 555 passengers.

(27) You'll have full access to the main lodge's 24-hour hot tub (which seats 37, the largest in Minnesota) and sauna.

(28) The dome can seat 71,500, but has only 2,500 parking spaces.

L'emploi capacitif du verbe *seat* pour prédiquer une propriété de ces sujets variés met en lumière leur statut commun — celui d'être des contenant. Définissons ce type d'entités plus précisément, en nous intéressant en premier lieu à la philosophie. Heidegger (1949), repris par Frank (2004 : 47), donne l'exemple de la cruche et explique que c'est en remplissant cet objet que l'on met en avant son caractère de contenant. Cependant, ce dernier existe même lorsque la cruche est vide : « Le vide est la contenance du récipient. Le vide, ce rien à même la cruche, est ce qu'est la cruche en tant que récipient contenant. » La cruche n'a pour raison d'être que de contenir entre ses bords. Notons que ce n'est pas le cas des référents du sujet présents en (26) et (27) — au-delà de simplement contenir, un avion doit voler et transporter ses passagers d'un point A à un point B et un jacuzzi doit contribuer à la détente des personnes qui y sont assises. L'occurrence (28) semble plus proche de l'exemple de la cruche — le but premier d'un stade de football est bien d'accueillir des spectateurs. Cependant, malgré ces légères nuances, les trois référents sont présentés en tant que contenant, qui ne doivent leur essence qu'au vide, qu'à l'espace à remplir. Ici, peu importe la couleur de l'avion ou son type de moteur, car il n'est pas considéré comme un objet matériel. Il est simplement un contenant et l'énonciateur fournit un étalon de mesure permettant d'établir sa capacité d'accueil (ici, 555 passagers).

Cette idée selon laquelle le référent du sujet n'existe qu'en tant qu'objet contenant, avec une capacité d'accueil, est à rattacher à la polarité des énoncés de notre base de données. La structure est systématiquement employée dans des phrases déclaratives positives (et non dans des questions ou dans des déclaratives négatives). En effet, ce qui compte, c'est ce que l'on peut mettre réellement dans le contenant, combien le vide peut contenir. L'énonciateur met en avant la capacité positive et particulière d'un référent, c'est-à-dire la possibilité de remplir le contenant avec une certaine quantité d'entités. C'est la contenance, le volume qui sont en jeu dans les énoncés capacitifs, indépendamment du contenant lui-même — le procès n'est donc pas actualisé, mais envisagé comme possible physiquement, d'où la polarité généralement positive (comme nous le verrons en 4.1.4).

Dès lors, même si la philosophie apporte peu en termes définitoires (nous y reviendrons lorsque nous évoquerons la contenance en tant que primitif sémantique, dans le deuxième chapitre de cette thèse), elle fait bien comprendre que, d'un point de vue sémantique, le référent du sujet d'un énoncé capacitif doit être envisagé comme un contenant, et non comme un simple objet discontinu doté de frontières et de caractéristiques matérielles. Ces remarques nous suffisent pour le moment à caractériser le sujet d'un point de vue sémantique. Nous précisons notre définition des notions de contenance et de capacité dans la deuxième partie du chapitre 2.

Dans cette troisième partie, nous avons tâché de décrire le plus précisément possible le sujet des énoncés capacitifs, d'un point de vue formel et sémantique. Voici un résumé de nos conclusions à propos de ce constituant :

- (i) le référent du sujet est toujours un discontinu ;
- (ii) le syntagme est plus volontiers au singulier ;
- (iii) sa détermination est généralement définie ;
- (iv) sa référence est souvent particulière ;

(v) il dénote toujours une entité envisagée dans son rôle de contenant.

Nous allons maintenant nous attacher à caractériser le constituant suivant dans le linéaire du discours : le verbe.

4. Les propriétés sémantico-syntaxiques du verbe capacitif

Selon l'un de nos postulats initiaux, l'interprétation capacitive est construite autour du verbe, qui voit son sens initial augmenté. Si nous reviendrons sur cette hypothèse, notamment dans le deuxième chapitre de cette thèse, il n'en demeure pas moins que le verbe, en tant que centre organisateur de la proposition, doit faire l'objet d'une description particulièrement poussée. C'est ce que nous allons faire dans cette partie.

Les verbes sont soumis à des variations de temps, d'aspect, de voix et de personne. Nous n'évoquerons pas ce dernier paramètre dans cette partie car les énoncés sont tous à la troisième personne, en raison du statut d'inanimé du sujet — il est difficile d'imaginer un contexte dans lequel un inanimé parle de lui à la première personne ou dans lequel il est l'objet d'une adresse à la deuxième personne. En ce qui concerne le nombre (troisième personne du singulier ou du pluriel), la question a déjà été abordée. Nous allons donc nous concentrer, d'un point de vue formel, sur trois propriétés — le temps, l'aspect et la voix. Nous évoquerons également la polarité et l'association éventuelle avec un modal. Nous nous attarderons ensuite sur les caractéristiques sémantiques des verbes des énoncés.

4.1 Caractéristiques syntaxiques du verbe capacitif

4.1.1 Temps et aspect

Commençons par quelques remarques sur ce que nous entendons par « temps » et « aspect ». Huddleston (2002a : 51-52) explique que le système de conjugaison des verbes en anglais est sous-tendu par des paires oppositives : présent/prétérit (*present/preterit*), parfait/non parfait (*perfect/imperfect*) et progressif/non progressif (*progressive/non-progressive*). Le

présent et le prétérit sont construits grâce à une flexion des verbes (-s de troisième personne pour le présent, -ed pour le prétérit), le parfait avec l'auxiliaire *have* au présent (*present perfect*) suivi du participe passé ou au prétérit (*past perfect*) et le progressif avec l'auxiliaire *be* et la forme -ing du verbe.

Au sein des énoncés capacitifs, nous remarquons une très grande homogénéité temporelle et aspectuelle. En effet, si l'on reprend les paires citées précédemment, nous faisons les constats suivants (sur 790 occurrences) :

(i) Présent/prétérit : 681 sont au présent, soit 86% d'entre elles. Sur les 109 restantes, 72 sont conjuguées au prétérit et 37 à la forme non finie (infinitif ou participe présent), mais apparaissent dans un contexte passé. Nous les classons donc comme des occurrences au passé, non pas du fait de leur temps grammatical, mais de leur appartenance à un temps révolu. Huddleston (2002a : 51) fait la remarque suivante à ce sujet : « Il faut bien distinguer la catégorie grammaticale de la catégorie sémantique du temps¹² » (*We distinguish sharply between the grammatical category of tense and the semantic category of time*). Ce n'est pas parce qu'un verbe n'est pas au prétérit qu'il ne peut pas coder un événement passé (d'un point de vue chronologique).

(ii) Parfait/non parfait : il n'y a aucune occurrence au *present perfect* ni au *past perfect*. Toutes les phrases de notre base de données sont donc à un temps non parfait.

(iii) Progressif/non progressif : de la même manière, il n'y a aucune occurrence en *be+ing*. On dénombre 63 occurrences dans lesquelles le verbe porte le suffixe flexionnel -ing, mais il s'agit uniquement de propositions subordonnées participiales adjectivales, comme en (29) :

(29) For establishments seating more than 200 people, the fee would increase from \$189 to \$310.

¹² Cette distinction, invisible dans la terminologie française, est perceptible en anglais dans l'opposition entre *tense* (temps grammatical) et *time* (temps sémantique, le temps en général), comme l'atteste la citation d'origine.

On peut gloser cette phrase en remplaçant la participiale par une proposition relative : *For establishments that seat more than 200 people, the fee would increase from \$189 to \$310.* Il ne s'agit donc pas d'une forme verbale en *be + -ing*.

Dès lors, on note une homogénéité des occurrences capacitives du point de vue du temps et de l'aspect, avec une très grande majorité de phrases au présent simple. Si l'on combine les critères « présent », « simple » et « forme finie », on obtient 574 occurrences obéissant strictement à ce modèle (soit 73%). Nous émettons plusieurs hypothèses pour expliquer un tel pourcentage.

Dans un premier temps, nous souhaitons avoir recours à l'opposition entre les régimes du discours et de l'histoire, mise en avant par Benveniste (1966). Il définit l'histoire de la manière suivante (1966 : 241) : « Les événements sont posés comme ils se sont produits à mesure qu'ils apparaissent à l'horizon de l'histoire. Personne ne parle ici ; les événements semblent se raconter eux-mêmes. Le temps fondamental est l'aoriste, qui est le temps de l'événement hors de la personne du narrateur. » À l'inverse, dans le mode du discours, l'énonciateur et le co-énonciateur sont présents et ancrés dans une situation d'énonciation précise, actualisée. Le temps fondamental est donc le présent, à l'inverse du régime de l'histoire, qui privilégie les temps passés. Par ailleurs, Benveniste (1966 : 239) mentionne l'existence d'un « présent de définition », qui appartient généralement au mode du discours. Les énoncés capacitifs appartiennent généralement à ce dernier régime : il n'est pas question pour l'énonciateur de narrer des événements passés, mais de décrire les propriétés présentes d'un référent placé en position sujet. L'existence d'un présent de définition, telle qu'elle est postulée par Benveniste (1966 : 239), semble tout à fait pertinente ici : le présent est employé dans un régime de discours et attribue bien des caractéristiques définitoires à un contenant. Le mode de discours explique donc la prévalence du présent.

Langacker (2008 : 534) définit le temps présent comme celui de la simultanéité : il y a coïncidence entre le moment de l'énonciation et le déroulement du procès. Les énoncés capacitifs sont majoritairement au présent car ils s'occupent d'une propriété générale au moment où l'énoncé est produit. Considérons l'occurrence suivante :

(30) The 555-seat A380 will be the world's biggest passenger jet when it enters service in 2006, surpassing Boeing's 747, which seats 420.

Ici, le présent code une coïncidence dont la portée est élargie, du fait de la généralité de l'énoncé. Certes, un Boeing 747 peut accueillir 420 passagers au moment précis où la phrase est énoncée, mais pas uniquement à ce moment-là : cette remarque est valable également pour le passé (depuis la mise en service du modèle) et le sera toujours dans le futur. L'interprétation du présent peut donc être perçue comme étendue. Langacker (2008 : 534) parle alors d'emploi générique, ou *timeless*, de ce temps, qui doit être associé à la portée générale des énoncés, que nous avons déjà décrite précédemment.

Au sujet des occurrences au prétérit, on remarque qu'elles restent générales, mais ne sont valables que pour une époque révolue, ce qui empêche l'utilisation du présent :

(31) Bill, let me ask you — and just so our viewers know, Jon Scott is holding up a little model that we have of the Airbus 320 [...]. Just to give you a better feel for what this thing looked like, it looks very much like of the passenger jets we fly on all the time. It's not one of the small prop planes. It is a major aircraft that seated 150 passengers.

(32) Five days after Katrina made landfall, I walked into an Italian bistro in Houston on Interstate 10. The cluster of surrounding motels had counters piled high with fliers from churches offering aid. The bistro sat 200, and every chair was taken by an evacuee.

En (31), l'Airbus 320 mentionné n'est plus en circulation. Le présent n'est donc pas possible, car si, comme nous l'avons vu, ce temps peut avoir une référence étendue (passé-présent-futur), il doit en revanche inclure le présent *a minima* pour pouvoir être utilisé, ce qui n'est pas le cas ici. En (32), l'emploi du prétérit est dû au contexte de récit. L'énonciateur parle d'un moment du passé, très clairement identifié par le constituant de temps *five days after Katrina made landfall*. Le contexte étant au passé, l'emploi du temps correspondant est prototypique. Néanmoins, l'interprétation générale demeure puisque la proposition *The bistro sat 200* fait bien référence à la capacité d'accueil, toujours valable. C'est la proposition qui lui est coordonnée, *and every chair was taken by an evacuee*, qui dénote un procès actualisé dans le monde et non plus un simple possible. En l'occurrence, le possible et l'actualisé se

rejoignent ici, car le bistrot est plein, mais on aurait pu envisager une autre proposition comme *and half of the chairs were taken by evacuees*, sans contradiction. C'est d'ailleurs ce qui se passe dans l'occurrence suivante :

(33) The diner sat fifty-two, in ten booths and twelve counter stools. At its busiest times, there were lines out the door, but bad weather slowed things down. Barely thirty-five remained now.

Dans cet exemple, la capacité d'accueil est exprimée avec le schéma capacitif souligné au début de la phrase, mais le nombre de personnes bel et bien présentes dans le restaurant est donné à la fin de l'exemple, trente-cinq. Dès lors, l'emploi est général pour le capacitif — même s'il réfère à un endroit en particulier, cette propriété est valable de manière permanente pour le lieu —, mais l'interprétation est bien plus restreinte pour la dernière phrase — à un moment précis dans cet endroit précis, trente-cinq personnes sont présentes.

Notons enfin que l'utilisation du prétérit peut contraindre à une interprétation spécifique, dans certains cas ambigus. En effet, le présent est considéré comme le temps par défaut, employé lorsque les conditions d'emploi du prétérit ne sont pas réunies (Huddleston 2002b : 129). En cela, il a une certaine affinité avec les généralités. Il est possible de trouver le prétérit pour les exprimer (certains procès ne peuvent être généralement vrais que dans le passé, comme c'est le cas en (31) et (32)), mais, dans certains cas, ce temps oriente néanmoins l'interprétation vers du spécifique :

(34) Feast is planned today at Matthew 25 Share and Care Soup Kitchen, using 300 turkeys left over from Christmas meal that served 2,000.

Dans cet exemple, le repas a déjà été servi, comme l'indique *left over* et le contraste entre le présent *is planned today* (avec *planned*, qui participe à la création du présent-futur (*present futurate*, cf. Huddleston 2002b : 131), et le passé *served*, qui vient marquer le décrochage avec T0. *Served* dit donc un procès actualisé, qui a bien eu lieu à un moment précis, révolu. Il n'est ici pas question de capacité mais bien d'actualisation du procès *serve*

dans le passé. Ceci nous permet de mettre en lumière les deux actualisations en jeu dans les énoncés capacitifs. Comparons l'occurrence (34) avec la phrase suivante :

(35) The recipes below also serve 10 to 15 hunters.

Dans un énoncé capacitif classique, comme (35), seul le possible est actualisé ; le procès permis, dénoté par le verbe, ne l'est pas. Les recettes permettent bien de nourrir dix à quinze chasseurs, mais la proposition ne dit pas une situation dans laquelle ces personnes mangent effectivement. Ce dernier procès demeure potentiel. Le schéma capacitif signifie donc non pas un, mais deux procès : le procès modal, c'est-à-dire le possible (actualisé) et le procès dénoté par le verbe (potentiel).

En somme, on constate que les énoncés capacitifs favorisent l'utilisation du présent simple, car ils attribuent à un référent une propriété valable au moment de l'énonciation. Le caractère général des énoncés peut expliquer en partie pourquoi l'aspect n'est jamais progressif. En effet, cet aspect présente le procès en cours de réalisation, ou, pour reprendre les termes de Langacker (2008 : 155), le passage d'un procès perfectif (*perfective*) à un procès imperfectif (*imperfective*). L'auteur résume ceci dans le schéma suivant :

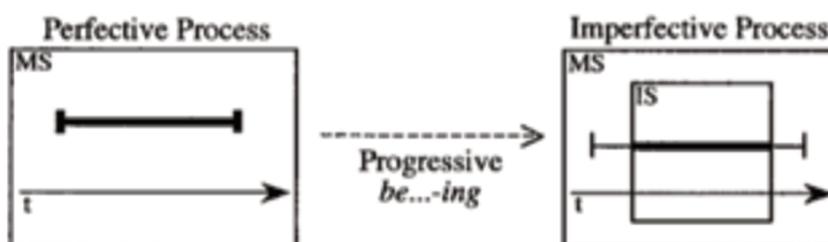


FIG. 2 : PROCÈS PERFECTIF ET PROCÈS IMPERFECTIF (LANGACKER 2008 : 156)

Lorsqu'un verbe est à l'aspect simple, le procès est pris dans sa globalité (carré de gauche). À l'inverse, dans le cas du continu, il est intercepté en cours de déroulement. Dans les énoncés capacitifs, l'enjeu n'est pas de proposer un zoom sur la réalisation du procès, mais d'attribuer une propriété fixe et immuable à un référent. L'aspect privilégié est donc simple. L'absence totale de progressif laisse néanmoins penser que nous sommes ici en présence d'une impossibilité grammaticale. Il ne s'agit pas simplement d'une forte tendance à l'aspect

simple (comme nous avons constaté une tendance à l'emploi du présent), mais bien d'une restriction : le progressif est bloqué dans les emplois capacitifs. Pour reprendre l'exemple (33), nous ne pourrions pas envisager la glose **The diner was sitting fifty-two*. Une telle incompatibilité est en partie explicable par la composante générale des énoncés (qui requiert l'aspect simple), mais pas uniquement. Nous notons notamment que cette incompatibilité grammaticale est valable pour tous les verbes exprimant la contenance. Huddleston (2002b : 168) explique que *contain* doit être considéré comme un verbe fortement statique (*strongly stative verb*) et qu'il n'autorise pas l'emploi du progressif, même lorsque l'état est ponctuel :

(36) a. The model contains a set of binary county variables.

(36) b. *The model is containing a set of binary county variables.

Nous avons procédé à une recherche sur le COCA pour vérifier cela, qui s'est révélée concluante. En effet, [*be*] + *containing* ne génère que 32 occurrences dont aucune ne présente d'exemple de *contain* dans le sens de *hold* — toutes emploient ce verbe dans son sens de freiner, retarder, limiter (*He had been containing his rage with visible effort all through my speech*, par exemple). Nous postulons donc que la classification des procès capacitifs, et notamment leur caractère fortement statique (tout comme *contain* ou *hold*), joue également un rôle très important dans cette restriction. Ceci nous conduit à nous interroger sur l'aspect sémantique des verbes capacitifs.

4.1.2 Classification du procès

Nous allons tâcher ici de caractériser les procès dénotés par les verbes capacitifs du point de vue de leur aspect sémantique. Corre (2009 : 5) définit cette notion, qui appartient au domaine de la sémantique lexicale, comme un ensemble de phénomènes permettant de classer les verbes en « espèces », pour reprendre le terme de Vendler (1957), dont nous utiliserons la classification comme typologie de référence. Il distingue quatre grands types de procès selon des grands traits aspectuels, que nous reprenons ici (d'après Martin 1988) :

(i) les états (*states*) : statiques, duratifs et non bornés (*be, know, love...*) ;

- (ii) les accomplissements (*accomplishments*) : dynamiques, duratifs et bornés (*cross the street, deliver a baby...*) ;
- (iii) les activités (*activities*) : dynamiques, duratives et non bornées (*watch, run...*) ;
- (iv) les achèvements (*achievements*) : dynamiques, ponctuels et bornés (*die, recognize, reach the summit...*).

Dans leur article, Recanati & Recanati (1999) reviennent sur cette classification, notamment sur son objet. En effet, la classification telle qu'elle est présentée par Vendler (1957) s'applique directement aux verbes (codant des procès). Or le type de procès n'est pas lié uniquement au verbe : il est aussi construit grâce aux autres marqueurs environnants (lexèmes, affixes...). C'est ce que souligne Corre (2009 : 23) : l'Aktionsart (ou aspect sémantique) d'un verbe dépend autant du verbe lui-même que des constituants qui l'entourent, qui peuvent venir modifier le type aspectuel du prédicat. Cette considération s'applique très bien aux énoncés capacitifs : lorsqu'ils sont employés au sein de ce schéma, nous postulons que les verbes ne peuvent pas être classés au sein de l'espèce qui leur est traditionnellement associée. Nous postulons en effet que les énoncés capacitifs codent tous des prédicats d'état, et ce quel que soit le type de procès habituellement codé par le verbe.

Dowty (1979 : 60) répertorie une douzaine de tests permettant de classer un procès dans l'une des quatre catégories. Recanati & Recanati (1999) en retiennent deux principaux : le test du progressif et le test du « pendant », que nous transposons en anglais en test du *in/for*. En croisant ces deux tests, nous pouvons déterminer à quel type un procès appartient.

Commençons par le progressif. Selon Recanati & Recanati (1999), pour exprimer la contemporanéité entre le déroulement d'un procès et le moment de l'énonciation, un énonciateur a recours à l'aspect progressif en *-ing* si le verbe désigne une activité ou un accomplissement. À l'inverse, il est impossible d'utiliser ce mode pour les états et les achèvements. En effet, les états ont une composante statique, qui empêche de les

conceptualiser comme des procès en cours de déroulement et bloque donc l'emploi du progressif. Par ailleurs, le caractère ponctuel des achèvements ne permet pas non plus d'envisager un déroulement. Reprenons les exemples de Recanati & Recanati (1999), en les passant au progressif :

(37) *He is knowing he is wrong. (état)

(38) *I am severing the jugular vein. (achèvement)

Ce test permet donc de distinguer deux sous-groupes : les activités et les accomplissements d'une part et les états et les achèvements d'autre part.

Appliquons maintenant ce test au schéma capacitif :

(39) a. This company's 397 luxury rentals sleep 3 to 28.

(39) b. *This company's 397 luxury rentals is sleeping 3 to 28.

(40) a. New arenas generally seat 17,500 to 21,000 fans.

(40) b. *New arenas are generally seating 17,500 to 21,000 fans.

L'aspect progressif n'est pas compatible avec le capacitif : les phrases (39) b. et (40) b. ne sont pas recevables. Avant toute analyse, notons qu'il ne s'agit pas d'une incompatibilité entre le verbe lui-même et cet aspect : *sleep* et *seat*, dans leur emploi habituel, peuvent parfaitement être mis au progressif. Le capacitif est une preuve supplémentaire que le contexte autour du verbe influe fortement sur sa classification. Nous lions donc l'incompatibilité au schéma dans son ensemble et non au verbe seul. Comme nous l'avons souligné au paragraphe précédent, la structure capacitive dénote deux procès : une possibilité générale d'une part, et un procès potentiel d'autre part. Dès lors, nous ne sommes pas en présence d'un schéma signifiant une quelconque contemporanéité entre le déroulement d'un procès et le moment de l'énonciation. Dans les phrases (39), il n'est pas fait référence à une situation spécifique, en cours de déroulement, dans laquelle trois à vingt-huit personnes seraient en train de dormir dans une location de vacances — il est d'ailleurs difficile

d'imaginer un contexte possible pour cette occurrence, le complément post-verbal étant une fourchette large et non un nombre précis. Ces éléments peuvent donc répondre au moins partiellement à la question.

Néanmoins, il serait faux d'affirmer que toutes les occurrences du capacitif font référence à des procès potentiels. Dans de rares cas, il y a bel et bien actualisation du possible, mais également du procès dénoté par le verbe :

(41) The wedding had been a long Sunday in June. The church was bright, with thick white paint over the boards. It seated forty, squeezed together on pine benches — two rows of out-of-town relatives and Muriel's father's old patients had to stand in the back.

Ici, le constituant *squeezed together on pine benches* et la première phrase, *The wedding had been a long Sunday in June*, indiquent qu'il s'agit de la description d'un événement spécifique. Il n'est pas question de capacité générale ici. Regardons alors si l'emploi de l'aspect progressif serait possible dans ce cas précis :

(42) ?? The wedding had been a long Sunday in June. The church was bright, with thick white paint over the boards. It was seating forty, squeezed together on pine benches — two rows of out-of-town relatives and Muriel's father's old patients had to stand in the back.

Si l'occurrence semble plus recevable que les exemples (39) b. et (40) b., elle n'en reste pas moins douteuse. Il paraît donc y avoir une réelle incompatibilité entre les verbes capacitifs et l'aspect progressif, ainsi que nous l'avons vu un peu plus tôt lors de l'étude statistique. Cette remarque vaut pour les cas où le schéma capacitif dénote un possible général, mais également lorsqu'il participe à la description d'une situation actualisée.

Utilisons à présent le deuxième test, celui de *in/for*, pour déterminer si le capacitif réfère à des états ou à des achèvements. Ce test crée deux autres sous-catégories : accomplissements et achèvements d'une part, et états et activités d'autre part. Les accomplissements et les achèvements ne peuvent pas être accompagnés d'un adjectif de durée en *for* ; il doit commencer par *in*. À l'inverse, les états et les activités ont des dépendants en

for. Ceci s'explique par le fait que les états et les activités ont une durée homogène. Le procès est vrai pour tout l'intervalle donné, mais aussi pour tous les sous-intervalles. Par ailleurs, les achèvements et les accomplissements sont téliques et bornés à la fin, ce qui justifie leur préférence pour *in*, qui code cette borne finale, à l'inverse de *for*¹³.

Étudions maintenant le capacitif à la lumière de ce que nous venons de développer. Commençons par une occurrence où *sleep* est employé prototypiquement :

(43) a. I slept for eight hours.

(43) b. *I slept in eight hours.

Ici, le complément en *in* est impossible ; il faut utiliser *for*. Il s'agit donc d'une activité, avec une durée homogène et sans borne finale.

Tâchons à présent de voir s'il en va de même pour *sleep* employé dans un énoncé capacitif.

(44) a. ? The tent sleeps four for eight hours.

(44) b. ?? The tent sleeps four in eight hours.

Les deux phrases sont étranges, car il est compliqué d'imaginer un contexte permettant la production de ces occurrences. L'occurrence (43) b. semble encore plus difficilement interprétable que (44) b., du fait de la composante télique présente dans *in*. Nous pourrions imaginer un contexte de science-fiction dans lequel quatre animés humains doivent aller dormir sous la tente pendant un temps précis, afin d'être complètement reposés. Ce contexte est cependant loin d'être neutre. Interpréter l'occurrence (44) a. nous semble demander moins d'imagination : quatre personnes dorment dans la tente pendant huit heures. L'occurrence reste étrange car le syntagme prépositionnel semble effacer la composante permissive (le procès *sleep* apparaît comme actualisé), ou alors limiter la portée du possible — quatre

¹³ Notons que l'aspect sémantique du verbe doit aussi être pris en compte lors de l'utilisation de ces tests. Des adjoints de durée en *in* ou en *for* seront moins facilement applicables à des états ou à des procès ponctuels, du fait du sémantisme même du verbe — il est difficile d'appliquer une durée à un procès immuable, ou, au contraire, extrêmement rapide. On envisage néanmoins plus facilement *He believed it for years* que **He believed it in years* (état).

personnes peuvent dormir dans la tente, mais seulement pendant un temps précis, ce qui est contraire à l'interprétation de possible général et permanent présentée jusqu'ici. Le test s'avère donc peu concluant, mais permet néanmoins de déceler une légère préférence pour *for*.

Si l'on recoupe les résultats des deux tests, on aboutit à la matrice suivante (Recanati & Recanati 1999) :

	- progressif	+ progressif
<i>for</i>	État	Activité
<i>in</i>	Achèvement	Accomplissement

FIG. 3 : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES TESTS CROISÉS DU PROGRESSIF ET DE L'ADJOINT DE TEMPS

Nous avons vu grâce aux tests que les énoncés capacitifs étaient incompatibles avec le progressif et plus compatibles avec un complément de temps en *for* qu'en *in*. Si l'on considère la matrice ci-dessus, il s'agirait donc d'états. Au début du paragraphe, nous avons décrit les états comme des procès statiques, duratifs et non bornés. Leech (1971 : 9) développe cette description et écrit notamment qu'un état « n'a pas d'étapes différenciées ni de limites précises » (*a state is undifferentiated and lacking in defined limits*). Cette définition s'applique bien au capacitif : le procès n'a pas de limite temporelle car il dénote une propriété générale du contenant dit par le sujet. La capacité est envisagée comme permanente et n'a pas de frontière temporelle. Dès lors, le résultat que nous avons trouvé grâce à la matrice semble être confirmé par cette définition — les verbes des énoncés capacitifs dénotent un état. Nous pouvons d'ailleurs noter une certaine parenté avec *be*, verbe d'état par excellence. En effet, tous deux codent une identité et, plus précisément, l'appartenance à une classe (Larreya 2005). Lorsqu'un énonciateur dit *Paul is a teacher*, on accède facilement à l'équation « *Paul = teacher* ». De même, lorsque l'on dit *The tent sleeps six*, on obtient « *The capacité of the tent = six* ». Il s'agit du même processus de prédication d'une propriété, de versement dans une catégorie — celle des professeurs pour Paul et celle des tentes pouvant accueillir six personnes. Il y a donc une indéniable parenté entre les verbes employés capacitivement et les verbes d'état typiques, sur laquelle nous reviendrons lorsque nous évoquerons le potentiel statut de copule du verbe capacitif, au chapitre 2.

Dès lors, nous envisageons le procès capacitif comme un état, codé par un verbe à deux facettes :

(45) The auditorium will seat 2,000 and include high-tech audiovisual components.

Ici, du fait de son interprétation capacitive, *seat* dénote avant tout un état. Néanmoins, cela ne veut pas dire que le sens habituel de *seat* disparaît totalement : il est bien dit que les personnes seront assises (et non debout ou allongées). Il y a donc bien une part d'activité qui demeure, codée par le verbe pris dans son acception habituelle. Il y a donc deux volets présents dans chaque verbe employé capacitivement : le procès d'état capacitif et la trace du procès prototypiquement dénoté par le verbe (qu'il soit une activité, un achèvement ou un accomplissement). Nous reviendrons plus en détail sur le caractère palimpseste du verbe dans la dernière partie du deuxième chapitre.

4.1.3 Voix et transitivité

À l'étude de notre base de données, une autre statistique concernant le verbe est marquante : 100% des occurrences du capacitif sont à la voix active. Le passif n'est pas recevable pour les énoncés capacitifs :

(46) a. The cabin has a private head compartment and can sleep three people.

(46) b. *Three people can be slept by/in the cabin.

Cette incompatibilité peut être expliquée par deux facteurs principaux, que nous présenterons ici. Premièrement, l'absence de passivation nous incite à nous interroger sur la transitivité du verbe capacitif. Nous ne nous attarderons pas ici sur ce point, car nous y reviendrons dans une sous-partie dédiée dans le troisième chapitre de cette thèse. Nous formulons simplement ici quelques remarques préliminaires afin de mettre en lumière la difficulté de déterminer le statut transitif ou intransitif du verbe capacitif.

De prime abord, la phrase capacitive peut être considérée comme une séquence SVO classique, avec un fonctionnement transitif. Larreya & Rivière (2014 : 232) définissent un verbe transitif direct comme acceptant un groupe nominal complément directement, sans préposition. Il peut représenter une action aussi bien qu'un état (Larreya & Rivière 2014 : 303). Khalifa (2004 : 44-45) écrit qu'un verbe transitif accepte deux arguments. Il définit ce dernier terme de la manière suivante : « l'être ou l'objet qui participe de manière active ou passive au procès exprimé par le verbe ». À la lecture de cette définition, nous notons un certain flottement terminologique autour de la notion d'argument. En effet, ce terme désigne traditionnellement une entité nécessaire à l'identité d'une signification verbale (ou prédicat). Il s'agit donc d'une notion sémantique. Khalifa (2004) semble lui donner une acception syntaxique en l'associant à un schéma de complémentation. Dans cette thèse, nous utilisons le terme « argument » pour référer à une réalité sémantique. Nous l'opposons à « circonstant », terme également sémantique dénotant une entité qui n'est pas nécessaire à la signification verbale. La paire argument–circonstant a pour pendant syntaxique le couple complément–adjectif. Nous reviendrons sur les définitions de ces notions dans la sous-partie 5.1 de ce chapitre. Malgré cette divergence terminologique, nous notons que les propriétés du schéma transitif décrites par Khalifa (2004) s'appliquent au capacitif, qui possède un sujet et un complément prenant la forme d'un syntagme nominal. Par ailleurs, le contenant (sujet) et les animés humains quantifiés (complément post-verbal) peuvent être considérés comme des participants du procès à part entière : le contenant permet le déroulement du procès et les animés humains l'accomplissent. Si l'on suit ces définitions, le schéma capacitif peut donc être perçu comme transitif — et nous l'avons d'ailleurs traité comme tel jusqu'ici.

Ce statut peut néanmoins être remis en cause si l'on adopte une définition sémantique plus stricte de la transitivité, comme l'ont fait certains auteurs, en grammaire cognitive notamment. Langacker (2008 : 387) analyse certains énoncés qui ressemblent à des énoncés transitifs sans pour autant l'être. Il prend l'exemple suivant :

- (47) a. The train is approaching Chicago.
- (47) b. *Chicago is being approached by the train.

La phrase (47) a. semble présenter un schéma transitif classique, avec *the train* comme sujet, *is approaching* comme verbe et *Chicago* comme objet. Néanmoins, Langacker (2008 : 387) avance que (47) a. n'est pas un énoncé transitif. Cet auteur donne une définition non pas syntaxique mais sémantique de la transitivité : ce qui compte, c'est qu'il y ait une interaction asymétrique entre deux participants. Langacker s'éloigne donc d'une définition classique de la transitivité (qui prend en compte avant tout des critères syntaxiques de complémentation *via* un constituant nominal) et inclut une composante sémantique essentielle — celle de l'interaction. Or il arrive que les participants n'interagissent pas, même dans des constructions assimilées aux schémas transitifs. Dans l'exemple (47) a., le sujet *the train* n'interagit pas avec l'objet *Chicago* : il en prend la direction pour l'occuper. Il n'accomplit pas une action subie par l'objet ; en cela, il n'obéit pas à la définition sémantique de la transitivité. Ce n'est donc pas une construction transitive, selon Langacker (2008). L'auteur résume sa pensée grâce à un schéma récapitulatif :



FIG. 4 : LA TRANSITIVITÉ SÉMANTIQUE (LANGACKER 2008 : 388)

Dans ce schéma, les cercles représentent des participants et les carrés des lieux. La séquence SVO peut donner lieu à trois types d'énoncés :

- (a) Une interaction entre deux participants : la structure est transitive.
- (b) Un participant occupe un lieu : la structure n'est pas transitive.
- (c) Un participant se dirige vers un lieu : la structure n'est pas transitive.

Ce raisonnement s'applique très bien au capacitif, qui correspond au cas de figure (b).

(48) The diner sat fifty-two, in ten booths and twelve counter stools.

Le sujet est un lieu, *the diner*, symbolisé par le carré dans le schéma, et l'objet est un nombre pluriel de participants, *fifty-two*, codé par un cercle. Les participants occupent le lieu. Dès lors, selon la théorie développée par Langacker (2008), nous ne sommes pas en présence d'une construction transitive. Même si les définitions présentées plus haut et la forme SVO pourraient nous inciter à considérer le schéma capacitif comme transitif, l'absence des caractéristiques sémantiques habituellement liées à un fonctionnement transitif, mises en lumière notamment par Langacker (2008), nous pousse à questionner cette étiquetage. Nous reviendrons plus en détail sur ces questions dans le troisième chapitre. Pour le moment, il nous suffit de noter que la classification du schéma capacitif en transitif ou intransitif est loin d'être évidente et que cela a un impact sur la voix. En effet, la comptabilité avec la voix passive est une caractéristique des verbes transitifs (De Mattia-Viviès 2009 : 94). Dès lors, si le verbe capacitif a un fonctionnement transitif non prototypique voire intransitif, alors le passif est naturellement bloqué, comme pour les autres verbes intransitifs. C'est l'une des explications avancées par Langacker (2008 : 387).

Une deuxième analyse, également proposée par Langacker (2008), permet de justifier l'impossibilité de passiver les énoncés capacitifs. Selon cet auteur, le fait de mettre un lieu en position sujet (*setting-subject construction*) constitue déjà une déviation par rapport au schéma classique, qui place un participant — habituellement humain — en sujet. La passivation représente également un éloignement de la structure canonique, puisque c'est le référent de l'objet qui est en position sujet. Il serait donc impossible de cumuler ces deux réorganisations, pour des raisons pragmatiques : en mettant le capacitif au passif, l'énonciateur placerait à nouveau un participant en position de sujet (les animés humains qui effectuent le procès). C'est contradictoire avec l'objectif initial de l'emploi de la structure capacitiv, qui est de mettre en position sujet un lieu. Illustrons ceci par un exemple :

- (49) a. Ten at least can sleep in the villa.
- (49) b. The villa can sleep ten at least.
- (49) c. *Ten at least must be slept by the villa.

(49) a. correspond à la structure canonique. Le sujet est un participant, agent du procès¹⁴, *sleep* a un emploi intransitif et le lieu est exprimé par un syntagme prépositionnel en *in*, adjectif de lieu. Il n’y a aucune déviation par rapport au schéma classique ; nous avons ici un énoncé intransitif prototypique. (49) b. est un exemple d’énoncé capacitif et (49) c. un exemple agrammatical de mise à la voix passive de l’énoncé (49) b. En employant le passif, l’énonciateur remplace le participant agent en position sujet — comme dans la phrase canonique (49) a. —, alors même qu’initialement, il employait une structure marquée spécifiquement dans le but de thématiser le lieu. C’est cette incohérence qui bloque la passivation. En somme, la résistance à la passivation peut s’expliquer par deux raisons principales — le type de transitivité associée au schéma et des contraintes organisationnelles et pragmatiques.

4.1.4 Polarité

Tout comme pour la voix, les statistiques concernant la polarité sont très marquées, puisque 100% des énoncés de la base de données apparaissent dans un contexte positif. On ne dénombre aucune phrase négative ni interrogative. Cependant, s’il s’agissait d’une restriction syntaxique dans le cas de la voix passive, nous ne pensons pas qu’un énoncé capacitif interrogatif ou négatif puisse être jugé totalement agrammatical. Une recherche sur Google permet d’ailleurs d’en trouver :

(50) How many can the tent sleep?¹⁵

(51) And a two-man tent doesn't sleep two.¹⁶

Nous n’expliquons pas l’absence de phrases interrogatives ou négatives par des facteurs syntaxiques mais pragmatiques. En effet, l’enjeu des énoncés capacitifs est d’attribuer une propriété (celle de contenir un certain nombre de personnes) à un référent

¹⁴ Nous reviendrons sur le rôle sémantique du sujet associé à des verbes comme *sleep* ou *eat* dans le deuxième chapitre de cette thèse. Nous parlons pour le moment d’agent, en tant que participant qui accomplit le procès, mais nous avons conscience du caractère non prototypique de cet agent et tâcherons de mieux le caractériser.

¹⁵ Source : <https://www.facebook.com/1628271674154518/posts/1723766027938415/>

¹⁶ Source : <https://comms2point0.co.uk/comms2point0/2017/9/18/comms-unplugged-21-of-the-best-bits>

dénoté par le sujet. Il s'agit donc bien pour l'énonciateur de signaler qu'il y a un objet contenant avec du vide entre ses parois, qu'il convient de combler. L'orientation est donc positive : on ne mentionne le contenant que pour indiquer dans quelles proportions il peut être rempli. Il ne s'agit pas d'interroger la propriété ni de la nier, mais bel et bien de l'attribuer. Ceci est signifié par une phrase positive. La structure peut être perçue comme spécialisée, puisqu'elle sert uniquement à signifier une idée particulière, celle de la contenance positive. Nous reviendrons sur le degré de spécialisation de la structure et de ses contextes d'apparition dans la dernière partie de ce chapitre.

À ce titre, l'exemple (51) est très intéressant. Certes, l'énoncé capacitif apparaît dans une proposition négative, mais on note que la première partie de la phrase dénote une contenance positive *via* le syntagme nominal *a two-man tent*. Avec la négation, l'énonciateur ne fait que marquer son refus de valider une propriété précédemment attribuée *via* le même processus que celui qui est à l'œuvre dans le schéma capacitif, le syntagme nominal *A two-man tent* étant une glose similaire à *A tent that sleeps two*. Cependant, pour des raisons pragmatiques, il aurait été impossible pour l'énonciateur d'employer le capacitif ici : **A tent that sleeps two doesn't sleep two*. En effet, il y a une contradiction évidente entre les deux propositions, que l'emploi d'un syntagme nominal permet d'éviter. En passant par *A two man tent*, l'énonciateur peut marquer la différence entre le modèle tel qu'il est vendu par la marque (une tente deux places) et ce qu'il pense de lui dans la pratique qu'il en a (le modèle est trop petit pour deux personnes). Le syntagme nominal est plus synthétique et témoigne d'une relation plus intégrée entre la tente et sa capacité d'accueil — elle est fabriquée par le constructeur pour accueillir deux personnes, c'est son rôle, sa fonction première. Pour nier cette propriété, l'énonciateur doit donc passer par une structure plus analytique, qui marque une relation moins intégrée et plus problématique. Le schéma capacitif permet cela, à l'inverse du syntagme nominal. Aussi peut-on imaginer le gradient suivant, en termes d'intégration de la relation :

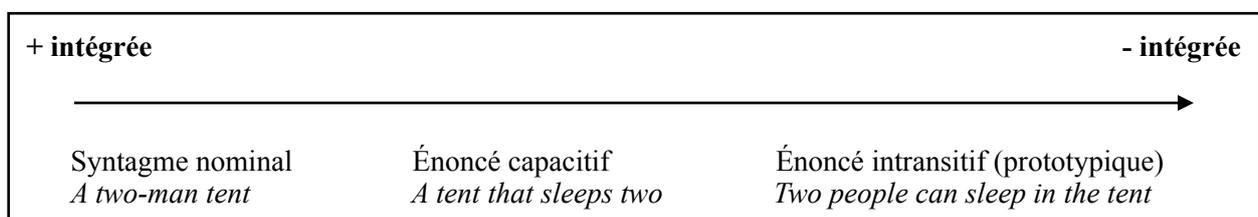


FIG. 5 : GRADIENT D'INTÉGRATION DE LA PROPRIÉTÉ SELON LA NATURE

La prévalence de la polarité positive s'explique donc par le fait que les énoncés capacitifs s'occupent avant tout de prédiquer une propriété d'un sujet et non de la nier ou de la questionner.

Nous souhaitons enfin nuancer notre propos avec une occurrence dont le syntagme verbal est positif, mais qui est orientée vers une polarité négative grâce à l'adverbe *barely* :

(52) That fuel cell was so bulky that the car could barely seat one person — and crept along at a snail's pace.

Barely oriente l'interprétation vers le moins. Certes, la voiture peut bien accueillir une personne, mais c'est à peine si c'est possible. Ici, *one* n'est pas envisagé comme *more than zero*, mais plutôt comme *almost zero*. C'est la petitesse du nombre (et donc du degré d'actualisation possible de *seat*) qui est mise en avant, plutôt que le fait que ce nombre existe bien. À ce titre, la polarité peut être envisagée comme négative grâce à l'adverbe.

Lorsque l'on observe le gradient Fig. 5, on remarque une complexification progressive du syntagme verbal à mesure que l'on se déplace vers la droite. Le syntagme nominal ne contient pas de verbe ; l'énoncé capacitif possède un syntagme verbal avec un verbe lexical tête seul ; la glose intransitive, elle, contient un syntagme verbal constitué de deux éléments, le verbe *sleep* et le modal *can*. Nous allons à présent nous intéresser à ces modaux, parfois présents mais souvent absents dans les énoncés capacitifs.

4.1.5 Modaux

Commençons par les données chiffrées : sur 790 occurrences, 648 ne contiennent pas de modal. Dans les occurrences restantes, les modaux se répartissent de la manière suivante :

- | | | |
|--------------------------|----------------------|---------------------------------------|
| - <i>can/could</i> : 86 | - <i>might</i> : 1 | - idiome avec un sens |
| - <i>will/would</i> : 48 | - <i>must</i> : 1 | modal (<i>be able to</i> , <i>be</i> |
| - <i>should</i> : 2 | - <i>used to</i> : 1 | <i>capable of</i>) : 3 |

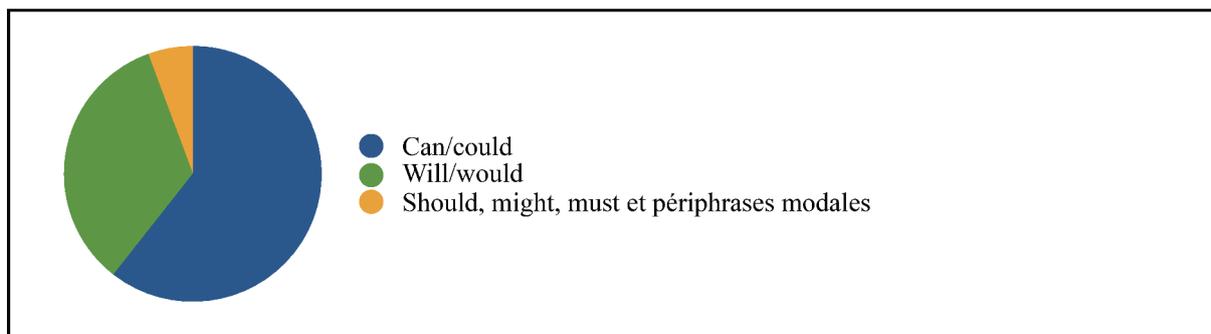


FIG. 6 : REPRÉSENTATION DES DIFFÉRENTS MODAUX PARMIS LES OCCURRENCES QUI EN CONTIENNENT UN

Comme nous l'avons déjà souligné en introduction, les énoncés capacitifs dénotent un possible général. Nous nous concentrons plus en détail sur ce type de modalité dans le chapitre suivant, mais allons entamer ici une description en surface. Au vu de la modalité exprimée, il n'est pas surprenant de constater que, lorsqu'il y a un modal, c'est *can/could* qui est le plus employé. En effet, ce modal dit « un possible stable et continu » (Cotte 1998 : 162). Ceci correspond à la capacité exprimée, valable de tout temps et sans variation. Le second modal le plus employé est *will* (et sa forme passée *would*). À nouveau, ce choix énonciatif est peu surprenant, *will* étant l'un des modaux privilégiés pour exprimer une loi, une propriété générale (Cotte 1998 : 56). Les autres modaux représentés relèvent d'emplois ponctuels dans leur acception épistémique. Ils ne contribuent pas à construire le capacitif, mais ils questionnent « le caractère "vrai" ou "faux" » de tout l'énoncé, pour reprendre les termes de Larreya & Rivière (2014 : 86), lorsqu'ils définissent l'épistémique.

En étudiant les statistiques liées aux auxiliaires modaux, on remarque un fait bien plus notable que le modal employé : l'absence d'un tel marqueur dans 81% des cas. Cela signifie que dans la majorité des cas, c'est le schéma dans son ensemble qui exprime la capacité, sans marqueur dédié. Nous commençons par comparer des occurrences similaires, avec et sans modal. Prenons deux exemples :

(53) a. The table seats four people.

(53) b. The table can seat four people.

Malgré la présence de *can* en (53) b., il semble n'y avoir aucune différence de sens entre les deux occurrences. Elles font toutes deux référence à la capacité d'accueil d'une table, autour de laquelle quatre personnes peuvent prendre place. Dès lors, si le schéma lui-

même suffit à exprimer la capacité, pourquoi trouvons-nous malgré tout un auxiliaire de modalité (*can* ou autre) dans 20% des cas ?

Huddleston (2002b : 179) pose une question similaire à partir des deux exemples suivants :

(54) a. Strange as it seems, I believe you.

(54) b. Strange as it may seem, I believe you.

L'auteur souligne qu'il est difficile de détecter une quelconque nuance de sens entre les deux phrases (tout comme dans les occurrences (53)). Pour cette raison, le degré de modalité dit par l'auxiliaire est perçu comme très bas — *may* ne fait que répéter la modalité exprimée à l'échelle de la phrase (ici, la concession). Il renforce l'expression de la modalité, sans lui ajouter de nouvelle composante modale. Il s'agit ici d'un cas d'harmonie modale : l'auxiliaire, qui dit une modalité, a tendance à être associé à d'autres marqueurs exprimant le même type de modalité. Cette dernière se trouve alors renforcée. L'adjonction de différents marqueurs ne permet donc pas d'ajouter de nouveaux types de modalité, mais de renforcer le degré d'une modalité déjà présente dans la phrase.

Toujours selon Huddleston (2002b : 180), l'harmonie modale s'incarne principalement dans la combinaison adverbe–verbe. Voici ses exemples :

(55) a. The meeting must surely be over.

(55) b. The meeting should probably be over.

(55) c. The meeting may possibly be over.

Dans ces cas-là, le verbe et l'adverbe ont la même force modale et ils l'expriment conjointement. Cette remarque nous a conduite à nous interroger sur la présence éventuelle d'adverbes, combinés à un modal, dans les occurrences du capacitif. Nous avons choisi de nous concentrer sur les énoncés contenant *can*, auxiliaire modal le plus prototypique de l'expression de la capacité. Sur 56 occurrences, on en dénombre quinze qui contiennent un

adverbe¹⁷. Il s'agit soit de *easily* (cinq fois), soit de *comfortably* (dix fois). En préambule, nous pouvons souligner le fait que la combinaison *can* + adverbe n'est présente que dans une minorité de cas. Nous constatons ensuite que les adverbes utilisés appartiennent tous les deux au même champ sémantique. Le Collins Dictionary définit *easily* par « très probable » (*very likely to happen*), et *comfortably* par le fait de faire quelque chose facilement (*if you do something comfortably, you do it easily*). La ressemblance entre les définitions et le fait que le mot *easily* lui-même soit utilisé dans la définition de *comfortably* indiquent la parenté entre ces deux adverbes. Nous allons donc les traiter ensemble, sans faire de différence entre les deux. Nous tâcherons de voir s'il y a harmonie modale entre *can* et l'adverbe. *Can* code la capacité interne, l'aptitude. En revanche, *easily* et *comfortably* ne possèdent pas ces traits sémantiques — ils ne disent pas la capacité. Il n'y a donc pas de reprise ni de renforcement de la modalité du possible par les adverbes. Pour cette raison, on ne peut pas parler d'harmonie modale entre *can* et les adverbes. Cependant, il convient de noter deux éléments importants.

Tout d'abord, il y a bien un lien entre l'auxiliaire modal et l'adverbe, même s'il ne s'apparente pas à de l'harmonie modale. Selon Cotte (1998 : 162), « la compétence peut être quantitative également ». Nous voyons ici une illustration de cette affirmation. En effet, il apparaît que l'adverbe vient modifier le degré de la modalité. Avec *easily* ou *comfortably*, l'aptitude est perçue comme grande. Si le référent du complément post-verbal peut accomplir le procès dénoté par le verbe facilement, cela signifie que la capacité d'accueil du lieu dit par le sujet est largement suffisante pour accomplir un tel procès. Ainsi, la facilité d'accomplissement du procès (dite par *easily* et *comfortably*) est corrélée avec la capacité d'accueil et l'aptitude. Il y a donc une quantification du degré de compétence, considéré comme élevé.

En outre, il serait faux d'affirmer qu'il n'y a pas d'harmonie modale dans les exemples contenant un auxiliaire de modalité. Elle existe, mais entre le modal et le schéma dans son ensemble et non entre le modal et l'adverbe. La structure elle-même est porteuse d'un sens de capacité. Dès lors, la possibilité est exprimée conjointement par le schéma et par le modal *can*. Ce dernier vient simplement expliciter un élément de sens déjà présent dans l'énoncé. Il

¹⁷ On note la présence de syntagmes prépositionnels à valeur adverbiale dans un plus grand nombre d'occurrences, mais nous avons choisi de nous concentrer sur les adverbes *stricto sensu*, afin de proposer une analyse aussi proche que possible de celle de Huddleston (2002b).

ne s'agit pas d'une nouvelle modalité, mais d'un renforcement de la modalité déjà à l'œuvre dans la phrase.

Dans ce paragraphe, nous avons présenté une description superficielle de l'emploi des modaux dans les énoncés capacitifs. La modalité du possible, et notamment le type de possible à l'œuvre, seront à nouveau abordés de manière plus précise dans le deuxième chapitre de cette thèse.

4.2 Caractéristiques sémantiques

Après la description formelle des verbes et des auxiliaires éventuels entreprise en 4.1, nous allons à présent nous intéresser aux traits sémantiques de ces verbes. Dans notre base de données, dix verbes apparaissent :

- | | |
|----------------|--------------------|
| - <i>sleep</i> | - <i>drink</i> |
| - <i>seat</i> | - <i>entertain</i> |
| - <i>sit</i> | - <i>live</i> |
| - <i>fly</i> | - <i>shelter</i> |
| - <i>serve</i> | - <i>squeeze</i> |

Une recherche Google nous a également permis de trouver les verbes suivants :

- | | |
|----------------|----------------|
| - <i>dine</i> | - <i>nap</i> |
| - <i>eat</i> | - <i>play</i> |
| - <i>graze</i> | - <i>rest</i> |
| - <i>learn</i> | - <i>water</i> |

Voici des exemples :

(56) Custom teak cockpit table dines four people. Teak drink holder. Teak binnacle fiddles.

(57) The table eats four people, is rust proofed with a baked-on enamel finish.

(58) Bungule's possible soccer field grazes sheep and has deep gullies.

(59) It sleeps them and eats them and learns them as it rolls along.

(60) It would be sleeping four, nevertheless the bed naps two even though the sofabed question the various other two.

(61) This game plays 2, ages 13+, for around 40 min.

(62) I will suggest utilizing a cover between 3-4 inches in thickness, in case your bed rests two.

(63) Small pond waters cattle grazing on property.

Cette sous-partie tâchera de répondre à deux questions :

(i) Tous les verbes peuvent-ils apparaître dans la structure ?

(ii) Tous les verbes pouvant apparaître peuvent-ils être associés à n'importe quel sujet ?

4.2.1 Tous les verbes peuvent-ils apparaître dans la structure ?

Au vu de la courte liste présentée juste au-dessus, la réponse à cette question semble claire : tous les verbes ne peuvent pas être employés au sein des énoncés capacitifs. Si tel était le cas, la diversité des verbes représentés serait bien plus grande. Il nous faut alors chercher les traits qui permettent à certains verbes d'avoir une interprétation capacitive. Intéressons nous aux exemples suivants :

(64) a. The Big House seats 80 in three separate downstairs rooms.

(64) b. *The Big House dances 80 in three separate downstairs rooms.

L'occurrence (64) a. est un énoncé authentique. L'exemple (64) b. n'est pas recevable et ne présente qu'une différence avec (64) a. : le verbe. Ceci prouve que c'est bien le choix du verbe qui rend l'énoncé valable ou non. Nous nous demandons donc pourquoi *seat* peut être employé capacitivement, quand *dance* ne le peut pas. Nous postulons que les verbes pouvant apparaître dans le schéma capacitif doivent signifier des procès non problématiques et naturels. En cela, il ne doit pas y avoir de complication liée au procès, d'obstacle à son déroulement. L'être humain dort et s'assied ; cela fait partie de ses besoins naturels. Ce sont des procès simples, qui ne lui posent que peu de problèmes. En (64) b., *dance* ne dit pas un procès naturel pour tout être humain, et encore moins un procès non problématique : danser requiert des techniques spécifiques, de l'entraînement, un contexte précis, de la musique... Ces éléments sont autant de conditions à réunir pour aboutir à la bonne réalisation du procès. Ceci n'est pas compatible avec un emploi capacitif, dont le verbe dénote un procès simple et sans obstacle.

Dans cette perspective, un outil utile est proposé par Maslow (1943) : la hiérarchie des besoins. Elle est souvent représentée par une pyramide.



FIG. 7 : REPRÉSENTATION PYRAMIDALE DE LA HIÉRARCHIE DES BESOINS DE MASLOW (1943)

Avec cette hiérarchie, Maslow (1943) s'intéresse avant tout à la motivation de l'être humain, c'est-à-dire à ce qui le conduit à accomplir certaines actions. L'organisation de ces différents besoins en une pyramide hiérarchisée permet de montrer que l'être humain doit être en mesure de satisfaire les besoins d'un niveau pour que la catégorie du dessus soit atteinte.

Les verbes apparaissant dans les énoncés capacitifs de notre base de données relèvent presque tous du premier niveau de la pyramide, celui des besoins physiologiques. Cette catégorie est également présente en philosophie, et notamment chez Épicure (dans la *Lettre à Ménécée*, éditée en 2009), qui distingue les désirs naturels et nécessaires des désirs naturels et non nécessaires et des désirs vains. Parmi les désirs naturels, il évoque ceux qui sont nécessaires à la vie elle-même : manger, boire et dormir/se reposer. Nous les retrouvons en bas de la pyramide de Maslow. Les verbes de notre base de données dénotent ces besoins. *Serve* concerne la faim, *drink* la soif et *live* et *shelter* l'habitat. *Sleep*, *seat*, *sit* et *squeeze* codent des procès associés au repos. À ce sujet, une étude plus poussée des trois occurrences de *squeeze* présentes dans notre base de données est pertinente ici. Nous constatons que ce verbe n'est employé dans les énoncés capacitifs que lorsqu'il fait référence à l'habitat des référents de l'objet :

(65) This simple shelter (one-pole design) will comfortably sleep two hunters, and could squeeze in a third.

(66) In the 310, the company offers a model for a young family trading up to a true overnighiter. Among the features that make it appropriate for this family are the accommodations (sleeps four comfortably, but can squeeze five in a pinch if granddad refuses to go home), the performance (more on that shortly) and the cost.

(67) Bud lived in a house of his own that squeezed five children inside until the original rafters supported an upstairs addition that creaked over the bedroom he shared with his wife of many years.

On remarque que *squeeze* n'est pas employé avec son sens premier de « presser, compresser ». Ici, il signifie plutôt « dormir en étant serré ». D'ailleurs, on remarque que

sleep est employé de manière capacitive dans des propositions coordonnées en (65) et en (66) et est accompagné de l'adverbe de manière *comfortably* dans les deux cas. Ceci permet de créer un contraste marqué entre *sleep comfortably* d'une part et *squeeze* d'autre part, qui contient dans son propre sémantisme l'indication de manière et n'a donc pas besoin d'adverbe pour l'exprimer. En (66), on note tout de même l'emploi du syntagme prépositionnel *in a pinch*, qui vient redoubler le sens du verbe et renforcer l'idée selon laquelle cinq personnes peuvent dormir dans le bateau, mais en étant serrés.

Les deux derniers verbes à apparaître dans notre base de données sont *entertain* et *fly*. Ces verbes sont plus problématiques dans la perspective de la pyramide des besoins, car il est difficile de voir en quoi ils codent un besoin naturel. Commençons par *entertain*, qui apparaît dans une occurrence unique :

(68) Aesthetics aside, there is much more here to keep a cruising family happy. “We like to say the 4300 sleeps six and entertains 18,” says Walsh, who looks around the lower cockpit, which is no slouch at 98 square feet.

Ici, l'emploi de *entertain* est conditionné par l'apparition de *sleep* en tant que verbe capacitif dans le contexte à gauche. Il s'agit d'une formulation marquée, qui relève d'un parallélisme de construction entre *sleeps six* et *entertains 18*. Ceci est d'ailleurs visible grâce au commentaire métalinguistique *We like to say*, au début du discours direct, qui met en lumière le caractère original et peu consensuel de la formulation choisie. La présence de *entertain* dans notre base de données relève donc de l'emploi ponctuel, lui-même entraîné par la présence d'un verbe capacitif prototypique dans le contexte directement à gauche, même s'il ne signifie pas un besoin naturel.

En revanche, l'emploi de *fly* est plus problématique. Trois occurrences sont présentes dans notre base de données :

(69) By 2000, M400s could fly four passengers at up to 355 mph, land like a helicopter, park in garages and be safer than Volvos with air bags.

(70) While production of the Global Express was getting under way, Bombardier started talking to potential partners about the Continental, a completely new, “super midsize” business jet that could comfortably fly eight passengers nonstop from coast to coast.

(71) NASA has taken notice and is now funding the development of a 55-pound unmanned aerial vehicle. Supercomputer simulations of a full-scale, 1,700-pound S2 suggest it could fly two people about 200 miles (New York City to Boston) in an hour on 50 kilowatt-hours of electricity or roughly equivalent to 1.5 gallons of fuel used by a typical two-seat airplane — which would make the new aircraft about five times more efficient.

Le vol ne relève pas du besoin naturel. Par ailleurs, il s’agit d’un procès très technique, nécessitant de nombreuses compétences. Il ne semble donc en aucun cas correspondre aux critères vus précédemment. En outre, aucun emploi capacitif classique dans le contexte à gauche ou à droite ne justifie un effet de style volontaire, comme en (68). Enfin, notre base de données nous permet de remarquer qu’un autre verbe est plus volontiers associé aux véhicules aériens : *seat*. Vingt-sept occurrences conjuguent les critères « sujet véhicule aérien » et [*seat*], dont la suivante :

(72) It's a small plane, an Embraer turboprop that can seat thirty, though on this one there are no more than twenty, all texting whoever's waiting for them in Monterey.

Si l’on suit l’hypothèse selon laquelle les besoins naturels sont représentés dans les énoncés capacitifs, la prévalence de *seat* sur *fly* est logique. Néanmoins, on se demande comment expliquer la recevabilité de *fly*, alors même qu’un verbe alternatif plus prototypique est à la disposition de l’énonciateur. Une première réponse serait de dire que *fly* ajoute une forme de technicité à l’énoncé. En effet, si l’on regarde à nouveau les occurrences (69) à (71), on remarque que la vitesse et/ou la distance sont mentionnées : *at up to 355 mph, nonstop from coast to coast, about 200 miles (New York City to Boston) in an hour*. *Seat* étant un procès statique, il est difficilement compatible avec des indications de vitesse et de progression. *Fly*, lui, code le parcours d’une distance et est donc plus à même d’être combiné à des marqueurs de vitesse. Si l’emploi de *fly* peut s’expliquer de cette manière, il n’en reste pas moins que ce verbe ne dénote pas, de prime abord, un besoin naturel. Seule une

composante de sens pourrait avoir trait au besoin naturel : celle du déplacement. Même si *fly* ne rentre pas dans la première catégorie proposée par Maslow dans sa pyramide, le procès dénoté peut être associé à la survie, si l'on considère que les besoins primaires sont ancestraux et hérités des générations précédentes. En effet, le déplacement était nécessaire pour assurer la pérennité de l'espèce et la mise à l'abri. On peut alors considérer le déplacement comme un ancien besoin naturel, à l'origine lié à la survie. Cette interprétation semble néanmoins peu intuitive au vue des nécessités actuelles de l'être humain. Pour cette raison, l'utilisation de *fly* dans les énoncés capacitifs semble relever plus de la deuxième question posée au début de cette sous-partie, à laquelle nous allons à présent tâcher de répondre.

4.2.2 *Tous les verbes capacitifs peuvent-ils être associés à tous les sujets ?*

Pour traiter cette question, nous allons prendre quatre exemples pour point de départ. Par souci de simplicité, ils ne sont pas extraits du COCA, mais obéissent aux règles sémantiques et syntaxiques présidant à la formation des énoncés capacitifs.

(73) The cottage sleeps four.

(74) The plane seats 100.

(75) The table seats 8 in a pinch.

(76) ?? The plane sleeps 50.

Les occurrences (73), (74) et (75) sont des emplois capacitifs prototypiques. En effet, les termes locatifs qui réfèrent à des membres du champ lexical de la maison ou de l'abri (*room, tent, cottage, house...*) sont souvent le sujet du verbe *sleep*. Pour *seat*, on retrouve fréquemment *table, plane, bar* ou encore *car* en position sujet. Il est donc grammaticalement correct d'utiliser *sleep* et *seat* au sein d'un schéma capacitif, avec un sujet locatif et un quantifieur numéral en position post-verbale. Dès lors, on peut se demander pourquoi l'exemple (76) est très étrange, étant donné qu'il réunit un sujet et un verbe prototypiques.

Nous postulons que le procès dénoté par le verbe doit correspondre à la fonction première du lieu : on cherche un logement pour y dormir, un banc pour s’y asseoir... Les artefacts créés par l’homme sont programmés pour servir un but — nous appellerons ceci le « programme de l’artefact ». Le procès dénoté par le verbe doit être présent dans la définition-même du sujet. Ceci explique l’étrangeté de l’exemple (76) — la position naturelle adoptée dans un avion est la position assise. Il se trouve que l’on y dort aussi parfois, mais ce n’est pas ce pour quoi les sièges d’avion sont faits. Nous ne disons pas que l’occurrence (76) est totalement irrecevable car nous avons trouvé des occurrences de ce type, mais dans un cas très particulier : des vieux avions ont été reconvertis en hôtels.

(77) Billed as “one of the last allied planes out of Vietnam”, this 1950s Bristol freighter now serves as ground zero for travelers on rafting and spelunking trips in New Zealand. While amenities are light, the plane sleeps four in two separate rooms, one of which is located in the cockpit and accessible only by ladder.¹⁸

Dans ce contexte très spécifique, la fonction première du lieu est bien de faire dormir les clients. Cet exemple est très révélateur : *plane* peut être associé à *sleep* quand sa fonction a été modifiée — il n’est plus un moyen de transport mais un lieu où l’on dort. La notion de fonction première du lieu rejoint la sémantique des cadres de Fillmore (1976), qui présente des outils et concepts utiles de ce point de vue. Selon cette théorie linguistique, on ne peut comprendre ni interpréter un mot sans tenir compte du contexte événementiel ou situationnel, nommé « cadre ». Ici, la notion de fonction première du lieu va de pair avec celle de cadre : le lieu en position sujet et le verbe doivent être des unités lexicales d’un même cadre (lit/dormir, table/manger...).

4.2.3 Conclusion — profil type du verbe capacitif

Si l’on croise les deux critères évoqués précédemment, le procès doit donc être naturel de deux points de vue distincts. D’une part, il doit l’être pour un humain et faire partie de ses besoins physiologiques de base. D’autre part, il doit être naturel pour le lieu exprimé en position sujet — en d’autres termes, le lien entre le sujet et le verbe doit être spontané. Par cet

¹⁸ Source : <https://www.thrillist.com/travel/nation/airplane-hotels-five-airplane-hotels-you-have-to-stay-in>

aspect, les verbes présents dans les énoncés capacitifs diffèrent des verbes de contenance plus classiques comme *hold*, *accommodate* ou *contain*. En effet, ces derniers sont très vagues et codent principalement la contenance. Le procès n'a d'autre caractéristique que celle de contenir, à la différence de *sleep* ou *seat* qui, employés capacitivement, indiquent certes une contenance, mais aussi un procès spécifique. Dès lors, *hold*, *accommodate* ou *contain* réfèrent à une contenance bien plus générale.

Dans cette sous-partie consacrée au verbe, nous avons présenté en détail les traits syntaxiques et sémantiques des verbes présents dans les énoncés capacitifs. Voici un récapitulatif de ces différentes caractéristiques.

- (i) Le verbe est au présent.
- (ii) Son aspect est simple.
- (iii) Il est à la voix active.
- (iv) Sa polarité est positive.
- (v) Il n'est généralement pas accompagné d'un modal (mais s'il l'est, il s'agit surtout de *can/could* ou *will/would*).
- (vi) Il dénote un besoin naturel, non problématique.
- (vii) Il dénote la fonction première du contenant en position sujet.

Maintenant que nous avons détaillé les caractéristiques du sujet et du verbe, intéressons-nous au complément post-verbal.

5. Caractéristiques du complément post-verbal

Cette partie a pour but de présenter le constituant dans le contexte immédiatement à droite du verbe, comme dans l'exemple suivant :

(78) The interior seats six passengers in three rows, and a five-passenger version is available.

Ce constituant est toujours quantifié, mais il peut prendre des formes variées que nous allons détailler ici.

5.1. Terminologie et définitions

Avant d'analyser plus précisément le constituant à droite du verbe, nous souhaitons définir les notions que nous allons utiliser dans cette partie et revenir sur la terminologie que nous choisissons d'employer. En effet, la notion de complément du verbe a été longuement définie dans la littérature existante, mais les étiquettes et les réalités linguistiques qu'elles recouvrent ne font pas nécessairement consensus.

Selon Huddleston (2002c : 215), il existe trois rôles majeurs dans la proposition anglaise :

(i) prédicateur (*predicator*)

(ii) complément (*complement*)

(iii) adjoind (*adjunct*)

5.1.1 Tête et prédicateur

Le rôle de prédicateur ne peut être rempli que par un syntagme verbal, dont on dit qu'il est la tête de la proposition. Nous utilisons la définition de Dixon (2010 : 336) : « Tête : noyau obligatoire d'une proposition qui détermine le profil grammatical de toute la proposition » (*Head: obligatory nucleus of a phrase which determines the grammatical*

profile of the whole phrase). Creissels (2006 : 20) donne une définition similaire lorsqu'il explique que la tête « détermine les propriétés syntaxiques du constituant pris en bloc ». Les autres éléments du syntagme sont appelés dépendants (Creissels 2006 : 20). Nous reviendrons sur ces dépendants lorsque nous parlerons du complément, au paragraphe suivant. Ces notions s'appliquent à tous les constituants de la phrase, qui ont chacun une tête (*a priori* obligatoire) et, le cas échéant, des dépendants. Prenons un exemple :

(79) This place will seat 7,500 people.

Trois constituants sont présents dans cette phrase. Tout d'abord, on remarque un syntagme nominal *this place*, dont la tête est *place*. On sait que la tête du syntagme est le nom en appliquant le principe de Dixon (2010 : 336) selon lequel il détermine le profil grammatical des autres éléments du groupe, à savoir le déterminant démonstratif *this*. Si l'on met le nom au pluriel, *places*, on remarque qu'il faut également mettre le déterminant au pluriel pour conserver la grammaticalité du syntagme — *these places* et non **this places*. C'est donc bien le nom qui régit l'accord et le profil grammatical du syntagme, et agit donc comme tête.

Nous sommes ensuite en présence d'un syntagme verbal *will seat 7,500 people*. Le caractère obligatoire de la tête nous permet de déterminer que la tête du syntagme verbal est le verbe lexical. En effet, on peut envisager une suppression du modal *will* sans nuire à la grammaticalité de la phrase (même si son sens change alors) : *This place seats 7,500 people*. En revanche, la suppression du verbe lexical est impossible : **This place will 7,500 people*. Dès lors, le caractère obligatoire du verbe lexical, par opposition au modal, facultatif, lui confère le statut de tête.

Enfin, le dernier constituant est le syntagme nominal *7,500 people*. Tout comme dans *this place*, c'est le nom qui est ici la tête, *people* ; il est accompagné du déterminant quantifieur numéral *7,500*. On reviendra cependant sur l'étiquette de tête pour le constituant post-verbal dans le paragraphe 5.2.3. En effet, une très grande majorité d'occurrences a pour complément post-verbal un quantifieur numéral seul, sans le nom, ce qui remet en cause le caractère obligatoire habituellement associé à la tête d'un syntagme.

Nous nous sommes intéressée à des critères syntaxiques pour définir la notion de tête. Cependant, des considérations sémantiques peuvent également nous aider à définir ce statut. Selon Creissels (2006 : 20), la tête donne le sens dénotatif de la structure. En d'autres termes, la tête incarne l'élément ayant le plus de poids sémantique et pouvant constituer une « paraphrase minimale » (Delhem 2018 : 10). Le syntagme *this place* dénote un type d'endroit et non un type de démonstration (codée par *this*). C'est le nom qui signifie l'endroit et l'adjonction du déterminant vient parachever la construction de la référence. Si l'on modifie le déterminant, il est toujours fait référence à un endroit — *the place, a place, one place*. En revanche, si l'on modifie le nom — *this cat, this table* —, alors le référent n'est plus le même et le sens du syntagme est complètement modifié. De même, dans *7,500 people*, la modification du numéral ne changerait rien au fait que le syntagme nominal dit des animés humains, que ce soit 7500 ou deux d'entre eux. En revanche, en substituant un nom dénotant un inanimé à *people*, on perd la référence entière du syntagme nominal à un groupe d'êtres humains. Nous pouvons donc dire que le poids sémantique de *place* et de *people* est plus important que celui des déterminants qui leur sont associés ; en cela, les noms sont têtes de syntagme.

Nous considérons donc que le syntagme verbal est la tête de la proposition, et plus précisément le prédicateur, car il régit les autres constituants et leur attribue un rôle dans la phrase — en (79), sujet pour *this place* et complément post-verbal objet pour *7,500 people*. C'est le prédicateur qui détermine le nombre de participants nécessaires au déroulement du procès. Dans le cas des emplois capacitifs, il est nécessaire d'avoir un constituant sujet dénotant le contenant et un constituant objet dénotant l'agent pour réaliser le scénario codé par le verbe, dans son emploi capacitif spécifique. En cela, il est donc la tête.

5.1.2. Complément

Maintenant que nous nous sommes penchée sur les notions de prédicateur et plus généralement de tête, intéressons-nous à présent au deuxième grand rôle donné par Huddleston (2002c : 215) : celui de complément. C'est la fonction qui va le plus nous occuper dans cette partie. Cette étiquette syntaxique recouvre des réalités syntaxiques très variées selon son emploi dans les différentes grammaires. Selon Huddleston (2002c : 215), sont

compléments les dépendants du verbe qui lui sont le plus liés syntaxiquement. Ils s'opposent aux adjoints, qui ont une relation plus distendue avec le verbe et sont caractérisés principalement par leur sens — il cite l'adverbe *always*, qu'il catégorise comme adjoint de temps. Dès lors, en (89), les deux compléments sont *this place* et *7,500 people*. Le premier constituant est le sujet et le second est le complément post-verbal objet. Ces deux syntagmes nominaux sont étroitement liés au verbe dans son emploi capacitif, car comme nous l'avons vu plus haut, ils dénotent des participants essentiels à la réalisation du procès : il lui faut un participant contenant et un participant dénotant la capacité de ce contenant (en nombre de personnes). La sélection de ses compléments par un verbe, et notamment le nombre de compléments nécessaires, se nomme la valence (Creissels 2006 : 22). Les verbes employés capacitivement sont divalents, car ils sélectionnent deux compléments (un contenant sujet et un étalon de mesure complément post-verbal). Parce qu'ils sont tous les deux sélectionnés par le verbe, sujet et complément post-verbal méritent tous deux le statut de complément selon Huddleston (2002c : 215) ou Langacker (2008 : 360). Le sujet diffère cependant des autres compléments : il est considéré comme un complément externe, car il n'appartient pas au prédicat (Huddleston 2002c : 216). Les autres compléments sont internes, car ils apparaissent au sein du prédicat.

Le fait que le sujet ait un statut spécial parmi les compléments conduit d'autres linguistes, dont Creissels (1995 : 233), à ne pas le considérer comme un complément. Pour cet auteur, un complément est un syntagme nominal relié à un prédicat, sauf en position sujet. Creissels (2006 : 21) précise sa définition en expliquant que les compléments sont des dépendants fortement régis, par rapport aux dépendants faiblement régis. Pour qu'un dépendant soit considéré comme un complément (fortement régi), il doit dépendre des propriétés lexicales de la tête à laquelle il est associé. C'est ce que nous expliquions plus haut en parlant de « participants essentiels à la réalisation du procès ». À l'inverse, les dépendants faiblement régis doivent contribuer au sens de la structure et, pour ce faire, pouvoir lui être associés de manière pertinente, mais ils ne présentent pas des critères de sélection aussi stricts que les dépendants fortement régis. Prenons un exemple :

(80) Each tent cabin comfortably sleeps four.

Dans cet exemple, si l'on suit la terminologie de Creissels (2006 : 21), il y a deux dépendants fortement régis : *each tent cabin* et *four*. Ils sont des participants obligatoires au procès et sont propres au verbe *sleep* dans son emploi capacitif. Parmi ces deux dépendants fortement régis, il y a un sujet, *each tent cabin*, et un complément, *four*. Par ailleurs, le constituant *comfortably* est un dépendant faiblement régi. Il contribue à la construction du sens en caractérisant la manière dont le procès peut se réaliser, mais il n'est pas nécessaire à la réalisation du procès et conserve une autonomie sémantique par rapport à *sleep*. Leech & Svartvik (1994 : 259) notent que les compléments (qu'ils définissent comme « un élément nécessaire pour compléter une construction grammaticale » (*something that is necessary to complete a grammatical construction*)) ne peuvent généralement pas être supprimés. Ce test fonctionne bien pour l'exemple (80) : on peut enlever *comfortably* sans nuire à la grammaticalité de la phrase, alors qu'il est impossible de supprimer *each tent cabin* ou *four*.

Si nous résumons les différentes théories et terminologies mentionnées ci-dessus, nous retenons que les compléments sont des dépendants du verbe qui sont fortement régis (Creissels 2006 : 21). Ils sont déterminés par le sens du verbe car le procès dénoté requiert un certain nombre de participants, matérialisés dans la langue par ces compléments. Certains auteurs comme Huddleston (2002c) ou Langacker (2008) incluent le sujet parmi les compléments, quand Creissels (2006) ne le considère pas comme tel. Nous choisissons ici de catégoriser le sujet comme un complément, car sa position en dehors du prédicat ne nous semble pas remettre en question son étiquetage en tant que tel. Par ailleurs, il correspond parfaitement à la définition des compléments que nous venons de donner. Le schéma capacitif possède donc deux compléments : un complément externe, le sujet (contenant), et un complément interne, le complément post-verbal (animés humains quantifiés servant d'unité de mesure).

Si Creissels (2006 : 21) propose l'étiquette de complément pour les dépendants fortement régis, il ne regroupe les dépendants faiblement régis sous aucune appellation. Nous allons voir comment les nommer ici.

5.1.3. Adjoint

Si les compléments constituent des dépendants obligatoires dont la sélection est conditionnée par le sémantisme du verbe, il existe un autre type de dépendants moins contraints. Il s'agit de la troisième catégorie dans la typologie des grands rôles de Huddleston (2002c : 215) : celle des adjoints. Dans la littérature de référence, plusieurs étiquettes sont employées pour faire référence à ces dépendants. Si Huddleston (2002c) emploie le terme d'« adjoint », Langacker (2008 : 321) préfère « modifieur » (*modifier*). Certaines grammaires en langue française utilisent l'étiquette de « circonstant » (Mignot 2016 : 67, Oriez 2009 : 101) ou encore de « complément circonstanciel » (Larreya & Rivière 2014 : 298). Nous ne retenons pas cette dernière étiquette, qui nous semble ambiguë. En effet, elle réfère à ce qui est présenté comme le contraire d'un complément en employant ce même mot, ce qui nous paraît contre-intuitif. Par souci de cohérence, nous choisissons d'employer le terme d'adjoint, son équivalent anglais *adjunct* étant très employé dans les grammaires de référence anglophones et notamment chez Huddleston (2002c), dont nous reprenons les autres étiquettes. Procédons à une analyse syntaxique à partir des termes retenus :

(81) The interior seats six passengers in three rows.

La tête *seats* a trois dépendants : *the interior*, *six passengers* et *in three rows*. *The interior* est un complément sujet ; *six passengers* est un complément post-verbal objet ; *in three rows* est un adjoint de lieu ou de manière¹⁹. Les deux premiers constituants sont indispensables au déroulement du procès, quand le dernier ne l'est pas et peut être supprimé.

5.1.4 Complément ou adjoint ?

Jusqu'ici, nous avons opéré une distinction entre compléments et adjoints en termes de degré de dépendance au verbe, sans donner de critères précis. Nous allons tâcher de le faire à présent, en reprenant les tests proposés par Delhem (2018 : 42) :

¹⁹ Nous reviendrons sur la difficulté de classification sémantique de ce type d'adjoints dans la sous-partie 6.1.

- (a) Spécificité : le dépendant est-il spécifique au verbe ? Sa forme est-elle déterminée par le verbe ? Si oui, c'est un complément ; sinon, c'est un adjectif.
- (b) Obligation : le dépendant est-il obligatoire ? Si oui, c'est un complément.
- (c) Position : le dépendant a-t-il une position syntaxique contrainte ? Si oui, c'est un complément ; sinon, c'est un adjectif.
- (d) Anaphore : le dépendant peut-il apparaître avec une construction verbale anaphorique ? Si oui, c'est un adjectif²⁰.
- (e) Actance (1) : le dépendant dénote-t-il un participant obligatoire dans la situation signifiée par le verbe ? Si oui, c'est un complément.
- (f) Actance (2) : le dépendant dénote-t-il une circonstance dans la situation signifiée par le verbe ? Si oui, c'est un adjectif.

Vérifions nos postulats initiaux au sujet de l'occurrence (81). Pour rappel, à partir de nos définitions de travail, nous avons catégorisé *the interior* et *six passengers* comme compléments et *in three rows* comme adjectif.

- (a) Spécificité : *in three rows* n'est pas spécifique au verbe *seat*, car il pourrait être employé avec d'autres verbes comme *stand* ou encore *seed*. La seule contrainte est sémantique — il doit être lié au procès d'une manière ou d'une autre pour être interprétable. Cela nous aide à classer ce constituant comme un adjectif. En revanche, la fonction de complément post-verbal remplie par *six passengers* est spécifique au verbe car elle n'est pas systématiquement applicable à tous les schémas verbaux ; par exemple, un verbe monovalent comme *die* n'accepte pas ce type de complément (**He dies six passengers*). Le sujet est un complément externe commun à tous les verbes en anglais et ne peut donc être considéré comme spécifique à un verbe. En revanche, la deuxième partie du critère nous permet d'établir que *the interior* est bien un complément. En effet, sa forme est bien

²⁰ Ce critère ne fonctionne que pour les compléments internes. Le sujet étant obligatoire en anglais, il apparaîtra également dans une construction verbale anaphorique.

déterminée par le verbe, tout comme celle de *six passengers*. Si l'on pronominalise les constituants, on obtient *it* pour *the interior* et *them* pour *six passengers*. La détermination de la forme par le verbe est immédiatement visible dans le deuxième cas, *them* étant un pronom objet. C'est donc la fonction de *six passengers* par rapport au verbe qui dicte sa forme. Au sujet de *the interior*, cette détermination est moins visible car le pronom a la même forme qu'il soit sujet ou objet, mais une pluralisation nous permet de constater que c'est *they*, pronom sujet, qui apparaîtrait (et non *them*). La forme du sujet est donc bien directement régie par le verbe : c'est un complément, tout comme le constituant post-verbal.

- (b) Obligation : **seats six passengers in three rows* et **The interior seats in three rows* sont agrammaticales. En revanche, *The interior seats six passengers* fonctionne. Dès lors, *the interior* et *six passengers* sont bien des compléments, car ils sont obligatoires. En revanche, le caractère facultatif de *in three rows* ne préjuge pas nécessairement de son caractère d'adjoint (certains compléments étant facultatifs).
- (c) Position : *the interior* et *six passengers* ne peuvent pas changer de place dans la phrase (**Six passengers seats the interior*). Cependant, nous pourrions envisager une glose avec *in three rows* en début de phrase, même si elle semble moins naturelle que l'occurrence d'origine. Ces résultats confirment notre postulat de départ.
- (d) Anaphore : une reformulation anaphorique pourrait être *The interior does so in three rows*. En tant que sujet, *the interior* doit apparaître. En revanche, *six passengers* disparaît, alors que *three rows* reste présent. Ces deux constituants sont donc respectivement complément et adjoint.
- (e) Actance (1) : *The interior* et *six passengers* dénotent bien des participants obligatoires. En effet, pour que le procès capacitif *seat* puisse avoir lieu, il faut un contenant, *the interior*, et des agents quantifiés, *six passengers*. Ils sont donc bien des compléments.

(f) Actance (2) : la disposition des personnes sur trois rangées de sièges n'est pas intrinsèque au verbe *seat* : cela relève d'une circonstance de la situation signifiée. *In three rows* est donc adjoint.

En somme, les critères proposés par Delhem (2018 : 42) nous permettent de confirmer nos postulats de départ. Nous appellerons donc compléments le sujet et le complément post-verbal (dont nous préciserons encore l'étiquetage dans le deuxième chapitre de ce travail) et adjoints les autres dépendants éventuels du verbe. Maintenant que nous avons présenté notre terminologie, intéressons-nous aux propriétés du complément post-verbal.

5.2. Caractéristiques formelles du complément post-verbal

5.2.1. Unité de mesure quantifiée

Pour pouvoir être employé au sein du schéma capacitif, le complément post-verbal doit obéir à deux contraintes : il doit être quantifié et faire référence à des animés (typiquement humains, même si l'on trouve parfois des animaux) qui font office d'unité de mesure. Voici quelques exemples typiques :

(82) The cockpit seats eight adults around the optional teak table.

(83) The bridge deck seats eight in comfort.

(84) Instead, he found a condo that could sleep four people.

Le point commun entre les occurrences (82) à (84) est la présence d'un numéral, *eight* en (82) et (83) et *four* en (84). L'appellation « numéral » est avant tout sémantique et ne constitue pas strictement une nature syntaxique. Nous allons la déterminer ici.

Quirk & Greenbaum (1973 : 112-113) opèrent une séparation entre les numéraux cardinaux (*one, two, three...*) et ordinaux (*first, second, third...*) et proposent une liste de ces différents marqueurs. Ils notent également que ces numéraux peuvent être employés comme pré-modificateurs (*premodifiers*) et comme pronoms. En (82) et (84), le numéral remplit

effectivement la fonction de pré-modifieur, respectivement pour *adults* et *people*. En revanche, en (83), il est employé comme pronom, puisqu'il ne précède pas de nom et fait référence à *eight people* par lui-même. Nous reviendrons plus précisément sur cet emploi pronominal dans le paragraphe 5.2.3. Larreya & Rivière (2014 : 196-197) classent les numéraux parmi les déterminants. Nous retenons cette classification dans cette thèse. En effet, l'étiquette de « pré-modifieur » de Quirk & Greenbaum (1973 : 112-113) est moins courante et nous paraît ambiguë car le terme « modifieur » fait référence à des réalités linguistiques multiples — nous avons vu en 5.1.2. que Langacker (2008) l'emploie notamment comme synonyme d'adjectif. Par la variété des phénomènes qu'il englobe, ce terme reste donc vague. Payne & Huddleston (2002 : 385) placent également les numéraux dans la classe des déterminants et précisent qu'ils ont des emplois nominaux, comme dans *They set off in threes*. Par ailleurs, Larreya & Rivière (2014 : 196-197) indiquent qu'outre les numéraux simples, on trouve des numéraux composés, comme en (85) :

(85) The party room was always left open during the day so customers could see the large table that sat two dozen, the wet bar and the television, and be tempted to book it for sports events or birthday parties.

Larreya & Rivière parlent de « comportement d'adjectif » pour le numéral *dozen*, qui d'une part est invariable (**two dozens*) et, d'autre part, est placé immédiatement à gauche du nom qu'il quantifie, à la manière d'un adjectif épithète. Ils indiquent que ces considérations sont applicables également quand le nom est effacé, ce qui est le cas dans la majorité des occurrences de notre base de données.

Pour le moment, nous retenons donc la classification de déterminant dans le cas où le numéral est dans le contexte immédiatement à gauche du nom dans le syntagme nominal, et de pronom lorsque le nom n'apparaît pas.

Voici la liste des différentes formes que peut prendre le complément post-verbal quantifié, avec, entre parenthèses, le nombre d'occurrences pour chaque forme :

(i) Quantification précise (664)

- (a) numéral seul (498)
- (b) numéral + nom (160)
- (c) numéral + adjectif (+ nom) (4)
- (d) *another* + numéral (1)
- (e) article indéfini *a* + numéral ordinal (1)

(ii) Fourchette précise (94)

- (f) numéral + *to* + numéral (+ nom) (74)
- (g) numéral + *or* + numéral (+ nom) (20)

(iii) Fourchette (orientation vers le haut de l'échelle) (9)

- (h) numéral + *or more* (+ nom) (4)
- (i) *more than* + numéral + nom (2)
- (j) *as many as* + numéral + nom (1)
- (k) *up to* + numéral (2)

(iv) Approximation (1)

- (l) numéral + *or so* + nom (1)

Seules 768 occurrences sont répertoriées ici, sur les 790 de notre base de données. Le reste des occurrences présente des cas de combinaisons entre les différentes formes vues ci-dessus, comme dans l'exemple suivant :

(86) Apartments sleep 2-4, 4-6 and 4-5 people. There are also studios for 2 to 3 people. The apartments and studios have private kitchenettes with simple cooking facilities, private bathroom and a terrace or balcony.

Ici, nous avons traité ce complément post-verbal comme une séquence « numéral + *to* + numéral » (comme en (f)), juxtaposée à « numéral + *to* + numéral » (idem), coordonnée *via and* à « numéral + *to* + numéral + nom » (idem).

5.2.2 Occurrences ambiguës

Après avoir présenté cette typologie formelle, nous souhaitons faire une remarque sur certaines occurrences ambiguës, que nous avons décidé d'exclure notamment à cause de leur complément post-verbal. Au début de notre travail, nous avons inclus des occurrences comme la suivante à notre base de données :

(87) We argued more. We bickered about all those times Top had asked us to step aside. The casualties? They got Dustoff: Blackhawk helicopters that flew them to the new Corps Support Hospital before we could even arrive on site.

De prime abord, cela ressemble à un emploi capacitif : les véhicules *helicopters* appartiennent à une catégorie bien représentée parmi les sujets possibles du capacitif (véhicule aérien), le complément post-verbal dénote un animé humain (dont on peut estimer qu'il est quantifié implicitement grâce au pluriel) et *fly* est un verbe dont l'emploi capacitif est attesté (3 occurrences dans notre base de données). Cependant, le caractère très spécifique de l'occurrence nous empêche de la classer comme telle. En effet, comme nous l'avons vu dans le paragraphe 3.1.1 de ce chapitre, les énoncés qui nous occupent ont pour objectif d'attribuer une capacité générale. Ce n'est pas le mécanisme à l'œuvre dans l'occurrence (87), qui fait référence à une situation avec des coordonnées spatio-temporelles précises. Ici, l'énonciateur parle d'un vol en particulier, à un moment dans le passé. Ceci est d'autant plus visible que la proposition s'inscrit dans un cadre plus large de narration, au sein d'une séquence organisée de procès : *we argued, we bickered, before we could even arrive*. Cette séquence vient inscrire le procès dans un contexte spécifique, le privant de tout caractère général. Cet effet est amplifié par l'emploi du pronom *them*, qui renvoie ici à des référents directement mentionnés dans le contexte à gauche : *the casualties*. Creissels (2006 : 82) explique que les pronoms sont interprétables par un autre élément dans la phrase, par un procédé d'anaphore. Il en existe deux types pour les pronoms, l'anaphore phrastique (antécédent dans la phrase) ou discursive (dans le texte). En (87), l'anaphore est donc discursive, puisque le syntagme nominal *the casualties*, qui permet d'interpréter *them* dans ce contexte précis, est dans la phrase précédente. Le complément post-verbal prend la forme d'un pronom, interprétable par un syntagme nominal qui a lui-même une référence

particulière spécifique (*the casualties*). Ces éléments nous conduisent à interpréter la phrase comme dénotant une situation ancrée dans un contexte précis. L'énonciateur ne dit pas que tous les hélicoptères du type Dustoff: Blackhawk peuvent accueillir un certain nombre de personnes. Il est simplement dit qu'à un moment précis, des hélicoptères spécifiques appartenant à la classe des Dustoff: Blackhawk ont conduit des blessés à l'hôpital. Il ne s'agit donc pas d'une capacité générale et prise pour elle-même, mais d'un procès actualisé à un instant précis du passé. Nous avons donc choisi de finalement exclure ce type d'exemples de la base de données. En conséquence, aucun complément post-verbal ne prend la forme d'un pronom personnel, les mécanismes d'anaphore et d'ancrage à l'œuvre dans le fonctionnement du pronom étant généralement incompatibles avec une interprétation générale large.

Il faut néanmoins noter que des contre-exemples existent sur les moteurs de recherche (mais pas sur le COCA) :

(88) I loved the fact that this house has lots of space and sleeps all of us with ease and views are really unique to the West Coast with blue seas, white sandy beach and totally unspoilt²¹.

Dans cette occurrence, extraite d'un avis laissé sur un site de voyage, le complément post-verbal contient un pronom faisant référence à des individus spécifiques — les personnes qui ont passé leurs vacances avec l'énonciateur. Les animés humains ne sont donc pas une unité de mesure générale, mais des personnes bien identifiées. Néanmoins, le fonctionnement du capacitif reste similaire : le procès *sleep* est rendu possible par la taille de la maison et cette permission est quantifiée par le complément post-verbal, qui contient notamment *all*. Ce marqueur code une grande quantité. Ce qui compte ici, c'est la grande taille de la maison, apte à recevoir un nombre important de personnes. Le lecteur de l'avis peut ensuite procéder lui-même à une généralisation de la capacité : si l'énonciateur a pu réunir un grand nombre de personnes, cette capacité peut être généralisée à n'importe quels autres êtres humains, y compris les proches du lecteur. Dès lors, le pronom, même s'il réfère dans ce cas précis à des individus spécifiques, peut contribuer à dénoter une capacité valable de manière générale, par extension.

²¹ Source : <https://www.perfecthideaways.co.za/accommodation/grotto-bay/>

Enfin, nous faisons ici une dernière remarque concernant les occurrences ambiguës : il n'est pas nécessaire qu'une phrase ait un pronom comme complément post-verbal pour que son interprétation capacitive soit sujette à des questionnements. Voici trois exemples contrastés :

(89) Most observers on both sides of the Amendment 2 issue say the highest court in America has no liberals and, at most, seats four “moderates”.

(90) The 40-member Senate seats three Hispanics and 13 blacks.

(91) The Duma seats 450 deputies. Half are elected from districts, much like the US House of Representatives. Half are divided in proportion to votes received by those parties that win at least 5 percent of the vote. Current estimates are that as few as four and as many as nine parties may break the 5 percent threshold.

Ces occurrences concernent toutes des institutions étatiques : la Cour suprême américaine en (89), le Sénat de l'État de Floride en (90) et la Douma, chambre du Parlement russe en (91).

L'occurrence (89) est indubitablement spécifique et non capacitive. La phrase est une simple description de la constitution de la Cour suprême à un moment précis, en 1995. Une interprétation générale selon laquelle cette instance ne peut compter que quatre juges modérés est erronée — ceci n'est écrit dans aucun texte et les juges de la Cour suprême sont nommés par le président américain, qui peut choisir librement. *At most* est ici très intéressant : dans une interprétation générale non pertinente, on pourrait l'envisager comme un adjectif s'appliquant à *four moderates*, et qui aurait un sens proche de *up to* (*The Court can seat up to four moderates*). Or, dans l'interprétation correcte, *at most* commente en fait la classification de certains juges comme modérés : si l'on a une définition peu stricte de cette étiquette politique, quatre peuvent être considérés comme tels. En revanche, certains observateurs, avec une acception plus stricte du mot, pourraient ne pas mettre certains des juges dans cette catégorie. Il n'y en aurait donc plus que deux ou trois considérés comme modérés. Cette

subjectivité de la classification est d'ailleurs visible avec l'emploi des guillemets autour du mot *moderates*, qui viennent mettre en lumière le caractère flou de cet étiquetage. Le sens de l'adjectif est donc différent selon l'interprétation.

L'occurrence (90) fonctionne de la même manière : une interprétation capacitive impliquerait qu'en vertu d'une règle permanente, seuls trois Hispaniques et treize Noirs peuvent siéger au Sénat de Floride, ce qui n'est pas le cas. Ici, il s'agit à nouveau d'une description à un moment précis. En revanche, l'occurrence (91) est différente. L'énonciateur mentionne la Douma, une chambre du Parlement russe. Il s'agit donc du même type d'entité que la Cour suprême américaine ou que le Sénat de Floride. Cependant, il parle ici d'un point de vue général et décrit le fonctionnement de la Douma dans le contexte à droite. Il ne s'agit pas d'une description de la chambre à un moment précis. L'interprétation semble donc pouvoir être capacitive. Néanmoins, il est difficile d'affirmer que le procès *seat* n'est pas actualisé ici, car il y a bien, dans les faits, 450 députés qui siègent à la Douma en ce moment même. Il y a donc une forte ambiguïté qui rend la classification de cette occurrence compliquée. Tâchons d'effectuer un test pour en clarifier le sens. Il s'agit de la reformulation avec une négation et *more than*. Si la glose reste vraie, il s'agit d'une occurrence générale avec une interprétation capacitive. Sinon, elle est spécifique et dénote un procès actualisé à un instant précis. Elle n'est alors pas capacitive.

(92) a. The tent sleeps four.

(92) b. The tent can't sleep more than four.

(93) a. The highest court in America [...] seats four "moderates".

(93) b. *The highest court in America can't seat more than four "moderates".

(94) a. The 40-member Senate seats three Hispanics and 13 blacks.

(94) b. *The 40-member Senate can't seat more than three Hispanics and 13 blacks.

(95) a. The Duma seats 450 deputies.

(95) b. The Duma can't seat more than 450 deputies.

Les gloses (93) b. et (94) b. sont fausses et invalident l'interprétation capacitive. (92) b. est correcte, ce qui n'est pas surprenant, (92) a. étant une occurrence prototypique des énoncés capacitifs. (95) b. est grammaticale également, mais il semble y avoir une variation de sens plus grande entre (95) a. et (95) b. qu'entre (92) a. et (92) b., qui sont très similaires. En effet, l'enjeu majeur en (92) est bien de quantifier la capacité, ce que font les deux gloses. En revanche, l'énonciateur n'a pas pour objectif *premier* de quantifier la capacité d'accueil de la Douma en (95) a. ; il veut simplement donner une caractéristique de la chambre, qui n'est pas perçue comme un contenant mais comme une entité constituée d'un certain nombre de députés. Par conséquent, l'ajout de la négation et de *more than* vient mettre en avant l'interprétation capacitive et lui accorde beaucoup plus de place qu'en (95) a. On imagine volontiers cette occurrence dans un contexte où *The Duma* ne fait plus référence à l'entité mais au bâtiment, qui ne possède que 450 sièges. Dès lors, la phrase est toujours valable, mais le sens varie légèrement. L'occurrence peut donc être considérée comme partiellement capacitive.

Nous avons présenté dans cette sous-partie une typologie des formes que peut prendre le complément post-verbal, ainsi que les critères présidant à l'exclusion ou, au contraire, à l'inclusion de certaines occurrences dans la base de données. Nous reprendrons cette classification et l'analyserons plus en détail dans le deuxième chapitre de cette thèse, lorsque nous analyserons les mécanismes liés à la quantification.

6. Présence éventuelle d'autres dépendants

Si le schéma capacitif est composé de la séquence « sujet + verbe + complément post-verbal », d'autres constituants peuvent venir apporter des caractéristiques supplémentaires au procès. N'étant pas obligatoires, nous les considérons comme des adjoints, conformément à la définition donnée en 5.1.3. Ils peuvent prendre différentes formes et préciser le procès de plusieurs manières, comme l'attestent les exemples suivants :

(96) This bed can sleep two very full-size adults **with ease**, and will fit tall people due to its wall-to-wall design.

(97) The 22-ft., 880-pound craft seats six and sleeps two in the small cuddy.

(98) The solid-feeling G35 easily seats four tall adults.

En (96), l'adjectif *with ease* est un syntagme prépositionnel précisant la manière dont se déroule le procès (facilement, sans obstacle). En (97), *in the small cuddy* est également un syntagme prépositionnel, mais il dénote cette fois-ci un lieu. Enfin, en (98), *easily* est un adverbe dont le sens est similaire à *with ease*.

Sur les 790 occurrences du corpus, 164 présentent un adjectif, soit 21%. Nous allons ici présenter une typologie de ces constituants et revenir sur certaines difficultés méthodologiques rencontrées lors de leur étude.

6.1 Difficultés de classification

Comme nous l'avons noté dans la sous-partie 2.5 de ce même chapitre, les catégories d'adjectifs présents dans les énoncés capacitifs se fondent sur des caractéristiques sémantiques. Notre base de données contient des occurrences avec des adjectifs de six classes différentes, que nous répertorions ici et dont nous donnons un exemple :

(i) Manière : *The smartly designed helm bench built into the massive leaning post comfortably seats three.*

(ii) Commentaire : *That fuel cell was so bulky that the car could barely seat one person.*

(iii) Lieu : *The rooms here sleep 2-3, are of a good standard, cool and airy, and all have private facilities, most with a balcony.*

(iv) Temps : ***Today it [the enormous Spenger's seafood restaurant] seats 700.***

(v) But : *The open-air, grass stadium seats 55,000 for football and has 58 skyboxes.*

(vi) Condition : The 2 1/2-year-old home of hockey's Avalanche and basketball's Nuggets is also Denver's largest indoor concert venue, seating 17,600 to 20,100 depending on stage placement.

Lors de l'élaboration de cette typologie, nous avons été confrontée à des problèmes de classification pour certains adjoints. Deux difficultés majeures se sont présentées à nous : la parenté entre les adjoints de lieu et de manière et la catégorisation des adverbes de degré du type *hardly* ou *barely*. Nous allons analyser ces difficultés ici, pour pouvoir présenter notre typologie par la suite.

Considérons les occurrences suivantes :

(99) When he bought it in 1977, the place had two bathrooms. Now it has 17, sleeps 40 people in private rooms, eight more in a dorm, and harbors a large indoor pool.

(100) It [this station wagon] will have an optional 6.8-liter V10 engine, twice the size of a typical mini-van engine. And it will seat eight adults in three rows and still have a sizable cargo area.

(101) Christi's forward cabin sleeps four in two over/under V-berths.

Les adjoints en gras ont tous la forme d'un syntagme prépositionnel en *in*. De prime abord, ce sont des compléments de lieu, apportant une précision sur l'endroit dans lequel se déroule le procès. Ils répondent donc bien à la question *Where?* Par exemple, en (99), on peut considérer *in private rooms* comme une réponse possible à *Where in the place can 40 people sleep?* Cependant, la question *Where does the place sleep 40 people?* semble moins recevable et naturelle. On s'attendrait plutôt à une question en *how* : *How does the place sleep 40 people? In private rooms.* Or les adjoints répondant à la question *how* ne concernent pas le lieu mais la manière. La question de la classification de ces adjoints en *in* se pose alors. Nous avons choisi de leur attribuer l'étiquette d'adjoint de lieu pour deux raisons. D'une part, nous souhaitons faire une différence entre ces syntagmes prépositionnels et les adjoints de manière prototypiques comme *easily* ou *comfortably*. *In two over/under V-berths* inclut bien une

indication de lieu, les couchettes, et est en cela plus locatif que les deux adverbes cités précédemment. Pour cette raison, nous souhaitons les traiter séparément et limitons donc notre définition de l'adjectif de manière aux adverbes de manière sans mention de lieu. D'autre part, nous postulons que l'étrangeté de la question *Where does the place sleep 40 people?* est due à une redondance de l'expression du lieu et non à un problème d'étiquetage de l'adjectif en tant que locatif. Nous verrons cela dans le paragraphe 6.2.2. de cette partie.

Le deuxième type de difficulté que nous avons rencontré réside dans l'opposition entre les expressions de manière comme *comfortably* ou *in comfort* et des marqueurs comme *hardly* ou *barely*. Payne & Huddleston (2002 : 431) nomment ces adverbes « négateurs approximatifs » (*approximate negators*) et Quirk & Greenbaum (1973 : 218) « minimiseurs » (*minimizers*). Prenons deux exemples contrastifs :

(102) That fuel cell was so bulky that the car could barely seat one person — and crept along at a snail's pace.

(103) Clive had told her the boat could sleep six quite comfortably when the settees on either side of the drop-leaf dining table were converted into sea-bunks.

Ici, il semble possible d'envisager *barely* et *quite comfortably* comme deux membres opposés d'un même paradigme. Quand *quite comfortably* met l'accent sur l'aise et la place disponible dans le bateau, *hardly* opère un mouvement inverse et indique que la voiture peut contenir un passager, mais sans lui prodiguer de place ni de confort. De prime abord, on pourrait donc envisager de les faire appartenir à la même catégorie, celle d'adjectifs de manière. Cependant, la portée de l'adjectif nous a poussée à revoir cette classification. Dans l'occurrence (102), l'adverbe *barely* s'applique à tout le prédicat *seat one person* et semble être un commentaire sur la validité de ce prédicat (Quirk & Greenbaum 1973 : 219), avec une glose sous-jacente du type *It is barely true that the car seats one person*. La polarité est à la croisée du positif et du négatif (Pullum & Huddleston 2002 : 816) : il n'est pas faux d'affirmer que la voiture peut contenir un passager (polarité positive), mais le procès n'est pas largement actualisé car la place disponible est tout juste suffisante, et donc presque insuffisante (polarité négative). À l'inverse, il semble que le syntagme adjectival *quite*

comfortably code l'état dans lequel se trouvent les référents du complément post-verbal et non un commentaire épistémique sur la validité du prédicat dans son ensemble. Il nous paraît donc pertinent de traiter *comfortably* ou *in comfort* et les minimiseurs séparément : les premiers seront considérés comme des adjoints de manière et les seconds comme des commentaires épistémiques. Un adverbe en particulier a été problématique à catégoriser malgré les considérations présentées ci-dessus : *easily* (onze occurrences).

(104) The room's more elaborate dining table can **easily** seat 10.

Il s'agit d'un cas intermédiaire car il peut être compris soit comme s'appliquant aux référents du complément post-verbal (*The 10 people feel at ease around the table, it is easy for them all to sit around the table*), soit comme un commentaire épistémique — *It is easy to agree on the fact that the dining table seats 10*. Nous avons tranché en faveur d'une classification comme commentaire épistémique, *easily* jouant un rôle très similaire à *barely*, mais dans une dynamique contraire : quand *barely* dit l'actualisation, mais à peine, *easily* la code également, mais largement. En cela, il nous semblait judicieux de les traiter dans la même perspective.

Maintenant que nous avons présenté les difficultés de catégorisation majeures, intéressons-nous de plus près à la typologie.

6.2. Typologie des différents types d'adjoints

Voici la répartition chiffrée des différents types d'adjoints selon leur catégorie sémantique.

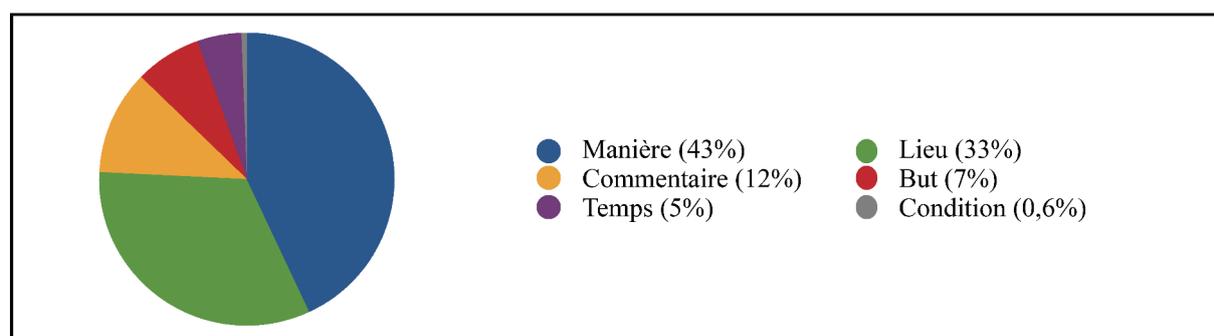


FIG. 8 : REPRÉSENTATION DES DIFFÉRENTS TYPES D'ADJOINTS DANS LA BASE DE DONNÉES (PARMI LES OCCURRENCES EN CONTENANT UN)

Intéressons-nous à chacun d'entre eux de manière plus détaillée.

6.2.1 Manière

C'est la catégorie sémantique la plus représentée de notre base de données. Voici quelques exemples :

(105) I led her down the hall to my bedroom, which was completely taken up by a built-in bunk-bed complex; it slept four but, I realized, lived only one comfortably.

(106) Some people think the 403 looks like a giant Porsche 356 — except the 403 seats four adults quite comfortably.

(107) It's plenty spacious for two, with card-playing headroom, and when combined with its optional vestibule (\$139; 1 lb. 1 oz.), the Lighthouse could sleep three people and gear in a pinch.

(108) This bed can sleep two very full-size adults with ease, and will fit tall people due to its wall-to-wall design.

On remarque dans un premier temps que les adjoints de manière sont souvent utilisés pour marquer un contraste. L'exemple (105), qui contient un emploi capacitif de *live*, est intéressant à plus d'un titre et nous aurons l'occasion de l'étudier à nouveau. Du point de vue de l'adjectif de manière, on peut noter qu'il est employé par l'énonciateur pour créer un contraste entre *sleep* et *live*. Le procès *sleep* requiert moins de place que *live*. En effet, il n'implique pas de mouvement. En revanche, *live* est dynamique et général — l'énonciatrice peut avoir besoin de plus ou moins de place pour accomplir le procès, selon ce qu'il entend. Il peut s'agir d'un espace physique (il faut de la place pour lire, s'habiller, jouer...) mais aussi mental, étant donné le contexte — l'énonciatrice doit partager sa chambre avec une personne qu'elle vient juste de rencontrer et on peut imaginer que *live* fasse également référence à une volonté d'intimité et un besoin de solitude pour l'énonciatrice, qui n'est pas habituée à cohabiter avec une inconnue. Le contexte directement à droite vient d'ailleurs corroborer cette

interprétation, puisque l'énonciatrice compare sa chambre à une prison (*A cell, I thought*). *Comfortably*, couplé au verbe et à l'adverbe *only*, vient marquer le contraste entre ce procès et celui dénoté par *sleep*, qui est lui possible pour quatre personnes. Ici, l'opposition se joue entre deux types de procès.

En (106), on note également une comparaison, mais cette fois-ci entre les contenants et non entre les procès. En effet, la 403 est directement comparée à une Porsche dans le contexte à gauche. Cependant, l'énonciateur veut mettre en lumière la différence entre les deux voitures. La Porsche peut effectivement accueillir quatre passagers, mais sans grand confort. Ce n'est pas le cas de la 403, qui offre suffisamment d'espace à tous pour que le voyage soit confortable. Le sens de l'adjectif de manière est d'ailleurs redoublé grâce à l'adjectif qualificatif *giant*. Ici, *quite comfortably* vient donc marquer le contraste entre deux contenants.

L'adjectif dans l'exemple (107), *in a pinch*, permet également un contraste, mais avec une orientation vers le bas de l'échelle, cette fois. En cela, il s'oppose au syntagme adjectival du début de l'occurrence, *plenty spacious*, dont l'adjectif évaluatif *spacious* code le haut degré et un mouvement vers le haut de l'échelle, à l'inverse de *in a pinch*, qui dénote un certain manque de place.

Enfin, l'exemple (108) est différent puisqu'il ne présente pas d'opposition entre deux éléments. En revanche, l'énonciateur tâche ici de faire la promotion du lit et d'en livrer une description positive. L'adjectif *with ease* permet, comme dans les exemples précédents, de marquer l'aisance que ressentent les référents du complément post-verbal. Une fois de plus, nous retrouvons des phénomènes d'harmonie sémantique dans la phrase, ici avec *very full-size adults*. En effet, comme nous l'avons vu précédemment, le complément post-verbal est exprimé la plupart du temps avec un quantifieur seul, qui est interprété par défaut comme *X people*. En précisant que le confort est optimal pour des adultes, qui plus est de grande taille, l'énonciateur indique implicitement que des personnes prenant une certaine place, par opposition à des enfants (que *people* pourrait dénoter), peuvent être deux dans le lit et toujours s'y sentir à l'aise.

En somme, les adjoints de manière servent la plupart du temps à créer un contraste entre deux situations, ou à promouvoir le référent du sujet. Nous notons enfin qu'ils sont majoritairement orientés vers le haut de l'échelle, c'est-à-dire la grande capacité (92% des cas).

6.2.2 Lieu

Les adjoints de lieu, qui répondent à la question *Where?*, sont plus descriptifs que les adjoints de manière, dont l'emploi a souvent une visée pragmatique ou contrastive. En effet, ils viennent généralement préciser, sans implication additionnelle, le lieu où se déroule le procès. Voici deux exemples :

(109) The rooms here sleep 2-3, are of a good standard, cool and airy, and all have private facilities, most with a balcony.

(110) The 22-ft., 880-pound craft seats six and sleeps two in the small cuddy.

En (109), *here* dit le fait que l'énonciateur se situe lui-même dans le lieu de déroulement du procès. En (110), c'est le lieu précis où se déroule le procès capacitif qui est mentionné, *in the small cuddy*. Lorsqu'un adjectif de lieu est employé, on note une certaine redondance. En effet, le référent du sujet est nécessairement un contenant et peut très souvent être considéré comme un lieu. Certains référents peuvent être immédiatement étiquetés comme tels, par exemple une chambre, une pièce, un hôtel, un théâtre... Les syntagmes nominaux qui dénotent ces référents répondent sans aucun problème à la question *Where?* et leur catégorisation en tant que lieu n'est pas problématique. Viennent ensuite les entités qui sont moins directement conceptualisées comme lieu, mais que l'on peut tout de même intégrer à cette catégorie sans trop de difficulté : un lit, même s'il est un meuble, est le lieu où l'on dort ; de même, un bateau, qui est spontanément vu comme un moyen de transport, représente également un lieu où l'on peut dormir, manger, se reposer... Au sein de notre base de données, seuls les plats mentionnés avec le verbe *serve*, comme dans *The mushrooms will serve eight to 12*, semblent impossibles à interpréter comme lieu. Cependant, comme nous l'avons déjà vu lorsque nous évoquions les unités de mesure et comme nous le soulignerons à

nouveau lorsque nous établirons un gradient de prototypicité des capacitifs, dans le troisième chapitre de cette thèse, le verbe *serve* n'est pas central dans la catégorie radiale que constituent les énoncés capacitifs.

Dès lors, presque toutes les occurrences contiennent un sujet dénotant une entité que l'on peut considérer comme locative. La présence d'un adjectif de lieu vient donc redoubler l'indication de lieu. Par exemple, en (110), nous savons déjà grâce au sujet que le procès se déroule dans un bateau. En revanche, l'adjectif de lieu vient restreindre le lieu, apporter une précision quant à l'emplacement spécifique au sein du bateau. Nous constatons d'ailleurs que deux verbes sont employés capacitivement dans l'occurrence, *seat* et *sleep*, et nous pouvons nous interroger sur la portée de l'adjectif : concerne-t-il les deux procès, ou bien uniquement *sleep*, situé dans son contexte immédiat ? Même en lisant l'article d'où est extraite l'occurrence dans son intégralité, ceci reste difficile à établir. Soit le journaliste souhaite simplement mentionner une caractéristique additionnelle du bateau et utilise l'adjectif *in a small cuddy* pour le faire, soit il souhaite indiquer que cette petite cabine ne sert qu'à accueillir les gens pour y dormir et non pour s'y asseoir. Ce dernier procès est alors associé au bateau dans son ensemble et non pas à la petite cabine dénotée par l'adjectif, qui concerne uniquement *sleep*.

En somme, l'adjectif de lieu permet une caractérisation plus précise de l'endroit où se déroule le procès. Si le lieu est déjà dénoté par le référent du sujet, qui doit être un contenant et jouer un rôle locatif, cela ne suffit parfois pas à l'énonciateur pour véhiculer son message. Il doit alors restreindre la référence et utilise l'adjectif de lieu dans cette perspective.

6.2.3 *Commentaire épistémique*

Nous avons déjà présenté notre définition de cette catégorie dans la sous-partie 6.1 et rappellerons simplement ici que les adjectifs que nous considérons comme épistémiques sont ceux qui émettent un commentaire sur la validité de l'affirmation et l'actualisation du prédicat. C'est le cas dans l'occurrence suivante, notamment :

(111) But while her designer's eye revelled in it all she decided she was going to rattle around here in solitary splendour. The villa must sleep ten at least. Charles and Lucy certainly knew how to pick their friends, she thought drily.

La locution *at least* permet de préciser que l'affirmation est considérée comme absolument vraie. Elle est orientée vers le haut de l'échelle : cette affirmation est vraie pour dix personnes, mais aussi probablement pour onze voire douze. Son association avec le modal épistémique *must*, qui exprime une nécessité logique (Quirk & Greenbaum 1973 : 56), oriente notre interprétation en faveur d'une estimation. L'énonciatrice, qui a une expérience de la taille des maisons en règle générale et sait quelle superficie est nécessaire pour loger dix personnes, considère une villa en particulier et établit que sa taille est suffisante pour dix. Cependant, elle ne le pose pas comme un fait, en disant par exemple *The villa sleeps ten at least*. Elle présente le procès comme une nécessité logique, au vu de son expérience, et non comme un fait avéré. En cela, il y a une harmonie sémantique entre *at least*, commentaire épistémique avec une composante d'approximation (ce n'est pas exactement dix personnes qui peuvent y loger), et *must* dans son emploi épistémique.

Ce type d'adjectif peut également permettre à l'énonciateur d'émettre un doute sur la validité de l'affirmation :

(112) The present building seats 10,000 as it is and there's plenty of room for an expanded arena that would seat maybe 13,000 to 15,000.

Ici, c'est le nombre de personnes qui peuvent être assises qui est remis en question. Le raisonnement est similaire à l'occurrence (111) : l'expérience du monde permet à l'énonciateur de postuler que 13 000 personnes pourraient prendre place dans l'arène. Cependant, son degré de certitude est moindre par rapport à (111), ce qui le conduit à l'emploi d'une modalité du possible, plus faible. Ce concept de « modalité faible » (*weak modality*) est présenté par Huddleston (2002b : 175), qui explique que la nécessité requiert une implication forte de l'énonciateur, quand la possibilité est moins exigeante. La nature du commentaire épistémique et le degré d'implication de l'énonciateur peuvent donc varier, mais la démarche reste la même : il s'agit pour lui de commenter la validité de ce qu'il avance.

Enfin, nous remarquons que comme les adjoints de manière, les commentaires sont souvent utilisés pour coder un contraste :

(113) Officially, it's a four-bedroom home, but the place easily sleeps 16, thanks to porch swings that double as daybeds and a loft furnished with bunks.

Nous avons déjà mentionné le caractère ambigu de *easily*, cas intermédiaire entre la manière et le commentaire épistémique. Ici, nous souhaitons nous intéresser au rôle que joue cet adverbe dans la dénotation d'un contraste. *The place easily sleeps 16* est opposé à *Officially, it's a four-bedroom home* via la conjonction de coordination adversative *but*. La première partie de la phrase attribue une capacité dite officielle, car la maison est louée comme possédant quatre chambres, mais les précisions données à la fin de la phrase concernant le porche et l'appartement annexe permettent d'augmenter la capacité et de placer la capacité de la maison plus haut sur l'échelle. L'adverbe est donc employé pour donner un certain poids à cette idée, dans une démarche d'harmonie sémantique : non seulement plus de personnes peuvent y loger que ce qui est officiellement dit, mais en plus elles bénéficieront d'un certain confort, et ce sans aucun doute. En employant l'adjectif épistémique, l'énonciateur précise que ce qu'il affirme n'est pas sujet à questionnement, malgré le fait que la maison ne soit pas officiellement louée pour seize personnes, dans une volonté de rassurer le co-énonciateur.

6.2.4 But

Les adjoints de but constituent 7% de la totalité des adjoints de notre base de données. Ils sont donc moins représentés que ceux de manière (43%), de lieu (33%) et de commentaire (12%). Par but, nous faisons référence à l'événement qui constitue le cadre, mais également l'objectif du déroulement du procès. Tous ont la même forme, un syntagme prépositionnel en *for*. En voici des exemples :

(114) Formally decorated facility seats 600 for reception, 120 for dinner.

(115) The comfortable 50-footer seats 51 for a 60- to 90-minute cruise up Lazaretto Creek and into the Savannah River, where dolphins frolic.

Dans l'occurrence (114), les deux adjoints de but *for reception* et *for dinner* sont absolument nécessaires à la compréhension de la phrase. Si nous les supprimons, la phrase n'est pas agrammaticale, mais elle devient difficilement compréhensible : *Formally decorated facility seats 600 [and] 120* ne permet pas de savoir si six-cents personnes peuvent prendre place dans la salle ou seulement cent-vingt. Comme nous l'avons déjà souligné, la capacité dépend de la nature du procès. Il faudra plus de place au sol pour dormir que pour être assis, par exemple. Ici, ce n'est pas la nature du procès qui conditionne la capacité — dans les deux cas, il s'agit bien de *seat*. Cependant, il y a une différence entre s'asseoir pour une réception et pour un dîner. Dans le premier cas, il n'y a pas nécessairement besoin de tables et les personnes peuvent se serrer. En revanche, pour dîner, on s'attend à être assis à table et avoir suffisamment de place pour pouvoir manger sans gêner son voisin. Le procès est donc le même, mais les considérations pratiques qui l'entourent sont très différentes. C'est l'adjectif de but qui va permettre de faire la distinction.

Dans l'occurrence (115), l'adjectif pourrait tout à fait être supprimé sans pour autant nuire à la compréhension : *The comfortable 50-footer seats 51* est parfaitement recevable. L'adjectif de but permet simplement un ajout d'information quant à la raison pour laquelle cinquante-et-une personnes peuvent s'asseoir dans le bateau — pour y faire une croisière d'environ une heure. Si l'on postulait un gradient d'obligation, il serait donc plus bas sur l'échelle que les adjoints en (114), bien plus nécessaires à la compréhension de la phrase et, en cela, moins facultatifs.

Nous souhaitons finir ce paragraphe par une dernière remarque sur la notion de but appliquée aux énoncés capacitifs. Huddleston (2008 : 1222) mentionne les subordonnées infinitives qui jouent le rôle d'adjectif de but. Nous n'avons pas d'exemples de cette forme jouant le rôle d'adjectif de but du procès capacitif dans notre base de données. Cependant, nous avons pu observer que les verbes capacitifs apparaissent au sein de ce type de proposition dans 9% des cas. Prenons un exemple :

(116) Vincent, Veronica and Jessica were seated around the dining table that could expand to seat ten.

To seat ten est bien une subordonnée infinitive qui vient spécifier le but du procès *expand*. Elle ne constitue pas un adjectif de but pour le procès capacitif, mais le verbe capacitif fait partie de l'adjectif de but d'un autre verbe. La notion de but est donc plus centrale par cet aspect que par la présence d'adjectifs de buts directement associés aux verbes employés capacitivement. Nous liions cela au concept de fonction première du contenant, présenté dans le paragraphe 4.2.1. Nous avons expliqué que le contenant est associé à un procès constituant sa fonction première. Il y a donc, dans cette association même, une composante de but. Un designer crée un lit *pour* que des personnes y dorment, ou un canapé *pour* que des personnes s'y asseyent. L'entité dénotée par le sujet n'est donc pas un simple objet. Elle est un contenant qui existe uniquement pour servir le but qui lui a été assigné au moment de sa conception. Nous postulons que ceci explique pourquoi les infinitives de but sont bien représentées dans notre base de données : en précisant le but, l'énonciateur dit explicitement ce pour quoi le contenant existe.

6.2.5 Temps

Il n'y a que sept occurrences contenant un adjectif de temps dans notre base de données. Voici deux exemples :

(117) The Astrodome opened April 12, 1965; the Astros played their last game there Oct. 9, 1999. # It could seat 42,217 people when it opened. By 1990, remodeling had expanded that to 54,816 for baseball and 62,439 for football.

(118) After all, the enormous Spenger's seafood restaurant began a block away as a fish stand in 1865 and went on to become the third top-grossing restaurant in the United States 100 years later. **Today it seats 700**.

Les énoncés capacitifs étant généraux, le procès est valable dans un temps long, souvent sans coordonnées temporelles restreintes. Il semble donc difficile d'adjoindre un

constituant de temps au procès, qui viendrait restreindre la référence. Par ailleurs, l'interprétation étant par défaut générale, il n'est pas nécessaire d'ajouter un adjectif de temps pour coder la validité permanente (comme *always*). Ceci pourrait expliquer la faible représentation des adjectifs de temps dans la base de données.

Lorsqu'ils sont malgré tout présents, les adjectifs de temps marquent un contraste entre une capacité présente et une capacité passée. Le référent du sujet a évolué et sa capacité a diminué ou augmenté. Dans l'exemple (117), le stade a été agrandi. La capacité passe donc de 42 000 personnes en 1965 à 62 000 en 1990. L'adjectif de temps vient alors restreindre la référence temporelle mais reste compatible avec une interprétation générale : le stade peut bien accueillir 42 000 personnes *à tout moment* avant 1990 et 62 000 après. Le même mécanisme est à l'œuvre en (118) : le succès du restaurant a permis son agrandissement et une augmentation de sa capacité au fil du temps.

6.2.6 Condition

Nous allons enfin mentionner ici le dernier type d'adjectif, qui exprime une condition. Une seule occurrence est présente dans notre base de données :

(119) The 2 1/2-year-old home of hockey's Avalanche and basketball's Nuggets is also Denver's largest indoor concert venue, seating 17,600 to 20,100 **depending on stage placement**.

Ici, la capacité est conditionnée par la configuration du lieu. Elle est plus ou moins grande selon le placement de la scène. En cela, cet adjectif se rapproche d'un adjectif de manière — la façon dont la salle est organisée est décrite. Néanmoins, une glose faisant apparaître une proposition en *if*, *depending if the stage is placed this way or that way*, nous a poussée à catégoriser cette occurrence comme un adjectif de condition.

Nous avons à présent étudié tous les constituants pouvant apparaître dans les énoncés capacitifs, qu'ils soient obligatoires (compléments) ou facultatifs (adjectifs). Les différentes propriétés syntaxiques et sémantiques du schéma ont été décrites, sur la base d'une étude

statistique. Il nous reste à présent à aborder un dernier volet : l'aspect discursif et, plus particulièrement, les contextes d'apparition.

7. Contextes d'apparition : une langue spécialisée ?

Lors de la compilation des occurrences, nous nous sommes rendu compte que les énoncés capacitifs étaient favorisés par certains contextes et plus particulièrement la presse spécialisée dans divers domaines, comme l'hôtellerie, la restauration ou encore le nautisme. Par ailleurs, nous avons noté un emploi très spécifique du schéma, qui n'est utilisé que pour dénoter la capacité positive. La structure ne répond donc qu'à un seul besoin énonciatif. En cela, elle peut être considérée comme très spécialisée, mais cela ne veut pas pour autant dire que les contextes d'apparition le soient nécessairement. Une structure peut être très spécialisée, mais apparaître dans la langue générale. Ces considérations préliminaires nous ont conduite à nous intéresser au domaine de l'anglais de spécialité, qui s'intéresse aux discours spécialisés. Nous commencerons par définir ce champ d'études, avant de voir si le capacitif relève bien de la langue de spécialité.

7.1 Anglais de spécialité — définition du champ d'études

Selon Maingueneau (1996 : 78), « on désigne par discours ou langue de spécialité les usages de la langue qui sont propres à un domaine d'activité : essentiellement les discours scientifiques (la chimie, la sociologie...), les discours techniques (la pétrochimie, les télécommunications...), les discours professionnels (l'horlogerie, le tourisme, la boulangerie, les journalistes de télévision...). » Au sujet de l'anglais plus précisément, Petit (2002 : 2) écrit : « L'anglais de spécialité est la branche de l'anglistique qui traite de la langue, du discours et de la culture des communautés professionnelles et groupes sociaux spécialisés anglophones et de l'enseignement de cet objet. » Il s'agit donc de l'étude de la langue anglaise telle qu'elle est employée au sein de communautés de locuteurs spécifiques, avec des objectifs communicationnels précis. En cela, elle s'oppose à la langue générale, qui n'est pas propre à une communauté en particulier.

Ces définitions mettent en avant les contextes d'énonciation. Une langue de spécialité est avant tout reconnue comme telle lorsqu'elle est employée dans un contexte professionnel, technique, scientifique et par des membres de la communauté. Cela se traduit dans la langue par la présence de certains marqueurs. Selon Lerat (1995 : 62), la terminologie est le premier élément permettant d'établir la présence d'un discours spécialisé. Pour Trouillon (2010 : 23), le concept de terminologie regroupe à la fois les mots, expressions et tournures propres à une activité humaine précise. Le mot « terme » code la spécialisation d'un lexème : ce qui ne sera qu'un mot dans la langue courante sera un terme dans la langue de spécialité, car il lui est propre et ne pourra être compris d'une personne sans aucune connaissance du domaine. Trouillon (2010 : 23) prend pour exemple la biologie végétale et cite deux listes : « tige », « feuille », « bourgeon », « fleur », « pistil », « étamine » et « pollen » sont des mots qui appartiennent à la langue générale, car « tout un chacun » (pour reprendre l'expression de Trouillon) en a connaissance. En revanche, le biologiste sera à même d'employer correctement « anthère », « spathe » ou « stigmate », qui sont des termes propres à son champ. La notion de terminologie n'a donc de sens que si elle est considérée au sein d'un domaine de spécialité. Elle sert à construire ce domaine, qui a besoin de termes pour rendre compte de phénomènes et de réalités bien spécifiques.

Trouillon (2010 : 25) élargit son propos en précisant que les termes ne sont pas les seuls marqueurs de la langue de spécialité. Il faut également s'intéresser aux autres niveaux de la langue, à savoir la syntaxe, la forme et le style employés pour véhiculer certains messages. C'est alors qu'émerge la notion de discours spécialisé, qui va au-delà de la terminologie (essentiellement à l'échelle du lexique). Selon Pic & Furmaniak (2010b), il faut s'intéresser à la grammaire pour déterminer la spécialisation d'un discours : note-t-on une prévalence de certains schémas syntaxiques, de certains marqueurs grammaticaux ? Pic & Furmaniak (2012 : 5) notent par exemple que l'emploi des modaux épistémiques est un indicateur de la spécialisation d'un texte, *must*, *may* et *might* étant plus courants dans la langue vulgarisée que dans la langue spécialisée. Il en va de même pour les valeurs d'irréel des temps et le pronom *you* (Pic & Furmaniak 2012 : 11). L'emploi du capacitif relève de la syntaxe, plus que du lexique, car il s'agit d'un schéma de complémentation précis. Si l'on devait constater une prévalence de cette structure dans un discours spécialisé, il relèverait donc bien d'une particularité syntaxique, et non terminologique.

Nous avons constaté que la spécialisation d'un discours ne peut simplement être prouvée par la terminologie, mais qu'il fallait également étudier les autres niveaux présents dans la langue. Cependant, la simple étude de la langue ne peut suffire à caractériser un discours spécialisé. En effet, comme nous l'avons expliqué plus haut, la langue de spécialité est propre à une communauté et remplit des objectifs communicationnels précis. Il serait donc peu pertinent de se concentrer uniquement sur les marqueurs linguistiques au détriment des locuteurs de la communauté elle-même, qui inventent et enrichissent ce discours selon leurs besoins. Par ailleurs, cette communauté existe car elle se construit autour du discours qui lui est propre. Il y a donc un mouvement double : la communauté crée un discours dont elle a besoin et se crée elle-même autour de ce discours. Lorsqu'il étudie les différents genres discursifs au sein des discours spécialisés, Swales (1990) souligne l'importance de l'objectif communicationnel (*communicative purpose*). Selon cet auteur, les discours spécialisés recouvrent une variété de phénomènes linguistiques trop grande pour permettre une analyse cohérente et homogène. Il faut donc passer par la caractérisation de la communauté et de ses objectifs communicationnels, plutôt que par les marqueurs discursifs.

Cette grande variété linguistique tient à un fait simple, mais qu'il ne faut pas négliger lorsque l'on étudie les discours spécialisés : il n'existe pas de langue de spécialité en soi, car les discours spécialisés ont bien recours à la langue (dans notre cas, l'anglais) telle qu'elle est employée par la communauté des locuteurs en général. Il n'y a donc pas de frontière strictement définie entre langue générale et langue de spécialité (Resche 2001). Lerat (1995) propose la même argumentation, en insistant sur le fait qu'un discours spécialisé n'est pas un sous-système à part. Il prend l'exemple du français médical, qui reste bien du français, mais employé dans un domaine spécifique. La langue spécialisée est donc l'usage d'une langue générale pour rendre compte de connaissances dans un domaine précis (Lerat 1995 : 18). Ainsi un discours peut-il être plus ou moins spécialisé. Il faut considérer le phénomène de spécialisation du discours comme radial, avec à une extrémité du gradient, le discours général (non spécialisé), et, à l'autre extrémité, le discours ultra-spécialisé, incompréhensible pour les personnes extérieures à la communauté. Entre ces deux pôles se situent d'autres types de discours, à mi-chemin. On peut même noter une variation de spécialisation au sein d'un même texte. Sager & al. (1980 : 38) résumant ceci en notant qu'il faut parler d'une différence de

degré et non de type de langue (*a difference of degree rather than kind*). Dans les discours spécialisés anglophones, certaines caractéristiques linguistiques sont amplifiées, ou, au contraire, minimisées. Certains marqueurs sont sur-représentés et d'autres sous-représentés. Cependant, la langue reste toujours de l'anglais et non un système isolé. Un exemple révélateur, dans le cas du français, est celui pris par Trouillon (2010 : 23) et déjà évoqué dans cette sous-partie : le mot « tige ». Il est compréhensible par tout un chacun et utilisable dans une langue générale. Cependant, dans le cadre d'un colloque de botanique, lors d'une présentation faite par un spécialiste, il devient un mot de spécialité, appartenant à une terminologie précise. En cela, « tige » est à l'intersection. Cet exemple nous permet de résumer ce que nous avons vu dans cette sous-partie en deux grands points. Premièrement, la langue spécialisée doit être caractérisée non pas uniquement en termes linguistiques, mais également en termes sociologiques, en étudiant la communauté des experts qui l'emploie et ses objectifs communicationnels. La langue de spécialité est donc constituée d'aspects linguistiques et de la culture du milieu professionnel (Resche 2009 : 49). Deuxièmement, la spécialisation doit être envisagée comme un phénomène radial : il n'y a pas de frontière nette entre langue générale et langue de spécialité. Se pose alors une question essentielle : où placer le curseur du début de la spécialisation ? C'est cette interrogation qui nous occupera lors de l'étude des énoncés capacitifs à la lumière de l'anglais de spécialité.

7.2 Énoncés capacitifs et langue de spécialité

7.2.1 Contextes d'apparition et domaines de spécialisation

C'est lors de la compilation des occurrences que la pertinence d'une analyse en anglais de spécialité s'est imposée à nous. Le COCA classe ses textes en cinq catégories : oral (*spoken*), fiction (*fiction*), magazine (*magazine*), journal (*newspaper*) et revue scientifique (*academic*). Plus de la moitié des exemples sont tirés de la presse magazine et plus d'un quart de journaux. Le quart restant est constitué, par ordre de fréquence, d'occurrences de fiction, d'anglais oral et de revues académiques. La prévalence de la presse magazine nous a conduite à nous intéresser particulièrement à ces contextes. Nous nous sommes rendu compte que les magazines concernés sont souvent des magazines spécialisés comme *Backpacker* (magazine de randonnée et d'expéditions dans la nature), *Motorboating* (magazine de nautisme) ou *Sunset* (magazine d'art de vivre spécialisé dans la culture de l'Ouest des États-Unis). D'autres

publications traitent de domaines moins précis, comme *Parenting* (éducation) ou le *Saturday Evening Post* (magazine généraliste). Voici quelques exemples d'occurrences :

(120) Todd and Diane grow (and cook with) everything from navel oranges to Japanese yuzu, and send dinner guests home with bags of juicy fruit Meyer lemon vinaigrette MAKES ABOUT CUP (FOR ABOUT 10 CUPS SALAD, SERVING 8). (*Sunset*)

(121) Not surprisingly, the most fuel-efficient car is also a subcompact: this in a car with a threecylinder, 1.0 liter engine that seats four adequately. (*Consumers Research Magazine*)

(122) Distinctive for its elegant Italian shape and style, the Apreamare 10 Meter stands out in the highly competitive midsize cruiser market. Because it sleeps two in a cozy single stateroom, plus two more on the convertible dinette in its beautifully appointed salon, it certainly qualifies as a family cruiser. (*Motorboating*)

Des journaux ont également recours à la structure dans les occurrences suivantes :

(123) An outdoor concert terrace overlooking the Napa River can seat 500. Inside, a 280-seat theater will feature speakers, films and performances. (*San Francisco Chronicle*)

(124) You can rent a houseboat (rates start at \$2,160/3 days in peak season, 46-foot boat, sleeps six) or camp along the river at the Lake Powell RV park/ campground (\$43 RV or tent at Bullfrog; \$43 RV or \$23 tent at Wahweap). (*Denver Post*)

Voici enfin une occurrence pour chacune des catégories restantes (oral, fiction et revue académique) :

(125) Mr-SINATRA: Three hundred and forty miles an hour — turbo — turboprop. And it cost \$1,300,000 against this one here, \$575,000. Unidentified Man 11: It only seats eight people. (*48 hours*, CBS)

(126) The enormous ebony table, stretching the length of the room, could easily seat thirty or forty guests; there were two place settings laid as usual. (*The Outstretched Shadow*, Mercedes Lackey & James Mallory)

(127) A glass wall (matching the original windows) was erected on the right to serve as a divider/sound buffer, creating what we call our classroom. This has become our teachers' favorite instructional space. It's semiprivate, seats thirty, and contains a mounted projector. (*Teacher Librarian*)

Avant même de déterminer si nous sommes en présence d'une langue de spécialité et, le cas échéant, de quel degré de spécialisation il s'agit, nous avons déterminé à quel domaine de spécialité l'occurrence appartient. Pour ce faire, nous avons prêté attention au contexte d'apparition (magazine, journal...) mais aussi à l'environnement linguistique à gauche et à droite de l'occurrence. Notons que le critère de la spécialisation est non pertinent pour 7% des occurrences car elles sont extraites d'œuvres de fiction et appartiennent donc à une langue générale. C'est notamment le cas dans l'occurrence (126) — le narrateur raconte simplement un dîner.

Dans les cas où le critère était applicable, voici les domaines que nous avons trouvés :

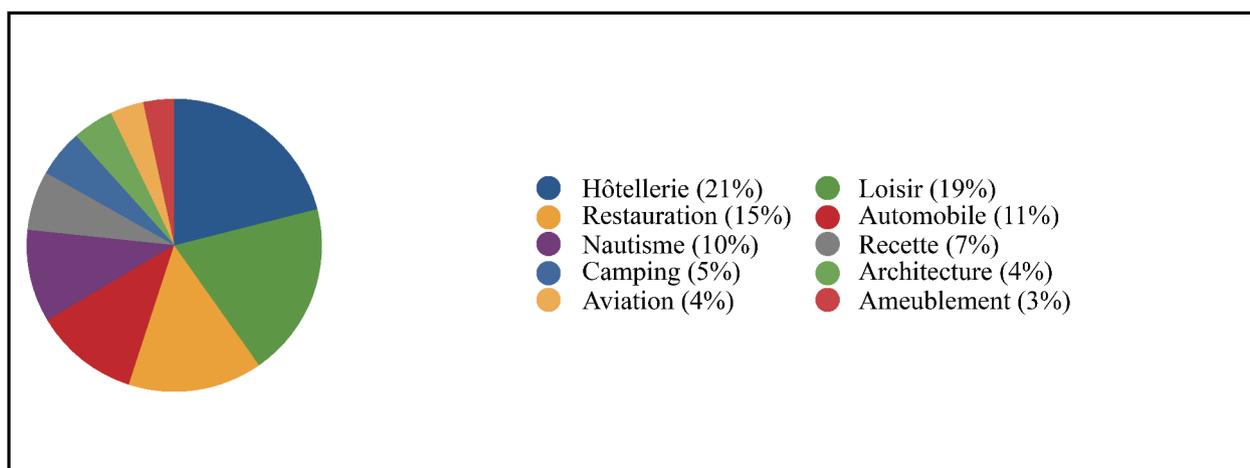


FIG. 9 : RÉPARTITION DES DOMAINES DE SPÉCIALITÉ DANS LA BASE DE DONNÉES

Dans la catégorie « hôtellerie », nous classons les occurrences relevant non seulement des chambres d'hôtel, mais également des locations de vacances. « Restauration » regroupe des exemples mentionnant la capacité d'accueil d'un restaurant ou la référence à un plat servi

dans un restaurant. Il ne faut pas confondre ce dernier type de référence avec la catégorie « recette » qui englobe des occurrences strictement tirées de recettes de cuisine. Notons que ces deux catégories recouvrent toutes les occurrences de *serve*. Les catégories « nautisme », « camping », « aviation » et « automobile » sont facilement compréhensibles et contiennent des occurrences tirées de textes traitant de ces différents hobbies. « Loisir » est une catégorie plus large, qui regroupe des articles décrivant des attractions, des stades ou encore des salles de spectacle (théâtres, auditoriums...). Il s'agit en majorité d'occurrences contenant le verbe *seat*. Dans la catégorie « architecture », on trouve des textes faisant référence à des bâtiments et à leur structure. Ainsi, deux occurrences avec le même contenant en position sujet pourront être classées dans des catégories différentes ; par exemple, *the hotel* peut être considéré dans sa fonction et appartenir à « hôtellerie », mais également en tant que bâtiment et rentrer alors dans la catégorie « architecture ». Enfin, « ameublement » comprend des textes décrivant des meubles et leur capacité d'accueil. Maintenant que nous avons présenté les différents domaines, intéressons nous au type de langue auquel nous avons affaire dans les textes ayant recours aux énoncés capacitifs.

7.2.2 Degré de spécialisation des textes contenant des énoncés capacitifs

En tant que structure syntaxique peu prototypique et répondant à un besoin énonciatif spécifique, il est légitime de se demander si le schéma ne pourrait pas être considéré comme un marqueur de spécialisation. Cependant, sa présence ne suffit pas à établir un degré de spécialisation fort. Par ailleurs, ce n'est pas parce qu'un texte traite d'un domaine de spécialité que la langue qui le compose a forcément un degré de spécialité important. En effet, la langue peut rester très générale, même pour traiter d'un champ spécifique.

Nous allons nous interroger ici sur le degré de spécialisation des textes. Tout d'abord, rappelons les critères pertinents dans l'évaluation du degré de spécialisation d'un discours (vus en 7.1²²) :

²² Il ne faut pas oublier que tous les critères peuvent ne pas être présents dans certains textes, qui demeurent pourtant spécialisés. Il faut considérer que plus un texte contient de critères listés ici, plus son degré de spécialité sera élevé.

- (i) Critères linguistiques : emploi d'une terminologie spécifique ; sur-représentation ou sous-représentation de certains marqueurs et schémas grammaticaux.
- (ii) Critères sociologiques : langue émanant d'un milieu professionnel précis et utilisée par les experts pour parler des réalités qui les occupent ; cette même langue joue un rôle fédérateur, puisqu'elle leur permet de se définir en tant que communauté langagière spécialisée.

Si nous reprenons les types de sources présentés en 7.2.1 (magazine, journal, oral, fiction et académique), nous remarquons une certaine homogénéité des traits linguistiques et culturels à travers les différents types. Nous pouvons donc les traiter comme des ensembles homogènes. Commençons par mettre de côté les occurrences extraites d'œuvres de fiction — toutes relèvent de la langue générale et ne contiennent aucun des traits mentionnés ci-dessus. Ceci n'est pas surprenant, la fiction n'étant pas le genre privilégié pour décrire des domaines spécialisés²³. Les occurrences tirées de ces sources se situent donc du côté de la langue générale. Il en va de même pour les quelques occurrences de discours académique, dont le degré de spécialisation est très peu marqué, comme dans l'exemple suivant :

(128) Eleven Russians and 14 Americans were to sit together in the central box—a grand box right in the center of the house, nearly three tiers in height and draped in red brocade curtains. Once designed for the tsar's family, it can seat two dozen or more officials in its four rows of heavy red plush-and-gilt armchairs.

L'occurrence est tirée de *The American Scholar*, une revue publiée par la fraternité Phi Beta Kappa, aux États-Unis. Elle émane donc bien d'une communauté spécifique, mais s'adresse à un large public — même ceux qui sont hors de la congrégation. En outre, on ne note pas de terminologie précise, ni de structures syntaxiques particulières (à part l'emploi capacitatif de *seat*, si l'on considère ce schéma comme un indice du spécialisé). La langue demeure donc générale.

²³ On notera tout de même l'existence de certains genres littéraires comme la fiction à substrat professionnel (FASP) (Petit 1999), qui ont recours à des discours spécialisés, leur intrigue se déroulant dans des milieux professionnels spécifiques.

Il en va de même pour les occurrences tirées de sources orales, qui sont des émissions de télévision :

(129) President Jacques Chirac is going to roll this thing out. It's called the A380. It's the biggest commercial jetliner ever: it'll seat 555 passengers. It's the first jumbo jet to really rival the 747 in the last 35 years.

Ici, l'occurrence provient d'une interview diffusée sur la chaîne Fox News. On ne note pas de marqueur linguistique spécialisé : la langue est courante, voire relâchée (*going to roll this thing out*). L'énonciateur ne témoigne pas d'une volonté de communiquer avec une communauté d'experts. Au contraire, il semble vouloir adapter son discours pour que le plus grand nombre de téléspectateurs puissent le comprendre. Ici encore, la langue reste générale.

Néanmoins, il devient plus difficile d'établir le statut de la langue employée dans des textes extraits de journaux ou de magazines, plus particulièrement lorsqu'ils sont spécialisés. Ces deux catégories, que nous traiterons ensemble, sont plus hétérogènes. Nous reproduisons ici les exemples (120) à (122) pour analyser leurs traits caractéristiques :

(120) Todd and Diane grow (and cook with) everything from navel oranges to Japanese yuzu, and send dinner guests home with bags of juicy fruit Meyer lemon vinaigrette **MAKES ABOUT CUP (FOR ABOUT 10 CUPS SALAD, SERVING 8)**. (*Sunset*)

(121) Not surprisingly, the most fuel-efficient car is also a subcompact: this in a car with a threecylinder, 1.0 liter engine that seats four adequately. (*Consumers Research Magazine*)

(122) Distinctive for its elegant Italian shape and style, the Apremare 10 Meter stands out in the highly competitive midsize cruiser market. Because it sleeps two in a cozy single stateroom, plus two more on the convertible dinette in its beautifully appointed salon, it certainly qualifies as a family cruiser. (*Motorboating*)

De prime abord, on remarque l'emploi d'une terminologie adaptée : en (120), l'agrume est systématiquement précisé, sans besoin de le définir (*navel oranges, Japanese*

yuzu, *Meyer lemon*) ; en (121), il est question d'un type de voiture (*subcompact*) ; en (122), *midsizer cruiser* dénote une sous-catégorie de bateaux. À l'échelle du lexique, il semble donc qu'il s'agisse bien d'une langue de spécialité. Cependant, on ne remarque aucune sur-représentation ni sous-représentation de certains marqueurs syntaxiques — les tournures suivent le schéma SVO, la voix est active et les formulations compréhensibles par tout lecteur anglophone. Il ne semble donc pas y avoir dans ces exemples de marqueurs syntaxiques témoignant d'une spécialisation. En ce qui concerne les indices socio-culturels, le discours émane de journalistes qui s'adressent à un lectorat large. Ils ont donc une volonté de rendre leur discours accessible, chaque lecteur n'étant pas nécessairement un spécialiste. Les journalistes eux-mêmes ne sont d'ailleurs pas nécessairement des spécialistes non plus — certains ont une formation journalistique généraliste et acquièrent une expertise dans un domaine spécifique au cours de leur carrière. Malgré cela, certaines des sources dont nous avons parlé s'adressent bien à une communauté fédérée autour d'une passion. On pense notamment au magazine *Backpacker*, fondé par William Kemsley, considéré comme l'un des grands spécialistes de la randonnée de nos jours. Dès lors, il y a un certain degré de spécialité du point de vue culturel. Résumons ce que nous venons de dire au sujet de ces occurrences prototypiques.

- (i) On remarque souvent une terminologie précise, qui marque une certaine spécialisation.
- (ii) En revanche, la syntaxe ne témoigne pas d'une spécialisation particulière.
- (iii) Si le magazine est spécialisé, le discours s'adresse à une communauté fédérée autour d'un hobby (mais qui n'est pas nécessairement constituée de spécialistes). Les journalistes ne sont pas forcément des spécialistes du domaine, mais peuvent l'être ou le devenir au fil de leur carrière.
- (iv) S'il s'agit de presse généraliste, le degré de spécialisation est moindre, car il n'y a pas de communauté fédérée par un domaine précis.

Nous notons donc un faisceau d'indices, mais il y en a trop peu pour pouvoir affirmer que nous sommes en présence d'un discours ultra spécialisé. Voici l'occurrence qui, selon nous, regroupe le plus de marqueurs de spécialité :

(130) CHEVROLET CAVALIER Front-wheel drive; 4-cylinder; seats 5; dual air bags; ABS; rear heat; A-C ducts; child-safety locks (sedan; \$10,060, coupe; \$10,265, sedan; \$12,465, LS sedan).

Cette occurrence est extraite d'un magazine répertoriant les différentes voitures disponibles sur le marché en 1995. On remarque que tous les critères de spécialisation présentés ci-dessus sont présents :

- (i) terminologie précise (*coupe, sedan, dual air bags...*) ;
- (ii) syntaxe particulière, avec des juxtapositions *via* des points-virgules et une absence de verbe (hormis le verbe capacitif) servant un objectif de compacité ;
- (iii) discours émanant d'un spécialiste, capable de lister de manière exhaustive les caractéristiques de la voiture ;
- (iv) discours à destination d'une personne qui doit maîtriser les codes du discours automobile.

Cette occurrence, dont le degré de spécialisation est haut, ne représente cependant pas la majorité des exemples tirés de sources journalistiques. Ces derniers possèdent néanmoins un certain degré de spécialisation. Dans la grande majorité des cas, représentée par les occurrences (120) à (122), nous ne pensons néanmoins pas pouvoir parler de langue de spécialité, le degré de spécialisation étant bas. Les occurrences sont compréhensibles par le grand public et les marqueurs syntaxiques spécialisés sont inexistantes. Il n'en reste cependant pas moins vrai que les discours traitant du tourisme (restauration, hôtellerie, camping...), de l'ameublement, du transport (bateau, voiture, avion...) ou encore du loisir (spectacle, randonnée...), même s'ils ne sont pas très spécialisés, favorisent l'emploi du schéma capacitif.

Voici un gradient récapitulatif :

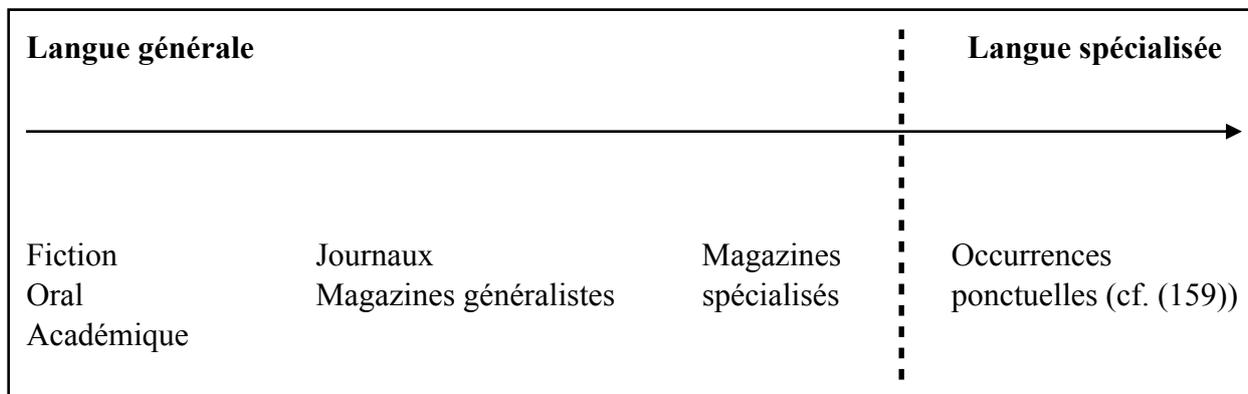


FIG. 10 : DEGRÉ DE SPÉCIALISATION DES DISCOURS SELON LES TYPES DE SOURCES

7.2.3 Énoncés capacitifs et réappropriation du spécialisé

Nous souhaitons clore cette analyse sur le degré de spécialisation des textes en nous intéressant à un phénomène moins central mais révélateur, que nous nommerons « réappropriation du spécialisé ». Par cela, nous faisons référence à des cas dans lesquels des locuteurs non spécialistes utilisent le schéma capacitif pour donner un certain poids à leur discours. Prenons des exemples :

(131) “Like living in a Five star hotel” sleeps Four..²⁴

(132) Comfortable Babette home sleeps four, very stylish²⁵

(133) Got Beer? 1-BR Sleeps Four Above Downtown Brewpub²⁶

De telles occurrences n’apparaissent pas dans notre base de données, mais on en trouve un très grand nombre sur Airbnb, site internet de location et de réservation de logements particuliers. Il s’agit ici de titres d’annonces créées par des particuliers pour louer

²⁴ <https://fr.airbnb.com/rooms/12291686?guests=1&adults=1>

²⁵ <https://fr.airbnb.com/rooms/28044039?guests=1&adults=1>

²⁶ <https://fr.airbnb.com/rooms/13962393?guests=1&adults=1>

une chambre ou leur appartement tout entier. On remarque l'emploi du schéma capacitif au sein de titres qui ont recours à une langue au degré de spécialisation très bas. En effet, en aucun cas ne pourrions-nous penser qu'il s'agit d'annonces rédigées par des professionnels du tourisme. L'exemple (131) ne respecte pas certaines règles de ponctuation (« .. » au lieu de « ... », majuscule à *Four* et à *Five*). En (132), on note l'utilisation de l'adjectif *stylish*, d'un niveau de langue relâché ainsi qu'une rupture dans la syntaxe (avec l'apposition du syntagme adjectival, seul en fin de phrase). Enfin, en (133), les codes terminologiques sont bien respectés (notamment avec l'abréviation de *bedroom* en *BR*), mais la question *Got beer?* et la mention du pub en bas de l'appartement témoignent de la volonté d'instaurer une certaine familiarité avec le co-énonciateur que l'on ne retrouverait pas dans une annonce immobilière classique.

Dès lors, l'utilisation du schéma capacitif est immédiatement visible car elle contraste avec les autres marqueurs, qui relèvent d'une langue moins formelle et spécialisée. Nous proposons deux explications à ce phénomène. La première (et la plus simple) est la recherche de compacité : Airbnb a un formatage précis et les titres ne peuvent excéder un certain nombre de caractères. Le schéma capacitif est très compact et permet de donner un certain nombre d'informations en peu de mots. Dans un second temps, on peut postuler que l'emploi de ce schéma permet à l'énonciateur de se donner une certaine légitimité en tant que propriétaire d'un appartement à louer. En effet, il n'est pas agent immobilier et n'est pas censé connaître les codes langagiers propres à cette profession. En prélevant une construction toute faite, une formule dont il sait qu'on la trouve dans certaines annonces, il montre à ses potentiels locataires qu'il peut jouer ce rôle-là. Dès lors, en se réappropriant ce qu'il pense être du spécialisé et en l'intégrant à son discours en langue générale, il assoit sa légitimité et son sérieux en se présentant comme un membre de la communauté de l'immobilier et du tourisme. Ce phénomène, même s'il est ponctuel et périphérique, permet donc de constater que le schéma capacitif est considéré par ces locuteurs comme une structure spécialisée, relevant de discours professionnels — sinon, pourquoi l'importer dans la langue générale ?

On pourrait donc conclure cette partie en affirmant que le schéma capacitif est un marqueur spécialisé car il exprime une idée unique de contenance positive, mais qu'il n'apparaît pas dans des discours ultra-spécialisés. Il est suffisamment compréhensible pour

être repris par des locuteurs non spécialistes, *via* un phénomène de déterminologisation (passage du spécialisé au général) et de réappropriation.

Le premier chapitre de cette thèse s'est attaché à décrire la structure en détail. Après avoir présenté la base de données ainsi que les critères la composant, nous nous sommes intéressée aux caractéristiques syntaxiques et sémantiques des différents constituants qui composent le schéma, obligatoires ou non. Enfin, nous avons présenté les contextes d'apparition du schéma. Cette phase de description étant achevée, nous souhaitons à présent nous pencher sur la construction du sens à l'échelle du schéma tout entier, en nous intéressant à l'expression de la contenance dans la structure.

CHAPITRE 2 — CONSTRUCTION DU SENS CAPACITIF

Dans ce chapitre, nous analyserons la construction du sens capacitif dans la structure. Pour commencer, nous étudierons des expressions plus prototypiques de la capacité et verrons pourquoi le schéma capacitif doit être envisagé comme la réélaboration d'une structure antérieure. Dans un deuxième temps, nous définirons plus avant la capacité et nous l'inscrirons dans le paradigme plus large du possible, pilier de la modalité en anglais. Nous restreindrons ensuite notre catégorisation à la modalité permissive, que nous étudierons en lien avec le causatif, système parent. Par ailleurs, nous verrons comment ce possible est quantifié. Enfin, après avoir analysé précisément tous ces éléments, nous chercherons à quelle échelle se construit le capacitif. Pour le moment, nous avons parlé de l'emploi capacitif du *verbe*. Cependant, restreindre l'expression de la capacité au seul verbe exclut de fait le reste des constituants du schéma, ce qui doit être remis en question.

1. Caractérisation préliminaire du sens de la structure et comparaison avec d'autres expressions de la capacité

Comme nous l'avons vu dans la première partie de cette thèse, les énoncés capacitifs ont pour but de dénoter la contenance mais ne recourent pas à l'alignement canonique entre fonction syntaxique et rôle sémantique. Par ailleurs, la capacité n'est codée par aucun marqueur spécifique. En cela, la structure est très compacte et peut être considérée comme le résultat d'un phénomène de condensation appliqué à un énoncé plus analytique. Nous souhaitons prendre ces énoncés plus longs comme point de départ de notre analyse.

1.1 La structure capacitive comme condensation d'une glose initiale

1.1.1. « Complexité concise » (Kocourek 1991)

La structure capacitive est compacte car elle laisse implicite un élément de sens absolument central dans son emploi : la capacité. Prenons un exemple :

(1) The helm bench seats 2.

Ici, la capacité n'est exprimée ni par un modal (*can*), comme c'est le cas habituellement, ni par tout autre marqueur prototypiquement associé à cet élément de sens — nous pensons notamment à des adjectifs comme *possible*. Cependant, en rétablissant une phrase plus prototypique, nous nous apercevons qu'il est nécessaire d'avoir recours au modal :

(2) Two people can sit on the helm bench.

En effet, sans l'utilisation de *can*, il n'est plus question de potentialité, de possibilité, mais bien d'actualisation du procès. Si l'énonciateur dit *Two people sit on the helm bench*, il s'agit de la description d'une situation actualisée. *Can* est donc le marqueur essentiel de l'expression de la capacité. En rétablissant une glose plus prototypique qui respecte l'alignement canonique entre les rôles sémantiques et les fonctions syntaxiques, on remarque que l'expression de la capacité doit nécessairement passer par un marqueur spécialisé. En faisant cela, nous rendons la modalité explicite (avec *can*) et nous pouvons valider l'hypothèse selon laquelle les énoncés capacitifs dénotent bien le possible.

Nous pouvons donc voir (2) comme une glose non seulement prototypique, mais également préalable. Le schéma capacitif présenté en (1) découle de cette glose initiale, à l'issue d'une condensation. Au sujet de ce phénomène, Kocourek (1991 : 80) explique que l'énonciateur cherche à exprimer un maximum de contenu dans une phrase de longueur limitée. Il lie cette volonté de concision au contexte énonciatif, et précise que la condensation intervient notamment en langue de spécialité. Même si nous avons établi dans le dernier paragraphe du premier chapitre que les contextes d'apparition des énoncés capacitifs ne

pouvaient être considérés comme strictement spécialisés, une certaine parenté existe. Kocourek (1991 : 79) emploie également l'expression de « complexité concise ». *A priori* oxymorique, on comprend néanmoins vite quel phénomène cette étiquette recouvre. En recherchant la concision, l'énonciateur condense la syntaxe sans que l'on puisse pour autant constater une perte sémantique quelconque. Cela implique donc une complexification de la structure, qui est certes moins développée formellement, mais laisse alors nécessairement plus de place à l'implicite et à des structures sous-jacentes, invisibles dans les marqueurs explicites. La condensation implique donc une réduction mais également une complexification des mécanismes à l'œuvre. En (2), il est très facile de distinguer quel élément de sens est associé à quel marqueur : *two people* constitue l'agent du procès dénoté par *sit*, *on the helm bench* est un adjectif de lieu (même si nous reviendrons plus tard sur ce point) et *can* exprime explicitement la capacité. À l'inverse, les relations sémantico-syntaxiques sont plus brouillées en (1) : le lieu est thématique, ce qui lui confère une composante agentive inhabituelle, au détriment de *two*, dénotant des animés humains qui, par leur position post-verbale, ne semblent plus être agents du procès. Le verbe, quant à lui, dit non seulement le procès, mais également la modalité. Tout ceci est dû à cette condensation, qui simplifie en surface mais complexifie l'analyse des mécanismes sous-jacents.

1.1.2 Triple condensation

Lors du passage de la glose prototypique à l'énoncé capacitif, nous observons une condensation à trois niveaux.

(3) The bed sleeps two, if you make adjustments for elbows.²⁷

(4) Two people can sleep in the bed, if you make adjustments for elbows.

Premièrement, le nom *people* est omis et seul le pronom quantifieur *two* dit les personnes pouvant dormir dans le lit. Par ailleurs, le modal *can* disparaît du syntagme verbal dans la majorité des cas, ce qui constitue une deuxième condensation. Enfin, le syntagme

²⁷ Source : *The Coney Island Memoirs of Sebastian Strong*, Robert Lagerström (2004)

prépositionnel *in the bed*, adjectif de lieu, devient un syntagme nominal *the bed*, sujet de la phrase.

La condensation est doublée d'un mouvement de thématization. Le constituant locatif est placé en position sujet, alors que le syntagme dénotant les animés humains est rejeté en position de complément post-verbal. Il y a donc, au cours de la condensation, une thématization donnant lieu à une promotion syntaxique. Le lieu, dénoté par un simple adjectif en (4), est en (3) le sujet, rôle central de la phrase et complément du verbe à part entière. Cependant, le statut du syntagme prépositionnel de lieu n'est pas si évident dans la glose prototypique.

1.1.3 Statut du constituant de lieu

De prime abord, il s'agit bien d'un adjectif de lieu, si l'on considère les critères présentés dans le premier chapitre de cette thèse (tirés de Delhem 2018 : 42), que nous reprenons ici :

- (i) Spécificité : *in the bed* n'est pas spécifique au verbe *sleep*. Il n'est pas strictement sélectionné par lui. C'est une caractéristique des adjectifs.
- (ii) Anaphore : le dépendant *in the bed* peut bien apparaître avec une construction verbale anaphorique du type *They did so in the bed*. À nouveau, ceci témoigne d'un statut d'adjectif.
- (iii) Actance (1) : le dépendant ne dénote pas un participant obligatoire dans la situation signifiée par le verbe. Pour que le procès *sleep* soit réalisé, seul un agent (la personne qui dort) est nécessaire, selon le cadre sémantique présenté sur Framenet²⁸. Ce n'est donc pas un complément, selon ce critère.
- (iv) Actance (2) : le dépendant, comme les adjectifs typiques, dénote bien une circonstance dans la situation signifiée par le verbe, le lieu.

²⁸ Site internet de l'Université de Californie à Berkeley qui répertorie des cadres sémantiques selon l'approche de Fillmore (1976) : <https://framenet.icsi.berkeley.edu/fndrupal/luIndex>

Cependant, lorsque l'on considère les deux autres critères, le statut de ce syntagme prépositionnel semble moins clair :

(v) Obligation : la suppression du constituant est problématique. *?Two people can sleep, if you make adjustments for elbows* est difficilement envisageable. Nous postulons que la difficulté d'omettre le dépendant est due à la présence de *can*. Culturellement, chacun sait que les gens peuvent dormir et que cela fait partie des capacités (et même des nécessités) de tout être humain. Dès lors, *can* appelle une autre information, que l'énonciateur ne peut omettre.

(vi) Position : de même, le déplacement du syntagme n'est pas naturel — *??In the bed two people can sleep if you make adjustments for elbows* —, ce qui invalide le statut d'adjoint.

Par ailleurs, la passivation du constituant est possible — *The bed has been slept in by two people*. Cette propriété est habituellement réservée au complément d'objet ou à un oblique, syntagme nominal relié au verbe par une préposition (Huddleston 2002 : 1207).

L'utilisation de ces critères et tests permet de confirmer le statut hybride du constituant de lieu dans la glose initiale lorsqu'il s'agit de déterminer son statut de complément, dénotant un argument à part entière du procès, ou d'adjoint, circonstant de la situation. De prime abord, il s'agit d'un circonstant. Le fait qu'il soit un syntagme prépositionnel dénotant une circonstance locative nous pousse à établir une telle catégorisation. Cependant, en appliquant certains tests, une ambiguïté apparaît. Dès lors, la limite entre argument et circonstant n'est pas nette mais connaît certaines porosités incarnées par des cas intermédiaires comme celui présenté ici. Nous ne voyons pas ce statut hybride comme un problème. Nous pensons au contraire que c'est notamment le fait que le constituant de lieu ne soit pas un simple circonstant faiblement régi (Creissels 2006 : 21) qui permet sa thématisation et sa promotion en sujet, véritable argument du verbe.

Mel'čuk (2015 : 32) introduit la notion de participant facultatif pour étiqueter certains de ces constituants hybrides du point de vue de la dichotomie traditionnelle entre complément et adjoint. Selon cet auteur, cinq critères président à l'utilisation de cette étiquette :

- (i) il dénote une entité prenant part au procès (et non une circonstance) ;
- (ii) si l'entité dénotée est remplacée par une autre, cette dernière aura le même rôle (homogénéité sémantique) ;
- (iii) les restrictions appliquées ne sont pas lexicales, mais plutôt syntaxiques ou morphologiques ;
- (iv) l'entité appartient à une classe sémantique particulière et le rôle ne peut être rempli que par d'autres éléments de cette même classe ;
- (v) la situation est un élément définitoire du constituant dénoté par le verbe.

Plus un constituant remplit de critères, plus il est susceptible d'être analysé comme un participant facultatif, mais le fait qu'il ne possède pas l'une des caractéristiques ne le disqualifie pas pour autant.

Reprenons la phrase *Two people can sleep in the bed* et voyons quels critères sont applicables au syntagme prépositionnel *in the bed*. De prime abord, le trait (i) n'est pas pertinent puisque le syntagme prépositionnel dénote une circonstance de lieu. Cependant, la possibilité de le thématiser en position sujet dans un énoncé capacitif pourrait indiquer un statut plus central que celui de simple circonstant de lieu. Par ailleurs, comme nous l'avons déjà souligné, les entités dans lesquelles se déroule le procès sont envisagées non pas comme un lieu, mais comme un contenant. Ceci remet en question la catégorisation sémantique du constituant, ce qui peut avoir un impact sur sa classification en tant que circonstant ou argument. En effet, Mel'čuk (2015 : 32) présente une hiérarchie des circonstants, des plus prototypiques aux plus proches des participants obligatoires.

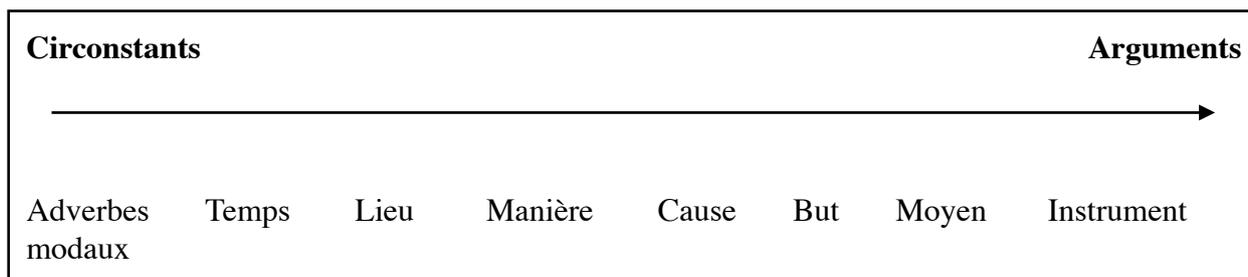


FIG. 1 : HIÉRARCHIE DES CIRCONSTANTS (SELON MEL'ČUK 2015 : 32)

Si l'on considère *the bed* comme un lieu, alors il se comporte comme un circonstant assez typique, sa position dans le gradient étant plutôt à gauche. En revanche, si l'on prend en compte le fait qu'il ne soit pas un simple lieu, mais plutôt envisagé comme un contenant et, par là même, comme une sorte d'instrument permettant d'accomplir le procès, alors son comportement peut être considéré comme se rapprochant de celui d'un argument. Nous avons conscience que ce constituant ne peut être perçu comme un instrument au sens strict. Quirk & al. (1985 : 559-560) remarquent notamment que les instruments doivent être questionnés avec des interrogatives en *how* ou *what...with*. Or il semble impossible de répondre à la question *How did they sleep?* ou *What did they sleep with?* par *The bed*. Malgré tout, nous postulons un statut à mi-chemin du syntagme prépositionnel, entre le lieu et l'instrument. Certes, *the bed* code bien une localisation, mais également un endroit *dédié* au déroulement du procès. C'est en cela que nous retrouvons les autres critères donnés par Mel'čuk (2015 : 32). La caractéristique (ii), selon laquelle on peut remplacer le constituant par un autre en conservant le même rôle, est applicable. Que l'énonciateur dise *Two people can sleep in the bed, in the tent* ou encore *in the bus*, le rôle des syntagmes prépositionnels en *in* reste le même. Avec cette suite d'exemples, on note également l'absence de restrictions lexicales (critère (iii)) — les syntagmes nominaux dénotent des entités lexicalement variées. Cependant, la classe sémantique est particulière, conformément au critère (iv) : il faut que l'entité dénotée par le syntagme nominal appartienne au domaine de ce que nous appelons « contenants ». Enfin, la caractéristique (v) est très pertinente pour nous, puisque le référent de *the bed* est conçu pour que le procès dénoté par *sleep* puisse avoir lieu. Selon le TLF, un lit est un « meuble composé principalement d'un cadre rigide de métal ou de bois supportant des parties souples (sommier, matelas) et garni de draps, de couvertures ou d'autres pièces protégeant du froid, sur lequel on s'étend, principalement pour dormir, se reposer. » En cela, le procès est bien définitoire pour

l'entité. Il s'agit d'ailleurs d'une condition indispensable pour pouvoir employer le capacitif, comme nous l'avons déjà souligné — le procès doit apparaître dans le programme de l'artefact. En somme, au moins quatre des cinq critères sont remplis. Ceci permet d'étiqueter *in the bed* comme participant facultatif.

Le premier critère reste problématique car *in the bed* ne dénote pas directement une entité prenant part au procès. Néanmoins, la possibilité de le thématiser dans le schéma capacitif est révélatrice du caractère ambigu du constituant à cet égard. En effet, lorsque l'énoncé est reformulé en employant la structure capacitive, le constituant de lieu passe en position sujet. Il est donc présenté en tant que participant à part entière, dont l'énonciateur veut parler. Nous pensons donc que la possibilité d'employer une telle structure avec le lieu en position sujet implique que ce dernier a un rôle de participant dans la situation dite par la proposition, même à un faible degré. Sans cela, il ne serait pas possible de lui assigner le rôle de sujet. Nous reviendrons sur cette possibilité de thématiser et les raisons qui autorisent ce mouvement plus tard dans ce chapitre, notamment lorsque nous évoquerons le possible.

1.2 Paradigme de l'expression de la capacité : présentation d'allo-structures

Au-delà du schéma capacitif et de sa glose initiale, il y a en anglais plusieurs structures à la disposition de l'énonciateur pour exprimer la capacité. Nous allons les répertorier ici, pour avoir un panorama global de ce paradigme auquel le schéma capacitif appartient.

1.2.1 Emploi de verbes spécialisés

Lors de la constitution de notre base de données, nous avons tâché de découvrir de nouveaux verbes pouvant avoir une interprétation capacitive en prenant comme point de départ les contenants. Comme nous le disions dans le paragraphe 1.2.1 du premier chapitre, cette recherche ne nous a pas permis de découvrir de nouveaux verbes, mais elle a donné les résultats déjà présentés, que nous reproduisons ici :

- <i>fill</i>	- <i>load</i>	- <i>overflow</i>	- <i>pile</i>
- <i>hold</i>	- <i>carry</i>	- <i>feature</i>	- <i>heap</i>
- <i>contain</i>	- <i>jam</i>	- <i>house</i>	- <i>bulge</i>
- <i>store</i>	- <i>keep</i>	- <i>cram</i>	- <i>saturate</i>
- <i>fit</i>	- <i>supply</i>	- <i>burst</i>	- <i>accommodate</i>
- <i>include</i>	- <i>enclose</i>	- <i>incorporate</i>	
- <i>stuff</i>	- <i>pack</i>	- <i>brim</i>	

Nous n'allons pas ici nous attarder sur chacun d'entre eux mais nous concentrer sur les verbes les plus courants de cette liste et les plus proches des énoncés capacitifs, c'est-à-dire *hold*, *contain*, *fit* et *accommodate*. Avant cela, nous souhaitons faire une remarque d'ordre général. On note que la plupart des verbes de la liste ont un sémantisme neutre : *hold*, *contain*, *store* ou encore *feature* expriment simplement la contenance et ne disent pas si la capacité maximale est atteinte, ni si elle est loin de l'être. Cependant, des verbes comme *stuff*, *load* et *overflow*, par exemple, indiquent que la capacité maximale du contenant est atteinte, voire dépassée (*overflow*) :

(5) In the middle of their tight circle, two white buckets **overflow** with the first of the season's stone fruit.

(6) Less successful were the pork dumplings, which were **stuffed with** so much cilantro they tasted soapy (even to a cilantro lover).

En (5), la contenance des seaux est dépassée et les fruits ne rentrent plus dans le volume alloué par le contenant. En (6), l'accent est également mis sur la limite haute, puisque les raviolis contiennent trop de coriandre au goût de l'énonciateur. On note donc une certaine asymétrie sémantique ici. Aucun verbe n'exprime une sous-capacité ou un remplissage faible du contenant. Les seuls verbes non neutres expriment le trop plein. Il n'y a donc jamais de spécialisation du verbe dans le sous-remplissage. Seuls le débordement et/ou une atteinte de la limite peuvent être codés par le verbe (sans avoir besoin de recourir à d'autres marqueurs), comme s'il dénotait une sorte de « sur-actualisation ». Cette remarque peut être mise en relation avec l'expression de la quantité telle que nous l'avons étudiée dans le premier chapitre de cette thèse. En effet, nous avons noté que le complément post-verbal avait souvent

une orientation vers le haut de l'échelle. Il indique la quantité maximale de personnes pouvant effectuer le procès dans le contenant. Ceci va de pair avec la polarité positive : l'énonciateur donne toujours une capacité actualisée et vérifiée, et la nie très rarement. Cette orientation vers le haut et le positif semble donc se retrouver dans le sémantisme d'un certain nombre de verbes spécialisés dans l'expression de la contenance et sera confirmée par notre étude plus poussée du phénomène de quantification, plus tard dans cette partie.

Comme annoncé plus haut, nous choisissons de mettre en lumière plus particulièrement quatre des verbes de la liste : *hold*, *contain*, *fit* et *accommodate*. En effet, nous comptons un très grand nombre d'occurrences de ces verbes et leur structure syntaxique se rapproche de celle des capacitifs.

(7) The initial agreement hammered out in these communications boiled down to Community Research building a **“tent auditorium in the town park holding 2,000 people”** with “sufficient room provided on the outside of the tent for an additional 3,000”.

(8) Minutes later the huge metal cage — with **three decks containing 30 people on each deck** — is hurtling toward the center of the earth at 2,500 feet per minute.

(9) I felt like it was a **raft out on the water that would fit four people** and if I jump on that raft it's going to sink.

(10) **The house**, once a hotel and now a family retreat, **is large enough to accommodate fifteen people** with room to spare.

Nous notons en effet que ces verbes sont directement suivis d'un complément post-verbal quantifié, à la manière des verbes dans leur emploi capacitif. Par ailleurs, le sujet est également un inanimé envisagé dans son rôle de contenant, auquel l'énonciateur attribue une capacité d'accueil. Des restrictions syntaxiques similaires sont également à noter, comme l'impossibilité de passiver les énoncés (Quirk & al. 1985 : 162) ou de les mettre au progressif (Quirk & al. 1985 : 747). Certaines des caractéristiques majeures habituellement associées au schéma capacitif se retrouvent donc dans les quatre occurrences ci-dessus. Il n'est donc pas

surprenant que Levin (1993) et le dictionnaire Collins Cobuild lient l'emploi capacitif aux verbes de type *hold*, comme nous l'avons souligné dans l'introduction de ce travail. Lorsque nous étudions le type de référence, nous notons cependant que l'un des verbes diffère des autres : *contain*. En effet, dans toutes les occurrences du COCA que nous avons étudiées, ce verbe ne dénote qu'un procès actualisé, comme en (8) : les trente personnes sont bien présentes sur chaque pont. La référence générale et non actualisée habituellement associée aux énoncés capacitifs est donc absente dans les propositions construites autour du verbe *contain*. En revanche, ainsi que nous pouvons le voir dans les occurrences (7), (9) et (10), ce n'est pas le cas pour *hold*, *fit* et *accommodate*, qui dénotent bien des procès potentiels. En cela, ils sont très proches du schéma capacitif. Il n'est donc pas étonnant de rencontrer un grand nombre d'occurrences dans lesquelles la proposition avec un schéma capacitif est accompagnée d'une autre proposition contenant l'un de ces verbes :

(11) Most, like the E-Z-Go Freedom SE, seat two passengers, **fit** two golf bags in the rear, and feature 36-volt electric motors that can reach a maximum speed of 15 mph.

(12) The 200's forward cockpit is attractive both in its contemporary styling and its comfort level. It easily **held** the four of us, and could seat six, if most of them were kids.

(13) Christi's forward cabin sleeps four in two over/under V-berths. Over/under single berths **accommodate** two more in the starboard guest cabin.

Dans l'occurrence (13), on remarque un parallélisme de construction entre les deux phrases : le sujet est locatif (*Christi's forward cabin* et *Over/under single berths*) et le constituant post-verbal contient uniquement le quantifieur (*four* dans le premier cas et *two more* dans le second cas). Il en va de même pour l'occurrence (12), avec une reprise du sujet locatif *via* le pronom *it* et deux propositions coordonnées qui dénotent la capacité et suivent le même modèle « sujet contenant–verbe–animés humains quantifiés ».

Si l'on s'intéresse plus particulièrement à l'occurrence (11), deux phénomènes peuvent être soulignés. Tout d'abord, on note l'emploi de trois propositions coordonnées formant une énumération. Le sujet est distributif (il n'est pas répété à chaque fois) et les

verbes sont *seat* (dans son emploi capacitif), *fit* et *feature*. Si *seat* et *fit* dénotent la capacité, on note que *feature* est le verbe permettant d'attribuer une propriété par excellence — l'Oxford Dictionary en ligne²⁹ le définit comme le fait d'avoir un attribut particulier (*have as a prominent attribute or aspect*). Ce verbe est donc spécialisé dans la référence à l'attribut. La mise en relation de ces trois verbes met en lumière le rôle similaire de *seat* et de *fit*, également utilisés pour dénoter une propriété (celle de pouvoir accueillir deux personnes et deux sacs de golf). Le sémantisme du verbe capacitif, dont le rôle est d'attribuer une propriété, est donc bien visible grâce au parallélisme de construction. Par ailleurs, à l'étude de cette occurrence, on note une différence significative entre *fit* et *seat* : le complément de *fit* est un inanimé, *two golf bags*, ce qui est impossible pour les énoncés capacitifs, dont le complément de droite est nécessairement animé (comme c'est le cas pour le complément de *seat*, *two passengers*). Cette différence s'explique par le sémantisme du verbe *fit*, que nous allons analyser plus précisément.

Contain, *hold*, *fit* et *accommodate* peuvent être considérés comme des verbes parents des verbes capacitifs, puisqu'ils dénotent eux-mêmes la contenance et servent de lien entre un sujet contenant et un volume dénoté par le complément post-verbal. On note cependant deux différences majeures. Premièrement, ces verbes sont ici employés dans leur sens basique. Regardons les définitions proposées par le Merriam Webster en ligne³⁰ :

FIT: to make a place or room for: accommodate

ACCOMMODATE: to hold without crowding or inconvenience

HOLD: to enclose and keep in a container or within bounds: accommodate

CONTAIN: to have within: hold

On remarque la proximité sémantique entre ces quatre verbes, dont les définitions sont proches et dont la synonymie est clairement mentionnée par le dictionnaire. On note également l'emploi des mots *room*, *hold*, *enclose*, *keep* ou encore *within* dans ces différentes définitions. Tous appartiennent au même cadre sémantique (Fillmore 1976) : *containing*. Ce cadre, répertorié sur Framenet, fait état de deux constituants centraux, un contenant et un

²⁹ <https://en.oxforddictionaries.com/definition/feature>

³⁰ <https://www.merriam-webster.com/dictionary>

contenu. Les unités lexicales associées sont notamment *hold* et *contain*, auxquelles *accommodate* et *fit*, en tant que synonymes, peuvent être ajoutés. Dès lors, la notion de contenance fait partie intégrante du sens de ces verbes. Si l'on prend le cadre sémantique associé à *sleep*, verbe central dans la classe des emplois capacitifs, il n'est pas fait mention de la contenance : « le dormeur a une conscience modifiée, réduite du monde extérieur » (*The Sleeper stays in an altered state of consciousness with greatly reduced external awareness*). Il y a une différence majeure ici. Les quatre verbes présentés plus haut dénotent la capacité dans leur interprétation par défaut, ce qui n'est pas le cas des verbes dans les énoncés capacitifs, dont la valeur est augmentée. Par défaut, dans la phrase *I'm sleeping*, *sleep* est une activité (selon la classification de Vendler). Son interprétation d'état, dans son sens capacitif, vient se superposer à son sémantisme initial d'activité. Le sens du verbe est donc multistrate, à la différence de *accommodate*, *hold*, *fit* et *contain*, qui disent la contenance dans leur sens basique.

C'est ici qu'intervient la deuxième différence majeure. Leur interprétation n'étant pas augmentée, les verbes du type *accommodate* dénotent un procès moins spécifique que les verbes capacitifs. En effet, si l'on regarde l'occurrence (13), on ne sait pas explicitement à quelle activité se rapporte la contenance dans *Over/under single berths accommodate two more in the starboard guest cabin*. Le contenant étant un lit, il est assez facile de deviner que la capacité vaut pour deux personnes en train de dormir. À l'inverse, dans *Christi's forward cabin sleeps four in two over/under V-berths*, on sait que la cabine est en mesure d'accueillir quatre personnes non pas assises, ni debout, mais allongées, puisqu'il s'agit d'y dormir, ainsi que le dit explicitement *sleeps*. En somme, les verbes du type *accommodate* sont moins spécifiques, puisqu'ils se contentent de dire la contenance. À l'inverse, les verbes capacitifs connaissent une interprétation augmentée, dont le résultat est un sémantisme à deux volets — le sens prototypique, auquel vient s'ajouter par la suite le sens capacitif. L'interprétation capacitive n'efface pas le sémantisme initial du verbe ; elle vient y ajouter une composante de sens. En cela, la différence entre les verbes spécialisés dans la contenance et les verbes capacitifs doit être soulignée.

Le schéma capacitif appartient donc à un paradigme plus large de l'expression de la capacité, qui peut notamment être codée par des verbes comme *hold* ou *accommodate*. Nous

allons nous intéresser à présent à des structures parallèles qui ont une proximité formelle avec le schéma capacitif, mais ne codent pas nécessairement la capacité, comme nous pouvons le constater lorsque nous les analysons de plus près.

1.2.2 Structures connexes : des schémas capacitifs ?

Les phrases dont nous souhaitons parler ici paraissent très similaires au schéma capacitif. Voici quelques exemples :

(i) *Sleep*

(14) 150 boys sleep two to a bunk.

(15) **We were sleeping five and six in a bed**, and eight and ten on the floor.

(16) Tonight **we'll probably sleep 200 homeless men**.

(ii) *Seat*

(17) Impecunious faculty members who she happened to run across in the course of the fall.

She tried to seat twelve or fourteen. This year, however, the lonely, overworked, and impecunious were out of luck, and she was preparing a rather small dinner for Ivar, Nils, Marly, and Father.

(18) Schoolbuses may seat three young children to a seat.

(iii) *Sit (down)*

(19) Children sit eight to a table.

(20) I can sit 10 at a table.

(21) “This place grabs you,” he says, shaking his fist. “**It sits you down** and won't let you leave.”

(iv) *Squeeze*

(22) Deprived of the street and the market, forbidden either to make or to receive visits, **squeezing six children and two adults into a cramped set of rooms**, they were, they discovered, undergoing another kind of imprisonment.

(v) *Fly, dine & wine*

(23) You win and suddenly someone says, “Hey fella, congratulations.... **I'll fly you, dine you, wine you...**”

Ces structures, d'apparence assez similaire (entre elles, et aux énoncés capacitifs), suivent des schémas variés que nous allons répertorier ici. Intéressons-nous tout de suite aux occurrences (21) et (23), qui contiennent des structures ponctuelles et non neutres relevant de l'effet de style. En (21), l'inanimé *this place* (repris par le pronom *it*) est personnifié et doté d'une agentivité, très visible dans le contexte à droite avec l'emploi du modal *will* dans son sens volitionnel (Quirk & Greenbaum 1973 : 229). Ici, *sit down* est employé transitivement, puisqu'il est associé à l'objet *you*. L'agentivité du référent de *this place* est donc poussée à son maximum puisque le lieu est personnifié et présenté comme l'agent du procès, qui affecte le référent de *you*. Cette structure rare est employée par l'énonciateur pour personnifier le lieu et le doter d'une agentivité forte. De la même manière, l'occurrence (23) est très marquée car elle fait appel à l'expression *to wine and dine*, qu'elle étend en y intégrant *fly*. Cette expression fait référence au fait de payer un repas très cher à une personne dans le but de l'acheter. Ici, l'emploi transitif de *fly* est construit par analogie et intégré à l'expression déjà lexicalisée.

Penchons-nous à présent sur les autres occurrences citées plus haut. Nous pouvons les classer en trois grands groupes :

- (i) (14), (15), (19) et (22) : « animé(s) humain(s) + verbe + animé(s) humain(s) quantifiés (co-référence avec le sujet) + syntagme prépositionnel de lieu obligatoire ».
- (ii) (16), (17), (20) : « animé(s) humain(s) + verbe + animé(s) humain(s) quantifiés (sans co-référence avec le sujet) ».
- (iii) (18) : « inanimé + verbe + animés humains quantifiés + syntagme prépositionnel de lieu ».

Malgré la ressemblance apparente entre ces schémas et la structure capacitive, une étude rapide permet de comprendre que toutes les occurrences sauf (18) sont en fait non capacitives. En effet, le procès est bien actualisé dans les autres phrases. Par exemple, en (14), le passage décrit simplement un dortoir, sans parler directement de sa capacité. On peut déduire cette dernière de la description, mais ce n'est pas la fonction première de l'énoncé. Nous nuancions notre propos au sujet de l'occurrence (20), qui exprime bien la capacité, mais uniquement du fait de la présence de *can*, qui vient la coder explicitement.

Dans le premier groupe, les occurrences dénotent des situations dans lesquelles la capacité maximale est atteinte, voire dépassée. Ceci est visible en (15). On peut supposer que le lit n'est en fait prévu que pour accueillir deux personnes et non six et on comprend que les gens dorment au sol par manque de place. À cet égard, ce schéma diffère du capacitif, qui est généralement neutre voire élogieux. Il serait par ailleurs possible de dire *We were sleeping five and six in a bed that slept two* sans que la phrase soit contradictoire. Ceci prouve que les deux schémas ne se situent pas sur le même plan. Le premier dénote l'actualisation et le second la capacité générale.

Le deuxième groupe rassemble des occurrences suivant une structure transitive alors que le verbe est habituellement intransitif, d'où sa particularité et sa parenté avec la structure capacitive. Les deux constructions diffèrent cependant, puisque le sujet des énoncés du groupe (ii) est un animé humain, et non un contenant inanimé. Les occurrences ne dénotent pas la capacité de la pièce mais une modalité permissive en lien avec un procès actualisé. En (16), le référent du sujet permettra à deux cents sans-abris de dormir. C'est l'origine de la

permission qui est placée en position sujet et l'agent du procès en position objet. Il s'agirait donc d'un emploi transitif permissif, similaire à l'emploi causatif des verbes transitifs, que nous verrons plus tard dans ce chapitre (3.2.2).

Enfin, la dernière occurrence est la plus proche du capacitif. En supprimant le syntagme prépositionnel, nous aboutissons à une occurrence prototypique du schéma : *Schoolbuses may seat three young children*. Sémantiquement, la phrase est étrange car on sait qu'un bus scolaire peut accueillir bien plus que trois enfants, mais ceci est simplement dû à la suppression du syntagme prépositionnel, qui induit une perte sémantique. Pour préciser davantage la reformulation dans une version capacitive, il faudrait dire *A schoolbus seat may seat three young children*. Dès lors, on peut se demander s'il y a une variation de sens entre *Schoolbuses may seat three young children to a seat* et la glose capacitive que nous venons de formuler. La différence est ténue, mais la première version semble souligner le manque de place, tout comme les occurrences du groupe (i), qui contiennent le même syntagme prépositionnel de lieu. L'écart entre la capacité théorique d'un siège — un enfant — et la capacité qu'on veut lui attribuer à l'usage — trois enfants — paraît mis en avant dans la première occurrence, alors que l'énoncé capacitif est plus neutre et factuel. Ceci est cohérent avec le reste du système que nous avons présenté. L'occurrence (18) est proche d'un énoncé capacitif mais contient tout de même un trait sémantique associé au groupe (i), codé par le syntagme prépositionnel locatif.

Dans cette sous-partie, nous avons présenté les différentes formes à la disposition de l'énonciateur pour exprimer la capacité. Nous avons également constaté que certains énoncés s'apparentaient formellement au capacitif. Cependant, ces constructions connexes dénotent en fait une situation actualisée. En cela, malgré une proximité formelle, elles sont plus éloignées du schéma capacitif que des occurrences en *accommodate*, par exemple. En dépit de cette différence notable, nous avons remarqué que les occurrences du groupe (ii) expriment une permission, tout comme le capacitif. C'est cette modalité que nous allons étudier à présent, en liant les notions de capacité, de possible et de permission.

2. Expression d'un possible de compétence général

2.1 Capacité, contenance & possible : définitions

2.1.1 Circularité des définitions et primitifs sémantiques

Comme nous l'avons vu dans le premier chapitre de cette thèse, les énoncés capacitifs servent à attribuer une contenance quantifiée au référent du sujet. Nous souhaitons ici définir plus précisément le terme « contenance » en lien avec la notion de possible, qui lui est généralement associée. Selon le Larousse³¹, la contenance est la « quantité que peut contenir quelque chose, [sa] capacité ». Comme exemple, le dictionnaire cite la contenance d'un tonneau. Le Trésor de la langue française³² (TLF) propose une définition similaire : « Ce qui peut être contenu dans les limites d'un contenant, contenu virtuel (p. oppos. au contenu réel) ». À la lecture de ces définitions, nous notons trois choses. Premièrement, on remarque la présence du concept de quantité, déjà évoqué plusieurs fois dans cette thèse. Ceci vient confirmer le lien indissociable entre ces deux notions. La contenance implique la possibilité de recevoir une quantité non nulle, même si cette dernière n'est pas chiffrée précisément. Dans un deuxième temps, on note l'emploi du verbe « contenir » dans la définition du terme « contenance ». Ceci constitue un premier indice de la circularité des définitions à laquelle nous allons être confrontée et qu'il nous faudra tenter de dépasser. Cette même circularité est encore plus visible dans la définition de « contenu » (dans le Larousse) : « ce qui est contenu dans un récipient ». Le mot n'est défini que par lui-même. Enfin, on note la parenté entre « contenance » et « capacité », concept que le Larousse définit comme la « quantité que peut contenir un récipient, un local (exemple : la capacité d'une bouilloire) » et le TLF comme l'« aptitude à contenir ; quantité, volume de matière ou d'énergie, qui peut être contenu ou stocké dans un contenant ». Cette définition est très similaire à celle de « contenance ». La seule différence réside dans la mention du récipient ou du local, absente de la première définition que nous avons relevée. Les énoncés étudiés semblent donc plus relever de la capacité, puisque les référents du sujet ont pour point commun d'être considérés comme des contenants ou des récipients au sens étymologique (du latin *recipiens*, issu de *recipire*,

³¹ <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/>

³² <http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv4/showps.exe?p=combi.htm;java=no;>

recevoir). Ils sont capables de contenir d'autres entités. Si l'on compare les deux définitions, la notion de « contenance » semble donc être moins directement appliquée à des entités capables de contenir que celle de « capacité », qui est plus directement liée à un sujet contenant. C'est pour cela que nous avons retenu l'étiquette de « capacitif » pour désigner ces énoncés.

Les notions de contenance et de capacité sont directement liées au concept de possible. Dans toutes les définitions que nous avons citées, il n'est pas question d'actualisation effective mais de possibilité : « quantité que *peut* contenir quelque chose/un récipient » ; « *aptitude* à contenir » ; « contenu *virtuel* (p. oppos. au contenu réel) ». La notion de possibilité est absolument centrale dans la définition de la capacité. Avant de nous intéresser au possible du point de vue de la modalité linguistique, nous souhaitons proposer quelques définitions philosophiques. Chez Baraquin & al. (2011), à l'entrée « possibilité », on peut lire que le possible relève d'une absence de contradiction. C'est le caractère de ce qui peut se produire ou non, de ce qui est compatible avec les conditions de l'expérience en général. Il s'agit également des circonstances permettant un événement. Le possible implique la non-contradiction et la conformité aux conditions générales de l'expérience.

Zarader (2014) développe plus avant la notion de possibilité physique. C'est ce qui n'est pas en contradiction avec les lois de la nature et qui satisfait aux conditions de l'expérience. En cela, c'est un possible objectif. En outre, le possible est plus ou moins probable. Cette perception le rend antérieur au réel, comme si ce dernier était l'étape ultime, après un possible qui « futurise le procès » (Cotte 1998 : 120).

On note dans les deux dictionnaires le recours au concept d'expérience. Selon Blay (2003), l'expérience regroupe « les contenus conscients et phénoménaux éprouvés dans la sensation ». Zarader (2014) fait état d'un « enseignement que l'on tire de la vie et des phénomènes que l'on y rencontre ». En d'autres termes, et pour appliquer cette dernière définition au sujet qui nous occupe, c'est parce que l'énonciateur a déjà vu des tentes et des êtres humains qu'il est capable d'affirmer qu'une tente en particulier peut abriter quatre personnes, avec la phrase *The tent sleeps four*. Il connaît la taille moyenne d'un être humain et

est capable d'évaluer sommairement combien de personnes pourraient tenir allongées dans une tente faite d'une certaine quantité de toile.

Après cette parenthèse visant à illustrer le concept d'expérience, revenons à la notion de possible. Chez Blay (2013), le possible est défini comme « ce qui n'est pas mais pourrait être ». Cette définition renvoie directement à la non-actualisation, commune à une grande majorité des énoncés capacitifs. Sur les 790 occurrences qui composent notre corpus, seules trois disent un procès actualisé :

(24) Feast is planned today at Matthew 25 Share and Care Soup Kitchen, using 300 turkeys left over from [a] Christmas meal that served 2,000.

(25) In a second photograph, Coetzer's glowing face returns, hovering over the corner of the bench, which now seats three younger men, two of whom turn to face each other and engage in conversation.

(26) The church was bright, with thick white paint over the boards. It seated forty, squeezed together on pine benches — two rows of out-of-town relatives and Muriel's father's old patients had to stand in the back.

Nous ne nous attarderons pas sur l'occurrence (26), déjà analysée précédemment. L'occurrence (24) peut avoir deux interprétations. Soit le dîner a effectivement été servi à 2 000 personnes (actualisé), soit il était prévu pour 2 000 personnes (non actualisé). Nous penchons pour la première interprétation — il s'agit ici d'un événement ponctuel précis dans le passé, qui a effectivement eu lieu. L'exemple (25) est sans ambiguïté au regard de l'actualisation : c'est la description d'une photographie où se tiennent deux hommes assis sur un banc (et non un banc vide). L'adverbe *now* place le procès dans le réel (par rapport à un moment précédent, où il n'avait pas encore eu lieu) et la description précise de deux des hommes marque bien le fait que les participants au procès sont bien identifiés précisément et ne constituent pas simplement une unité de mesure.

Le reste des occurrences réfère à une capacité, c'est-à-dire à un procès potentiel dont l'actualisation pour un certain nombre de personnes est rendue possible par le référent du sujet : il est *possible* pour cette tente d'accueillir quatre personnes, ou pour ce banc de recevoir trois personnes. En d'autres termes, les *conditions sont réunies* pour que le procès puisse être actualisé.

Tâchons de résumer les définitions vues jusqu'ici et de lier les notions de contenance, de capacité et de possible entre elles. Les concepts de contenance et de capacité sont très proches (le TLF parle de « quasi-synonymes ») et font référence à une *quantité potentielle*, quantifiable par une unité de mesure, qu'un contenant ou récipient est capable d'accueillir. Les termes de « contenance » et de « capacité » font donc partie du paradigme du *possible*. Avoir une capacité donnée, c'est avoir la *possibilité* d'accueillir un certain volume en son sein. Le possible est ce qui n'est pas mais qui est compatible avec les conditions et circonstances du monde. L'énonciateur est capable de dire ce qui est possible selon *l'expérience* qu'il a de son environnement.

La difficulté à saisir ces notions proches réside notamment dans la circularité des définitions. Pour définir « contenance » et « capacité », il nous faut avoir recours au concept parent de « contenant ». Pour « possible », nous utilisons le verbe « pouvoir ». Nous postulons que cette circularité est due au statut de *primitifs sémantiques* de la contenance et du possible. Cette approche a été théorisée principalement par Wierzbicka (1996). Selon Peeters & Wierzbicka (1993 : 5-6) les primitifs sémantiques sont « ces mots simple, i.e. indéfinissables, qu'on utiliserait — et qu'on a utilisés — pour décrire le sens d'autres mots moins simples de la même langue ou d'une autre quelle qu'elle soit ». Pour qu'un concept ait le statut de primitif sémantique, il doit être universel, c'est-à-dire exister dans toutes les langues, et irréductible, c'est-à-dire impossible à décomposer en unités plus simples sans complexification inutile. C'est pour cette raison qu'il est difficile et contreproductif de définir un primitif sémantique. En 2011, Goddard a répertorié les différents primitifs sémantiques dans un tableau³³ comptant une soixantaine de concepts. Parmi eux, on retrouve notamment les éléments suivants, pertinents pour notre analyse :

³³ Source : https://www.academia.edu/9733414/Chart_of_NSM_Semantic_Primes_v15_

- (i) POUVOIR — quelqu'un peut (ne peut pas) faire quelque chose, quelqu'un ne peut pas ne pas faire quelque chose, quelque chose (de bien/de mal) peut avoir lieu, cela peut être le cas (*CAN— someone can (can't) do something, someone can't not do something, something (good/bad) can happen, it can be like this*).

- (ii) DEDANS/À L'INTÉRIEUR — à l'intérieur de quelque chose, à l'intérieur du corps de quelqu'un (*INSIDE — inside this something, inside part of someone's body*).

- (iii) ÊTRE (LOCALISATION) — quelqu'un est à/dans un endroit, quelque chose est à/dans un endroit, quelqu'un est avec quelqu'un d'autre (*BE (LOCATIONAL) — someone is in a place, something is in a place, someone is with someone else*).

- (iv) UN(E) — une personne, une chose, une partie, un type, une de ces choses/personnes, quelque chose d'un type, à un moment, à un endroit, une chose encore (*ONE — one someone, one thing, one part, one kind, one of these things/people, something of one kind, at one time, in one place, one more thing*).

- (v) DEUX — deux choses, deux parties, deux types, deux de ces choses/personnes, encore deux choses (*TWO — two things, two parts, two kinds, two of these things/people, two more things*).

Cette liste contient les fondements d'une définition claire de la capacité. Tâchons de reformuler ce que nous avons vu jusqu'ici en ayant recours à ces primitifs irréductibles : *la capacité, c'est la quantité (généralement quantifiée numériquement via une unité de mesure) qui peut être à l'intérieur d'une entité donnée*. En formulant la définition avec ces primitifs sémantiques, nous évitons l'écueil de la circularité et aboutissons à une définition de travail plus claire. Maintenant que nous avons proposé une définition générale et philosophique de la capacité, poursuivons notre analyse de la modalité qui lui est associée, le possible, cette fois-ci d'un point de vue linguistique.

2.1.2 Définition linguistique : possible radical et possible épistémique

La modalité est définie par Huddleston (2002c : 173) comme un paradigme regroupant les expressions linguistiques permettant à l'énonciateur d'indiquer son point de vue quant à l'actualisation de la situation dénotée par la phrase. Le possible fait partie des deux concepts centraux de la modalité, avec le nécessaire. Prenons l'exemple suivant :

(27) If you order the large size, it can serve five to six people, leaving a little to squabble over.

Avec cette phrase, l'énonciateur exprime son point de vue sur la relation entre *it* et *serve five to six people*. Il considère qu'elle peut être actualisée car aucun obstacle ne s'y oppose. En cela, il la qualifie de possible. Selon Cotte (1998 : 158), « le possible est la simple compatibilité du sujet et du procès représenté par le prédicat ». En (27), la grande portion de nourriture est compatible avec le fait de nourrir cinq ou six personnes. Il existe deux types de possible : radical et épistémique. Le premier a pour enjeu la réalisation du procès et le second sa réalité (Cotte 1998 : 158). Illustrons ces deux volets :

(28) All right. You may go now.

(29) Our research may go fast, or it may go slow.

Dans les deux phrases, le modal *may* est employé avec le même verbe lexical *go*. Dans le premier cas, c'est la réalisation du procès qui est en jeu — le référent du sujet *you* est autorisé à effectuer le procès *go*. En exprimant ce type de possible, l'énonciateur influence la réalisation du procès puisqu'il lève un obstacle (l'absence de permission) en formulant une autorisation. Il permet donc au procès d'avoir lieu. En cela, le possible est radical. Cependant, dans la deuxième phrase, ce n'est pas la réalisation du procès qui est en jeu mais sa réalité, ou plus exactement la réalité de *go fast* et de *go slow*. L'énonciateur présente deux alternatives : soit la recherche avance rapidement, soit elle avance lentement. Ici, c'est la présence de ces deux alternatives, toutes deux possibles à un degré similaire, qui justifie l'emploi de l'auxiliaire *may*. La modalité est donc de type épistémique, puisque la réalité de l'un ou de l'autre est questionnée.

Comme nous l'avons vu lors de l'étude statistique présentée dans le premier chapitre (paragraphe 4.1.5), la modalité peut être exprimée avec ou sans auxiliaire modal dans le schéma capacitif :

(30) Cucina seats eighty people, that's a lot!

(31) She decided the place could sleep 10 and put a \$300 a night price tag on us.

(32) Plans call for a 7,000-square-foot building that will seat 148 and have a deck on the front for waiting and, possibly, dining.

L'occurrence (30) ne contient aucun auxiliaire ; en (31), l'énonciateur a recours à *could* et en (32) à *will*. Malgré ces différences dans l'emploi des marqueurs, la modalité est la même : il s'agit d'un possible radical. En effet, l'enjeu ici est la réalisation du procès — il faut que les contenants signifiés par le sujet la permettent. La réalité du procès n'est pas prise en compte ici. Il n'y a pas de doute quant au fait que le restaurant puisse bien accueillir quatre-vingts personnes en (30), que dix personnes puissent dormir dans la maison en (31) ou que le bâtiment devra permettre à 148 personnes d'y prendre place en (32).

Dans notre base de données, nous avons trois occurrences contenant un possible de type épistémique :

(33) But while her designer's eye revelled in it all she decided she was going to rattle around here in solitary splendour. The villa must sleep ten at least.

(34) In portion control, there is no one-size-fits-all. A thigh might serve one, maybe two. Bigger thighs serve three.

(35) A pound of dried beans cooks into 6 cups, which should serve six to eight as a side dish such as baked beans, or in a salad.

En (33), *must* n'a pas son sens radical d'obligation mais signifie qu'à vue d'œil et selon son expérience de la vie (plus particulièrement en tant que designer, habituée des intérieurs et des maisons), l'énonciatrice évalue la capacité de la maison à dix personnes. Elle ne connaît pas le nombre de couchages de source sûre et ne peut donc que faire une supposition et évoquer une probabilité. Cette dernière est très forte car elle est dite par *must*, qui code un haut degré de probabilité, à l'inverse de *may* ou *might*. Dans l'occurrence (34), le possible est clairement épistémique puisqu'il questionne ouvertement la réalité du procès avec l'adverbe *maybe*, qui vient souligner l'incertitude quant à la possibilité pour une portion de nourrir une ou deux personnes. Par ailleurs, on peut contraster cette expression du possible avec celle présente dans la phrase à droite, *Bigger thighs serve three*. Dans cette phrase-ci, le possible est radical car il n'y a aucune remise en cause de la réalité du procès et l'enjeu de la modalité réside dans la réalisation. La comparaison entre les deux dernières phrases de l'occurrence (34) permet de contraster l'emploi radical et l'emploi épistémique. Enfin, dans l'occurrence (35), *should* dénote également une probabilité haute. Il est intéressant de comparer cet exemple avec la phrase (36), qui présente une modalité ambiguë :

(36) KOTB: It's a — it's called a pumple cake. It's an apple pie inside of a pumpkin cake.
 GIFFORD: It's only for large and very, very hungry parties. KOTB: OK. GIFFORD: Or for that one friend of yours who has a problem. KOTB: Just so you... GIFFORD: It should serve 40 people. KOTB: This one slice... GIFFORD: I'll actually have a bite because you have to try, that's the whole point. KOTB: Yeah, you have to. This whole slice, just so you know, on our plates, 1800 calories for this slice.

Dans son emploi épistémique, *should* signifie la probabilité haute. Lorsqu'il est radical, il permet à l'énonciateur d'exprimer ce qu'il considère comme devant être accompli d'un point de vue moral (Huddleston 2002 : 186). Dans cette phrase, la frontière entre les deux interprétations est floue. L'énonciateur veut-il dire que le gâteau est si grand qu'il estime que quarante personnes pourraient en avoir une part (épistémique) ou que la taille du gâteau est telle qu'il serait raisonnable voire recommandable que quarante personnes le dégustent, plutôt qu'une seule (radical) ? Si la première interprétation apparaît naturellement, de prime abord, il est difficile d'exclure complètement la lecture radicale, notamment au vu du contexte à gauche. En effet, on remarque que les deux participants à la discussion jugent que le gâteau

devrait être partagé entre quarante personnes différentes, car il serait bien trop gros pour une personne considérée comme normale — seule une personne avec un problème (*Or for that one friend of yours who has a problem*) pourrait manger le gâteau en entier. La composante de norme associée à *should* dans son acception radicale est donc bien présente. Huddleston (2002b : 187) note d'ailleurs que *should* est très rarement uniquement épistémique et qu'il a une composante radicale plus ou moins marquée dans la plupart de ses emplois. C'est le cas ici. Il y a donc uniquement quatre occurrences avec une interprétation épistémique dans notre base de données (dont une qui ne l'est pas strictement). Notons que cette interprétation n'invalide pas l'acception de possible radical propre aux énoncés capacitifs, mais vient s'y superposer. En (33) (*The villa must sleep ten at least*), c'est bien la possibilité (radicale) pour la maison d'accueillir dix personnes qui est probable. La modalité du possible est donc composée de deux volets distincts.

2.2 Expression d'un possible radical de compétence

2.2.1 Les types de possibles radicaux

La modalité présente par défaut dans tous les énoncés capacitifs est donc radicale. Au sein de la catégorie du possible radical, il existe différents types d'emplois, que nous allons reprendre dans ce paragraphe. Selon Larreya (1984 : 101), la modalité radicale doit elle-même être divisée en deux grands groupes : la modalité déontique (*deontic*) et la modalité dynamique (*dynamic*). Huddleston (2002c : 178) emploie également ces étiquettes, mais selon une hiérarchie différente, puisqu'il met au même niveau les modalités déontique, dynamique et épistémique — les deux premières n'appartiennent donc pas à une catégorie plus large que serait la modalité radicale. Prenons trois exemples, extraits de Huddleston (2002c : 178), pour illustrer ces catégories :

(37) He must have been delayed.

(38) You may stay if you wish.

(39) She can easily beat everyone else in the club.

Le possible est épistémique en (37) car il a trait à la réalité du procès et à ce que l'énonciateur peut déduire d'une situation selon son expérience du monde. En (38), la modalité est considérée comme déontique puisqu'elle se préoccupe de la réalité du procès : en donnant son autorisation, l'énonciateur lève un obstacle à la réalisation du procès, dont l'actualisation est alors rendue possible. L'occurrence (39), codant une modalité dynamique, est proche de l'exemple (38). En effet, *can* code également la compatibilité du procès avec le monde et ses caractéristiques — il se trouve que le niveau du référent du sujet est suffisant pour battre les autres membres du club et qu'il n'y a donc pas d'obstacle à la réalisation du procès dénoté par *beat*. C'est pour cette raison que les modalités dynamique et déontique sont répertoriées par certains auteurs comme appartenant à la catégorie plus large de la modalité radicale. Huddleston (2002b : 178-179) reconnaît d'ailleurs que la frontière entre ces deux types est poreuse. Pour illustrer cela, il prend l'exemple de *She can speak French* : on peut soit envisager que la personne a la capacité, les connaissances nécessaires pour parler français (dynamique), soit qu'elle est autorisée à le faire (déontique). C'est cette parenté qui nous pousse à considérer les modalités déontique et dynamique comme des sous-types de modalité radicale, à la manière de Cotte (1998) ou de Larreya (1984), et non comme deux catégories séparées.

Huddleston (2002b : 178) précise que le dynamique s'intéresse aux propriétés d'un référent, généralement en position sujet. Cette description s'applique en tout point aux énoncés capacitifs, dont le but premier est d'attribuer une propriété au référent du sujet :

(40) The auditorium will seat 2,000 and include high-tech audiovisual components.

Ici, l'auditorium a des propriétés (surtout de taille) qui rendent le procès *seat 2,000* possible. Dès lors, nous pouvons non seulement affirmer que la modalité est dynamique dans les énoncés capacitifs, mais, plus encore, qu'elle est absolument définitoire pour ce type de schéma. Lorsqu'il emploie le schéma, l'énonciateur s'intéresse au possible et non à l'actualisation. Nous avons vu plus tôt dans cette partie que la philosophie considère le possible comme une étape antérieure au passage dans le réel, « le préalable d'un acte » (Cotte 1998 : 46). Ce n'est pas ce qui est en jeu lors de l'emploi d'un énoncé capacitif. La prédication d'une propriété de type possible dynamique est une fin en soi. L'actualisation

n'importe pas. C'est ce qu'explique Cotte (1998 : 46) lorsqu'il écrit : « parfois il [le possible matériel] est pris en lui-même et il n'a que sa valeur ». L'enjeu d'un énoncé capacitif est de parler du possible et non de l'actualisation. La modalité dynamique est donc une composante absolument centrale dans la définition du capacitif.

Ajoutons que nous pourrions déceler une composante de modalité déontique dans le capacitif. Huddleston (2002a : 52) précise que ce type de modalité s'intéresse notamment à la permission. Or nous avons déjà souligné que le schéma capacitif a pour but de présenter un procès *permis* par les propriétés du référent du sujet. À cet égard, il serait donc possible d'envisager cela comme une forme de modalité déontique. Nous ne retenons néanmoins pas cette caractérisation car le déontique implique généralement un rapport interpersonnel (Mignot 2016 : 195). Dans ces cas-là, la permission est le fait pour un animé de ne pas opposer d'obstacle à la réalisation du procès par un autre animé. Ce n'est pas ce qui se joue dans le capacitif car le référent du sujet est inanimé et ne permet donc pas la mise en place d'un rapport interpersonnel. Tout au mieux peut-on envisager un rapport entre le fabricant et le client, si l'on perçoit le contenant en position sujet comme le résultat de la volonté d'un ingénieur. Il permet alors la réalisation du procès par un client qui a une attente par rapport au produit. En cela, un rapport interpersonnel se noue. Il demeure néanmoins difficile d'affirmer qu'une telle relation existe strictement car ce n'est pas l'ingénieur qui est dénoté par le sujet mais bien l'artefact lui-même. En ce sens, nous ne sommes pas en présence d'une permission au sens déontique.

À présent que nous avons établi que les occurrences du capacitif présentaient une modalité de type possible dynamique, présentons une typologie plus précise des différents sens associés à cette modalité. Selon Huddleston (2002b : 184-185), il existe quatre types d'usage.

- (i) Ce qui est acceptable, raisonnable (*acceptable, reasonable*) : *You can always say you're sick*³⁴.

³⁴ Les exemples pour cette typologie sont également tirés de Huddleston (2002b : 184-185).

(ii) Ce qui est possible du point de vue des circonstances (*circumstantially acceptable*), ou possible circonstanciel : *Water can still get in.*

(iii) Le possible existentiel (*existential*), aussi appelé épistémique de connaissance chez Cotte (1989) : *Tigers can bite.*

(iv) La compétence (*ability*) : *I can hear something rattling.*

Nous postulons que les énoncés capacitifs se situent à la croisée de deux types de possible : le possible circonstanciel et la compétence. Le possible circonstanciel dénote une situation dans laquelle aucun obstacle extérieur ne s'oppose à la réalisation du procès (Huddleston 2002 : 184). Dans l'exemple donné, la configuration de l'endroit est telle que de l'eau a toujours la possibilité d'y couler. Par ailleurs, selon Huddleston (2002b : 185), la compétence met en lumière les propriétés internes du référent du sujet. Elle peut être actualisée ou uniquement potentielle, comme c'est le cas pour les énoncés capacitifs.

2.2.2 Possible circonstanciel et compétence

La classification des énoncés capacitifs dans cette typologie n'est pas évidente et tient à une question absolument centrale : d'où vient le possible ? Cotte (1998 : 159) établit une distinction entre le possible dont la source est extérieure au sujet, ce qui relève de la permission ou de la réalité physique objective (que nous appelons possible circonstanciel), et celui dont la source est intérieure au sujet, c'est-à-dire la compétence, l'aptitude. L'enjeu pour nous est de déterminer si le possible découle de propriétés internes au référent du sujet, ou bien de la situation générale, qui présente une absence d'obstacle.

Reprenons l'occurrence (40) et reformulons-la :

(40) a. The auditorium will seat 2,000 and include high-tech audiovisual components.

(40) b. 2,000 people will be able to sit in the auditorium, which will include high-tech audiovisual components.

Ici, le possible est circonstanciel. En effet, ce n'est pas la capacité des référents du sujet qui est en jeu, l'immense majorité des êtres humains étant dotés des compétences physiques nécessaires pour s'asseoir. Il serait peu pertinent de considérer le procès *seat* en tant que compétence interne, sauf dans des contextes bien spécifiques. L'occurrence (40) b. dénote un possible circonstanciel car elle met en lumière l'absence d'obstacle au déroulement du procès : l'auditorium sera suffisamment grand, il sera doté de sièges... La configuration de l'équipement ne sera donc pas un obstacle à la réalisation du procès dit par *sit*. Cependant, si l'on considère l'emploi capacitif en (40) a., il est plus difficile de catégoriser la modalité, entre possible circonstanciel et compétence interne. La parenté entre ces deux types de possible est mise en lumière par Larreya (1984 : 312). Dans son analyse de *can*, il prend l'exemple suivant :

(41) She did everything she could.

L'auteur analyse le possible exprimé dans cette phrase de deux façons : elle a fait tout ce qu'elle était capable de faire (compétence), mais également tout ce que les circonstances lui permettaient de faire (possible circonstanciel). Nous pouvons généraliser cette dualité en remarquant que le possible circonstanciel est en fait toujours présent lorsque la modalité du possible est exprimée. En effet, si les circonstances présentes dans le monde ne permettent pas au procès de s'actualiser, alors il n'y a pas de possible. Le procès est alors irréalisable. Illustrons ceci par un exemple :

(42) But she got a little better and we took that tube out. With that tube out, we can decrease the sedation. With that tube out, she can speak.

L'énonciateur est à l'hôpital, au chevet d'une malade qu'on vient d'extuber, ce qui lui permet de parler à nouveau. La patiente est capable de s'exprimer car elle en a la compétence (elle a appris la langue), mais également car les circonstances le lui permettent — le tube ne gêne plus son élocution. Dès lors, dans toute situation, le possible circonstanciel peut être considéré comme premier et constitue la valeur de base. En cela, et comme le souligne Larreya (1984 : 312), la compétence implique l'existence d'une seconde volition. La réalisation du procès doit d'abord n'être empêchée par aucun obstacle (possible

circonstanciel) et dépend ensuite de la volonté d'un actant. Notons que cette succession ne doit être comprise que d'un point de vue logique et ne préjuge pas d'une quelconque hiérarchie entre les types de possible. Pour qu'un procès se réalise, il faut que *toutes* les conditions soient réunies — non seulement la possibilité externe circonstancielle, mais aussi la compétence interne, la volonté d'un actant... Nous considérons simplement ici que le possible circonstanciel est premier dans l'ordre logique car en l'absence de circonstances extérieures favorables, la volition ou la compétence n'importent pas et le procès est de toute façon perçu comme impossible.

Revenons à présent au schéma capacitif. Comme nous l'avons souligné, il peut relever à la fois du possible circonstanciel et de l'aptitude. On peut soit considérer qu'il signifie simplement que les circonstances (taille du référent du sujet, possibilité physique pour l'animé humain d'y accomplir le procès...) sont réunies (possible premier), soit qu'il a également une valeur d'aptitude. Il est difficile de dire que le référent du sujet des énoncés capacitifs est un actant doté d'une volonté — en tant qu'inanimé, il en est dépourvu. Il serait cependant faux d'affirmer que la volonté est absolument absente du schéma capacitif :

(43) The main dining room seats 50.

Pour que le procès s'actualise, il faut bien qu'il y ait une volonté de la part des participants au repas. Ce sont eux qui accomplissent le procès et qui souhaitent son déroulement. Ici, on note un transfert de volonté. Typiquement, le procès dépend de la volonté du référent du sujet ; ici, c'est celle du référent du complément post-verbal. Le procès est actualisé si et seulement si les cinquante personnes l'initient. Cotte (1998 : 46) parle également de la seconde volition, en soulignant le fait qu'une action humaine typique résulte d'une combinaison de possibles matériels (eux-mêmes réunion de conditions préalables) et de l'intention d'un agent. Les convives ont la volonté de s'asseoir et cela est rendu possible par la disposition et la taille de la salle à manger. La volition est donc bien propre au référent du complément post-verbal plutôt qu'au référent du sujet. Il semble néanmoins faux d'affirmer que le possible n'est que le résultat de circonstances extérieures au référent du sujet dans les énoncés capacitifs, même si l'on ne peut lui attribuer de volition au sens strict du terme. En effet, possible circonstanciel et aptitude semblent constituer les deux volets d'une

même potentialité. S'il n'y a pas d'obstacle *extérieur* à la réalisation du procès, c'est bien parce que le sujet est doté de caractéristiques *internes*. Comme nous l'avons déjà souligné, tout l'enjeu du recours à un énoncé capacitif pour un énonciateur est d'attribuer une propriété à un sujet donné. La possibilité d'accomplir le procès semble donc émaner directement du sujet.

Si l'on essaie de résumer le propos, nous pouvons dire qu'il s'agit bien d'un possible circonstanciel car il est premier, et qu'il existe uniquement car aucun obstacle extérieur ne s'oppose à la réalisation du procès. En outre, il paraît difficile d'attribuer une quelconque seconde volition au référent du sujet, qui est inanimé. Cependant, en raison de son caractère prédicatif, la structure confère au contenant en position sujet un faisceau de propriétés internes qui nous poussent à caractériser ce possible comme une aptitude, émanant du sujet lui-même. En somme, c'est l'aptitude interne (ou capacité) qui génère l'absence d'obstacle extérieur.

Cette conception du possible est à lier à la notion d'affordance. Gibson (1979 : 127) définit ce concept de la manière suivante : « Les affordances d'un environnement sont ce qu'il donne à un animal, ce qu'il offre, fournit, que ce soit en bien ou en mal » (*The affordances of the environment are what it offers the animal, what it provides or furnishes, either for good or ill*). Une affordance est une propriété offerte par l'environnement à un être humain. C'est une possibilité d'action pour un humain donné au sein de son environnement. Les affordances prennent en compte à la fois l'environnement, mais aussi l'animé humain concerné. Dans le cas du capacitif, nous entendons le terme « environnement » au sens large. Il n'est pas question de réalités naturelles mais d'artefacts fabriqués pour leur capacité uniquement.

(44) The helm bench seats two, but it's split so the skipper's seat is adjustable.

Dans la situation dénotée par cette occurrence, le banc offre la possibilité à deux adultes de s'asseoir. En effet, pour reprendre une analyse de Gibson (1979 : 127) applicable à cet énoncé, un banc est horizontal, plat, suffisamment large, et c'est une surface rigide. En cela, il permet au procès *seat* de se réaliser. Cependant, cette liste de caractéristiques n'est pas suffisante. En effet, la théorie des affordances s'attarde également sur l'être humain. Si l'on

considère la manière dont un objet est exploité, on ne peut faire abstraction de *qui* l'utilise. Quand le nom tête du syntagme nominal post-verbal est omis, comme c'est le cas en (44), l'interprétation par défaut est qu'il dénote un adulte de taille et de corpulence considérées comme normales (comme nous le verrons en 4.2.2 du chapitre 2). Ceci a toute son importance dans le cadre de la théorie des affordances. Un enfant en bas âge, par exemple, pourrait très difficilement percevoir l'affordance « permet de s'asseoir » lorsqu'il s'agit d'un banc, qui sera probablement trop haut pour qu'il puisse s'y hisser. Dès lors, l'affordance désigne les possibilités offertes à un individu donné par son environnement.

En présentant le possible comme émanant du référent du sujet, l'énonciateur satisfait à des motivations pragmatiques. On remarque une promotion sémantique du constituant de lieu *via* la thématization. En effet, alors qu'il est présenté comme une circonstance du procès dans une glose initiale, il est promu au rang de participant, en position sujet, dans le schéma capacitif. Ceci permet à l'énonciateur de parler du contenant et non de le présenter comme un élément annexe. En le thématisant, il le place au cœur du procès et de son déroulement. Ceci est lié au contexte d'apparition des énoncés capacitifs — la presse magazine spécialisée, les brochures publicitaires et les manuels d'utilisation, notamment. Ces trois genres mettent le contenant au cœur de leur discours. Les articles de presse évoquent le produit et proposent souvent un avis, les brochures ont pour objectif de le vendre et les manuels en expliquent le fonctionnement. Le contenant est donc loin d'être une simple circonstance : il est ce qui motive le discours. Il est donc plus efficace non seulement de le présenter comme un participant essentiel, mais également de conceptualiser la possibilité d'actualisation du procès comme émanant de lui. La promotion syntaxique, matérialisée par la thématization, est alors doublée d'une nouvelle conceptualisation du possible.

2.2.3 *Modification du type de possible*

Ainsi que nous l'avons déjà souligné, le schéma capacitif résulte de la condensation d'un énoncé sous-jacent plus classique (*Two people can sleep in the bed > The bed sleeps two*). Nous avançons ici que cette reformulation entraîne également une modification du type de possible à l'œuvre. Prenons un nouvel exemple et proposons une glose avec un schéma canonique :

(45) a. The restaurant's cozy, narrow space in a historic 1908 building seats 48 [...].

(45) b. 48 people can sit in the restaurant's cozy, narrow space in a historic 1908 building.

Le possible exprimé dans l'occurrence b. de l'exemple (45) est circonstanciel — la taille du restaurant n'est pas un obstacle à l'actualisation du procès et quarante-huit personnes peuvent s'asseoir. Ceci fait appel à différentes caractéristiques physiques du monde. En revanche, l'occurrence a. semble coder une aptitude car l'énonciateur prédique une capacité du sujet, le restaurant. Le possible n'est donc plus uniquement externe mais également interne, les propriétés nécessaires à la réalisation du procès étant directement liées au référent du sujet.

Ce phénomène s'apparente à une forme d'hypallage. Cette figure de style est définie par Gaudin-Bordes & Salvan (2008 : 15) comme une construction fondée sur le déplacement ou la rupture, avec un décalage entre l'ordre syntaxique et l'ordre sémantique. Il y a donc « 'échange' d'un caractérisant d'un terme A vers un terme B [...]. » Pour reprendre cette terminologie, on peut considérer la source du possible comme le caractérisant échangé. Le terme A serait le monde extérieur et les circonstances qui lui sont propres et le terme B le contenant en position sujet. L'origine du possible est transférée du monde extérieur (possible externe) au contenant (possible interne). Cet hypallage a pour but de mettre en avant le référent du sujet, en le présentant comme l'origine même de la possibilité.

Dès lors, il apparaît que l'énonciateur ne fait pas que changer l'ordre des constituants de la phrase : il modifie également la perspective sur la capacité, qui émane non plus du monde extérieur, mais du référent du sujet lui-même. C'est le lieu qui est doté d'une capacité — l'énonciateur prédique un possible du contenant directement, sans passer par un modal, et en intégrant pleinement le contenant à la structure argumentale du verbe. Au cours de cette condensation, il semble donc y avoir deux promotions :

- (i) le verbe, habituellement dénué de toute composante sémantique exprimant la capacité (à l'inverse de *hold* ou *accommodate*, par exemple), peut à présent exprimer le possible sans avoir recours à un modal spécifique ;

(ii) le lieu/contenant, habituellement hors de la structure argumentale du verbe (il est adjoint de lieu dans la glose initiale), devient un argument à part entière, d'où émane le possible lui-même.

Ces promotions permettent à l'énonciateur de prédiquer une compétence d'un contenant directement, sans aucun intermédiaire.

Ce processus de modification du possible doit être lié au programme de l'objet. En effet, le référent du sujet a forcément une utilité. Par exemple, un ingénieur conçoit un banc pour y être assis. C'est sa fonction première. Cette dernière est donc définitoire de l'objet, qui lui doit son existence. En cela, il est possible de considérer la capacité d'accueil comme interne. En tant que raison d'exister du référent du sujet, elle lui est propre et la capacité émane du référent lui-même. Cotte (1998 : 162) écrit : « Le possible de compétence est localisé étroitement dans un sujet et il en épouse la temporalité. C'est un donné structurel, continu et stable [...]. Il vaut en lui-même. » Cette affirmation fait écho à la théorie de Heidegger (1949) au sujet de la cruche, évoquée en 3.2.2 du premier chapitre de ce travail. Le philosophe écrit en effet que « la cruche n'a pour raison d'être que de contenir entre ses bords ». On peut donc voir dans cet objet une incarnation physique du possible de compétence mentionné par Cotte (1998 : 162). À la manière de ce possible qui ne vaut que pour lui-même, et ce peu importe l'actualisation du procès qu'il accompagne, la cruche ne vaut que par sa contenance, et ce quel que soit le contenu qu'elle sera amenée à recevoir. Possible de compétence et contenants se retrouvent donc étroitement liés dans notre cognition, le premier étant le pendant abstrait des seconds, réalités concrètes du monde. Il n'est donc pas surprenant de les retrouver étroitement associés dans l'expression du capacitif.

Ces remarques semblent confirmer le postulat selon lequel le possible exprimé dans les énoncés capacitifs est une compétence :

(i) il est bien localisé étroitement dans le référent du sujet, il en est même un critère définitoire ;

(ii) il est toujours valable dans le temps (tant que le référent du sujet n'est pas altéré) ;

(iii) il est continu, car il exprime une caractéristique immuable et permanente du référent du sujet ;

(iv) il vaut en lui-même, le procès étant non actualisé dans la très grande majorité des cas.

Enfin, un dernier indice aide à l'étiquetage du possible. Lorsqu'il y a un modal dans les énoncés capacitifs, il s'agit le plus souvent de *can* (56 occurrences). Or cet auxiliaire code généralement l'aptitude, selon Quick & Greenbaum (1973 : 52). Ce constat confirme davantage l'hypothèse selon laquelle la modalité exprimée dans les énoncés capacitifs est un possible radical de type aptitude/compétence.

2.3 Exprimer un possible général

Dans le schéma capacitif, l'expression de l'aptitude va de pair avec une référence générale. Nous avons déjà défini la notion de « généralité » dans le paragraphe 3.1.3 du premier chapitre de cette thèse, lorsque nous avons évoqué le syntagme nominal sujet. Ce dernier, comme nous l'avons noté, a plus souvent une référence particulière spécifique. En revanche, à l'échelle de toute la structure, la référence dans son ensemble est générale, comme nous pouvons le constater dans l'occurrence suivante :

(46) But when Sergio is in Portofino, he spends most of his time on *Out of the Blue*, his ninety-five-foot sailing yacht, which was built by the acclaimed Argentinean designer Germn Frers. It sleeps twelve (including four crew members) and is fitted with teak upper decks and has sycamore paneling.

En (46), la référence du syntagme nominal est particulière. Il est fait référence à un bateau en particulier, désigné notamment par son nom, *Out of the Blue*. En tant que seul membre de la classe, il se prête donc forcément à une référence particulière spécifique. Tout ceci se joue à l'échelle du syntagme nominal. En étendant notre analyse à la phrase dans son ensemble, on note que l'interprétation est cette fois-ci générale. Le yacht a la propriété de pouvoir accueillir douze personnes au moment de l'énonciation, quelle que soit la situation

décrite. Il est donc prédiqué une propriété générale d'un référent particulier. Ceci n'est pas sans rappeler les énoncés que Huddleston (2002c : 307) qualifie de « moyens » (*middle*), qui peuvent être considérés comme parents du schéma capacitif. Ce type de structure est illustré par les exemples suivants chez Huddleston (2002c : 307-308) :

(47) *She doesn't frighten easily.*

(48) *The shirt irons well.*

Dans ces phrases, on note qu'un procès est rapporté à un sujet sans faire mention de l'agent. Huddleston (2002c : 307) explique que l'étiquette de « moyen » est à comprendre avec une acception large. À l'origine, et notamment dans le cas d'autres langues comme le grec ancien, elle fait référence à une troisième voix, entre l'actif et le passif. L'anglais n'étant doté que de ces deux types de voix, il serait faux d'affirmer que le moyen est une troisième voix à part entière. Cependant, on remarque bien que la forme est active et que l'énoncé possède de nombreuses similitudes avec le passif, avec une reformulation possible en *She isn't easily frightened* pour l'énoncé (49) (Huddleston 2002 : 308).

Quirk & Greenbaum (1973 : 735) emploient l'étiquette de « moyen » pour désigner un autre type de schéma, ce qui prouve la fluctuation relative dans la portée de cette étiquette sémantico-syntaxique. Leur acception est en effet plus large. Avec la dénomination « verbes moyens », ils désignent des verbes relationnels (qui mettent en relation un référent et une propriété) employés à l'actif avec un sens statique (pas d'emploi progressif). Le verbe le plus central dans cette catégorie est *have* — *They have a small house* —, mais les auteurs donnent également des exemples avec *lack*, *suit*, *fit* ou encore *equal*. L'acception du terme « moyen » est donc bien plus large que chez Huddleston (2002) et inclut des phrases prédiquant une propriété en général. En cela, les énoncés capacitifs pourraient être considérés comme une sous-catégorie des énoncés moyens tels qu'ils sont définis par Quirk & Greenbaum (1973 : 735)³⁵. Le verbe est bien relationnel, il est employé à l'actif avec un sens statique et attribue une propriété.

³⁵ On note d'ailleurs la présence de *fit*, verbe de capacité, dans la liste des verbes moyens.

Cependant, la structure capacitive ne correspond pas à la définition du schéma moyen par Huddleston (2002c : 307-308). En effet, l'auteur attribue quatre caractéristiques à ce type d'énoncés.

- (i) Un causateur³⁶ est impliqué mais ne peut être dénoté par un syntagme prépositionnel en *by*.
- (ii) La structure s'intéresse à la manière dont le procès est effectué.
- (iii) La proposition contient soit une négation, soit *will*, soit un adverbe de manière.
- (iv) La proposition fait référence à un état général et non à une situation particulière.

Les trois premières restrictions ne sont pas applicables aux énoncés capacitifs, sauf peut-être l'impossibilité d'exprimer l'agent par un syntagme prépositionnel en *by*, qui est à lier avec l'impossibilité de passiver la structure (comme nous l'avons vu dans le paragraphe 4.1.3 du premier chapitre). En effet, l'agent est exprimé par le syntagme nominal complément post-verbal, il n'est pas nécessaire de préciser la manière dont se déroule le procès et la structure est typiquement à la forme déclarative simple, sans modal ni adjectif. Cependant, la dernière restriction est intéressante puisqu'elle s'applique très bien aux énoncés capacitifs. La propriété dénotée dans le schéma est générale et la structure ne s'intéresse pas à la particularité d'une situation spécifique. Huddleston (2002) compare notamment *The shirt irons well* avec *The shirt was ironed well* (passif), en mettant en lumière le fait que l'emploi moyen dénote une propriété générale, une qualité de la chemise, par opposition à l'occurrence au passif, qui présente une propriété de la personne qui a repassé la chemise et non de la chemise elle-même. La parenté entre les deux types d'énoncés est alors double — non seulement ils ont une valeur générale, mais ils thématisent un syntagme nominal qui dit un inanimé pour lui attribuer une propriété habituellement prédiquée d'un animé humain agent du procès.

³⁶ Le causateur est celui qui est à l'origine du procès, par opposition au causataire, qui est celui qui le réalise. Cette dichotomie est notamment visible dans les constructions causatives.

Ces différentes remarques mettent en avant la proximité certaine entre les énoncés moyens et les énoncés capacitifs, même si ces derniers ne peuvent être considérés comme strictement moyens si l'on suit la définition de Huddleston (2002).

Un autre point commun existe du point de vue de la sélection du verbe. En effet, comme nous l'avons souligné, les verbes susceptibles d'être employés capacitivement représentent une classe restreinte. Il en va de même pour les énoncés moyens — Huddleston (2002c : 308) répertorie dix-huit verbes. Même si l'auteur précise bien qu'il s'agit d'une sélection et que tous n'apparaissent pas dans la liste, tous les verbes ne peuvent avoir cet emploi. Par cet aspect, la proximité entre les deux types de fonctionnement est également importante.

Tâchons de résumer les différentes remarques faites ici. Si l'on suit Huddleston (2002), les énoncés capacitifs ne sont pas strictement moyens. En revanche, si l'on se fie à la définition plus large de Quirk & Greenbaum (1973), ils peuvent être considérés en tant que tels. Toujours est-il qu'il y a une parenté indéniable entre les deux types d'énoncés, qui ont en commun les traits suivants :

- (i) ils dénotent une propriété, attribuée au référent du sujet ;
- (ii) ils ont une référence générale ;
- (iii) seul un petit nombre de verbes se prête à chaque type d'emploi.

En revanche, certains critères propres aux énoncés moyens tels qu'ils sont analysés par Huddleston (2002) ne sont pas respectés, notamment le fait que l'énoncé doive contenir une négation, un modal ou un adverbe de manière. Au contraire, nous avons mis en lumière la compacité des énoncés capacitifs, qui ne sont jamais négatifs et n'ont recours à aucun modal ni adjectif dans 80% des cas. Par ailleurs, lorsqu'il y a effectivement un adjectif de manière (66 occurrences), celui-ci n'est pas un constituant obligatoire :

(49) a. Larger rooms sleep 3 people **comfortably** and there are also some single rooms available.

(49) b. Larger rooms sleep 3 people and there are also some single rooms available.

La recevabilité de l'énoncé a. n'est pas conditionnée par la présence de l'adverbe de manière, comme le prouve la reformulation en b., parfaitement grammaticale malgré la suppression de *comfortably*. À l'inverse, dans l'énoncé moyen *This book reads well*, la suppression de *well* entraîne l'agrammaticalité (**This book reads*). Les restrictions appliquées au capacitif semblent donc moins nombreuses mais des points communs entre les deux énoncés doivent bien être soulignés. Le schéma capacitif, tout comme la construction moyenne, exprime un possible de compétence à valeur générale.

3. Capacitif, permissif et causatif

3.1 Remarques préliminaires : lien entre capacitif, permissif et causatif

Nous avons jusqu'à présent inscrit les énoncés capacitifs au sein de la modalité du possible. Plus précisément, nous l'avons étiqueté comme un possible de compétence, lié au référent du sujet — ou tout du moins présenté en tant que tel par l'énonciateur. Nous souhaitons nous concentrer à présent sur la notion de permission exprimée par le schéma, en lien avec la partie précédente. En effet, ce qui est permis, c'est ce qui est *rendu possible* par une aide ou absence d'obstacle. Le capacitif doit être envisagé comme une sous-catégorie du paradigme plus large de l'expression de la permission.

Par ailleurs, le permissif va de pair avec le causatif, autre système qui nous intéressera dans cette partie. En effet, nous notons un emploi similaire au capacitif dans l'emploi causatif des verbes transitifs, comme dans l'occurrence suivante :

(50) Feeling guilty, she walked the dog around the apartment complex until the daylight was gone.

Ici, le causatif est exprimé uniquement *via* la structure transitive, sans adjonction de marqueur spécifique. En cela, ce type d'emploi se rapproche des énoncés capacitifs, qui codent la contenance sans marqueur dédié. Par ailleurs, Cotte (1998 : 172) lie le causatif et le permissif en soulignant le fait que ces deux domaines reposent sur une relation inter-sujets. En effet, dans ces emplois, un sujet S1 est doté d'un pouvoir plus ou moins marqué qu'il exerce sur un second sujet, S2. Cotte (1998) prend en compte deux paramètres pour comprendre la différence entre ces deux types de modalité. Le premier est l'origine du procès — si S2 est toujours celui qui accomplit le procès, il obéit parfois à la volonté d'un autre (S1). Le second est le mode d'intervention de S1 — y a-t-il un fort degré d'intervention de S1 sur S2 pour lui faire accomplir le procès ? L'utilisation de ces deux paramètres permet de dégager quatre grands cas.

(i) S1 origine première avec une intervention non restreinte — *to make*.

(ii) S1 origine première avec une intervention restreinte — *to bid*.

(iii) S2 origine première avec une intervention non restreinte de S1 — *to help*.

(iv) S2 origine première avec une intervention restreinte de S1 — *to let*.

Le causatif et le permissif incarnent donc des situations polaires. Le causatif (*to make*) met en avant la place importante de S1 dans la réalisation du procès par S2, alors que le permissif (*to let*) marque l'implication minimale de ce sujet. Lorsque S1 *cause* une action effectuée par S2, il en est le causateur, c'est-à-dire l'origine première. Par ailleurs, il intervient dans le déroulement du procès. Son implication est donc maximale. Lorsque S1 *permet* une action effectuée par S2, il n'est pas à l'origine du procès (c'est typiquement S2 qui le désire) et n'intervient pas dans sa réalisation, à moins de lever un obstacle — en cela, son implication est minimale.

Le caractère désirable du procès est l'un des paramètres essentiels de la modalité permissive. En effet, un énonciateur émet une permission car les co-énonciateurs sont susceptibles de désirer le procès. Si ce n'est pas le cas, la permission n'est pas mentionnée.

Par ailleurs, le critère de la désirabilité permet d’opposer causatif et permissif. Ceci est notamment visible dans l’emploi des verbes *allow* et *cause* dans les exemples suivants :

(51) Rinse the flowers and leaves gently in cool water, **allowing the water to flow** inside the flowers to dislodge any minute insects and/or debris.

(52) He is holding a plastic cup of cold water and his nervous trembling is **causing the water to spill**, unnoticed, onto his lap.

Dans l’occurrence (51), l’énonciateur souhaite que l’eau coule car cela permettra aux fleurs d’être débarrassées d’éventuels parasites. Cependant, en (52), *spill* ne dénote pas un procès désirable — le référent du sujet ne le fait pas exprès, il est simplement nerveux. Le fait de renverser de l’eau est la conséquence d’une émotion négative. Nous remarquons que lorsque le procès est désirable, comme en (51), c’est le verbe permissif *allow* qui est employé. À l’inverse, lorsqu’il ne l’est pas, *cause* est privilégié. Le paramètre de la désirabilité du procès est donc crucial pour définir la notion de permission.

Il s’agira donc dans cette partie d’éclairer le capacitif à la lumière du permissif et du causatif, schémas parents en anglais. La littérature sur les énoncés capacitifs est très réduite voire inexistante, mais le causatif et le permissif ont fait l’objet de recherches plus poussées. Ceci nous permettra d’enrichir notre propos.

3.2 Capacitif et structures périphrastiques : deux expressions de la permission

Comme nous l’avons souligné, le capacitif appartient au paradigme plus large du permissif. En effet, en employant le schéma, l’énonciateur indique que les caractéristiques physiques du contenant dénoté par le sujet permettent à l’animé humain dénoté par le complément post-verbal d’y accomplir le procès. Par exemple :

(53) The helm bench seats four comfortably.

Ici, c’est la taille du banc et son horizontalité qui font que quatre adultes vont pouvoir y prendre place en position assise, comme nous l’avons vu dans le paragraphe 2.2.1 de ce

chapitre, lorsque nous avons mentionné la théorie des affordances de Gibson (1979). En anglais, certains verbes sont spécialisés dans l'expression de la modalité permissive, notamment *let*, *allow* ou *leave*. Lorsque les deux sujets concernés sont des animés humains, *allow* signifie « permettre », c'est-à-dire qu'une personne donne l'autorisation à une autre d'accomplir un procès, selon Cotte (1998 : 175-176). *Let* signifie « permettre, laisser faire ou laisser le soin ». Son sens est plus abstrait et ne peut être établi que grâce au contexte. Enfin, *leave* signifie seulement « laisser le soin à quelqu'un de faire quelque chose ».

Une recherche sur le COCA nous a permis de constater que *let* et *allow* peuvent apparaître dans des gloses proches des énoncés capacitifs, ainsi qu'en témoignent les exemples suivants :

(54) Magic tent: an invisible tent that allows 4 people to sleep in it with relatively little chance of discovery.

(55) The addition of a rooftop tent allows 4 people to travel in relative comfort.

(56) The 86-inch length let two six-footers sleep comfortably with the dog at their feet, and the wall-spreading pole structure (together with a soaring, 45inch ceiling) creates excellent headroom.

(57) Designed to be hung under a Sea to Summit Escapist tarp, the poleless Sea to Summit Escapist Inner 2P Bug Tent lets 2 sleep unbothered by insects or rain splash on their fast-and-light treks.

À l'issue de cette recherche et au vu de ces exemples, nous pouvons faire deux remarques.

(i) *Allow* est plus employé dans ces structures que *let*. Sur 45 résultats, seuls 3 contiennent *let*. Nous postulons que cela est dû à l'approche plus analytique de *allow*, sur laquelle nous reviendrons plus tard.

(ii) La liste des verbes permis dans les gloses en *let* et *allow* n'est pas limitée. À l'inverse, dans les énoncés capacitifs, le verbe ne peut dénoter qu'un besoin primaire. En (55), on note l'emploi de *travel*. Nous n'avons trouvé aucun énoncé capacitif contenant ce verbe (**The rooftop tent travels 4 people in relative comfort*), qui ne dit pas un besoin physiologique nécessaire.

En somme, le schéma capacitif et les structures en *let*, *allow* ou *leave* sont proches car ils codent la permission. Cependant, nous notons déjà des restrictions d'emploi pour le capacitif. Nous reviendrons sur les critères présidant au choix entre les deux options dans la sous-partie 3.4. Intéressons-nous d'abord au lien entre capacitif et causatif.

3.3 Capacitif et causatif

3.3.1 Causatif et ergatif

La cause est une notion difficile à définir sans la complexifier inutilement. Pour cette raison, elle est considérée comme l'un des primitifs de l'École sémantique de Moscou (Peeters & Wierzbicka 1993 : 5-6). Masica (1976 : 55) propose de considérer les verbes causatifs de la manière suivante : « un verbe causatif dénote une action qui génère une action ou une condition particulière chez une autre personne ou un autre objet » (*a causative verb denotes an action that calls forth a particular action or condition in another person or object*). Il y a donc une relation de cause à effet entre deux procès lorsque l'un, antérieur, entraîne l'autre, postérieur (et ce, quelle que soit la durée qui s'écoule entre les deux procès). Il apparaît donc clair que les énoncés capacitifs n'appartiennent pas au paradigme des verbes causatifs car ils n'expriment pas de relation de cause à effet. Lorsque l'énonciateur dit *The couch seats four*, le canapé ne force pas les quatre personnes qui peuvent l'occuper à s'asseoir — cela semble même impossible dans un contexte non marqué, du fait du caractère inanimé du canapé. Autrement dit, le référent du sujet n'est pas l'origine première du procès et n'intervient pas pour qu'il ait lieu, pour reprendre les critères de Cotte (1998) que nous avons listés plus haut.

Néanmoins, même si l'on ne trouve pas de parenté sémantique entre capacitif et causatif, ces deux domaines sont très similaires formellement, notamment dans leur utilisation

du schéma transitif. Selon Goldberg (1999), la construction transitive a pour sens *X acts on Y* : le sujet X accomplit le procès dénoté par le verbe, provoquant ainsi un changement d'état chez Y. Grâce à cette reformulation, on se rend compte qu'il y a une certaine parenté entre le transitif et le causatif — le référent du sujet de la construction transitive a un impact sur le référent de l'objet. Par son agentivité et sa volonté, le sujet est impliqué dans la réalisation du procès. Une interprétation causative peut donc en découler — le référent du sujet provoque l'actualisation du procès. Le lien entre causativité et transitivité est très visible lorsque l'on étudie la catégorie des verbes ergatifs. Huddleston (2002c : 306) décrit ainsi cette construction : « Le sujet de l'emploi intransitif correspond non pas au sujet de l'emploi transitif mais à son objet : $S_{intrans} = O_{trans}$, c'est-à-dire que le rôle sémantique du sujet du verbe intransitif est le même que celui de l'objet du verbe employé transitivement. » (*The subject of the intransitive corresponds not to the subject of the transitive but to its object: $S_{intrans} = O_{trans}$, i.e. the semantic role of the intransitive subject is the same as that of the transitive object.*) Les verbes ergatifs sont donc des verbes labiles, qui peuvent être employés intransitivement et transitivement :

(58) The road widened.

(59) The workers widened the road.

En (58), la version intransitive présente le procès comme le résultat d'une action préliminaire autonome mais implicite. En (59), cependant, on voit émerger l'interprétation causative : ce sont bien les ouvriers et leur travail qui ont causé l'élargissement de la route. Par ailleurs, le sujet de la structure intransitive est bien l'objet de sa variante transitive.

Huddleston (2002c : 306) distingue quatre grands types de verbes ergatifs :

(i) Situation dynamique non agentive

(60) a. The vase broke.

(60) b. She broke the vase.

(ii) Situation statique non agentive

(61) a. The ladder leant against the wall.

(61) b. She leant the ladder against the wall.

(iii) Situation dynamique agentive

(62) a. The horse galloped.

(62) b. She galloped her horse.

(iv) Moyen

(63) a. She frightens easily.

(63) b. Tom frightens her easily.

Dans tous ces cas, la version transitive dénote une action avec un agent causateur en position sujet et la version intransitive tait l'origine première du procès.

Si l'on se réfère aux éléments de définition que nous avons donnés, les énoncés capacitifs sont ergatifs. En effet, le complément post-verbal de la structure capacitive correspond au sujet de la variante intransitive (plus prototypique) :

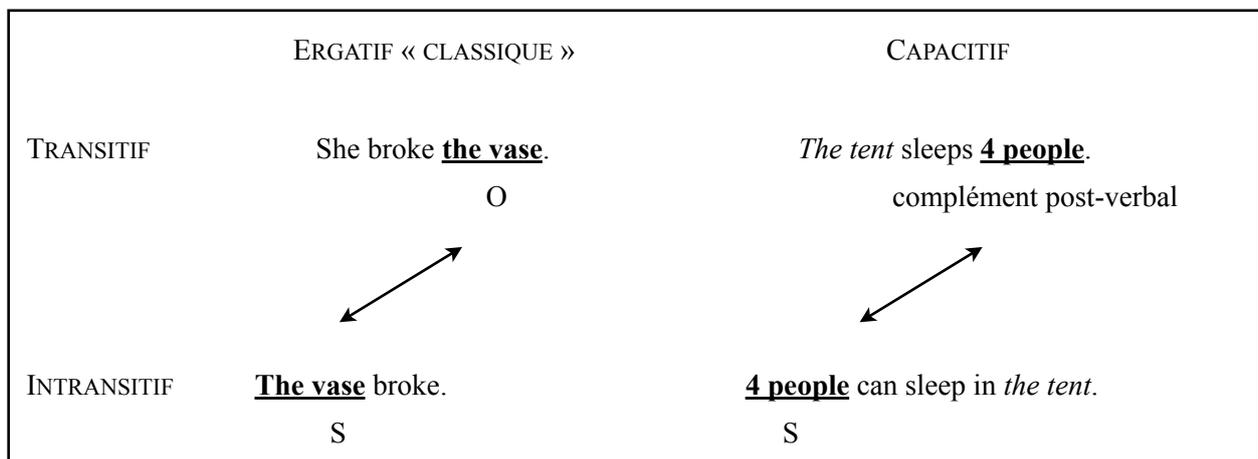


FIG. 2 : COMPARAISON ENTRE LES SCHÉMAS ERGATIF ET CAPACITIF

Cependant, le capacitif ne semble correspondre exactement à aucun des quatre types proposés par Huddleston (2002c). Comparons trois des catégories³⁷ aux énoncés capacitifs.

(i) Situation dynamique non agentive (*The vase broke* — *She broke the vase*)

³⁷ Nous excluons ici le moyen, qui a déjà été traité au paragraphe 2.3.1.

Il est difficile de catégoriser le verbe capacitif comme dénotant un procès dynamique ou statique. En effet, nous avons vu que le verbe capacitif est à deux volets : il signifie un procès de type besoin naturel, mais également le possible, et plus précisément la capacité. Si l'on considère le premier sens, il s'agit d'un procès dynamique avec un déroulement interne, des étapes, voire un mouvement, dans certains cas. Le procès *seat*, par exemple, peut se décomposer en étapes permettant de passer de la position debout à assise avec un mouvement vers le bas de l'agent. Cependant, l'attribution d'une capacité d'accueil au référent du sujet relève d'un procès statique proche de l'état. En cela, il est difficile d'envisager la situation comme strictement dynamique, même si le verbe dit un procès de ce type dans son sens initial. Dans son sens capacitif, l'énoncé est envisagé comme statique. La question de l'agentivité est également problématique. En effet, le sujet ne remplit pas un rôle agentif, mais l'agent est tout de même exprimé par le complément post-verbal. Dès lors, l'agentivité est présente mais elle n'est pas dite par le sujet, habituellement aligné avec le rôle d'agent (à l'actif, avec un verbe d'action). Le capacitif correspondrait donc à une situation statique agentive, à la différence des ergatifs de type (i), dynamiques et non agentifs.

(ii) Situation statique non agentive (*The ladder leant against the wall — She leant the ladder against the wall*)

Dans le cas des ergatifs de type (ii), la situation est statique, comme dans les énoncés capacitifs. Cependant, elle est non agentive, à l'image des ergatifs de type (i). Pour cette raison, le schéma capacitif, qui contient un agent explicite, n'appartient pas à cette classe.

(iii) Situation dynamique agentive (*The horse galloped — She galloped her horse*)

La situation est dynamique, à l'inverse du procès capacitif, mais l'agent est bien dénoté (en position sujet) dans les ergatifs de type (iii). Par ailleurs, les verbes pouvant être employés de cette manière constituent une classe fermée et homogène — ce sont des verbes de mouvement (Huddleston 2002 : 307) —, tout comme les verbes capacitifs. Pour ces raisons, c'est la catégorie qui nous semble la plus proche du capacitif. Soulignons que pour rendre compte précisément de l'existence et du fonctionnement du schéma capacitif, il

faudrait ajouter une classe de verbes à la typologie de Huddleston (2002) : situation statique agentive. En l'absence d'une telle catégorie, nous allons étudier plus précisément les ergatifs de type (iii), qui sont les plus proches du schéma capacitif.

3.3.2 *Emploi causatif du schéma transitif*

On peut parler ici d'emploi causatif des verbes de mouvement. L'agent causataire est en position objet et perd une partie de son autonomie au profit d'un causateur dénoté par le sujet. Dans l'exemple donné pour illustrer la catégorie (*The horse galloped — She galloped her horse*), le cheval est bien l'agent du procès *gallop* mais c'est le référent de *she* qui initie le procès et s'assure de son déroulement en l'accompagnant. Selon Cotte (1998 : 181-182), les ergatifs de type (iii) possèdent les caractéristiques suivantes.

- (i) Le procès est caractéristique de l'agent (dénoté par l'objet).
- (ii) Le procès est un mouvement.
- (iii) Le sujet est un animé humain doté d'un savoir-faire pour accomplir un procès technique.
- (iv) Le sujet veut déclencher le procès pour son propre intérêt.
- (v) L'objet n'a pas l'initiative du procès mais il agit immédiatement.
- (vi) Il doit y avoir un contact entre l'agent et le causateur. Ce dernier doit maintenir son impulsion durant le déroulé du procès.

Cet emploi causatif est très proche de l'emploi capacitif. Tout d'abord, on note l'utilisation de la construction transitive pour exprimer une modalité sous-jacente. Aucun marqueur spécifique ne vient coder la cause ni la capacité. En cela, nous nous éloignons de ce qu'exprime habituellement le transitif, c'est-à-dire une relation asymétrique entre deux participants (Langacker 2008 : 388). Il y a une valeur ajoutée à la construction transitive dans

les deux cas : dans le cas des énoncés capacitifs, elle code une contenance et dans celui des causatifs, elle marque l'impulsion d'un causateur qui n'est pas l'agent.

En outre, on remarque des critères communs aux participants du procès dans les deux types d'énoncés. Prenons notamment le premier trait sémantique de la liste de Cotte (1998) : le procès est caractéristique de l'agent (dénové par l'objet). Dans les énoncés capacitifs, le procès doit également être caractéristique de l'un des participants, le sujet. Le second critère de la liste, selon lequel le procès est un mouvement, n'est pas strictement commun aux deux structures, mais on reconnaît tout de même une logique similaire : les procès concernés appartiennent à une classe fermée et homogène — celle des mouvements pour les causatifs et celle des besoins naturels pour les capacitifs. Dans les deux cas, tout verbe ne peut pas apparaître dans la structure et la classe des verbes est relativement restreinte.

Enfin, le dernier critère semble également être un point commun. Au sujet des causatifs, Cotte (1998) écrit qu'il doit y avoir un contact maintenu entre le causateur et l'agent. Le capacitif code également une forme de contact car l'agent du procès doit se trouver dans/sur le contenant dénoté par le sujet. Il y a donc, à défaut d'un contact strict, une proximité géographique certaine avec une relation d'inclusion.

En somme, il y a une parenté nette entre l'emploi causatif des verbes de mouvement et l'emploi capacitif, même si le type de relation entre les deux participants au procès change. Il s'agit en effet d'un rapport de cause dans le premier cas et de permission dans le second. Cette remarque peut être étendue à l'intégralité de la classe des ergatifs lorsque nous les comparons au capacitif. Comme nous l'avons noté dans les remarques préliminaires de cette sous-partie, les énoncés capacitifs appartiennent au paradigme du permissif. Les ergatifs, eux, codent une composante de causativité. Nous avons étudié ici les différents points de contact entre ces deux types d'énoncés et avons constaté de nombreuses parentés (emploi de la construction transitive pour coder une modalité, montée en position sujet de l'objet du transitif, classes sémantiques restreintes...). Nous pouvons donc affirmer que ces deux catégories d'énoncés, et plus particulièrement les ergatifs de type (iii), sont des structures parentes fonctionnant avec une logique similaire. Nous reviendrons plus en détail sur le

fonctionnement en réseau des schémas syntaxiques dans le troisième chapitre de cette thèse. La similitude entre ces deux types d'énoncés se retrouve également dans la manière de coder l'opération causative ou permissive. C'est ce que nous nous proposons d'étudier à présent.

3.4 Codage périphrastique et codage lexical

3.4.1 Codage périphrastique et codage lexical : définition et critères de sélection

Les opérations de causalité et de permission peuvent être exprimées linguistiquement de plusieurs manières. Soit l'énonciateur emploie un marqueur dédié à l'opération (par exemple *cause* ou *make* pour la cause et *let*, *allow* ou *permit* pour la permission), soit il utilise la construction transitive, qui exprime alors la modalité implicitement. On parlera de codage *périphrastique* dans le premier cas et de codage *lexical* dans le second cas. Intéressons-nous aux exemples suivants :

(64) a. The prince made his horse gallop in the hope of leaving Devi Singh behind, but the latter was an expert in the game.

(64) b. She relished the rumor that the queen occasionally galloped her horse through the streets of London in the early morning.

(65) a. Magic tent: an invisible tent that allows 4 people to sleep in it with relatively little chance of discovery.

(65) b. Each tent cabin comfortably sleeps 4, and there is an eight-person limit per campsite.

Ces exemples contiennent deux types de codage : *made his horse gallop* et *allows 4 people to sleep in it* sont périphrastiques alors que *galloped her horse* et *sleeps four* sont lexicaux. Les expressions périphrastiques sont composées de plusieurs propositions qui jouent chacune un rôle distinct dans la construction de la modalité. Le premier verbe dénote la cause ou la permission et se situe généralement dans la proposition principale. Le deuxième verbe exprime la situation causée ou permise dans une subordonnée (Dixon 2012 : 245). Par exemple, en (64) a., la causalité est exprimée par *make* (avec comme causateur *the prince*) et le procès résultant (accompli par l'agent causataire *horse*) par *gallop*. En (65) a., *allow* code la

permission émanant des propriétés de la tente (qui autorise le déroulement du procès sans heurt) et *sleep* dénote le procès effectué par le référent du complément post-verbal.

Les expressions lexicales, elles, sont plus condensées car elles ont une structure mono-propositionnelle avec un lexème verbal unique, qui exprime à la fois la causalité ou la permission et la situation qui en résulte. En (64) b., *gallop* dit le procès de galoper, en lien avec son causateur, *the queen*, et son causataire, *her horse*. Le cheval est donc bien l'agent car c'est lui qui accomplit le procès. En revanche, il a un contrôle limité sur la situation car il n'en est pas à l'origine. En cela, comme le souligne Cotte (1998 : 182), son statut est double.

Le schéma périphrastique est envisagé comme la construction par défaut. En effet, tous les verbes n'ont pas d'emploi causatif ou permissif lexical, comme nous l'avons vu plus haut avec la liste des critères restrictifs. Cotte (1998 : 182) cite notamment l'exemple de *laugh* ou *drive*, qui ne se prêtent pas ce type d'emploi. Deux cas de figure s'offrent alors à nous :

- (i) soit l'énonciateur a recours à un verbe qui n'a pas d'emploi causatif ou permissif lexical et doit donc employer le schéma périphrastique ;
- (ii) soit l'énonciateur utilise un verbe qui peut apparaître dans l'une ou l'autre des structures, et il a alors le choix entre le périphrastique et le lexical.

Nous souhaitons nous intéresser au second cas, qui nous permet de contraster les deux schémas. Si l'énonciateur peut employer les deux structures, quelles sont les raisons qui motivent son choix ? Quelles différences sémantiques peut-on observer entre ces deux types de schémas ?

Au sujet du causatif, Dixon (2012 : 268-269) liste trois critères présidant au choix entre emploi périphrastique et lexical :

(i) La volonté

Ce critère ne fonctionne que dans les cas où le causataire est un animé. Il peut alors contrôler l'action, à la différence des inanimés, qui ne peuvent exercer un tel contrôle. Avec la construction lexicale, il y a un transfert d'une partie du contrôle au profit du causateur. Dans le cas du schéma périphrastique, le causateur ne participe pas à l'action, il est extérieur. Dans l'exemple (64) a. (*The prince made his horse gallop*), seul le cheval est perçu comme participant au procès. C'est lui et lui seul qui effectue les mouvements nécessaires au déroulement du galop. À l'inverse, en (64) b. (*the queen occasionally galloped her horse*), le cheval est certes l'agent du procès car il effectue les diverses étapes nécessaires à son déroulement, mais le causateur est également présenté comme un participant à part entière. Une partie du contrôle sur le procès lui est transférée : c'est sa volonté et il veille au déroulement du procès. En (64) b., par exemple, on se représente les mouvements techniques effectués par la reine pour accompagner le cheval dans son galop.

(ii) La médiation

Ici se pose la question de l'impact du causateur sur le procès. La construction périphrastique implique que le causateur n'a pas d'impact direct sur le déroulement du procès. À l'inverse, la construction lexicale met en avant l'effet immédiat de l'action du causateur. Il n'y a pas d'attente. Delhem (2018 : 379) prend l'exemple du verbe *boil*, que nous utilisons ici avec des occurrences différentes :

(66) a. Indians found that the syrup tasted even better when they boiled the water off by throwing hot stones into birchbark logs filled with sap or cooking it in clay pots over a fire.

(66) b. He felt he could make the water boil around him just by being there.

En (66) a., on conceptualise l'effet de l'action du causateur comme immédiat — il y a coïncidence entre ce que fait le causateur pour arriver au résultat et le résultat lui-même. En (66) b., on perçoit les étapes nécessaires pour que l'eau bouille. Certes, le référent de *he* est bien le causateur mais ce n'est pas lui directement qui cause le phénomène. Il y a des

réactions physiques intermédiaires pour arriver au résultat. Le moyen, qui constitue cette étape intermédiaire, est d'ailleurs mentionné explicitement par le syntagme prépositionnel *by being there* : le référent de *he* existe, puis il est présent (*being there*) et cette simple présence entraîne l'actualisation du procès.

(iii) La congruence

L'emploi d'un causatif lexical implique qu'il y ait une congruence. Cette notion est définie par le Larousse comme le « fait de coïncider, de s'ajuster parfaitement ». Il nécessite que le rapport entre le causateur et le causataire soit perçu comme « facile, automatique et attendu » (Cotte 1998 : 182-183). À l'inverse, la construction périphrastique implique un rapport moins évident, nécessitant des efforts.

(67) a. While you cannot do anything about genetics or your ethnicity, there are several things you can do to make your beard grow faster and thicker.

(67) b. Tom grew a beard over the summer.

Dans les occurrences (67) a. et (67) b., le procès est le même mais l'emploi de deux structures différentes implique une variation dans la conceptualisation du procès, notamment en termes de congruence. En (67) b., le procès est vu comme naturel, simple. Les hommes ont une barbe et elle pousse, c'est une caractéristique physique commune. En revanche, en (67) a., la pousse de la barbe est perçue dès le début comme problématique puisque le co-énonciateur veut la faire pousser plus vite. En d'autres termes, il ne souhaite pas s'en remettre simplement à la génétique. Dès lors, le procès n'est plus perçu comme simple et naturel. Il devient technique, avec des conseils à appliquer. L'emploi d'un causatif périphrastique vient coder cette absence d'automatisme dans le rapport entre le causateur et le causataire.

Tâchons à présent de synthétiser ces critères en analysant une occurrence offrant un contraste :

(68) You have given me no choice. I don't want to kill your grandson, but you are going to make him die.

Cet exemple est très intéressant du point de vue de la dichotomie entre causatif lexical et causatif périphrastique. *Kill* n'est pas un verbe ergatif car le sujet de la version intransitive ne correspond pas à l'objet de la version transitive :

(69) a. Helen killed Peter.

(69) b. *Peter killed.

En revanche, il a bien une composante de causativité dans son sémantisme. Si on le décompose, ce verbe signifie le procès *to make someone dead* ou encore *to cause someone to die*. Cette reformulation fait apparaître les termes *make* et *cause*. On peut alors considérer *kill* comme un causatif lexical à part entière. Il s'apparente donc bien à *make him die*, séquence présente dans la deuxième partie de la phrase. La nuance de sens entre ces deux expressions est minime, voire inexistante. En revanche, l'emploi d'un causatif lexical d'une part et d'un causatif périphrastique d'autre part attire l'attention.

Replaçons cette phrase dans son contexte. Un homme est interrogé par l'un de ses ennemis, qui menace de tuer son petit-fils s'il ne lui donne pas les informations dont il a besoin. Nous avons vu que l'emploi lexical se caractérisait par (i) un transfert de la volonté au causateur, (ii) un effet immédiat de l'action du causateur et (iii) une conceptualisation du procès comme automatique et facile. L'emploi de *kill your grandson* en début de phrase semble donc cohérent, à la place de *make your grandson die*. En effet, la volonté n'est en aucun cas celle du causataire (le petit-fils), qui est sacrifié par le causateur. C'est uniquement ce dernier qui est à l'origine du procès et qui exerce sa volonté. Le critère (i) est donc respecté.

Par ailleurs, l'accent est mis sur l'immédiateté de l'action. Avec la construction lexicale, le causateur est présenté comme ayant un impact direct. Ici, *kill* met en lumière le fait que le petit-fils soit à la merci de l'énonciateur, qui peut choisir de le tuer immédiatement, sans intermédiaire. Cet emploi est donc en harmonie avec l'occurrence, qui relève de la menace, et souligne la toute puissance du causateur dans cette situation.

Enfin, l'immédiateté dont nous venons de parler va de pair avec la conceptualisation du procès comme facile. Le causateur n'éprouve aucune difficulté à effectuer le procès (car il a une arme ou un moyen de mener son opération à bien) et le causataire n'a pas son mot à dire. Cela rend le procès automatique, car aucun obstacle ne vient empêcher sa réalisation.

L'emploi du causatif lexical *kill* est donc cohérent au regard des critères que nous avons vus plus haut. Qu'en est-il de *make him die*, structure plus marquée ? Le critère (i), qui concerne la volonté, implique que le causataire garde le contrôle sur le procès, quand le causateur lui est extérieur. Il faut souligner que le causataire n'est pas à l'origine du procès pour autant ; c'est bien le causateur qui souhaite son déroulement. Cependant, à l'inverse des constructions lexicales, il n'y a pas de transfert du contrôle entre le causataire et le causateur : seul le premier accomplit le procès. Ici, cela semble pertinent, car c'est bien le petit-fils qui est en péril et risque de mourir. Le grand-père reste extérieur au procès et ne l'influence que parce qu'il en est l'origine potentielle, son silence risquant de provoquer la mort de son petit-fils. Cette nuance importe peu à son tortionnaire et l'emploi de la structure causative est un moyen de faire ce raccourci. Si le grand-père refuse de parler, alors il sera la cause directe de la mort de son petit-fils. Il est présenté comme étant à l'origine du procès, ce qui participe à la stratégie de manipulation de l'énonciateur.

Le second critère examine la médiation. Avec un emploi causatif périphrastique, l'énonciateur indique une relation médiate entre le causateur et le procès. Il y a des étapes intermédiaires nécessaires au déroulement de l'action, entre la prise de décision du causateur et l'achèvement du procès. En d'autres termes, le causateur n'affecte pas directement le causataire. Ici, le choix est particulièrement pertinent puisque c'est l'énonciateur lui-même qui est le maillon de la chaîne entre le grand-père et son petit-fils. L'origine du procès est le silence du grand-père, le résultat est la mort du petit-fils et le chaînon manquant est le meurtre, perpétré par l'énonciateur. Il n'y a donc pas de contact direct entre le causateur et le causataire, expliquant l'emploi de la structure périphrastique.

Enfin, le dernier critère, central pour distinguer les deux emplois causatifs, s'intéresse à la congruence. La structure périphrastique met l'accent sur l'effort requis pour accomplir le procès, à la différence de la construction lexicale, qui marque un rapport d'automaticité. Ici,

cette absence de congruence peut s'expliquer de plusieurs manières. La première est l'absence de rapport visible et évident entre le silence du grand-père et la mort de son petit-fils. Tout silence n'entraîne pas la mort, ce n'est pas un résultat attendu. Seul ce contexte précis de menace et de chantage peut entraîner un tel rapport de cause à effet. En outre, la non-congruence peut également se retrouver dans l'absence de volonté d'accomplir le procès de la part du grand-père, qui contraste avec sa fonction de causateur au sein de la structure causative. Le grand-père ne souhaite pas la mort de son petit-fils et le rapport est donc loin d'être automatique et facile. Notons que cette dernière remarque rejoint les deux premiers critères car elle fait appel à la notion de volonté — (i) —, mais également à l'absence d'immédiateté entre la décision du causateur et le déroulement du procès — (ii). C'est précisément parce qu'il ne s'agit pas directement de la décision du causateur (mais seulement d'une conséquence de son silence, même si l'énonciateur ne présente pas les choses ainsi) que le procès n'est pas simple et sans obstacle. Il apparaît donc que le choix d'une structure périphrastique soit ici en cohérence avec les critères vus plus haut.

3.4.2 Application des critères au schéma capacitif et aux gloses périphrastiques

Après cette analyse d'occurrence plus précise, nous souhaitons appliquer les trois critères cités plus haut à la structure capacitive. Nous avons noté des parentés entre causatif et permissif. Il semblerait donc logique que les critères s'appliquent aussi à l'emploi capacitif. Prenons comme exemples les occurrences suivantes :

(70) Magic tent: an invisible tent that allows 4 people to sleep in it with relatively little chance of discovery.

(71) Spacewise, the teepee is perfect for two hikers and their gear, and could sleep three in a pinch.

Ici, nous sommes en présence de deux types d'énoncés. En (70), la construction est périphrastique car deux propositions (régies par *allow* et *sleep*) expriment la capacité. En (71), l'énoncé est monopropositionnel, avec un codage lexical de la capacité *via* l'emploi transitif du verbe *sleep*. Afin d'éviter les termes « causateur » et « causataire » (qui, comme leur

forme l'indique, n'ont de sens que dans le cas d'un énoncé causatif), nous appellerons « contenant » le lieu dénoté par le sujet et « agents » les animés humains dits par le complément post-verbal.

Si l'on se réfère à nos analyses précédentes, l'occurrence périphrastique (70) devrait présenter le procès de la manière suivante :

- (i) le contenant est extérieur à l'action, n'y participe pas. Seuls les agents contribuent à la réalisation du procès ;
- (ii) le contenant n'a pas d'impact direct sur la réalisation du procès ;
- (iii) il y a un manque de congruence, la réalisation du procès est moins automatique qu'avec l'emploi lexical.

À l'inverse, dans l'occurrence capacitive en (71), nous devrions retrouver :

- (i) un transfert de l'implication dans l'action au référent du sujet, le contenant ;
- (ii) un impact direct du contenant dans la réalisation du procès ;
- (iii) une forme d'automatisme dans le déroulement du procès.

Le critère de la volonté est difficilement applicable car le contenant est inanimé. Il ne peut donc pas y avoir de transfert de volonté entre le contenant et les agents. En revanche, on peut transposer le raisonnement en termes de types de possible. En effet, en (71), la capacité est présentée comme émanant directement du tipi. Dès lors, il y aurait bien un transfert, non pas de la volonté mais des caractéristiques rendant le procès possible. Ce n'est pas seulement que les animés humains dénotés par l'objet sont capables de dormir, c'est aussi que le contenant est fait de telle manière que la capacité émane de ses caractéristiques physiques (taille, disposition...). Cependant, ce raisonnement connaît une limite car ce type de possible semble aussi se retrouver en (70). En effet, la tente est présentée comme un moyen pour les

campeurs d'avoir un abri et la capacité semble également provenir directement du contenant. Le contraste n'est donc pas saisissant entre l'emploi périphrastique et l'emploi lexical. Ce constat est à lier également au deuxième critère, celui de la médiation. En affirmant que la capacité provient directement du contenant, on met en lumière une relation immédiate entre le contenant et les agents puisque ces derniers peuvent accomplir le procès directement grâce aux caractéristiques du contenant. De la même manière, le contraste entre (70) et (71) n'est, à notre sens, pas très marqué de ce point de vue-là.

Le dernier critère est celui de la congruence. De prime abord, la différence entre les deux occurrences n'est pas très marquée à cet égard. Aucun des deux procès n'est présenté comme plus automatique que l'autre. Nous postulons cependant que le caractère non prototypique de la tente mentionnée en (70) favorise l'emploi périphrastique par rapport au capacitif. Ce n'est pas l'association entre *tent* et *sleep* qui n'est pas automatique — comme nous l'avons souligné, le lien entre ce contenant et ce procès est assez naturel. Cependant, le procès *sleep* est précisé grâce au syntagme prépositionnel *with relatively little chance of discovery*. De plus, la tente est qualifiée de magique. En mentionnant le procès, l'énonciateur précise le pouvoir de cette tente par rapport à une tente classique. Dès lors, l'absence d'automatisme peut être liée au caractère inhabituel de la tente et du procès associé. On n'associe pas nécessairement une tente magique à cette propriété en particulier. Elle doit être explicitée : la tente est magique car elle rend ses utilisateurs invisibles. Par ailleurs, la tente est présentée comme offrant une permission supplémentaire par rapport à une tente normale — elle permet de dormir *et* de ne pas être découvert. En employant la périphrase, l'énonciateur est plus à même de mettre en lumière la permission (qui est double, dans ce cas précis) car il la code de manière explicite, avec *let*.

Notons enfin que la notion de congruence est absolument centrale dans l'analyse du capacitif. L'emploi lexical du verbe pour exprimer la capacité est soumis à ce rapport d'automatisme. Pour être employé au sein d'un énoncé capacitif, le procès dénoté par le verbe doit être naturel pour le référent du sujet et correspondre au programme de l'artefact en question. En cela, il y a une congruence réelle entre le sujet et le verbe. En revanche, cette automatisme du rapport sujet-verbe n'est pas nécessaire dans le cas des emplois périphrastiques, comme nous pouvons le constater dans l'exemple suivant :

(72) This stunning tent allows two people to enjoy the outdoor.

Le procès dénoté par *enjoy* n'est pas associé au référent du sujet directement. Une tente est avant tout faite pour dormir et non pour permettre de se divertir lors d'une excursion dans la nature. La congruence entre le sujet et le verbe est donc assez faible. La version lexicale monopropositionnelle de l'emploi périphrastique en (72) serait la suivante :

(73) *This stunning tent enjoys two people.

Cet emploi est impossible en anglais, précisément au nom du principe de congruence. Le sujet et le verbe ne sont pas assez liés et le rapport d'automaticité entre les deux n'est pas assez fort pour permettre une version monopropositionnelle. Le contraste est donc très marqué ici. Tous les verbes peuvent être employés à la suite de *allow* ou *let* dans la version périphrastique mais seul un verbe peut être utilisé au sein de la version lexicale (celui qui dénote le procès le plus naturel pour le contenant). Dès lors, si les deux premiers critères de différenciation ne semblent pas très pertinents dans le cadre de l'expression de la capacité, le dernier est absolument central.

3.4.3 Échelle de compacité

Nous souhaitons conclure cette analyse en nous intéressant à l'échelle de compacité (Dixon 2012 : 281) qui se dessine entre emplois lexicaux et emplois périphrastiques au sein des énoncés capacitifs (et, par extension, causatifs). L'emploi lexical est le plus compact car il consiste en une structure monopropositionnelle qui contient un seul verbe pour coder à la fois la capacité (ou la cause) et le procès qui en résulte. Nous notons qu'au sein des énoncés capacitifs lexicaux, certains sont encore plus compacts que d'autres — ceux qui ne contiennent pas de modal. On note la présence d'un auxiliaire de modalité dans certaines occurrences mais il est toujours facultatif et vient redoubler le sémantisme de la structure capacitive, dans un processus d'harmonie modale. Il y a donc un marqueur dédié à la capacité mais il est secondaire dans la construction de la modalité — c'est bien la structure elle-même qui la code principalement, le modal n'étant pas nécessaire ici.

Enfin, l'emploi périphrastique est le moins compact car il contient un verbe dédié à la capacité et un verbe dénotant le procès lui-même. Sa structure bi-propositionnelle est donc plus analytique. De même, au sein des capacitifs lexicaux, certains capacitifs périphrastiques sont plus compacts que d'autres : c'est le cas de ceux en *let*. Selon Cotte (1998 : 176), le rapport construit par *let* entre S1 et S2 est global. À l'inverse, *allow* signifie « accorder à un autre le droit ». La fonction de cible de S2 est donc beaucoup plus marquée et cela se retrouve dans la syntaxe : *let* n'est pas suivi de *to*, alors que *allow* l'est. Ce *to*, qui indique la marche vers l'actualisation, code le rôle de cible de la permission, absent dans les constructions en *let*, moins précises et peu sensibles à la fonction de cible de S2. *Allow* construit donc un rapport séquentiel et analytique alors que *let* marque un rapport plus global et synthétique.

Analytique		Synthétique	
→			
Énoncés périphrastiques en <i>allow</i>	Énoncés périphrastiques en <i>let</i>	Énoncés capacitifs lexicaux avec modal	Énoncés capacitifs lexicaux sans modal
<i>The table allows 8 people to sit.</i>	<i>The table lets 8 people sit.</i>	<i>The table can sit 8.</i>	<i>The table sits 8.</i>

FIG. 3 : GRADIENT DE COMPACTÉ DU CAPACITIF

Comme le souligne Cotte (1998 : 183-184), « la construction monopropositionnelle est à la pointe extrême d'un continuum allant du plus analytique au plus synthétique, du séquentiel au simultané, du fragmenté au condensé. » En cela, il y a une forme d'iconicité à l'œuvre. Bottineau (2003 : 209) définit ce phénomène comme le fait qu'un marqueur livre visuellement ou auditivement une représentation de ce qu'il dénote. Avec la structure périphrastique, tous les maillons de la chaîne sont codés par un marqueur différent. Il y a un éclatement dans l'expression de la capacité en plusieurs verbes. À l'inverse, dans les emplois lexicaux, la capacité est exprimée avec un seul verbe. Nous lions cette compacité à la notion de congruence entre le sujet et le verbe, évoquée précédemment et centrale dans notre étude. Il y a une motivation sémantique à employer une structure synthétique. La compacité de

l'emploi lexical, plus simple formellement, est mimétique de l'automaticité des rapports qui se jouent entre sujet et verbe. Les énoncés capacitifs lexicaux, puisqu'ils sont à la pointe du continuum, codent l'immédiateté de cette relation.

Il n'est pas surprenant que la notion de congruence soit celle qui s'applique le mieux au schéma capacitif. En effet, l'opération de permission repose sur une relation d'automaticité. Il existe des situations de permission diverses. Pour permettre le déroulement d'un procès, S1 peut lever un obstacle mais également ne rien faire, ne pas s'opposer. Nous retrouvons ces deux sens du verbe « permettre » dans *Le Petit Robert de la langue française* (2015). Cependant, ceci ne suffit pas à générer l'actualisation du procès. S2 a également son rôle à jouer : il doit vouloir le procès et être sur le point de l'accomplir pour pouvoir bénéficier de la permission. Si l'actualisation du procès n'est pas souhaitée par S2, la permission est inutile. Il s'agit donc d'une rencontre entre une absence d'obstacle générée par S1 et une volonté d'actualiser le procès de S2. Or le verbe capacitif dénote un besoin primaire. En d'autres termes, ils sont ce que les personnes veulent *naturellement*. Le contenant permet donc la réalisation d'une volonté automatique, naturelle des animés humains. La structure capacitive se fonde donc sur une relation de congruence entre deux entités nominales : il y a une coïncidence entre les propriétés du sujet, qui donnent les moyens au procès de se dérouler et la volonté de l'animé humain de réaliser ce procès pour assurer sa survie.

Dans la première moitié du deuxième chapitre, nous avons tâché d'analyser les modalités à l'œuvre dans les énoncés capacitifs. Nous considérons ce schéma comme le résultat de la condensation d'une glose plus prototypique contenant *can*. La présence de ce modal dans la glose initiale nous permet d'établir que nous sommes en présence d'une modalité de type possible, laissée implicite dans les énoncés capacitifs au niveau formel mais bel et bien existante. Ce possible doit être compris comme une compétence interne, présentée comme émanant directement du référent du sujet. En thématissant le contenant, l'énonciateur lui octroie un statut sémantico-pragmatique plus fort (il est le thème du discours, ce dont on parle), reflété par une promotion au niveau syntaxique (passage du rôle d'argument facultatif à celui d'argument à part entière). Au cours de cette thématisation, le possible évolue également. Par un phénomène d'hypallage, son origine se situe non plus dans le monde

extérieur mais dans le référent du sujet lui-même. Suite à l'analyse du possible, nous avons pu nous intéresser au permissif, c'est-à-dire à ce qui est rendu possible. Le capacitif en est une expression mais d'autres formulations sont à disposition de l'énonciateur pour l'exprimer, notamment de manière moins condensée (codage périphrastique). En cela notamment, le permissif se rapproche du causatif. Nous avons essayé de mettre en lumière les différents critères présidant au choix du capacitif par rapport à d'autres types de schémas. Nous souhaitons à présent nous intéresser au second grand volet sémantique de la structure : la quantification du possible, présente principalement dans le complément post-verbal.

4. Expression d'une capacité quantifiée

Dans le schéma capacitif, la contenance est quantifiée explicitement. Il s'agit d'une propriété définitoire de la structure. Cette quantification est incarnée majoritairement par le constituant de droite. Pour le moment, nous avons simplement mentionné les différentes formes que peut prendre le complément post-verbal (dans la cinquième partie du premier chapitre de ce travail), sans nous attarder sur le processus de quantification lui-même. En nous y intéressant plus en détail, nous pourrions non seulement mieux comprendre les mécanismes à l'œuvre lors de la quantification du volume attribué au contenant, mais aussi préciser les étiquettes linguistiques que nous avons utilisées jusqu'ici. Pour rappel, nous parlons pour le moment d'objet ou de complément post-verbal pour le constituant de droite. D'un point de vue syntaxique, nous considérons le quantifieur comme déterminant s'il est suivi d'un nom et comme pronom s'il est seul dans le syntagme. Nous tâcherons ici d'étudier plus avant la quantification pour préciser le rôle de ce constituant.

4.1 Quantification : définitions et marqueurs

4.1.1 Quantification, dénombrement, degré

Si nous avons déjà évoqué les marqueurs de quantification, nous n'avons pas encore caractérisé précisément le processus de quantification. Ce dernier est difficile à définir, alors qu'il est au cœur du système cognitif de l'être humain. Lakoff & Johnson (1985 : 76) parlent

de « passion » des humains pour la quantification. D'un point de vue psychologique, Camos & al. (1999 : 624) décrivent le dénombrement comme une opération « cognitivement peu coûteuse » pour l'adulte car elle est automatisée dès l'enfance. Enfin, Cassirer (1953) affirme que le nombre fait partie de la triade constitutive de notre système de pensée avec le temps et l'espace. Au vu de la place essentielle qu'occupent le dénombrement et la quantification dans notre système cognitif, il semble logique que ces procédés aient également une place centrale dans la langue. Commençons par établir une distinction entre ces deux opérations, ainsi qu'entre la quantification et le degré, qui est une notion parente.

Lapaire & Rotgé (2002 : 79) définissent le dénombrement comme le fait de fournir un nombre, de compter, et la quantification comme le fait d'indiquer une quantité. De ce point de vue, le dénombrement constitue une sous-catégorie de la quantification, indiquant une quantité plus précise par le biais d'un numéral. On note ici une certaine circularité des définitions, « dénombrement » étant défini par le terme « nombre » et « quantification » par le terme « quantité ». Ceci est lié au statut de primitifs sémantiques des marqueurs linguistiques exprimant la quantification. Pour rappel, Goddard, dans son tableau de 2011³⁸ répertoriant les primitifs sémantiques, cite notamment *one, two, some, all, much/many* et *little/few*. En effet, il est difficile de définir « deux » sans avoir recours à « un » ou « trois ». Citer ces chiffres, qui appartiennent au même paradigme que celui qu'on essaie de définir, n'en dit pas beaucoup plus sur ce dernier et vient complexifier la notion en lui ajoutant des paramètres qui relèvent eux aussi des primitifs sémantiques. Dès lors, toute tentative de définition de la quantification se heurte à une certaine circularité. Néanmoins, en tant qu'opération intégrée depuis l'enfance, la quantification est un processus universellement compréhensible. Selon Kennedy (1987 : 265), l'estimation de la quantité est l'une des choses que nous exprimons le plus lorsque nous parlons. Dans son étude, il liste quatre types de quantification possibles : la quantification spécifique (*one, no one, a single, all...*), non spécifique (*some, any, enough...*), relative (les comparaisons explicites) et la mesure et le calcul de quantité (*average, monthly...*). Il met également en lumière l'expression métaphorique de la quantification, avec les exemples *an insipid total* et *a modest increase*. Dans ces syntagmes nominaux, les adjectifs *insipid* et *modest*, habituellement réservés à la qualification d'animés humains, expriment métaphoriquement une quantité faible. Après une étude de corpus, Kennedy (1987)

³⁸ Source : https://www.academia.edu/9733414/Chart_of_NSM_Semantic_Primes_v15_

conclut que 14% des occurrences uniques expriment la quantification. Dans la très grande majorité des cas, l'énonciateur a recours à des marqueurs de quantification non spécifiques et non explicites pour exprimer une quantité non définie ou du degré (que Kennedy considère comme une sous-catégorie de la quantification). Cette présence importante de l'expression de la quantification nous permet de valider statistiquement le fait que cette opération soit prépondérante chez l'être humain.

Comme nous l'avons souligné, Kennedy (1987) considère le degré comme un sous-domaine de la quantification. Sans nécessairement parler de sous-catégorie, de nombreux auteurs notent la parenté entre le degré et la quantification (Jackendoff 1977, Paradis 1997). Payne & Huddleston (2002 : 393) classent les quantifieurs *many*, *few*, *much* et *little* parmi les déterminants de degré (*degree determinative*). En effet, les termes « quantité » et « quantification » d'une part et « degré » et « gradation » d'autre part ne sont pas strictement synonymes, mais les deux notions font appel au concept de mesure. Il n'est donc pas surprenant que de nombreux auteurs considèrent que le degré appartient au paradigme de la quantité.

Cependant, quantité et degré diffèrent par certains aspects. Mignot (communication personnelle) explique que la quantité peut être plus précise lorsqu'elle est numérale. Barker-Plummer & al. (1999 : 232) parlent dans ces cas-là d'« affirmation numérique » (*numerical claim*). Le degré s'applique à des entités non comptables et plus particulièrement à des adjectifs. Il est donc moins précis car il ne dénombre pas spécifiquement. Par exemple, l'énonciateur est moins précis lorsqu'il dit *It's very hot* que *It's 40°C*. Par ailleurs, le degré est plus subjectif et relève plus de son jugement personnel. Il est facile de vérifier objectivement que la température est de 40°C. En revanche, le fait qu'il fasse très chaud peut être contredit par une personne à la sensibilité différente. Le degré implique également un parcours d'une échelle d'intensités, classées par grandeur (Sapir 1944 : 93). Par échelle, nous entendons un ensemble de valeurs classées par ordre croissant au vu d'un critère donné. L'échelle est donc orientée (Kennedy & McNally 2005). Cette notion est valable pour le degré, qui est dynamique puisqu'il implique un parcours de l'échelle, mais aussi pour la quantification, qui évalue précisément un point sur l'échelle. À ce sujet, Payne & Huddleston (2002 : 386) parlent de cardinalité exacte (*exact cardinality*). Nous reviendrons sur cette remarque dans la

sous-partie 4.2. Enfin, selon Sapir (1944 : 93), la gradation intervient avant la mesure et le dénombrement : « Les jugements de quantité formulés avec des unités de mesure ou des nombres présupposent nécessairement un jugement antérieur de degré, qu'il soit implicite ou explicite » (*Judgments of quantity in terms of units of measure or in terms of number always presuppose, implicitly or explicitly, preliminary judgments of gradation*). Pour affirmer que A est plus grand que B de deux centimètres, il faut déjà avoir noté que A est plus grand que B. Pour Sapir (1944), le dénombrement fait donc partie du degré et non l'inverse (comme suggéré par Kennedy 1987). Le chiffre 4 ne fait sens que si on le compare aux autres chiffres et que l'on parcourt l'échelle ordonnée à laquelle il appartient. Il fait partie d'une série d'éléments relatifs. Pour expliquer cela, Sapir (1944) a recours à la notion d'enveloppement : si un élément A peut être enveloppé par un élément B, cela signifie que A est plus petit que B.

En somme, le dénombrement est une occurrence de la quantification, elle-même parente de la notion de degré. En effet, ces processus impliquent tous la notion de mesure sur une échelle. Les énoncés capacitifs ne relèvent pas du degré mais du dénombrement car ils attribuent une capacité quantifiée numériquement au référent du sujet :

(74) One excellent candidate for your consideration is the Chevrolet Corsica (\$10,545), a true compact sedan that will seat five adults and have room for their luggage.

Ici, l'enjeu pour l'énonciateur n'est pas d'apporter une précision de degré, ni même de quantifier le volume de la voiture de manière imprécise (*a big compact sedan, a compact sedan that seats many...*), mais de donner une quantification précise, *five adults*. Il parcourt l'échelle ordonnée des grandeurs et s'arrête sur la valeur « 5 ». Cette dernière enveloppe les valeurs inférieures : si cinq personnes peuvent prendre place dans la voiture, un nombre moindre de personnes le peut également. Il est cependant attendu de l'énonciateur qu'il donne le nombre maximum de personnes pouvant s'asseoir dans la voiture, pour respecter le principe de coopération (*cooperation principle*) établi par Grice (1975 : 307). Il se fonde sur quatre maximes : quantité, qualité, relation/pertinence et manière. Si l'énonciateur suit le principe de coopération et les maximes, son intention communicationnelle est claire aux yeux du co-énonciateur et la conversation remplit son rôle informationnel. Les maximes qui nous

intéressent plus particulièrement ici sont les maximes de pertinence et de qualité. La première est résumée par Grice (1975 : 308) comme suit : « soyez pertinent » (*be relevant*). L'auteur développe cette idée plus loin (Grice 1975 : 309) : « J'attends d'un interlocuteur que sa contribution soit appropriée aux nécessités immédiates de chaque étape de la transaction [verbale]. » (*I expect a partner's contribution to be appropriate to the immediate needs at each stage of the transaction.*) En vertu de cette maxime, l'énonciateur doit donner des informations pertinentes à un moment spécifique de la conversation. La seconde maxime qui nous intéresse est celle de qualité. Elle implique de dire la vérité, c'est-à-dire de ne pas donner des informations dont on ignore la véracité ou dont on sait qu'elles sont fausses (Grice 1975 : 308). Appliquons ces deux maximes aux énoncés capacitifs et plus particulièrement à l'expression de la quantification dans le schéma :

(75) All the rooms sleep two and are very comfortably furnished with TV, air-conditioning and private bath, shower and WC.

Le co-énonciateur peut comprendre l'exemple (75) de deux manières différentes :

- (i) l'énoncé dit que deux personnes peuvent dormir dans la chambre, *mais pas plus* ;
- (ii) l'énoncé dit que deux personnes peuvent dormir dans la chambre, *mais pas moins*.

Toute autre interprétation du quantifieur violerait la maxime de qualité : si la chambre ne peut pas accueillir deux personnes car elle est trop petite, alors l'énoncé (73) est un mensonge. Le cas (ii) n'est pas strictement faux. Comme nous l'avons vu plus haut, si la chambre peut accueillir deux personnes, alors elle peut en accueillir une, en vertu du principe d'enveloppement de Sapir (1944). Cependant, on peut se demander pourquoi l'énonciateur dirait qu'une personne seulement peut dormir dans la chambre alors que l'enjeu pour les énoncés capacitifs est de prédiquer une propriété de contenance du référent du sujet, formulée comme une grandeur maximale. En n'exprimant pas l'unité de mesure maximale mais en s'arrêtant en chemin sur l'échelle, l'énonciateur viole la maxime de pertinence : si le co-énonciateur souhaite connaître la capacité d'accueil de la chambre, l'énonciateur doit lui donner une grandeur maximale. C'est donc le cas (i) qui obéit au principe de

coopération : pour être pertinent et ne pas mentir, l'énonciateur doit donner le nombre maximum exact de personnes (jouant le rôle d'unités de mesure) pouvant effectuer un procès donné dans le contenant. C'est seulement lorsque cette condition est remplie que le processus de quantification peut être considéré comme valable.

4.1.2 Dénomination des marqueurs de la quantification

Maintenant que nous avons étudié les différents mécanismes à l'œuvre lors de la quantification, passons aux marqueurs linguistiques permettant de la coder. Lors de nos lectures, nous avons remarqué que de nombreux écrits s'intéressent davantage aux quantifieurs qu'à la quantification elle-même. Kennedy (1987) insiste sur la différence entre ces deux catégories : la quantification est une catégorie sémantique, exprimée par des marqueurs variés. Il n'y a pas de partie du discours unique pour l'expression de la quantité, même si on note une corrélation entre l'expression de la quantité et l'emploi de déterminants (Payne & Huddleston 2002 : 358). Les quantifieurs constituent un groupe de marqueurs dénotant une quantité et/ou du degré. Étudier les quantifieurs implique donc de s'intéresser à une classe grammaticale. La quantification, elle, est une notion avant tout sémantique — tout marqueur impliquant une quantité peut y être rattaché.

Au fil de nos lectures, nous avons listé les parties du discours susceptibles d'exprimer la quantification. Selon une acception large du terme « quantifieurs », la catégorie contient les éléments suivants.

- (i) Des déterminants, y compris numéraux (comme dans les énoncés capacitifs) — *some students, two people*.
- (ii) Des pronoms (sur lesquels nous reviendrons plus tard dans ce paragraphe) — *many are wrong about this*.
- (iii) Des adverbes car ils peuvent exprimer le degré, souvent considéré comme une sous-catégorie de la quantification — *she was very sick*.

- (iv) D'autres parties du discours moins spécialisées peuvent également coder une composante de quantification. On pense notamment à certains noms (comme *heap* dans *heaps of trouble*, décrit comme un « syntagme de mesure » (*measure phrase*) par Dodge & Wright (2002)), adjectifs (*numerous, galore...*), ou encore verbes. Bach & al. (1999) incluent ces derniers en avançant qu'ils sont porteurs de temps et d'aspects capables de donner une interprétation quantitative au procès (s'il est répété, dans *She kept sneezing*, par exemple).
- (v) Le morphème du pluriel *-s* code une quantification. Il exprime la notion de « plus que un » (Quirk & al. 1985 : 297), le pluriel étant la marque d'un regroupement cognitif préalable.

Nous notons donc que les étiquettes et les typologies varient grandement d'un auteur à l'autre. Pour adopter une perspective différente, nous pouvons avoir recours à la notion de rang, telle qu'elle est théorisée par Jespersen (1933 : 78-92). Il distingue trois rangs pour les parties du discours, en termes d'importance de la référence dans la construction du message linguistique :

- (i) le rang 1 concerne généralement les noms ;
- (ii) le rang 2 est occupé par les adjectifs, la plupart du temps ;
- (iii) le rang 3 concerne les adverbes.

Les expressions de quantification sont prototypiquement des entités de rang 2, qui ne dénotent pas une entité mais participent à la construction de la référence. Cependant, on note une modification de la hiérarchie dans le schéma capacitif :

(76) The boat sleeps four adults, and offers handmade teak cabinetry.

(77) The plane flies 220.

En (76), le volume de l'entité de rang 1 dénotée par *the boat* est dit par le syntagme nominal *four adults*, lui-même constitué d'une entité de rang 2, *four*, et d'une entité de rang 1, *adults*. Cependant, en (77), on remarque que le nom tête est omis dans le complément post-verbal, comme c'est souvent le cas. Il y a donc une promotion du quantifieur au rang 1. Jespersen (1933 : 81) note d'ailleurs qu'il est possible pour les quantifieurs d'être utilisés comme parties du discours de rang 1. L'emploi des étiquettes « rang 1 », « rang 2 » et « rang 3 » est utile car elle permet d'éviter les problèmes de classification linguistique des marqueurs, dus à la variété des typologies présentées dans la littérature existante. Par ailleurs, l'emploi d'une hiérarchie explicite permet de mettre en avant la saillance de certaines entités dans le processus de quantification, notamment lors de l'omission du nom tête dans le complément post-verbal. Le quantifieur prend alors toute son importance puisqu'il est le seul constituant du syntagme. Cela se reflète dans sa classification : il devient entité de premier ordre. Nous reviendrons sur cette promotion du rôle attribué au quantifieur en 4.2.2.

4.2 Analyse des différents types de compléments post-verbaux

4.2.1 Description des échelles correspondant aux différentes formes

Nous reprenons ici la typologie formelle présentée en 5.2.1 du premier chapitre de cette thèse et nous proposons une analyse plus poussée des différents types de compléments post-verbaux.

(i) Quantification précise (664)

- (a) numéral seul (498)
- (b) numéral + nom (160)
- (c) numéral + adjectif (+ nom) (4)
- (d) *another* + numéral (1)
- (e) article indéfini *a* + numéral ordinal (1)

(ii) Fourchette précise (94)

- (f) numéral + *to* + numéral (+ nom) (74)
- (g) numéral + *or* + numéral (+ nom) (20)

(iii) Fourchette (orientation vers le haut de l'échelle) (9)

- (h) numéral + *or more* (+ nom) (4)
- (i) *more than* + numéral + nom (2)
- (j) *as many as* + numéral + nom (1)
- (k) *up to* + numéral (2)

(iv) Approximation (1)

- (l) numéral + *or so* + nom (1)

Nous souhaitons tout de suite traiter les cas ponctuels (d), (e) et (l)³⁹, présentés ci-dessus. En effet, malgré leur caractère unique, une étude rapide montre qu'ils sont en fait plus prototypiques qu'il n'y paraît. Voici les occurrences correspondant aux cas (d) et (e) :

(78) The dining room seats 50, and an adjoining outdoor patio surrounded by a bright yellow railing seats another 20.

(79) This simple shelter (one-pole design) will comfortably sleep two hunters, and could squeeze in a third.

Nous remarquons que le caractère très ponctuel des formes « *another* + numéral » et « article indéfini *a* + ordinal », présentes uniquement dans ces deux occurrences, tient essentiellement au contexte à gauche. En (78), on note la proposition coordonnée *the dining room seats 50*, qui permet l'utilisation de *another* plus loin dans la phrase. L'emploi de ce morphème permet de marquer une augmentation de la capacité d'accueil grâce à la terrasse tout en codant une forme d'inclusion au lieu dans son ensemble. L'énonciateur aurait pu dire *The restaurant seats 70*, en ajoutant éventuellement *50 inside and 20 on the patio*. En employant *another*, c'est comme s'il considérait les 20 places extérieures comme un bonus par rapport à l'intérieur, déjà grand. L'adjectif permet donc d'augmenter la capacité et de pointer en direction de la limite haute de l'échelle numérique.

³⁹ Nous ne parlerons pas de (j) ici, même s'il ne concerne qu'une occurrence, car il nous semble très prototypique de la catégorie « Fourchette (orientation vers le haut de l'échelle) ». Nous l'intégrerons à notre analyse plus tard dans ce paragraphe.

En (79), c'est la présence de *will comfortably sleep two hunters* qui entraîne la forme « article indéfini + numéral ordinal ». L'ordinal prend son sens par rapport au complément post-verbal, *two*, qui est très prototypique. Nous avons déjà étudié cet exemple dans le paragraphe 4.2.1 du premier chapitre et avons insisté sur le contraste entre l'adverbe *comfortably* et le verbe *squeeze*, qui code une composante d'inconfort. Une glose possible de l'occurrence serait *The shelter will sleep 2 comfortably and 3 in a pinch*. Ici, comme en (76), *a third* vient coder l'addition par rapport à la proposition précédente. La troisième personne peut effectivement y dormir, mais l'abri n'est pas prévu pour. Une fois de plus, la limite haute est atteinte. Enfin, l'exemple correspondant au cas (1) est le suivant :

(80) Where once there were empty grounds surrounding four practice fields now stand tents and bleachers that seat 4,000 or so fans, concession areas and merchandise tables.

Ici, le complément est prototypique car il s'agit bien d'une forme « numéral + nom », *4,000 fans*. Cependant, l'énonciateur ajoute la locution adverbiale *or so* entre le numéral et le nom et non après le syntagme, comme c'est habituellement le cas (*4,000 fans or so*). C'est simplement ce positionnement non prototypique qui confère au complément une forme peu habituelle. Dès lors, les trois exemples ponctuels présentent en fait un caractère prototypique malgré leur forme *a priori* surprenante. En (78) et (79), le complément vient faire écho à un complément plus typique dans une proposition coordonnée. En (80), c'est simplement l'ordre des constituants qui conduit à l'originalité formelle du complément. Malgré ces caractéristiques, tous trois présentent bien une quantification d'animés humains, ce qui est requis pour un complément d'énoncé capacitif.

Intéressons-nous à présent aux formes prototypiques des compléments internes.

(i) Quantification précise

La première catégorie que nous avons distinguée, qui contient le plus grand nombre d'occurrences, est celle de la quantification précise *via* des numéraux. En voici quelques exemples :

(81) I designed a kitchen table with no legs to get in my way. Two posts hold the table up-and it can seat six people.

(82) The solid-feeling G35 easily seats four tall adults.

(83) This salad will serve four as a side dish, with extra dressing left over.

Le numéral est employé comme déterminant dans les deux premières occurrences et comme pronom dans la dernière. Le syntagme nominal habituellement sous-entendu par un pronom n'apparaît pas explicitement dans le contexte à gauche. Nous ne sommes donc pas en présence du phénomène de reprise prototypiquement associé au pronom (Larreya & Rivière 2014 : 253, Mignot 2016 : 17) mais d'une référence implicite sur laquelle nous reviendrons en 5.2.4. On note un degré de précision différent dans la référence du syntagme nominal. Les référents dénotés par le complément en (81) sont simplement des personnes, sans aucun détail concernant leur âge, leur taille ou leur corpulence. Elles ne sont même pas directement nommées en (83), le pronom numéral assumant seul la référence. En (82), la référence est bien plus précise : *four tall adults*. L'adjectif descriptif *tall* fonctionne non seulement avec *adults*, mais également avec *easily*, ce qui contribue à l'harmonie sémantique de la phrase. En effet, ce n'est pas tant l'âge des personnes qui compte que leur taille car elles sont considérées comme une unité de mesure prenant une certaine place dans un contenant d'une certaine surface. Ceci est à lier au fonctionnement du nom (vu en 3.1.1 du premier chapitre). En effet, les référents discontinus sont conceptualisés comme étant dotés de limites et occupant une portion d'espace de façon exclusive (Cotte, communication personnelle). Les animés humains font partie des référents prototypiquement envisagés comme discontinus. Leur existence s'incarne donc par l'occupation d'un espace dans le monde — ou dans un contenant, dans le cas des capacitifs. Dès lors, *adults* est pertinent non pas parce qu'il signifie « une personne de plus de 18/21 ans », mais parce qu'il implique que la personne a atteint sa taille adulte et prend une certaine place. Prenons un exemple contrasté :

(84) Stowage is abundant and everywhere: under the settee, under the dinette (which will seat four to five overstuffed anglers or lots of kids) and behind the galley bulkhead.

Ici, l'unité de mesure varie. La première est un pêcheur adulte avec tout son matériel, qui prend de la place. La seconde est un enfant, de plus petite taille, sans matériel. Dès lors, par rapport à ces étalons de mesure, la quantification diffère. Là où seulement quatre ou cinq pêcheurs pourront prendre place, beaucoup d'enfants pourront s'installer. On note d'ailleurs que c'est *lots of* qui donne une indication de quantité et non un numéral précis. Ce qui importe pour l'énonciateur, c'est le fait qu'ils puissent être nombreux, plus que leur nombre exact (à la différence des pêcheurs du premier syntagme nominal). L'animé dénoté par le syntagme nominal est donc présent en tant que simple unité de mesure. Par défaut, il s'agit d'un adulte de taille et de corpulence moyennes. Cette unité est quantifiée plus ou moins précisément puis associée au contenant dénoté par le sujet pour créer l'interprétation capacitive.

Si la quantification peut être exprimée par un numéral, comme nous l'avons notamment vu dans les occurrences (81) à (84), ou par d'autres marqueurs moins précis (comme *lots of* en (84)), elle peut également être dite par une fourchette numérale. C'est la deuxième catégorie que nous avons distinguée.

(ii) Fourchette précise

Dans ces occurrences, la quantification peut être considérée comme moins exacte car elle est exprimée par une fourchette :

(85) Enos Cabell, who served as the interim athletic director before Blackwell was hired in 2001, said when he was there he helped put a plan in place to build an on-campus stadium that would seat 20,000 to 25,000.

(86) My secret ingredient for a great get-together? Definitely margaritas. All recipes serve 6 to 8.

(87) The Queen Anne also has three meeting rooms, which seat 10 to 80 people.

(88) Traverse is a full-size (ignore GM's midsize designation; they're as big as Tahoes), four-door, crossover SUV that seats seven or eight.

(89) Cabin seats six or eight in comfortable chairs that recline to full beds.

La fourchette présente dans les occurrences (85) et (86) est facilement interprétable. Dans le premier cas, il s'agit d'une approximation. Le nombre précis de personnes que le stade peut accueillir importe peu, à 5 000 personnes près. Il s'agit d'une capacité approximative envisagée pour un projet de construction. En (86), l'interprétation de la fourchette est différente mais tout aussi claire : le nombre de personnes qui peuvent être servies avec les quantités indiquées dans la recette varie selon la taille des verres, le taux de remplissage de ces derniers, si les convives souhaitent ou non se resservir... Ici, l'unité de mesure peut être considérée comme moins fixe que dans des occurrences avec *sleep* ou *seat*, notamment. En effet, *sleep* et *seat* dénotent des procès statiques qui n'épuisent pas la capacité. À l'inverse, dès que le procès signifié par *serve* a lieu, la capacité diminue. Lorsqu'un énonciateur dit *The tent sleeps two*, il s'intéresse à la tente en tant que contenant. Avec *serve*, il ne parle pas tant du pichet (le contenant) que de la boisson. Ce verbe diffère donc des autres éléments de notre liste car la permission n'émane pas du contenant lui-même (comme nous l'avons vu lors de l'étude du type de possible) mais de ce qu'il contient. Nous reviendrons sur le statut particulier de *serve* dans le troisième chapitre. Ici, cette remarque nous permet simplement de commenter l'emploi de la fourchette *6 to 8* : puisque la capacité s'amenuise à mesure que le procès est réalisé, le nombre de personnes pouvant être servies dépend du degré auquel le procès est réalisé, c'est-à-dire de la quantité servie à chaque fois. Un hôte généreux ne pourra servir que six personnes quand un autre pourra en servir huit.

La fourchette exprimée en (87) est interprétable par le fait qu'il n'y ait pas un mais trois contenants dénoté par le sujet *three meeting rooms*. Ici, le syntagme nominal quantifié englobe en fait la capacité de chaque pièce — on comprend que la plus petite peut accueillir dix personnes et la plus grande quatre-vingts. On ne connaît pas la capacité de la troisième pièce, qui est située entre les deux. Il ne s'agit donc pas d'une pièce pouvant accueillir dix à quatre-vingts personnes mais de trois salles différentes. La fourchette s'applique à un groupe d'occurrences plurielles.

Intéressons-nous à présent aux deux dernières occurrences, *a priori* similaires mais en fait assez différentes dans leur fonctionnement. Toutes deux contiennent un sujet au singulier et ne constituent donc pas un exemple similaire à (87) — l'énonciateur parle d'un seul avion en (88) et d'une seule cabine en (89). La fourchette est exprimée grâce à la conjonction de coordination *or*, qui code une alternative entre les deux éléments coordonnés. Le Collins Dictionary en ligne propose la définition suivante, qui s'applique aux exemples (88) et (89) : « On utilise *or* entre deux nombres pour indiquer que l'on donne un nombre approximatif. » (*You use or between two numbers to indicate that you are giving an approximate amount.*) C'est effectivement le cas en (88) : la taille de la voiture permet à approximativement sept ou huit personnes d'y prendre place, selon leur taille, la présence de bagages... En revanche, l'occurrence (89) est plus problématique car la conjonction lie deux chiffres non consécutifs, *six* et *eight*. L'interprétation de la fourchette comme une approximation est alors moins évidente car *six or eight* semble impliquer que l'énonciateur exclut *seven*. Pour l'inclure, il aurait prototypiquement dit *six to eight*, la préposition *to* ne codant pas une alternative comme *or* mais un déplacement (Cotte 1998 : 75). Le contexte présent sur le COCA ne nous donne pas plus d'informations sur cette formulation, aussi pouvons-nous élaborer plusieurs hypothèses.

- (i) Il s'agit en fait d'un singulier à valeur de pluriel avec une interprétation générique. Dès lors, six ou huit personnes pourraient s'asseoir selon le modèle de véhicule et ses différentes options.
- (ii) On peut imaginer une configuration double pour ce véhicule avec, par exemple, l'ajout d'un siège pour deux personnes supplémentaires. Dès lors, la capacité d'accueil de base serait de six personnes, mais pourrait être augmentée à huit grâce à cet ajout.

Dès lors, malgré une certaine homogénéité formelle (toutes ont la forme « numéral + *or/to* + numéral »), les fourchettes sont interprétables de différentes manières selon le sujet auquel elles sont associées ou leur contexte d'emploi.

(iii) Fourchette (orientation vers le haut de l'échelle)

Passons à présent à un autre type de fourchette, qui implique l'utilisation d'un seul numéral. Les numéraux cardinaux ont un ordre précis sur une échelle de un à l'infini⁴⁰. Les compléments post-verbaux de cette catégorie pointent vers le haut de l'échelle. C'est notamment le cas dans les occurrences suivantes :

(90) Note that all orders serve two or more, but half-orders are available.

(91) Wildwater's Chattooga Adventure Center has loft cottages that can sleep four and a more luxurious three-bedroom cabin that can sleep up to eight.

(92) For establishments seating more than 200 people, the fee would increase from \$189 to \$310.

Dans ces exemples, l'enjeu n'est pas de donner la capacité d'accueil exacte du contenant dénoté par le sujet mais un seuil minimum ou une quantité maximale. En cela, ces deux types de compléments codent une fourchette avec un mouvement cognitif vers le haut de l'échelle.

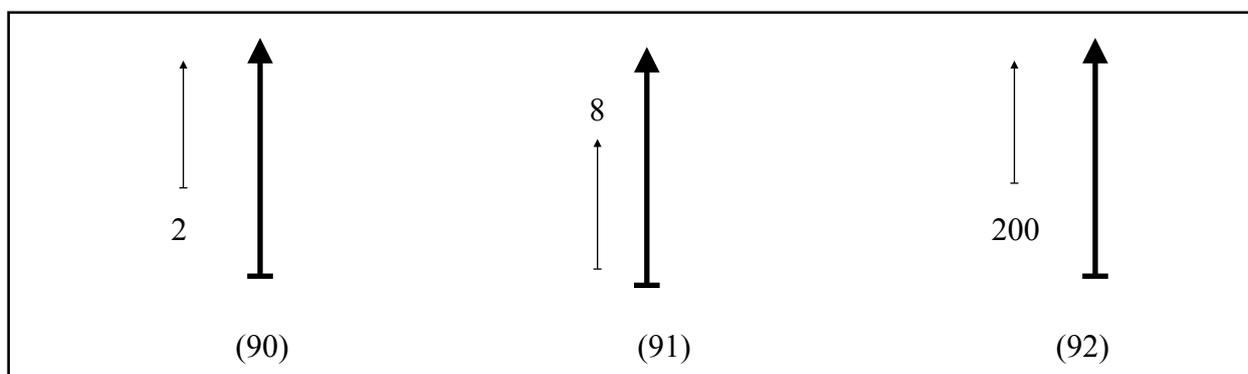


FIG. 4 : REPRÉSENTATION EN ÉCHELLES DES FOURCHETTES DÉNOTÉES PAR LE COMPLÉMENT POST-VERBAL DANS LES OCCURRENCES (90) À (92)

⁴⁰ En mathématiques notamment, on peut envisager une échelle des nombres avec comme valeur minimale moins l'infini. Cependant, cette quantité n'est pas pertinente pour notre analyse des énoncés capacitifs. En effet, comme nous l'avons vu dans le paragraphe 3.2.2 du premier chapitre, la polarité est toujours *positive* dans ces énoncés. Dès lors, une valeur négative pour le numéral semble contre-intuitive. Zéro est également exclu car si un contenant ne peut accueillir personne, sa contenance est alors nulle. Ceci est contradictoire avec la polarité positive des énoncés capacitifs.

On note que les échelles correspondant aux occurrences (90) et (92) sont très similaires : le mouvement part d'un seuil minimum et est orienté vers le haut, sans limite supérieure. L'échelle de (91) est un peu différente car le mouvement part du bas de l'échelle (un) et augmente jusqu'à huit. C'est donc un seuil maximum. Dès lors, la place du seuil varie entre (90) et (92) d'une part et (91) d'autre part, mais le mouvement est toujours orienté vers le haut, ce qui nous pousse à traiter ces occurrences ensemble. La fourchette exprimée n'est donc pas précise (avec un seuil bas et un seuil haut, tous les deux quantifiés, comme dans la catégorie (ii)), même si (91) pourrait en fait être glosé en *one to eight*. Avec ce type de complément post-verbal, c'est le mouvement vers le haut de l'échelle qui compte et non la quantification précise entre deux bornes.

Maintenant que nous avons décrit et analysé les différentes formes du complément post-verbal et les processus cognitifs de quantification à l'œuvre, nous souhaitons nous intéresser à un phénomène très présent dans notre base de données : l'omission du nom tête du syntagme nominal de droite.

4.2.2 *Emploi spécial* — fused-determiner heads avec interprétation personnelle

Sur les 790 occurrences de notre base de données, 556 (soit 70%) contiennent un syntagme nominal complément post-verbal dont le nom tête n'apparaît pas. Dans ces cas-là, nous avons jusqu'ici catégorisé le quantifieur comme un pronom. Voici quelques exemples :

(93) The all-white upstairs has domed ceilings, white-marble floors, and sleeps ten.

(94) The theater would seat 300 and host plays, theater workshops, and concerts by small musical aggregations.

(95) Shape of the table: A basic rectangle that seats six to eight.

Les exemples (93) et (94) donnent une quantité précise et la phrase (95) une fourchette numérale. Toutes les formes de compléments post-verbaux permettent l'élision du nom tête. Par défaut, nous interprétons le nom manquant comme référant à des animés humains. Le

nom *people* est donc le meilleur candidat, cette appellation étant consensuelle pour signifier les être humains et très générale puisqu'elle peut référer à tous sans distinction d'âge, de sexe...

Ceci est confirmé par une analyse statistique de notre base de données, qui nous permet de constater que parmi les 393 occurrences de complément post-verbal dont le nom n'est pas omis⁴¹, plus du tiers contiennent le nom *people*. On trouve trente-sept noms différents dans les compléments post-verbaux. Les plus représentés sont *people*, *adults* (6,1%), *passengers* (3%, uniquement dans le contexte de l'aviation), *spectators* et *guests* (2,3% chacun) et *children* (1,5%). Pour le reste des noms, nous pouvons distinguer plusieurs catégories.

- (i) Animés humains exerçant une activité de loisir (*hunters, anglers, sailors, paddlers, diners, players, fans, tourists, worshippers, visitors, patrons, customers*) ;
- (ii) Animés humains désignés en fonction de leurs relations inter-personnelles (*friends, couples*) ;
- (iii) Animés humains désignés par leur statut social ou leur métier (*owners, officials, scientists, officers, workers*) ;
- (iv) Animés humains catégorisés selon des critères biologiques (*person, men, women, kids*) ;
- (v) Animés humains désignés par un nom collectif (c'est-à-dire un nom qui réfère à un groupe d'animés, selon Larreya & Rivière 2014 : 162) (*football teams, families, a crowd*).

Le point commun évident entre ces catégories est le fait que ces noms dénotent tous des animés humains ou des groupes d'animés humains en (v). Même si nous n'avons pas

⁴¹ On remarque que le total entre les occurrences contenant un complément post-verbal avec le nom omis (556) et celles avec un complément dans lequel le nom apparaît (393) ne correspond pas au nombre global d'occurrences de la base de données (790). Ceci s'explique par le fait que certaines occurrences contiennent une forme de coordination, comme dans *When bent in the middle and leaned against a wall, one pillow seats two children — or an adult and a child — comfortably.*

trouvé d'exemple dans le COCA, il y a également des occurrences attestées dont le complément post-verbal dénote un animal, comme dans la phrase suivante :

(96) This field grazes 100 Holstein cows for an average of 210 days a year.

Ici, l'interprétation capacitive est valide. Le sujet dénote un lieu considéré comme un contenant (avec une surface) et le complément post-verbal dit l'agent du procès *graze*. La structure dans son ensemble dit une modalité du possible, avec un procès non actualisé mais dont le déroulement pourrait avoir lieu grâce aux caractéristiques du champ. Il peut donc bien y avoir un nom tête dénotant des animaux et non des animés humains, mais ces derniers sont présents dans la très grande majorité des cas.

Il peut être pertinent de nous interroger sur l'omission potentielle du nom tête (comme en (93)–(95)) lorsque le complément post-verbal dénote un animal :

(97) ?? This field grazes 100 for an average of 210 days a year.

L'occurrence (97) semble très vague voire incompréhensible. En effet, le co-énonciateur pourrait très bien ne pas comprendre de quel animal il s'agit, le poussant à répondre *Grazes 100 what for an average of 210 days a year?* Ce problème n'émerge pas lorsque le complément dénote des animés humains, même si le nom tête est omis. Par défaut, on comprend très bien qu'il s'agit de *people*. On peut s'interroger sur les raisons d'une telle différence — pourquoi l'interprétation est-elle évidente avec des humains mais beaucoup moins avec des animaux ?

Payne & Huddleston (2002 : 414) décrivent ce type d'emploi, qu'ils nomment « déterminants fusionnés avec une interprétation spéciale » (*fused determiner-heads with special interpretations*). Ils donnent les exemples suivants :

(98) a. Those who break the rules must expect to be punished.

(98) b. Few would quarrel with that assessment.

Les mots soulignés représentent des cas de fusion entre le déterminant et le nom. Derrière ces déterminants seuls, il faut comprendre *those people* et *few people*. Dans les cas où le déterminant dénote seul un animé humain, comme en (98), Payne & Huddleston (2002 : 376) parlent d'« emploi personnel » (*personal use*). Ils indiquent qu'il se retrouve également avec *many*, *all* (*All here admired her*) et *some*. Nous ajoutons à cette liste les quantifieurs numériques des énoncés capacitifs. Ces remarques nous conduisent à modifier notre catégorisation. Le quantifieur seul n'est pas un pronom mais bien un déterminant, qui a fusionné avec le nom tête. L'absence de reprise d'un syntagme nominal dans le contexte à gauche nous pousse à refuser l'étiquette de pronom, habituellement associée à ce phénomène, et à préférer celle de déterminant avec un nom omis/fusionné. Notons également qu'il ne s'agit pas non plus d'un phénomène de reprise implicite comme dans la phrase *She had two drinks but I had **three***. Dans les énoncés capacitifs, le nom omis n'est pas récupérable dans le contexte à gauche comme dans la phrase que nous venons de citer, où *drinks* est mentionné juste avant. Il ne s'agit donc en aucun cas d'une reprise mais d'une interprétation personnelle par défaut. Nous pouvons alors nous demander pourquoi c'est cet emploi qui émerge naturellement. Notre réponse est fondée sur deux constats :

- (i) les agents doivent être dotés de volition et donc être animés ;
- (ii) l'énonciateur, parce qu'il est humain, s'intéresse plus aux animés humains qu'aux inanimés ou aux animaux.

Explorons la première piste, qui concerne l'agentivité. Comme nous l'avons souligné auparavant, le complément post-verbal dénote l'agent du procès dans les énoncés capacitifs. Dans l'exemple (96), ce sont les vaches qui paissent. Selon Huddleston (2002c : 230-231), « un agent prototypique est animé et agit consciemment, de son propre gré » (*A prototypical agent is animate and acts consciously, volitionally*). Auparavant, ce même auteur (2002 : 194) remarque que « la volition implique un agent humain ou animé » (*Volition implies a human or animate agent*). Il semble donc y avoir une triade entre les notions d'agent, d'animé et de volition. Pour être agent, une entité doit effectuer un procès avec une certaine volition. Or, seuls les animés (humains ou animaux) sont dotés de volition. Ils sont donc des agents

typiques (Quirk & Greenbaum 1973 : 171). Lorsqu'ils évoquent le cas de *all*, Payne & Huddleston (2002 : 376) contrastent les exemples suivants :

(99) All here admired her.

(100) All I want is peace and quiet.

En (979), l'interprétation de *all* est personnelle — on peut remplacer *all* par *everybody*. En (100), l'interprétation est impersonnelle. Nous postulons que cette différence d'interprétation tient notamment au prédicat. Dans l'occurrence (99), *all* est en position sujet et le procès dit par *admire* implique qu'il soit doté d'une capacité à penser et à se faire une opinion. C'est uniquement le cas des animés humains, d'où l'interprétation personnelle. En revanche, dans son emploi impersonnel, *all* est suivi de la relative *I want* et du prédicat *is peace and quiet*. *Want* implique bien une volition, mais *all* n'est pas le sujet agentif de *want*. Il n'est donc pas concerné par ce trait ici. Il est en revanche le sujet de *be*, mais ce verbe n'implique pas une quelconque volition. Dès lors, l'interprétation personnelle n'émerge plus par défaut et c'est la lecture impersonnelle qui l'emporte.

Ces considérations nous permettent de distinguer les animés, agents typiques dotés d'une volition, et les inanimés, qui ne possèdent pas ce trait. Ils sont donc moins à même d'être des agents et d'apparaître en position post-verbale dans les énoncés capacitifs. Dès lors, même lorsque le nom est implicite, on retient ces critères et on interprète le nom absent comme un animé. Cependant, ces remarques ne suffisent pas à expliquer pourquoi (97) est très étrange voire irrecevable. En effet, le nom fusionné fait bien référence à des vaches, êtres animés dotés de volition.

Nous expliquons cela dans un premier temps par la connaissance de l'énonciateur et du co-énonciateur et leur expérience du monde. Si plusieurs espèces peuvent paître dans un champ (d'où la nécessité de préciser de quel animal il s'agit, en (96)), il semble vraisemblable qu'un lit, une tente ou un avion accueillent des passagers humains. Cette évidence, reconnue par l'énonciateur et le co-énonciateur, permet donc au premier de taire le nom en postulant que cela ne générera aucune ambiguïté.

Nous retenons à partir de maintenant l'analyse de Payne & Huddleston (2002 : 376) et assignons donc aux constituants post-verbaux dont le nom tête n'apparaît pas le statut de déterminant avec nom fusionné conduisant à une interprétation personnelle.

Dans ce paragraphe, nous avons tâché de rendre compte des caractéristiques formelles du complément post-verbal. Derrière une apparente homogénéité (il réfère toujours à des animés humains quantifiés), nous avons pu constater une certaine diversité de ces constituants dans le processus de quantification (précise, approximative, de type fourchette numérique) ou dans la référence aux animés humains, notamment avec le processus de fusion entre le nom et le déterminant quantifieur. Nous souhaitons à présent aborder ce complément d'un point de vue plus syntaxique, en précisant l'étiquetage de complément post-verbal et en interrogeant notamment le statut d'objet de ce syntagme nominal.

4.3 Statut syntaxique du complément post-verbal : un complément de mesure

Pour le moment, nous avons catégorisé le syntagme nominal juste après le verbe comme complément post-verbal. Nous avons également vu, dans le paragraphe 5.1.2 du premier chapitre, que certains auteurs comme Huddleston (2002c : 216) parlent de complément interne (au prédicat), par opposition au sujet, complément externe. Cependant, cet étiquetage est très descriptif et ne dit que peu de choses sur ce constituant. Il indique uniquement sa position dans la phrase. Nous souhaitons ici préciser notre catégorisation, en interrogeant notamment le statut d'objet du complément.

4.3.1 Objet — définitions et application au complément post-verbal

Dans la littérature, il n'y a pas de consensus sur la caractérisation précise des objets. Les définitions sont plus ou moins restrictives selon les auteurs, ce qui rend la catégorisation en tant qu'objet compliquée. Ceci est probablement dû au fait que l'objet, à la différence du sujet, est marqué par une relative absence de propriétés distinctives (Huddleston 2002 : 245). Il est défini par la négative : si un complément réalisé par un syntagme nominal ne possède pas les caractéristiques d'un sujet ou d'un attribut, alors il doit être un objet. Tâchons tout de même de présenter ici les critères syntaxiques et sémantiques que nous avons pu rassembler lors de nos lectures et de les appliquer au complément interne du schéma capacitif.

Commençons par les caractéristiques syntaxiques. Premièrement, un objet est réalisé par un syntagme nominal (Huddleston 2002 : 245, Quirk & al. 1985 : 726). C'est le cas du complément post-verbal des énoncés capacitifs. D'un point de vue distributionnel, Oriez (2009 : 83), Quirk & al. (1985 : 726) ou Huddleston (2002 : 247) expliquent que l'objet est placé après le verbe. Ils établissent la distinction entre l'objet direct, qui apparaît directement après le verbe, et l'objet indirect (ou oblique, chez Huddleston 2002 : 216), introduit par une préposition. L'objet direct a une position strictement post-verbale. Aucun constituant ne peut *a priori* être inséré entre le verbe et l'objet direct, sauf si ce dernier est syntaxiquement lourd et rejeté en fin de phrase, en vertu du principe de *end weight*. Le complément post-verbal des énoncés capacitifs occupe la position traditionnellement attribuée aux objets :

(101) The tiny studio seated sixty at best.

On remarque que *sixty* suit immédiatement *seated* et que l'adjectif *at best* apparaît ensuite et non entre le verbe et le syntagme nominal quantifié. Nous n'avons pas trouvé d'occurrences dans lesquelles le verbe capacitif et le complément post-verbal sont séparés par un autre syntagme dans le COCA. La position strictement post-verbale semblait donc être confirmée. Néanmoins, une recherche rapide nous a permis de trouver notamment les exemples suivants :

(102) The house sleeps comfortably four people and there is a child cot and camp bed available.⁴³

(103) This modern converted barn sleeps comfortably four people.⁴⁴

Ces occurrences proviennent de sites anglophones. Nous pouvons donc postuler que les annonces ont été rédigées par des locuteurs natifs, dans un anglais correct. Dans les deux cas, l'adverbe *comfortably* est inséré entre *sleeps* et le complément post-verbal. Le critère de la position post-verbale stricte pour les objets n'est donc pas validé ici.

⁴³ Source : <http://www.hebrides-cottage-holiday.co.uk/>

⁴⁴ Source : <https://www.lakescottageholiday.co.uk/search.html>

En revanche, une autre caractéristique retenue par Creissels (1995 : 233) ou Quirk & al. (1985 : 726) pour définir un objet est présente dans les énoncés capacitifs : celle de la pronominalisation. Si un constituant nominal est objet, alors il peut être glosé par un pronom dont la morphologie code cette fonction syntaxique. Creissels (1995 : 233) parle du « paradigme d'indices me/te/le/la/nous/vous/les » en français ; en anglais, cela correspond aux pronoms personnels *me, you, him, her, it, us* et *them*. En d'autres termes, si l'on peut remplacer le constituant nominal par *them* (pronom de troisième personne du pluriel correspondant au syntagme nominal quantifié au pluriel dans les énoncés capacitifs), alors on peut admettre son statut syntaxique d'objet. Comme nous l'avons vu dans le paragraphe 5.2.2 du premier chapitre, il n'y a pas d'occurrences avec un complément post-verbal pronom dans notre base de données. En revanche, l'occurrence (88) du premier chapitre, trouvée sur le moteur de recherche Google, a pour complément post-verbal *all of us* (*I loved the fact that this house has lots of space and sleeps all of us*). Il s'agit bien d'une forme objet. Par ailleurs, l'absence de pronom en position post-verbale dans la base de données est avant tout sémantique. Il demeure syntaxiquement correct de pronominaliser le syntagme nominal :

- (104) a. In the middle of the room sat a faux-wood table, large enough to seat fifteen, but ringed by only fourteen faux-wood chairs with plastic padded backs.
- (104) b. In the middle of the room sat a faux-wood table, large enough to seat them, but ringed by only fourteen faux-wood chairs with plastic padded backs.
- (104) c. *In the middle of the room sat a faux-wood table, large enough to seat they, but ringed by only fourteen faux-wood chairs with plastic padded backs.

La pronominalisation du complément de l'occurrence a. est réalisée correctement dans l'occurrence b. Ceci est visible lorsque l'on compare cette occurrence avec l'énoncé c., qui a recours à une pronominalisation *via* un pronom de forme sujet. L'énoncé est alors incorrect d'un point de vue syntaxique. Dès lors, la pronominalisation du complément post-verbal avec un pronom complément est un critère qui est validé dans les énoncés capacitifs.

Nous notons qu'un autre type de pronom peut être utilisé pour tester l'appartenance d'un constituant à la catégorie des objets : le pronom réfléchi (Quirk & al. 1985 : 726-727).

En cas de co-référentialité entre le sujet et l'objet, un pronom réfléchi doit être utilisé en position objet. Par exemple, dans *He hurt himself*, *he* et *himself* réfèrent à la même personne dans l'extralinguistique. L'objet doit donc avoir la forme réfléchie *himself*, et non *him*, qui donnerait à la phrase un tout autre sens puisque l'on comprendrait que le référent du sujet a blessé quelqu'un d'autre que lui. Ce test est non pertinent pour notre analyse car il ne peut y avoir de co-référentialité entre le sujet et le complément post-verbal dans les énoncés capacitifs. Ils doivent nécessairement être différents, le complément interne servant à quantifier la capacité attribuée au contenant en position sujet.

Enfin, une dernière manipulation syntaxique permet de tester le statut d'objet d'un constituant nominal : la passivation. Huddleston (2002c : 246) et Quirk & al. (1985 : 727) notent que l'objet ou l'oblique d'une construction transitive active correspond au sujet de sa version passive. Ainsi que nous l'avons vu en 4.1.3 du premier chapitre, les énoncés capacitifs n'autorisent pas la voix passive. **Four people are seated by the table* est une reformulation impossible de *The table seats four*. Le test du passif ne permet donc pas d'affirmer que nous sommes en présence d'un objet ici, mais il n'invalide pas pour autant cette hypothèse, comme le souligne Huddleston (2002c : 247). Si un constituant nominal est en position post-verbale à l'actif et devient sujet de la version passive, alors c'est un objet ; en revanche, si ce n'est pas le cas, cela ne nous dit rien de sa fonction — il peut être objet malgré le résultat du test, ou il peut s'agir d'un autre type de complément.

Afin de résumer le début de ce paragraphe, nous reprenons Delhem (2018 : 358-361), qui liste les propriétés syntaxiques traditionnellement associées à l'objet. Nous sélectionnons ici celles qui sont pertinentes pour les énoncés capacitifs et voyons dans quelle mesure elles s'appliquent au complément post-verbal.

- (i) Position post-verbale stricte avec post-position possible uniquement si l'objet est syntaxiquement lourd : ce critère est en partie validé car toutes les occurrences du COCA s'y conforment, mais on trouve des contre-exemples sur Google.
- (ii) Pronominalisation : ce critère est validé, car le complément peut, d'un point de vue uniquement syntaxique, être pronominalisé. La forme du pronom objet est alors spéciale

(Payne & Huddleston 2002 : 255) et diffère de celle des pronoms sujets (sauf pour *it* et *you*, pour lesquels la distinction n'existe pas).

(iii) Remplacement par un élément interrogatif : si, dans une interrogative en *wh-*, la question porte sur l'objet, alors celui-ci aura pour forme *what* ou *who(m)* (pour les animés humains). Ce critère n'est pas validé. La recherche sur le COCA ne donne aucun résultat de question portant sur le constituant nominal post-verbal. Cela ne nous permet pas de répondre. Cependant, une recherche sur Google ne génère aucun résultat pour *Who does the tent sleep?*, mais dix-neuf pour *How many does the tent sleep?* Après vérification, ces occurrences proviennent de forums spécialisés, dont la communauté est anglophone⁴⁵. Si les dix-neuf exemples trouvés ne permettent pas d'affirmer que cette formulation est largement employée, on peut en revanche déduire de l'absence totale de résultats pour *Who does the tent sleep?* que cette question est difficilement recevable.

(iv) Référence définie : un objet peut signifier un référent identifiable en contexte par le co-énonciateur. Ce critère n'est pas validé pour la très grande majorité des énoncés capacitifs. Prototypiquement, le complément post-verbal des énoncés capacitifs a une référence indéfinie. La quantification est souvent précise mais les référents quantifiés sont indéfinis — l'énonciateur ne parle pas d'individus définis. Les êtres humains sont utilisés comme une unité de mesure et non comme des référents identifiables.

(v) Relativisation et clivage : s'il est objet, le syntagme nominal quantifié doit pouvoir être relativisé, c'est-à-dire apparaître dans une construction relative classique ou au sein d'une structure clivée. Cela ne semble pas être le cas, notre recherche sur le COCA ne donnant aucun résultat du type *The four people that the tent sleeps* (relative simple) ou *It is four people that the tent sleeps* (clivage). Nous attribuons cette absence de résultat à une restriction non pas syntaxique mais sémantique. Comme nous l'avons déjà souligné, les énoncés capacitifs ont vocation à être généraux et à présenter des propriétés valables pour tous les référents de la classe dénotée par le constituant sujet. Avec la relative, on comprend que l'énonciateur réfère à des individus en particulier (*I know the four people that the tent sleeps*, par exemple), ce qui est incompatible avec une interprétation générale. En revanche, nous ne pouvons pas expliquer l'absence de clivage de cette

⁴⁵ Voici un exemple : <https://www.overlandbound.com/forums/threads/cvt-mt-shasta-w-annex-vooodoo-bed-rack.4805/>

manière car le syntagme nominal quantifié pourrait garder son interprétation générale. Nous attribuons donc l'absence de résultats à un choix pragmatique de l'énonciateur, qui n'aura pas recours au clivage pour mettre en valeur ce constituant, mais à des constructions connexes.

(vi) Dislocation : cette modification du schéma traditionnel SVO comporte un constituant nominal détaché (par le biais d'une virgule) en début ou en fin de phrase. Il est codé au sein de la proposition par un pronom. Un objet peut être le constituant détaché. Or le complément interne des énoncés capacitifs peut très difficilement être disloqué : ??*The tent sleeps them, the four people* est un énoncé très étrange, notamment car le constituant disloqué doit être défini, alors que le complément post-verbal des énoncés capacitifs est prototypiquement indéfini, comme nous l'avons souligné. Cette propriété n'est donc pas applicable.

(vii) Correspondance au sujet passif : ce critère a déjà été évoqué plus haut et nous avons conclu qu'il n'était pas applicable au complément post-verbal des énoncés capacitifs.

(viii) Prédicande : l'objet peut jouer le rôle de prédicande pour un adjectif prädicatif, comme dans la phrase citée par Delhem (2018 : 358) : *Cigarettes [...] usually don't kill their victims young*. Ici, l'objet *their victims* est prédicande et *young* est l'adjectif prädicatif. Cette configuration est impossible avec les énoncés capacitifs — une occurrence comme **The tent sleeps four people happy* n'est pas recevable.

Dès lors, seuls certains critères semblent applicables au complément post-verbal des énoncés capacitifs. Les critères (iii) (élément interrogatif), (iv) (référence définie), (vi) (dislocation), (vii) (sujet passif) et (viii) (prédicande) ne fonctionnent pas. La propriété (i) (position post-verbale stricte) est généralement validée mais on trouve des contre-exemples. En revanche, (ii) (pronominalisation) et (v) (relativisation) sont syntaxiquement applicables. L'étiquette d'objet peut donc sembler recevable si l'on considère que tout élément pronominalisable avec un pronom à l'accusatif (ici, *them*) peut être catégorisé comme tel. Cependant, la validation de ce seul critère ne nous semble pas suffire pour catégoriser le complément post-verbal comme objet. D'une part, Payne & Huddleston (2002 : 256) notent

qu'il ne faut pas confondre marquage casuel et fonction syntaxique. Ils ajoutent que l'accusatif n'est pas strictement réservé à la fonction objet. D'autre part, nous considérons que la notion d'objet doit également être définie sémantiquement. C'est ce que nous allons faire à présent, en tâchant de proposer une description sémantique des objets typiques, que nous comparerons au complément post-verbal du schéma capacitif.

Il semble y avoir dans la littérature un consensus sur les rôles sémantiques traditionnellement attribués aux objets. Le rôle sémantique peut être défini comme « la manière dont un constituant intervient dans le procès » (Creissels 2006 : 280). Hartmann & al. (2014) notent que ces rôles peuvent être décrits selon différents niveaux de granularité. Au premier niveau se trouvent les microrôles, qui sont des rôles spécifiques à chaque procès. Par exemple, la situation dite par *hug* nécessite une personne qui câline (*hugger*) et une entité câlinée (*huggee*) et *hit* une personne qui frappe (*hitter*) et une entité frappée (*hittee*) (Hartmann & al. 2014 : 464). Pour dresser un tableau plus général des différents rôles possibles, les linguistes procèdent à des regroupements à un niveau supérieur : ce sont les mésorôles. *Hugger* et *hitter* peuvent être regroupés sous l'étiquette d'« agent » ; *huggee* et *hittee* sont des patients. Nous nous placerons ici au niveau des mésorôles pour nos analyses.

Lorsque le verbe dénote une action, l'objet a généralement le rôle sémantique de patient. Huddleston (2002c : 233) écrit : « Dans une proposition typique avec un agent et un patient, l'agent est aligné avec la fonction de sujet et le patient avec celle d'objet direct. » (*In canonical clauses with one agent and one patient, the agent is aligned with S, and the patient with O^d.*) Il définit un patient comme celui qui subit l'action (*undergoer of the action*) (Huddleston 2002 : 53). Mignot (2016 : 62) explique plus largement que le référent de l'objet garde la trace du procès, c'est-à-dire qu'il subit un changement d'état *via* le procès dénoté par le verbe. Cette remarque permet d'élargir les rôles concernés par la fonction d'objet car elle est valable pour les patients, mais aussi pour d'autres rôles. Par exemple, dans *Mary killed John*, le référent de *John* est ici patient et passe de l'état de vivant à celui de mort. Dans *He wrote a letter*, le référent de l'objet *a letter* ne peut être considéré comme un patient (il ne subit pas le procès) mais comme un résultat — l'existence de la lettre résulte du procès. Cependant, le référent de l'objet garde bien la trace du procès : il passe de virtuel à existant. Par ailleurs, lorsque nous sommes en présence d'un verbe de perception, qui ne s'apparente

pas à une action, l'objet n'est alors pas un patient mais une entité perçue (*percept*) selon Quirk & al (1985 : 203) ou un stimulus, chez Huddleston (2002c : 231). Dans *We heard a bang*⁴⁶, la perception émane du sujet *we* (qui a alors le rôle d'expérimenteur (*experienter*)) et l'objet *a bang* est le stimulus.

Pour regrouper les différents rôles sémantiques traditionnellement associés à l'objet (notamment patient, résultat et stimulus), Langacker (2008 : 363) propose une caractérisation plus large en se refusant à proposer une liste de propriétés, qu'il juge trop descriptive et dépourvue de cohérence interne. À la place, il décrit l'objet comme le repère (*landmark*) d'une relation asymétrique, codée par le schéma transitif. L'autre entité participant à cette relation est le trajecteur (*trajector*), généralement en position sujet. Cette relation est dite asymétrique car le sujet trajecteur bénéficie d'une focalisation primaire et l'objet repère d'une focalisation secondaire. Cette analyse large permet de prendre en compte les différents types de procès auxquels un objet est susceptible d'être associé.

Plusieurs rôles sémantiques et descriptions peuvent donc être associés à la fonction d'objet. Prototypiquement, il s'agit bien d'un patient ou d'un stimulus, mais Quirk & al. (1985 : 754) listent d'autres mésorôles possibles : bénéficiaire, lieu, cognat, résultat, événement et instrument. Pour définir l'objet, ces auteurs retiennent une définition large, avec un grand critère et une restriction : il doit être affecté par le procès d'une manière ou d'une autre et ne peut pas avoir un rôle agentif (Quirk & al. 1985 : 753). Nous notons que ces remarques ne semblent en aucun cas applicables au complément post-verbal des énoncés capacitifs⁴⁷. En effet, ce dernier dénote bien *a priori* l'agent du procès :

(105) The dining room of the hotel was an enormous room filled with many round tables and chairs, each table large enough to seat eight.

Dans cette occurrence, ce n'est pas la table qui accomplit le procès mais bien les huit personnes signifiées par *eight*. La table ne fait que rendre le déroulement du procès possible. Le complément est donc un agent. Deux options s'offrent alors à nous : soit nous considérons

⁴⁶ Exemple tiré de Huddleston (2002c : 231)

⁴⁷ Nous notons que les stimulus sont également exclus de cette définition, car on ne peut considérer qu'ils soient affectés par le procès au même titre qu'un patient prototypique.

que la définition de l'objet par Quirk & al. (1985 : 753) doit être amendée, soit nous ne catégorisons pas le complément post-verbal comme objet. En poursuivant notre lecture de ces mêmes auteurs, nous remarquons qu'ils proposent un exemple d'énoncé capacitif dans leur tableau récapitulatif des rôles sémantiques (Quirk & al. 1985 : 754) : *The bus seats thirty*. Les fonctions attribuées sont sujet pour *the bus* et objet pour *thirty*. Ces constituants sont respectivement lieu (*locative*) et patient (*affected*). Si nous sommes d'accord avec l'étiquette de sujet locatif pour *the bus*, l'interprétation de *thirty* comme patient nous semble peu pertinente, même en reprenant la définition des mêmes auteurs (Quirk & al. 1985 : 741) : « un participant (animé ou inanimé) qui ne cause pas le déroulement du procès dit par le verbe mais est directement impliqué d'une autre manière » (*a participant (animate or inanimate) which does not cause the happening denoted by the verb, but is directly involved in some other way*). Ici, la réalisation du procès *seat* est bien causée par les référents dénotés par *thirty*. Il est difficile d'envisager une interprétation dans laquelle *thirty* participerait d'une autre manière au procès, alors même que les auteurs restent très vagues au sujet du rôle joué par l'objet. Un moyen de faire correspondre le complément post-verbal à cette définition est de considérer uniquement le procès capacitif (et non la situation généralement dite par *seat*, par exemple). Si l'on envisage le sujet comme un trajecteur mis en avant dans le discours et le complément post-verbal comme un repère mis au second plan, il est possible de percevoir la relation asymétrique qui se joue entre deux entités nominales. Le complément de droite sert à qualifier le sujet, qui est le thème principal de l'énoncé. Ainsi peut-on parler de relation asymétrique avec un complément qui participe au déroulement du procès capacitif sans pour autant en être l'origine (la capacité émanant du sujet). Malgré cette interprétation, il demeure difficile de nier la composante d'agentivité présente dans le complément post-verbal. Or ce trait est difficilement compatible avec la fonction d'objet. Nous reviendrons plus en détail sur les mésorôles sémantiques des constituants du schéma capacitif dans la cinquième partie de ce chapitre.

Les diverses lectures que nous venons de présenter ne permettent pas d'établir clairement le statut d'objet du complément post-verbal. Si l'on s'en tient à certaines définitions, il peut être considéré comme tel. Il suit directement le verbe dans la majorité des cas et il participe à une relation asymétrique entre deux participants (Langacker 2008 : 363) en proposant une quantification de la capacité du référent du sujet. Cependant, de nombreuses

propriétés semblent manquer pour pouvoir lui attribuer définitivement cette fonction. Nous ne reviendrons pas ici sur toutes ces caractéristiques, mais en mettrons deux en lumière, car elles nous semblent primordiales. D'une part, le constituant ne correspond pas au sujet d'une version passivée. D'autre part, les participants dénotés par le complément ont un rôle agentif. La première caractéristique est centrale dans la définition de l'objet mais, ainsi que l'explique Huddleston (2002c : 246), la non-validation de ce critère ne signifie pas qu'il ne s'agit pas d'un objet. En revanche, le deuxième critère est plus problématique car il semble y avoir un consensus dans la littérature sur le fait que l'objet peut difficilement avoir un rôle agentif, comme c'est le cas ici. En raison de l'absence d'un certain nombre de propriétés, nous pensons que cette fonction syntaxique n'est pas la plus pertinente pour décrire le complément post-verbal. Nous allons donc nous intéresser à un autre type de complément, qui nous paraît correspondre à ce que l'on peut trouver dans les énoncés capacitifs : le complément de mesure.

4.3.2 Complément de mesure

Cette fonction est notamment décrite par Mittwoch & al. (2002 : 693), qui prennent les exemples suivants :

(106) a. A jar of coffee costs \$12.

(106) b. This case weighs over 20 kilos.

(106) c. My other table measures six foot by four.

Dans chacune de ces occurrences, le verbe peut se gloser par *be* et être suivi d'un attribut du sujet. Avec *cost*, *weigh* et *measure*, qui dénotent une échelle particulière (respectivement prix, poids et taille), le constituant de droite est un complément de mesure qui vient donner une quantification en situant précisément le référent du sujet sur une échelle. Les auteurs notent que les schémas contenant un complément de mesure ont des caractéristiques variées et qu'il est difficile de trouver des propriétés communes à tous. Par exemple, *measure* autorise un syntagme adjectival complément alors que *cost* et *weigh* ne le permettent pas. De la même manière, les questions peuvent être formulées en *what* (*What did it cost?*) ou en *how much* (*How much did it cost?*). Il ne semble donc pas y avoir de grand principe fédérateur,

sauf la présence d'un élément quantifié dans le complément. Delhem (2018 : 366) va dans le sens de cette définition et caractérise les compléments de mesure comme des constituants indéfinis qui contiennent un quantifieur et que l'on peut questionner grâce aux adverbes interrogatifs *how long*, *how much*, *how many* et *how far*. Dans son analyse des compléments de mesure, Real Puigdollers (2013 : 319) précise également que l'attribution d'une mesure quantifiée relève d'une relation prédicative qui permet de placer le référent du sujet sur une échelle. En cela, l'énonciateur attribue une caractéristique au référent du sujet *via* le complément. Piron (2017 : 91) classe d'ailleurs les compléments de mesure dans la catégorie sémantique des compléments directs de propriété. Ils constituent un complément syntaxique du verbe avec une interprétation d'état et ne sont pas affectés par le sujet. Cette catégorisation semble bien correspondre au complément post-verbal des énoncés capacitifs, qui obéissent strictement à ces deux critères. Nous ne retenons néanmoins pas cette catégorie, qui nous semble très large. Elle regroupe en effet des énoncés extrêmement variés contenant des compléments de temps, de mesure, voire des prédicats avec le verbe « avoir » (Piron (2017 : 91) cite par exemple « de beaux cheveux » dans « Thibaut a de beaux cheveux »). Nous préférons donc l'étiquette plus restreinte de complément de mesure.

Enfin, un dernier critère peut être souligné. Real Puigdollers (2013 : 325) met en lumière la difficulté d'attribuer des propriétés définitoires aux compléments de mesure, qui ne se comportent pas comme des objets directs typiques. L'un des seuls points communs entre les différents compléments de mesure est d'avoir un comportement syntaxique particulier (*singular behavior*). Ils constituent donc une classe très hétérogène.

Tâchons de résumer les pistes que nous avons répertoriées ici pour définir les compléments de mesure.

- (i) Ils contiennent une unité de mesure quantifiée explicitement qui permet de placer le référent du sujet sur une échelle.
- (ii) Ils sont indéfinis.
- (iii) Les questions portant sur eux sont formulées à l'aide des adverbes *how long*, *how much*, *how many*, *how far*...

(iv) Le schéma entier relève d'une relation prédicative. Le prédicat code le positionnement sur l'échelle sujet.

(v) Leur comportement syntaxique est soumis à des variations (notamment en fonction du sens du verbe), mais ils ne se comportent pas comme des objets typiques.

Ces propriétés s'appliquent toutes au complément post-verbal du capacitif. Il doit contenir une unité de mesure quantifiée, il n'est jamais défini et la question qui lui est associée est formulée grâce à l'adverbe *how many* (et non *what*). Par ailleurs, il n'a pas les caractéristiques d'un objet direct, ainsi que nous l'avons établi dans le paragraphe précédent. Enfin, au niveau plus large du schéma capacitif, on remarque qu'il s'agit bien pour l'énonciateur de placer le référent du sujet sur une échelle. Prenons un exemple :

(107) Our rental was in the low price range, and it had seen better days. Although it reportedly slept 16, it seemed best for groups of up to 10.

Le complément indéfini est quantifié explicitement avec le numéral *16* et répond à la question *How many does the rental sleep?* Par ailleurs, le schéma présente bien le positionnement sur une échelle. En termes de nombre de personnes pouvant y dormir (échelle dénotée par le verbe *slept*), le référent du sujet se place à hauteur de 16. On note d'ailleurs que ce positionnement sur l'échelle est remis en question par l'énonciateur, qui le place plutôt à hauteur de 10 dans la deuxième partie de la phrase.

Dès lors, le complément post-verbal a de nombreuses propriétés qui nous conduisent à le catégoriser dorénavant comme un complément de mesure. Son statut d'objet semble remis en question par l'absence d'un grand nombre de caractéristiques des objets prototypiques, malgré un fonctionnement casuel à l'accusatif. En prenant en compte des critères également sémantiques pour catégoriser le complément, son appartenance à la catégorie des compléments de mesure semble plus nette.

Au fil des quatre premières parties de ce deuxième chapitre, nous avons tâché de mettre en lumière les différents éléments de sens présents dans les énoncés capacitifs. Pour le

moment, nous avons établi que le schéma présente un possible de compétence émanant du référent du sujet. Ce possible est associé à une quantification dénotée par le complément de mesure, qui vient attribuer un volume maximum au contenant en le plaçant sur une échelle ordonnée. Dans la dernière partie de ce chapitre, nous souhaitons lier ces différents éléments de sens et nous intéresser au schéma dans son ensemble, afin de trouver à quelle échelle se construit l'interprétation capacitive. Nous postulons que c'est la relation entre les deux entités nominales qui permet l'émergence du sens capacitif, comme nous allons le voir à présent.

5. Échelles de construction du sens capacitif

Cette dernière partie a pour but d'étudier les liens sémantiques entre les différents constituants de la structure, c'est-à-dire le sujet contenant, le verbe et le complément de mesure quantifié. Nous les avons étudiés indépendamment jusqu'ici et pensons qu'il est à présent essentiel de caractériser les relations entre ces éléments.

5.1 Prédication d'une propriété

Regardons les énoncés suivants, qui font appel au schéma capacitif :

(108) If your group is smaller, these recipes serve 10 for a sitdown dinner.

(109) Larger rooms sleep 3 people comfortably and there are also some single rooms available.

(110) Large structures, like the amphitheatre that sat 3,000, and the Christian Basilica, sit outside the city's walls.

Chacune de ces phrases contient un verbe différent mais la relation codée est toujours la même : il s'agit de la prédication d'une propriété. En (108), l'énonciateur attribue aux recettes la capacité de servir dix personnes ; en (109), les chambres ont pour caractéristique de pouvoir accueillir trois personnes ; en (110), il est dit de l'amphithéâtre qu'il a une taille

permettant à 3 000 personnes d'y prendre place. Malgré la diversité formelle des énoncés et le recours à des verbes différents, la relation entre le sujet et le complément de mesure *via* le verbe est toujours la même. La prédication est donc une propriété définitoire de la structure.

5.1.1 Prédication : définition

La prédication, notion centrale en grammaire, a été théorisée de différentes manières au fil du temps. Nous partons d'un constat simple, qui sous-tend la notion de prédicat. La phrase s'articule autour de deux pôles : ce dont on parle, d'une part, et ce qu'on dit à propos de cela, d'autre part. Ce dont on parle est prototypiquement incarné par le sujet syntaxique et ce qu'on en dit se trouve dans le prédicat. En cela, ces notions sont en lien avec le couple thème/rhème, déjà présenté dans le premier chapitre de cette thèse (paragraphe 3.1.2). On considère le thème comme ce dont on parle, un support, et le rhème comme ce qui est dit, un apport. Si l'on reprend l'exemple (107), *larger rooms* constitue un thème de discours, auquel est rapporté le rhème *sleep 3 people*. Cette terminologie thème/rhème est avant tout pragmatique et va de pair avec les notions syntaxiques de sujet et de prédicat. Cela permet de créer deux grands groupes : sujet/thème/support, d'une part, et prédicat/rhème/apport, d'autre part. Si elle suit ce modèle, la prédication peut alors être considérée comme un « agencement informatif canonique » (Merle 2008 : 9). Notons cependant que ce constat initial nie les cas dans lesquels il n'y a pas d'alignement entre sujet syntaxique et rôle de thème de discours. C'est par exemple le cas dans les réagencements (extraposition, dislocation...). Cela n'est néanmoins pas le cas dans les énoncés capacitifs, qui suivent un agencement canonique.

Selon Ildefonse (1994 : 3), c'est Platon qui introduit la problématique de la prédication dans sa leçon de grammaire du *Sophiste*. Si cette relation n'est pas encore formulée en termes de couple sujet/prédicat, le philosophe explique que l'énoncé est un agencement fondé sur une combinaison élémentaire entre un nom et un verbe. En cela, il se différencie du mot seul, uniquement apte à désigner et à étiqueter (dans le cas du nom). La première mention de la dichotomie entre sujet et prédicat, telle qu'on la conçoit encore aujourd'hui, est faite par Aristote⁴⁸, qui parle du couple *hupokeimenon* (sujet)/*kategorêma* (ce qu'on en dit) (Colombat 2017 : 9). Dès lors, nous notons que la notion de prédication apparaît déjà dans une intuition

⁴⁸ Principalement dans *Les Catégories*.

linguistique très ancienne. Dans la littérature actuelle, la prédication est généralement considérée comme une mise en relation. Merle (2008 : 5) écrit que la prédication est « l'opération par laquelle se structure la relation fondamentale ». Dans les énoncés capacitifs, la relation fondamentale est celle qui se noue entre le contenant dit par le sujet et son volume quantifié dit par le complément post-verbal. Ce lien constitue un « apport de qualification sur un support déjà identifié » (Mélis 2008 : 45). Illustrons ceci par un exemple :

(111) As the time for the opening gavel neared, dozens of TV cameras sprouted in Madison Square Garden. And — not unusual in Manhattan — there was a serious shortage of elbow room. “It's hard to imagine a place more ill-suited for what we're trying to do,” said Lane Venardos, executive producer and director of CBS News special events. Although the Garden's arena handily seats 20,000 in the stands, most of the convention action will be down on the floor, which was designed to accommodate hoop shots and the occasional circus — not a mass of Democrats.

Dans cet énoncé, on remarque que le sujet *the Garden's arena* constitue bien un support déjà identifié. En effet, l'article défini *the* code une anaphore textuelle non stricte, le référent étant déjà mentionné dans le contexte à gauche grâce au nom propre *Madison Square Garden*. Par ailleurs, la réduction du nom propre en *the Garden* témoigne de l'identification complète de ce lieu dans l'esprit de l'énonciateur, qui n'a même pas besoin de reprendre le nom dans sa totalité pour faire référence à la salle. Le syntagme *the Garden* est d'ailleurs fréquemment utilisé aux États-Unis pour faire référence à cet endroit. Un autre marqueur nous permet de témoigner de l'ancrage fort du lieu dans l'esprit du co-énonciateur : le référent est assez stable pour constituer un support de génitif. Selon Cotte (1998 : 232) et Mignot (2016 : 122), le génitif est une construction synthétique qui nécessite une relation intégrée entre les deux référents nominaux et un repère stable. Ceci prouve donc que la salle de spectacle est déjà bien installée d'un point de vue cognitif. Enfin, on note que le référent de *arena* n'a jamais été mentionné précédemment mais sa détermination *via* le génitif est définie. Ceci est rendu possible par un procédé d'anaphore de construction, avec la reprise d'une construction théorique. En effet, une salle de spectacle comme le Madison Square Garden contient nécessairement des gradins pour que les spectateurs puissent s'y installer. L'utilisation du défini se fonde donc sur un énoncé théorique comme *A venue has an arena*.

Nous pouvons même noter une certaine co-référentialité entre *the Garden* et *the arena*, le slogan du lieu étant *The world's most famous arena*. Dès lors, la relation entre les éléments est très intégrée, d'où l'emploi du génitif et du défini. Tous ces éléments témoignent du caractère de « support déjà identifié » mis en lumière par Mélis (2008 : 45).

L'apport est contenu dans le prédicat *handily seats 20,000*. Il est constitué du verbe et du complément de mesure, auxquels l'énonciateur ajoute un adjectif de manière, *handily*. Ceci constitue un apport de qualification nouveau car la capacité d'accueil du Madison Square Garden est ici mentionnée pour la toute première fois. On remarque cependant que l'énonciateur fait référence à la contenance dans le contexte à gauche, avec *there was a serious shortage of elbow room*, et à nouveau dans le contexte à droite, avec le verbe *accommodate*. Elle est en effet thème de discours à l'échelle non pas de la phrase mais du texte tout entier. Même si la notion générale a déjà été mentionnée, la capacité précise est bien évoquée pour la première fois dans l'apport *seats 20,000*. C'est cette quantification précise qui constitue la nouveauté et non la capacité en général, que l'on retrouve en filigrane tout au long de l'occurrence. Le contenu sémantique de cet apport est alors central et justifie à lui seul l'emploi de la proposition subordonnée concessive. La relation qui se noue entre le support et l'apport se nomme prédication. Danon-Boileau & Morgenstern (2008 : 57) la définissent comme « rapporter un dit (un commentaire, un contenu de pensée) à un élément stable qui en constitue le support et le repère ».

5.1.2 Nexus et jonction

Cette relation qui se noue entre deux éléments est également nommée « nexus » dans la littérature. De nos jours, ce terme linguistique n'est appliqué qu'aux relations prédicatives dénotées par une forme non finie (Eriksson 1993 : 26), ce qui n'est pas le cas des énoncés capacitifs dans 82% des cas de notre base de données. Les 18% restants sont des occurrences où le verbe est à l'infinitif ou au participe présent :

(112) Upstairs included a bed large enough to sleep ten people.

(113) Five guest tents sleep two each; the larger tents shelter a work room, the camp kitchen and a dinner table with benches seating seven on a side.

Le verbe étant à une forme non finie, la relation peut être désignée par le terme « nexus ». Par ailleurs, on note également dans l'occurrence (113) un emploi capacitif à la forme finie, *Five guest tents sleep two each*. Nous allons ici tâcher d'appréhender les différences entre les relations prédicatives avec un verbe à la forme finie et les autres. Pour ce faire, nous utiliserons la terminologie et les analyses de Jespersen (1924). Selon cet auteur, un nexus constitue une combinaison entre un sujet et un prédicat. Ce terme est donc synonyme de prédication. En (113), *benches seating seven on a side* constitue un nexus, puisqu'il y a un lien entre *benches* (sujet) et *seating seven on a side* (prédicat). Jespersen (1924 : 115) indique que les nexus peuvent contenir un verbe à la forme finie ou non finie (contrairement à l'emploi actuel du terme « nexus »). L'auteur opère une différenciation entre les nexus et les jonctions (*junctions*). Un nexus est une combinaison entre une entité de premier ordre (telles que nous les avons définies en 4.1.2 de cette partie) et un prédicat. Une jonction lie une entité de premier ordre et un adjectif (Svenonius 1994 : 5). Il faut donc établir un contraste entre *The dog barks* (nexus) et *The barking dog* (jonction) (Jespersen 1924 : 114). Prenons des exemples capacitifs pour analyser cette différence :

(114) a. The tent sleeps six, not counting the additional space provided by your vehicle.

(114) b. (It is) a six-man tent, not counting the additional space provided by your vehicle.

(115) a. The 20-by-40 canvas bunk-tent sleeps eight (zero-degree sleeping bags provided).

(115) b. (It is) a 20-by-40 canvas eight-man bunk-tent (zero-degree sleeping bags provided).

Les exemples b. sont des reformulations faites par nos soins. Nous avons employé la jonction la plus courante dans le vocabulaire spécialisé du camping⁴⁹ : la quantification est exprimée en position épithète et l'unité de mesure est *man* dans son emploi élargi, au sens d'« être humain ». Le contenu sémantique est le même : *the tent sleeps six* et *a six-man tent* dénotent la même chose, c'est-à-dire une tente suffisamment grande pour y accueillir six campeurs. Cependant, il y a une différence majeure dans la présentation du référent. Selon

⁴⁹ On remarque notamment l'emploi de cette forme dans les titres de rubriques de la version anglaise du site de la marque Décathlon : <https://www.decathlon.co.uk/C-359116-tents>

Jespersen (1924 : 115), les nexus s'intéressent à la prédication, quand les jonctions participent de la dénomination. Ceci est très visible dans les exemples (114) et (115). Dans les énoncés a., l'énonciateur attribue une capacité au référent du sujet. Ce n'est pas le cas dans les occurrences b., qui mettent en avant l'étiquetage du référent, sans opérer de prédication. Jespersen (1924 : 116) indique qu'une jonction, même si elle est constituée de deux éléments distincts, représente une unité. Pour illustrer cela, il indique que certaines jonctions ont pour synonymes des lexèmes uniques — *a fool* pour *a stupid person*, par exemple. Dans les nexus, les deux éléments gardent leur autonomie, même s'ils sont liés par l'opération de prédication. En (114) b. et (115) b., l'intégration de la propriété « peut accueillir six/huit personnes » au référent du sujet est plus forte et les deux éléments *six-man* et *tent* d'une part, et *eight-man* et *tent* d'autre part, participent à la dénomination d'un référent pour lequel on pourrait imaginer un lexème unique. Ce degré d'intégration est d'ailleurs visible dans l'ordre des constituants en (115) b. : dans la reformulation, *eight-man* apparaît juste avant le nom composé *bunk-tent* et après *20-by-40* et *canvas*. Même si ces constituants ne sont pas des adjectifs à proprement parler, ils en jouent le rôle — ils qualifient *bunk-tent* — et ils sont en fonction épithète, habituellement réservée aux adjectifs qualificatifs. Pour ces raisons, nous les traiterons ici comme des adjectifs. Leur ordre est motivé en anglais. Les adjectifs les plus subjectifs, les plus extérieurs au référent apparaissent à gauche du syntagme nominal, près du pôle énonciatif ; à l'inverse, ceux qui sont plus objectifs et qui dénotent une qualité plus intrinsèque au référent sont situés dans le pôle référentiel, à droite du syntagme nominal, plus près du nom (Mignot 2016 : 28). Dans la reformulation (115) b., l'élément de sens auparavant codé par la structure capacitive apparaît au plus près du nom *bunk-tent* car il dénote une qualité objective très intégrée au nom. En reformulant l'occurrence (115) a. ainsi, nous présentons le référent comme un sous-type de tente, celles qui peuvent accueillir huit personnes et attribuons un rôle classifiant à *eight-man*. Notons que nous aurions pu placer ce constituant ailleurs dans le syntagme, notamment près de l'indication de taille *20-by-40*. En effet, le volume est directement lié à la taille de la tente (plus elle est grande, plus le volume est important). La reformulation aurait alors été *a 20-by-40 eight-man canvas bunk-tent*. Dans ce syntagme, *eight-man* perd alors son rôle classifiant et devient purement qualificatif, en lien avec la taille de la tente. Le degré d'intégration demeure élevé, du fait de la jonction, mais légèrement moindre par rapport à l'ordre proposé en (115) b.

Une deuxième caractéristique est mise en lumière par Jespersen (1924 : 116), résumée en une phrase : « Une jonction est comme un tableau et un nexus comme un procédé, une scène de théâtre. » (*A junction is like a picture, a nexus like a process or a drama.*) Les jonctions, en raison de leur caractère dénominatif, désignent un référent fixe. À l'inverse, les nexus codent la prédication, qui est une relation dynamique puisque l'énonciateur lie un apport qualificatif à un support. Dès lors, les jonctions ont un caractère inachevé lorsqu'elles ne sont pas associées à d'autres éléments — il leur manque un apport sémantique. Jespersen (1924) prend pour exemple la jonction *a red rose*, qui ne peut constituer une phrase complète. On attend de l'énonciateur qu'il prédique une qualité de cette rose, présentée comme un support stable prêt à être lié à un prédicat. Dans les occurrences (114) b. et (115) b., ceci est rendu visible par l'ajout initial entre parenthèses de (*It is*). Si l'on reformule strictement, cet élément n'apparaît pas — il ne fait pas partie du contenu sémantique de (114) a. et (115) a. Nous l'avons ajouté justement parce qu'en changeant le nexus présent dans les occurrences a. en jonction dans les occurrences b., nous donnons un caractère inachevé au constituant. Si l'énonciateur dit seulement *a 20-by-40 canvas eight-man bunk-tent*, nous nous attendons à ce qu'il vienne y adjoindre un apport. En ajoutant *It is*, nous créons la relation prédicative manquante et la phrase devient alors un tout cohérent, remplissant une visée communicative de qualification du sujet *it*.

Dès lors, même si le contenu sémantique est similaire, l'énonciateur doit faire un choix pragmatique avec des visées énonciatives distinctes : choisit-il de présenter le lien entre la tente et sa capacité comme intégré, posé et prêt à recevoir une qualification additionnelle (jonction), ou bien veut-il attribuer une capacité à la tente (nexus) ? Ainsi que nous l'avons souligné, l'opération de prédication est centrale dans les énoncés capacitifs : ils ne sont employés que pour dire la contenance positive. On peut alors les envisager comme une première étape par rapport à la jonction. Dans un premier temps, l'énonciateur emploie le capacitif pour coder un apport qualificatif, *The tent sleeps eight*. Le sujet *the tent* est stable et reçoit la qualification. Par la suite, on peut envisager l'emploi d'une structure plus intégrée, sous la forme d'une jonction *the eight-man tent*, à laquelle l'énonciateur attribuera une autre qualité (*The eight-man tent is more comfortable*, par exemple). Les énoncés capacitifs ont pour fonction première d'attribuer une capacité au référent du sujet. Leur statut de nexus, au

sens de Jespersen (1924), est alors indéniable. En cela, ils forment un tout pragmatique fonctionnant en autonomie.

5.2 Statut du verbe au sein de l'opération de prédication

5.2.1 Un verbe copule ?

La question de la prédication nous incite à nous interroger sur le rôle joué par le verbe dans cette opération. Depuis le début de cette thèse, nous avons mis en lumière le rôle central de ce constituant. Nous avons qualifié son sémantisme d'« augmenté » lorsque son interprétation est capacitive : le verbe garde son sens initial, auquel vient s'ajouter le sens capacitif. Nous souhaitons revenir ici sur cette perception et la remettre en question.

Nous partons d'un constat fait dans le paragraphe 4.1.2 du premier chapitre de ce travail : les propriétés des verbes capacitifs nous conduisent à les catégoriser comme dénotant des procès d'état et non des activités, des achèvements ou des accomplissements. Le verbe d'état le plus central de la catégorie est *be*, qui est considéré comme un verbe copule (Quirk & al. 1985 : 1174). Huddleston (2002b : 208) définit une copule comme un lien syntaxique entre un sujet et son attribut (*predicative complement*). Quirk & al. (1985 : 54) distinguent *be*, seul verbe qu'ils nomment « copule » (*copula*), des autres verbes jouant le même rôle, étiquetés comme « verbes copule » (*copular verbs*). Ce rôle de copule influence le schéma de complémentation employé à sa suite. Quirk & al. (1985 : 1170) distinguent quatre types de complémentation verbale : transitive simple (*monotransitive*), transitive complexe (*complex transitive*), ditransitive (*ditransitive*) et, enfin, de copule (*copular*). C'est cette dernière qui nous intéressera ici. Nous allons tâcher de montrer que les verbes des énoncés capacitifs jouent ce rôle de copule suite à un certain effacement sémantique. Nous reviendrons par la suite sur l'éventuelle transitivité de la structure, dans le dernier chapitre de la thèse.

Penchons-nous sur les différentes caractéristiques de la relation entre un sujet et le complément *via* une copule, pour voir si nous notons certaines similitudes avec la relation entre le sujet et le complément de mesure des énoncés capacitifs. Si tel est le cas, alors le rôle de copule du verbe sera établi. Dans le tableau mentionné plus haut, Quirk & al. (1985 : 1171)

répertorient les différentes formes que peuvent prendre les énoncés contenant un verbe copule.

- (i) Sujet–verbe–complément, avec un complément adjectival (*The girl seemed **restless***).
- (ii) Sujet–verbe–complément, avec un complément nominal (*William is **my friend***).
- (iii) Sujet–verbe–complément, avec un complément adverbial (*The kitchen is **downstairs***).

Par ailleurs, ils soulignent que le constituant de droite est obligatoire car sa suppression rend l'énoncé agrammatical ou change le sens du verbe. Dans les énoncés capacitifs, le constituant de droite est un syntagme nominal, ce qui correspond au cas (ii). Sa suppression entraîne un énoncé étrange voire agrammatical (*??The tent sleeps*). Le critère formel présenté par Quirk & al. (1985 : 1171) est donc bien respecté. Il faut cependant souligner une différence : contrairement aux exemples cités par les auteurs, il n'y a pas de co-référentialité entre le sujet et le complément dans les énoncés capacitifs — les deux syntagmes nominaux disent des entités distinctes. Cela n'invalide néanmoins pas le critère de la forme.

D'un point de vue sémantico-syntaxique, ces mêmes auteurs (Quirk & al. 1985 : 1171-1172) expliquent que le verbe doit être suivi d'un attribut du sujet. Ce n'est pas le cas des énoncés capacitifs, dont le verbe est suivi d'un complément de mesure. Il est donc difficile de parler de copule d'un point de vue syntaxique. Ceci est également confirmé par le fait que les énoncés capacitifs sélectionnent strictement le constituant post-verbal, qui doit être un complément de mesure et non un constituant nominal ou adjectival entièrement libre, comme c'est le cas pour les verbes copules prototypiques. À ce sujet, Quirk & al. (1985 : 1172) notent que certains verbes remplissent la fonction de verbe copule mais uniquement avec des compléments spécifiques et des contraintes lexicales importantes. Ils citent notamment *play* dans *play rough* ou *rest* dans *rest assured*. Dans une perspective similaire, on pourrait alors envisager que les verbes *sleep*, *sit* ou encore *fly* puissent faire partie de cette catégorie. Ils ne peuvent être considérés comme verbes copules que s'ils sont suivis d'un complément de mesure quantifié avec une unité de mesure en animés. Le reste du

temps, ils conservent leur statut de verbe avec un schéma de complémentation basique intransitif. Malgré cela, les remarques que nous avons faites précédemment nous incitent à ne pas considérer comme copules les verbes capacitifs d'un point de vue strictement syntaxique.

Cependant, sémantiquement, il est possible de voir une parenté entre les rôles d'attribut du sujet et de complément de mesure. Tous deux attribuent une propriété au référent du sujet. Comparons les deux exemples suivants :

(116) Room in the tent is limited. It was meant to sleep four and it is crowded with six of us.

(117) On the plus side, the tent is roomy enough for two people, two dogs, and gear.

En (117), le verbe est bien une copule. *Be* joue le rôle de lien entre le sujet, *the tent*, et l'attribut du sujet *roomy enough for two people, two dogs, and gear*. Il s'agit d'un exemple prototypique de complémentation *via* une copule. L'occurrence (116) fonctionne différemment du fait de son schéma capacitif. Le verbe n'est plus un verbe copule prototypique et le constituant *four* n'est pas l'attribut du sujet *it* (qui reprend *the tent*) mais le complément de mesure. Cependant, les relations qui se nouent entre *it* et *four* d'une part et *the tent* et *roomy* d'autre part, *via* les verbes *sleep* et *be*, sont parentes : dans les deux cas, une propriété de taille est attribuée à la tente. Cette parenté est notamment visible dans la classification de Piron (2017 : 1991), qui, comme nous l'avons souligné en 4.3.2, propose une catégorie sémantique « complément de propriété », qui regroupe notamment attribut du sujet et complément de mesure. Dès lors, s'il y a une différence syntaxique, la relation sémantique entre le sujet et le complément de mesure est similaire à celle qui se noue entre sujet et attribut : la prédication d'une propriété. En cela, si l'on suit une dichotomie présentée par Quirk & al. (1985 : 1172), la copule introduit un complément de propriété actuelle (*current copula*), par opposition au complément résultatif (*resulting copula*). Huddleston (2002b : 206) introduit une autre opposition, entre les schémas avec une copule attributifs (*ascriptive copular clauses*) et les schémas avec une copule spécifiants (*specifying copular clauses*). Les énoncés capacitifs appartiendraient à la première catégorie, dont Huddleston (2002b : 206) dit que le complément dénote une propriété assignée au sujet, notamment *via* un syntagme nominal non référentiel. C'est exactement le cas dans les énoncés capacitifs : les

animés humains désignés dans le syntagme nominal de droite ne sont pas spécifiques et uniquement envisagés comme une unité de mesure générale.

En somme, le verbe d'un énoncé capacitif présente une parenté certaine avec les verbes copules centraux en anglais. Cette proximité est avant tout sémantique, les propriétés syntaxiques habituellement attribuées aux copules étant absentes. Les verbes capacitifs pourraient donc être considérés, sémantiquement, comme des copules attributives non prototypiques, permettant l'assignation d'une propriété permanente au référent du sujet.

5.2.2 Effacement sémantique du verbe capacitif

La copule joue donc un rôle de lien entre le sujet et une propriété. Ceci conduit à une forme d'effacement du sens du verbe, que nous allons mettre en lumière dans ce paragraphe. Quirk & al. (1985 : 1174) qualifient le sens du verbe *be* de « neutre ». Huddleston (2002c : 218) ne définit une copule que comme un lien syntaxique. Plus précisément, il indique que *be* a un sémantisme très faible et n'est présent que pour instancier la place syntaxique réservée au verbe dans la phrase et porter la conjugaison. Fauconnier (2010 : 372), dans une perspective cognitiviste, assigne un rôle plus fort à *be* : la mise en relation entre deux domaines (*domain mapping*). Ce sens demeure néanmoins vague. Nous pouvons donc affirmer que le verbe possède une charge sémantique faible. Ceci nous pousse à interroger le sens véritable du verbe capacitif, auquel nous attribuons un sémantisme augmenté depuis le début de la thèse. Ceci peut apparaître comme une contradiction : en devenant un verbe proche d'une copule, qui joue un simple rôle de lien, le verbe capacitif connaîtrait non pas un effacement mais, au contraire, un enrichissement sémantique. Nous souhaitons nuancer cela.

Dans son analyse des prédicats d'état (*predicatives of being*), Jespersen (1909 : 356) présente une liste des différentes formes que peut prendre l'attribution d'une caractéristique à un référent.

- (i) En apposition, avec la virgule — *There he sat, a giant among dwarfs.*
- (ii) Quasi-attributs (*quasi predicatives*), après un verbe — *The natives go naked.*

(iii) Attributs du sujet, après une copule — *It was true.*

(iv) Sans lien explicite — *The more fool he!*

Nous remarquons que le cas (iv) est une preuve supplémentaire qu'il y a bien une charge sémantique très faible associée à la copule : elle peut même être amenée à disparaître sans créer de manque sémantique⁵⁰. Les énoncés capacitifs pourraient appartenir à la catégorie (ii) : le complément est introduit par un verbe, qui n'est pas strictement une copule mais introduit bien une propriété. Au sujet des verbes qui créent un lien entre un sujet et une de ses propriétés, Jespersen (1909 : 356) note : « Certains verbes, lorsqu'ils sont liés à un prédicat d'état, ont tendance à perdre leur sens plein et à endosser le rôle d'un lien vide » (*Some verbs when connected with predicatives tend to lose their full meaning and approach the function of an empty link*). Cette remarque est absolument centrale dans notre analyse du sens du verbe capacitif. En effet, nous postulons qu'il y a effectivement un effacement du sémantisme fort du verbe au profit d'un sens plus neutre, proche de celui d'une copule. Illustrons ceci par deux exemples :

(118) A two-room tent that sleeps three adults and three children totals six pounds.

(119) Three adults and three children sleep in a two-room tent.

Le premier énoncé est capacitif, le second ne l'est pas. Tous deux ont recours au même verbe, *sleep*, et disent des situations similaires (trois adultes et trois enfants sont associés au procès dit par *sleep* dans le même lieu, une tente). Malgré cette similitude formelle, *sleep* code des procès bien différents dans les deux phrases. En (119), il a son sens prototypique de « dormir ». Il s'agit d'une activité que six personnes effectuent. Cependant, en (118), le procès demeure potentiel et les animés humains ne sont pas identifiés — ils servent simplement à quantifier le volume. Le verbe sert donc uniquement de lien, comme les verbes copules, et son sens initial est quelque peu effacé. Parmi ses traits sémantiques initiaux, celui qui demeure le plus nettement dans l'emploi capacitif est la position. Une personne, pour dormir dans une

⁵⁰ Dans certaines langues comme le russe ou l'hébreu, la copule n'apparaît d'ailleurs pas au présent (Witzmann & Müller 2007 : 47).

tente, doit *a priori* être allongée et cela prend une certaine place (plus que la position assise, par exemple). Le volume quantifié associé au référent du sujet est conditionné par la position prototypique du procès dénoté par le verbe, caractéristique qui reste donc présente dans l'interprétation capacitive. Prenons un autre exemple :

(120) Aesthetics aside, there is much more here to keep a cruising family happy. “We like to say the 4300 sleeps six and entertains 18” says Walsh, who looks around the lower cockpit, which is no slouch at 98 square feet.

Le bateau permet à six personnes de dormir, mais à dix-huit d'être reçues. Cela est dû au volume nécessaire pour la réalisation de chaque procès. Dormir nécessite un lit, une cabine suffisamment grande pour y tenir allongé. Le fait de recevoir des invités nécessite moins de place puisque les personnes peuvent se tenir debout ou assises et il ne faut pas nécessairement d'espace dédié (comme une chambre). Dès lors, même si le sens associé au verbe connaît un certain effacement, l'espace nécessaire pour accomplir le procès reste une composante essentielle car elle est elle-même liée à la capacité. Il n'en demeure pas moins que le verbe, dans son interprétation capacitive, tend à se rapprocher d'un simple lien syntaxique et à perdre ses composantes sémantiques initiales. Le procès n'est plus actualisé et seules comptent la possibilité accordée par les caractéristiques physiques du lieu et la place nécessaire pour le déroulement du procès. C'est là que se situe l'effacement sémantique, le verbe étant un simple lien, paraphrasable par un « égal » : *the capacity of the tent = 4 people* se comprend parfaitement, sans recours nécessaire à un verbe plus spécifique.

Cependant, cette perte de sens n'est pas incompatible avec notre hypothèse initiale, selon laquelle le verbe connaît une forme d'augmentation sémantique. En effet, pour aboutir à l'énoncé capacitif, le verbe se complexifie et recouvre un certain nombre de procès laissés implicites. Dès lors, à l'étape ultime que constitue le schéma capacitif, le verbe a un sens effacé par rapport à son sémantisme initial, mais il masque en vérité des acceptions antérieures nombreuses, invisibles formellement mais présentes si l'on considère que cette structure résulte de plusieurs réélaborations. Cette multiplication des différentes strates de sens associées au verbe capacitif et les bouleversements qu'elle induit en termes de rôles sémantiques vont nous occuper dans la dernière sous-partie.

5.3 Réélaboration triple et redistribution des rôles sémantiques associés

Ainsi que nous l'avons souligné en 1.1 de ce chapitre, la structure capacitive est issue d'une condensation. Ce phénomène constitue une réélaboration. Nous définissons la réélaboration comme une nouvelle analyse d'un premier contenu. À l'issue de ce reformatage, la nouvelle structure garde en mémoire l'ancien énoncé retravaillé, mais sous forme de substrat, en créant une nouvelle hiérarchie entre les différents éléments présents (Cotte, communication personnelle). Pour rappel, nous envisageons l'occurrence *The table sits four* comme une réélaboration de *Four people can sit at the table*. Nous souhaitons ici poursuivre cette réflexion en ajoutant un troisième niveau à la réélaboration. Le verbe capacitif, au sémantisme effacé, porterait alors la trace de trois procès distincts, dont les participants ont des rôles qui évoluent également selon les différentes étapes.

5.3.1 Un énoncé à trois niveaux

Lorsque nous avons présenté la réélaboration, nous n'avons mis en lumière qu'une étape préalable. Il nous semble cependant qu'il faut envisager une étape additionnelle, encore antérieure. Prenons un exemple :

(121) a. Brink's Albany Hotel at 17th and Stout streets was built in 1882 and featured two rarities, bay windows and electricity. Its lobby was full of marble, and its four dining rooms, some with murals and grand Corinthian columns, sat 500 guests. [NIVEAU 3]

(121) b. 500 guests could sit in its four dining rooms. [NIVEAU 2]

(121) c. 500 guests sat in its four dining rooms. [NIVEAU 1]

L'occurrence (121) a. est l'énoncé capacitif (niveau 3). (121) b. est la reformulation telle que nous l'avons déjà vue (niveau 2). (121) c. est celle que nous ajoutons ici : l'étape du procès actualisé (niveau 1). En effet, pour étudier le sens véritable du verbe capacitif, ici *sit*, il faut envisager le procès comme actualisé, effectué par des participants. Sa simple potentialité, exprimée au niveau 2, est une seconde étape. Il faut déjà que le procès existe et que son actualisation soit avérée dans une situation initiale, afin que l'on puisse l'envisager comme possible d'un point de vue modal. Notons que la réélaboration que nous proposons ici diverge de celle de Huddleston (2002c : 319), qui propose *We slept three in the tent* comme première

étape par rapport à *The tent slept three*. En effet, le premier énoncé de Huddleston présuppose une actualisation du procès *sleep*, qui n'existe pas dans la variante capacitive (le procès *sleep* est simplement permis). Ceci nous semble donc invalider la glose proposée par l'auteur.

5.3.2 Niveau 1 — typologie des procès et rôles sémantiques associés

Intéressons-nous au niveau 1 du point de vue de la typologie des procès (Vendler 1957). Nous reprenons ici tous les verbes présents dans notre base de données et tâchons de les classer selon la typologie. Nous reprenons les tests présentés en 4.1.2 du premier chapitre pour catégoriser les procès, résumés dans ce tableau :

	<i>- progressif</i>	<i>+ progressif</i>
<i>for</i>	État	Activité
<i>in</i>	Achèvement	Accomplissement

FIG. 6 : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES TESTS CROISÉS DU PROGRESSIF ET DE L'ADJOINT DE TEMPS

Verbe	Type de procès
<i>Sleep</i>	Activité [<i>for</i> + ; progressif +]
<i>Seat/sit</i>	Activité [<i>for</i> + ; progressif +]
<i>Fly</i>	Activité [<i>for</i> + ; progressif +]
<i>Serve</i>	Accomplissement [<i>in</i> + ; progressif +]
<i>Live</i>	Activité [<i>for</i> + ; progressif +]
<i>Squeeze</i>	Activité [<i>for</i> + ; progressif +] ou état
<i>Drink</i>	Activité [<i>for</i> + ; progressif +]
<i>Entertain</i>	Activité [<i>for</i> + ; progressif +]
<i>Shelter</i>	Activité [<i>for</i> + ; progressif +]

FIG. 7 : CLASSEMENT DES VERBES (DANS LEUR SENS INITIAL NON CAPACITIF) DANS LA TYPOLOGIE DES PROCÈS

Nous avons mis en gras les verbes avec des occurrences multiples, par opposition aux autres, dont l'emploi capacitif est rare (voire unique). Nous souhaitons faire trois remarques au sujet de cette classification. Premièrement, nous avons classé les verbes en fonction de leur sens et de leur contexte d'emploi le plus proche de l'emploi capacitif. Comme nous l'avons

noté dans le premier chapitre, la classification d'un procès dépend d'éléments autres que le verbe lui-même. Ce tableau répertorie donc les procès dans le contexte qui leur est prototypiquement associé au sein de la glose de niveau 1. Par exemple, la seule occurrence de *drink* capacitif apparaît dans le syntagme *sleeps-and-drinks-a-crowd appeal*. Ici, *drink* n'est pas suivi d'un objet de type boisson. Si cela avait été le cas, une composante télique aurait été ajoutée, le procès ayant lieu jusqu'à ce que la personne finisse son verre. Un adjectif temporel en *in* aurait alors été préféré et le procès aurait été classé comme un accomplissement. Cependant, dans son emploi intransitif (duquel est issu le capacitif), *drink* s'apparente à un procès duratif non borné, qui correspond à une activité.

En outre, nous notons immédiatement que la grande majorité des procès s'apparente à des activités, dynamiques, duratives et non bornées. Seul *serve* semble être différent car le procès dénoté est borné. Par ailleurs, dans les occurrences uniques, certains sens associés aux verbes rendent la classification difficile. Prenons *squeeze*, pour commencer :

(122) This simple shelter (one-pole design) will comfortably sleep two hunters, and could squeeze in a third.

Ici, le procès initial n'est en fait pas tant *squeeze* (dans le sens actif de « presser ») que *be squeezed*. En effet, les chasseurs n'effectuent pas le procès *squeeze* mais le subissent comme le résultat de la situation : l'abri est davantage conçu pour deux que pour trois et, par conséquent, ils sont serrés. Dès lors, si l'on peut envisager *squeeze* comme une forme d'activité, l'acception sous-jacente dans les énoncés capacitifs est bien *be squeezed*, qui relève de l'état.

En outre, les occurrences uniques en *shelter* et *entertain* sont difficiles à classer selon la typologie. Ceci est dû au rôle joué par les animés humains du complément de mesure, qui diffère de celui des autres verbes.

(123) A giant parabola 18-feet long and 12 feet wide, the Aero Tarp 150 covers enough real estate to sleep six or shelter 10 sitting shoulder-to-shoulder.

(124) Aesthetics aside, there is much more here to keep a cruising family happy. “We like to say the 4300 sleeps six and entertains 18,” says Walsh, who looks around the lower cockpit, which is no slouch at 98 square feet.

En effet, dans le cas de tous les autres verbes, les référents du complément de mesure ont un rôle agentif. Cependant, ce n’est pas le cas pour *shelter* et *entertain*. Les référents subissent le résultat d’un procès effectué par une autre entité. En (123), c’est l’Aero Tarp qui abrite les personnes et en (124), les animés humains sont reçus sur le bateau par une tierce personne. Cela entraîne notamment une modification des rôles sémantiques, comme nous le verrons plus tard dans la partie. Pour les verbes centraux, on remarque cependant une homogénéité de classification : tous disent une activité, sauf *serve*. Nous reviendrons sur ce verbe dans la troisième partie de ce travail et verrons notamment en quoi il est à la marge dans la catégorie que constitue l’emploi capacitif.

Derrière cette homogénéité aspectuelle se cache néanmoins une grande variété dans les rôles sémantiques associés aux procès (toujours envisagés au niveau 1). Il existe dans la littérature de nombreuses classifications des rôles sémantiques. Nous avons choisi d’en utiliser deux, dont la combinaison nous paraît proposer un panorama général assez complet : celle de Huddleston (2002c : 230-233) et celle de Quirk & al. (1985 : 754). Nous allons les lister dans le tableau ci-dessous et nous analyserons plus en détail les rôles qui nous semblent utiles dans l’analyse du capacitif et de ses énoncés sous-jacents.

Huddleston (2002c)	Quirk & al. (1985)
Causeur (<i>causer</i>)	Causeur externe (<i>external causer</i>)
Sous-type: agent (<i>Kim signed the letter</i>)	Agent
Instrument	Instrument
Patient	Affecté (<i>affected</i>) (= patient) - identifié - caractérisé (<i>Kim is a good student</i>)
Expérient (<i>experiencer</i>) (<i>He hates me</i>)	
	Attribut (identifié, caractérisé)
Stimulus	
	Événement
Thème - de mouvement et de localisation (<i>She's on the balcony</i>) - de transfert et de possession - de modification ou de propriété (<i>She is happy</i>) Sous-types : thème primaire (<i>primary</i>), secondaire (<i>secondary</i>) et factitif	Localisé (<i>positioner</i>) (<i>I'm sitting on a chair</i>)
Chemin (<i>path</i>)	
Source	
	Temporel
But (<i>goal</i>) Sous type : receveur (<i>recipient</i>)	Receveur
Localisation	Locatif (<i>My tent sleeps four</i>)
Bénéficiaire (<i>I opened the door for her</i>)	
	Cognat
	<i>It</i> impersonnel

FIG. 8 : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DIFFÉRENTS RÔLES SÉMANTIQUES CHEZ HUDDLESTON (2002) ET QUIRK & AL. (1985)

Il est difficile de trouver des correspondances systématiques entre les deux classifications. Nous avons laissé des cases vides pour indiquer une absence de correspondance dans l'un des ouvrages par rapport à l'autre. En gras, nous avons mis les rôles communs aux deux typologies (et, le cas échéant, nous les avons mis face à face dans le tableau). Enfin, nous avons mis en bleu les rôles susceptibles de nous intéresser pour l'analyse du capacitif. Pour ces cas précis, nous avons noté des exemples, pour plus de clarté. Parmi les rôles présentés, nous en distinguons six qui sont utiles pour notre analyse.

- (i) **Agent** — le participant cause le déroulement du procès (Quirk & al. 1985). Il est animé et agit de manière consciente et volontaire (Huddleston 2002 : 230-231).

- (ii) **Affecté/patient caractérisé** — le participant ne cause pas le déroulement du procès mais y est lié « d'une autre manière » (*in some other way*) (Quirk & al. 1985 : 741). Plus particulièrement, dans le cas d'un patient caractérisé, il lui est attribué une propriété.

- (iii) **Expérient** — le participant ressent une émotion ou perçoit un élément extérieur (Huddleston 2002 : 231).

- (iv) **Thème** — ce rôle présenté par Huddleston (2002c : 232) est vaste et s'applique dans de nombreux cas. Nous retenons deux sous-catégories : le thème de propriété, qui ressemble au rôle de patient caractérisé chez Quirk & al. (1985), et le thème de localisation, au sujet duquel l'énonciateur donne une précision de lieu et qui est similaire au rôle de localisé (*positioner*) chez Quirk & al. (1985).

- (v) **Locatif** — le participant dénote le lieu du déroulement de l'action. Nous l'avons retenu comme rôle important car l'exemple donné par Quirk & al. (1985) est le sujet d'un énoncé capacitif, mais nous réfuterons cette analyse plus tard dans ce paragraphe.

- (vi) **Bénéficiaire** — le participant est généralement un animé humain pour qui le procès est accompli et qui en tirera quelque chose de positif (Huddleston 2002 : 233). Nous notons que le bénéficiaire n'est généralement pas l'agent mais une tierce personne.

Maintenant que nous avons précisé les définitions proposées par les auteurs pour les rôles qui nous sont utiles, reprenons les verbes susceptibles d'apparaître dans les énoncés capacitifs et voyons quels rôles sémantiques nous pouvons assigner aux participants au procès.

Verbe	Rôle sémantique du participant dénoté par <i>Mary</i>
<i>Mary sleeps (in a tent).</i>	Agent
<i>Mary sits/seats (on a bench).</i>	Thème de localisation
<i>Mary flies (in a plane).</i>	Thème de localisation
<i>Mary serves (from a dish).</i>	Agent
<i>Mary lives (in her bed).</i>	Thème de localisation
<i>Mary is squeezed (in a shelter).</i>	Thème de localisation
<i>Mary drinks (at a bar).</i>	Agent
<i>Mary is entertained (on a boat).</i>	Patient, expérient
<i>Mary is sheltered (in the Aero Tarp).</i>	Thème de localisation

FIG. 9 : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÔLES SÉMANTIQUES DES PARTICIPANTS AU PROCÈS AU NIVEAU 1

Quatre grands rôles sont associés au participant dans les procès au niveau 1 : agent, thème de localisation, patient et expérient. Les rôles de patient et d'expérient ne concernent qu'un verbe, *entertain*, dont l'emploi capacitif n'apparaît que dans une occurrence. Le référent de *Mary* peut être considéré comme un patient puisqu'il est affecté par le procès, effectué par un autre participant (celui qui reçoit). Par ailleurs, *entertain* code également le divertissement — il s'agit de recevoir dans le cadre d'une fête, par exemple. Si l'on considère le fait d'être amusé comme une émotion, on peut envisager *Mary* comme expérient.

Au sujet des deux grands rôles restants, agent et thème de localisation, nous pouvons opérer une différence entre les énoncés dans lesquels le constituant de lieu est absolument central et constitue la raison d'être de l'énoncé et ceux dans lesquels la précision de lieu est secondaire (le constituant de lieu ayant alors un simple statut d'adjectif). Pour *sleep*, *serve* et *drink*, le procès peut être envisagé seul. *Mary* est alors agent. En revanche, pour *sit/seat*, *fly*, *live*, *squeeze* et *shelter*, il est difficile d'envisager l'occurrence sans précision de lieu (*??Mary lives* est étrange sémantiquement). L'enjeu pour le référent de *Mary* est donc bien d'être localisé. Il constitue alors un thème de localisation.

Avant de poursuivre notre analyse, nous souhaitons revenir sur le rôle sémantique d'agent tel qu'il est envisagé ici. En effet, on peut s'interroger sur la pertinence de cette étiquette pour désigner *Mary* dans *Mary sleeps in a tent*. Ce procès, tout comme celui dit par

drink, ne semble pas requérir un agent prototypique puisque le participant bénéficie directement du procès, sans affecter de patient. Selon Creissels (2006 : 279), qui prend l'exemple du verbe « manger », le participant cherche à produire un effet sur lui-même (calmer sa faim, se reposer, éteindre sa soif). Il note que pour les verbes du type « manger », le participant est un agent non prototypique. Nous nous interrogeons sur cette catégorisation et nous demandons si l'on ne pourrait pas envisager de considérer le participant comme un bénéficiaire. Dans la typologie de Huddleston (2002), le bénéficiaire est une tierce personne. Néanmoins, si l'on considère que le participant tire profit de ces procès accomplis pour son propre bien (c'est-à-dire pour satisfaire des besoins naturels), son rôle semble bien se rapprocher de celui d'un bénéficiaire. Il ne diffère du bénéficiaire prototypique décrit par Huddleston (2002) que parce qu'il accomplit le procès pour son propre bénéfice. Le participant au procès dénoté par *drink* ou *sleep* peut donc être perçu à la fois comme agent et comme bénéficiaire — il accomplit le procès mais en bénéficie également lui-même. Le rôle sémantique de bénéficiaire serait alors étendu. Cette remarque est d'autant plus valable au niveau 2 de la réélaboration, comme nous allons le voir tout de suite.

5.3.3 Harmonisation des rôles sémantiques (niveaux 2 et 3)

Nous avons donc noté une certaine variété dans les rôles sémantiques au niveau 1, quand le procès dénoté par le verbe est envisagé comme actualisé et effectif. Nous allons voir à présent que la réélaboration, dès le niveau 2, conduit à une harmonisation des rôles. Pour rappel, le niveau 2 introduit la composante permissive : de *Two people sleep in a tent*, nous passons à *Two people can sleep in a tent*. À ce niveau, le procès n'est plus actualisé, il est simplement présenté comme possible. Il semble donc difficile de continuer à parler d'agent puisque le procès n'a pas lieu de manière effective — comment attribuer un agent, qui, par définition, accomplit le procès, quand ce dernier reste du domaine du potentiel ? Nous souhaitons donc proposer un nouveau rôle sémantique pour les animés humains dans la structure : celui de bénéficiaires théoriques. Reprenons l'exemple (121) b. :

(119) b. 500 guests could sit in its four dining rooms. [NIVEAU 2]

Ici, les référents de *500 guests* ne peuvent être considérés comme étant localisés. L'enjeu n'est pas de décrire une situation actualisée, où les invités sont effectivement dans la pièce, mais simplement de donner la capacité d'accueil des différentes salles. Il semble donc peu pertinent d'assigner le rôle de « localisés » aux référents de *500 guests*. Nous préférons donc parler de bénéficiaires théoriques. Les personnes ne sont pas identifiées précisément, mais toutes pourraient, d'un point de vue matériel, prendre place dans la salle et *bénéficier* de cette possibilité. Dans cette configuration, le référent de *its four dining rooms* a un rôle locatif (tel qu'il est défini par Huddleston 2002 et Quirk & al. 1985). Cette analyse est applicable à tous les énoncés de niveau 2, puisqu'ils ont pour objectif de présenter une possibilité. Nous observons alors un lissage des rôles sémantiques associés au procès et ce peu importe le type de procès initial ou les rôles sémantiques du niveau 1. Au niveau 2, les animés humains sont tous des bénéficiaires théoriques et le constituant de lieu joue un rôle de localisation.

Passons à présent au niveau 3, celui de l'énoncé capacitif lui-même. Entre le niveau 1 et le niveau 2, nous avons ajouté une composante de modalité (de type possible/permission). Entre le niveau 2 et le niveau 3, on note une condensation (évoquée au début de ce chapitre). Par ailleurs, la prédication d'une propriété devient l'enjeu majeur de l'énoncé. L'énonciateur ne cherche plus à dénoter un possible circonstanciel mais à attribuer un volume précis au lieu, perçu comme un contenant. Les rôles sémantiques s'en trouvent à nouveau modifiés. Dans leur tableau récapitulatif des rôles sémantiques, Quirk & al. (1985 : 754) donnent l'exemple de *my tent* dans *My tent sleeps four* pour illustrer le rôle de localisation. Nous ne retenons pas cette analyse car le sujet du capacitif ne dénote pas une localisation mais un contenant auquel on attribue une propriété. Par conséquent, parmi les rôles présentés dans la figure 8, il nous semble plus pertinent d'envisager le référent du sujet comme un thème recevant une propriété dans la typologie de Huddleston (2002c : 230-233), comme *she* dans *She is happy*, ou, chez Quirk & al. (1985 : 754), comme un élément affecté caractérisé, comme *Kim* dans *Kim is a good student*. Nous choisissons ces rôles car ils nous semblent bien refléter le fait que ce n'est pas la localisation qui est en jeu mais le statut de *support* du référent du sujet, qui est vu comme un thème apte à recevoir une caractérisation. Pour être encore plus précise dans l'analyse de ce schéma très particulier, nous introduisons de nouveaux rôles sémantiques spécifiques. Le référent du sujet sera étiqueté comme « contenant » (qui peut être envisagé comme une sous-catégorie de « thème ») et celui du complément de mesure comme « contenu

quantifié ». Même si nous avons déjà employé une telle terminologie auparavant, nous souhaitons ici donner à ces termes le statut de rôle sémantique à part entière. Le schéma capacitif étant peu prototypique, la création de nouvelles catégories, spécifiquement pour cette structure, semble logique et nécessaire pour construire une analyse du schéma aussi fine et pertinente que possible.

Nous résumons dans le tableau ci-dessous les différents rôles présentés tout au long de ce paragraphe :

	Constituant de lieu	Animé humain (AH)	
Niveau 1 — AH V lieu (<i>Two people sleep in the bed</i>)	Locatif	Agent, thème de localisation patient ou expérient	Possible/permisif
Niveau 2 — AH can V lieu (<i>Two people can sleep in the bed</i>)	Locatif	Bénéficiaire théorique	
Niveau 3 — Lieu V AH (<i>The bed sleeps two people</i>)	Contenant	Contenu quantifié	Capacité quantifiée

FIG. 10 : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÔLES SÉMANTIQUES DANS LES DIFFÉRENTES PHASES DE LA RÉÉLABORATION

Dans ce chapitre, nous avons tâché de comprendre à quelle échelle se construit le sens capacitif dans le schéma. Au début de ce travail, nous avons postulé que c'était le verbe qui remplissait ce rôle, notamment grâce à un sémantisme augmenté par rapport à son acception prototypique. Ce deuxième chapitre nous a conduit à modifier notre analyse. En effet, l'expression du capacitif semble émerger de l'opération de prédication, et, plus spécifiquement, du lien entre les deux référents nominaux, le sujet et le complément de mesure. Nous avons établi que le verbe joue un rôle proche de celui d'une copule, avec un sémantisme quelque peu effacé. Il est avant tout un lien syntaxique entre le sujet et le complément de mesure. Ceci est notamment visible lorsque l'on analyse les rôles sémantiques des participants du procès, aux différentes étapes de la réélaboration. Si au niveau 1, le verbe distribue des rôles sémantiques qui lui sont propres selon le procès qu'il dénote, on observe une harmonisation progressive de ces rôles au cours de la réélaboration (niveaux 2 et 3). Ceci tend à prouver que le sens initial du verbe s'efface. Il devient un simple lien. Le verbe capacitif connaît donc bien une augmentation de sens, puisqu'il garde la trace de deux procès

antérieurs. Cependant, au cours de cette condensation, il perd une partie de son sens initial. Il y a donc deux mouvements complémentaires : d'une part, le verbe condense plusieurs procès antérieurs, et d'autre part, il connaît un effacement sémantique et vient simplement acter le lien de prédication qui se noue entre le sujet et le complément de mesure.

C'est dans cette relation entre le sujet contenant et contenu quantifié que se joue l'expression de la capacité. Le lien entre les deux référents nominaux est donc fondamental dans le schéma. Il se joue dans la structure une relation d'équivalence entre deux entités de premier ordre pourtant distinctes : le complément de mesure est déterminé par les propriétés du sujet — la quantité dépendra de la taille du contenant. Une équation de type « *the capacity of the tent = 4* » peut alors émerger naturellement. Ceci est notamment rendu possible par le caractère automatique de la relation entre contenant et contenu : on attend d'un contenant qu'il recueille quelque chose dans une certaine quantité. C'est ce pour quoi il est fait. La possibilité de dire la capacité sans avoir recours à un marqueur spécifique ne vient donc pas du verbe — simplement présent pour acter le lien entre ces deux entités — mais de la relation prototypique, cognitivement intégrée, entre un contenant (sujet) offrant une possibilité et un contenu (complément post-verbal).

Après avoir décrit la structure dans un premier chapitre, nous avons tâché ici d'en livrer une analyse sémantique plus poussée. Sous une simplicité apparente, ce schéma est en réalité le fruit d'une réélaboration à plusieurs niveaux, masquée par la compacité de l'énoncé, qui laisse de nombreux mécanismes implicites. En effet, la structure capacitive exprime un possible de compétence général et plus particulièrement la permission, sans marqueur dédié. L'absence de correspondance directe entre un marqueur et un élément de sens nous invite à interroger l'éventuel statut de construction du schéma (au sens de Goldberg 1995). C'est ce que nous allons faire dans le troisième chapitre de cette thèse.

CHAPITRE 3 — PÉRIMÈTRE ET STATUT DU SCHÉMA CAPACITIF

Les deux premiers chapitres de cette thèse se sont attachés à décrire et à analyser la structure. Nous l'avons d'abord fait d'un point de vue syntaxique, avec l'étude statistique visant à une description exhaustive des constituants, puis plus sémantique, en analysant le sens profond du schéma et les relations entre les constituants permettant l'émergence d'un tel sémantisme. Nous nous proposons, dans ce dernier chapitre, d'établir un lien plus serré entre syntaxe et sémantique, en présentant une synthèse entre les deux approches. Pour ce faire, nous analyserons la structure du point de vue des grammaires de construction. Dans un premier temps, nous proposerons une représentation globale de la catégorie des énoncés capacitifs, que nous envisageons comme radiale. Ceci nous permettra de restreindre son périmètre de manière claire et de présenter les différents critères présidant au choix de l'étiquetage des énoncés en tant que tels. Puis nous tâcherons de voir si la structure peut être considérée comme une construction ou si une autre catégorisation semble plus judicieuse. Pour ce faire, nous définirons d'abord la notion de construction. Nous appliquerons ensuite les critères établis grâce à nos lectures au schéma capacitif et verrons qu'il ne remplit pas toutes les propriétés. C'est pour cette raison que nous lui attribuerons plutôt l'étiquette de *pattern of coining* (ou « schéma de création lexicale », pour reprendre la traduction de Delhem 2018 : 242), telle qu'elle est théorisée par Kay (2002). Ce phénomène fonctionne notamment par analogie linguistique, processus que nous analyserons en détail à la fin de ce chapitre.

1. Délimiter le périmètre du capacitif

Les deux premiers chapitres de cette thèse nous ont permis de proposer une description détaillée des constituants de la structure ainsi que de ses mécanismes sous-jacents. Cependant, une liste de critères ne suffit pas nécessairement à délimiter une catégorie ni à

résoudre immédiatement certains problèmes liés à des occurrences ambiguës du point de vue de la classification. Il est parfois difficile de savoir si un énoncé contient un schéma capacitif ou simplement une structure parente. De même, certains énoncés que nous considérons comme capacitifs ne semblent pas prototypiques de cet emploi. Nous souhaitons donc ici procéder à un travail de définition de la classe dans son ensemble. Nous pensons que la catégorisation d'un énoncé en tant que capacitif doit s'envisager de manière radiale et non duelle (entre appartenance stricte et non-appartenance). C'est ce que nous allons développer en ce début de troisième chapitre.

1.1 Le cas de *play*

Un verbe en particulier nous a poussée à nous interroger sur la conceptualisation de la catégorie que constituent les énoncés capacitifs : *play*. En effet, l'un des emplois de ce verbe, absent de notre base de données tirée du COCA mais très fréquent sur Google, est le suivant :

(1) The game plays 2-4 players, and takes only about 30 minutes.

(2) This game plays 2, ages 13+, for around 40 min.

(3) The game plays 2 to 6 players, though the rules for final scoring are slightly different.

Si nous regardons les différents constituants de la structure, nous constatons la présence d'un sujet inanimé, d'un verbe et d'un complément post-verbal dénotant une quantité. L'unité de mesure est un animé humain et plus particulièrement un joueur. Dans l'exemple (2), on note l'emploi du déterminant fusionné avec le nom, qui est favorisé dans les énoncés capacitifs (paragraphe 4.2.2 du deuxième chapitre). L'ensemble de la structure dénote une possibilité — le jeu permet à un certain nombre de personnes de jouer. Par ailleurs, cette possibilité est quantifiée de manière précise, grâce à un numéral. Ceci ressemble donc à un énoncé capacitif en de nombreux points. Cependant, un certain nombre d'autres caractéristiques nous empêchent de catégoriser *play* comme verbe capacitif immédiatement.

1.1.1 Retour sur la notion de contenant

Commençons par nous intéresser au référent du sujet : le jeu. Comme nous l'avons vu, les énoncés capacitifs mettent en position sujet un contenant, qui était constituant de lieu dans une glose préalable, plus prototypique. Ceci ne fonctionne pas avec *play*, comme nous pouvons le voir en reprenant l'occurrence (1) et en la comparant avec un exemple capacitif attesté :

(4) a. The game plays 2-4 players, and takes only about 30 minutes.

(4) b. *2 to 4 players can play at/in the game, and it takes only about 30 minutes.

(4) c. 2 to 4 players can play the game, and it takes only about 30 minutes.

(5) a. There is a full sized double bed plus a comfortable bed settee which will sleep two children.

(5) b. There is a full sized double bed plus a comfortable bed settee in which two children will sleep.

Nous pouvons constater que la glose acceptable pour l'énoncé (4) a. n'est pas (4) b., où *the game* apparaît au sein d'un syntagme prépositionnel de lieu, mais bien (4) c., où *the game* suit directement le verbe, sans préposition. Par ailleurs, il ne joue pas un rôle de lieu. La structure en (4) c. est transitive. *The game* y joue le rôle de thème factitif (Huddleston 2002 : 233) car on considère que le résultat du procès est la création de la partie elle-même. Le jeu n'est plus alors tant le plateau et ses différents éléments que le fait de faire une partie. Dans la glose initiale, le jeu n'est en aucun cas considéré comme une localisation. Cependant, certains sujets des énoncés capacitifs ne relèvent pas strictement du lieu. De prime abord, on ne considère pas nécessairement un avion ou un canapé comme un lieu mais respectivement comme un moyen de transport ou un meuble. C'est pour cela que nous les nommons contenants — ils sont envisagés en tant que tels, et non comme des lieux à proprement parler. Ils contiennent néanmoins une composante de lieu, même si elle n'est pas apparente immédiatement, qui est visible grâce au test de l'interrogation.

(6) — Where is she?

a. — On the plane.

b. — On the sofa.

c. — *In the game.

Il est possible d'envisager *on the plane* ou *on the sofa* comme des réponses à une question appelant des informations sur le lieu. Ceci met en lumière un trait sémantique de lieu présent dans *plane* ou *sofa*, mais pas dans *game*, car l'énoncé c. ne constitue pas une réponse acceptable dans un contexte neutre. Le jeu n'a donc pas de rôle locatif, à l'inverse des sujets typiques des énoncés capacitifs.

On peut cependant s'interroger sur les notions de lieu et de contenant d'un point de vue métaphorique. N'est-il pas possible d'envisager le jeu comme un endroit métaphorique, même s'il ne l'est pas littéralement, physiquement ? Ne peut-on pas considérer notamment le plateau ou le matériel associé comme un espace délimité ? Ces questions nous poussent à nous intéresser davantage à ce que recouvre le concept de contenant. Nous avons défini cette notion au début du deuxième chapitre, mais nous souhaitons ici nous intéresser à la manière dont nous percevons les contenants d'un point de vue cognitif. Lakoff & Johnson (1985 : 38-41) analysent les métaphores ontologiques, qu'ils définissent comme « des manières de percevoir des événements, des émotions, des idées, etc., comme des entités et des substances » (Lakoff & Johnson 1985 : 36). Ces métaphores sont difficiles à percevoir, car elles sont nécessaires à nos raisonnements et ancrées dans notre cognition (Lakoff & Johnson 1985 : 38) : « Les métaphores ontologiques de ce type sont si naturelles et si omniprésentes dans notre pensée que nous les tenons d'habitude pour évidentes et les considérons comme des descriptions directes des phénomènes mentaux. » Il s'agit donc de canaux de pensées si communs qu'ils sont intégrés, au point que ne voyons pas comment nous pourrions désigner certains phénomènes autrement que métaphoriquement. Pour réfléchir sur nos expériences et les analyser, il faut les transformer en entités métaphoriques auxquelles nous pouvons référer, que nous pouvons quantifier ou délimiter.

Parmi les métaphores ontologiques, les auteurs citent la métaphore du contenant, et plus particulièrement celle des zones territoriales. Celles-ci sont au cœur de la perception

humaine car nous nous envisageons nous-mêmes comme des espaces clos, séparés du reste du monde par les limites de notre corps (Lakoff & Johnson 1985 : 38). Cette conception de nous-mêmes nous pousse à appliquer le même type de raisonnement pour les entités qui nous entourent en leur attribuant ce que les auteurs nomment « une orientation dedans–dehors » (Lakoff & Johnson 1985 : 39). Ils citent l'exemple des pièces de la maison, que nous considérons comme des contenants — on peut y entrer ou en sortir. Il n'est donc pas surprenant que ce type d'entité soit souvent en position sujet des énoncés capacitifs — 96 occurrences contiennent un sujet dénotant strictement une pièce et jusqu'à 376 (soit presque la moitié des occurrences) si l'on ajoute les pièces et bâtiments désignés par leur fonction, comme une église, un restaurant ou encore un théâtre. Lakoff & Johnson (1985 : 39) dressent la liste de toutes les entités que nous concevons *a priori* comme des contenants, sans pour autant qu'ils puissent être vus comme tels « naturellement » : un caillou que l'on casserait pour en voir l'intérieur, une clairière dans un bois, un champ (que l'on peut circonscrire à l'aide de barrières, de clôtures, etc.)... Ces considérations les incitent à tirer la conclusion suivante :

Il y a peu d'instincts humains plus fondamentaux que la territorialité, et l'acte de définir un territoire, d'instaurer une frontière à son pourtour, est un acte de quantification. Les objets limités, que ce soit les êtres humains, les rochers ou les zones territoriales, ont une taille, ce qui leur permet d'être quantifiés en fonction de la quantité de substance qu'ils contiennent. (Lakoff & Johnson 1985 : 39)

Les énoncés capacitifs, qui viennent précisément quantifier la quantité d'entités contenues par un objet délimité, permettraient donc d'exprimer un élément central de la cognition humaine. En procédant ainsi, l'esprit vient élargir considérablement la portée de l'étiquette « contenant ». Il n'est plus simplement question d'un contenant au sens strict (bouteille, boîte, sac...), mais de toutes les entités sur lesquelles nous, humains, appliquons cette interprétation. Ceci explique la variété des référents dénotés par les sujets du schéma capacitif : aucun d'entre eux n'est strictement un contenant. En effet, le plus souvent, les entités qui sont des contenants au sens propre ne contiennent pas des animés humains puisqu'elles sont créées par l'homme afin qu'il puisse s'en servir comme d'un outil pour contenir un élément donné — une bouteille pour y mettre une boisson, un sac pour y ranger ses affaires... Un contenant ne recèle donc pas un être humain, par définition, mais une entité

inanimée. Les contenants que nous envisageons comme tels dans les énoncés capacitifs sont des contenants métaphoriques ontologiques. Prenons un exemple :

(7) *Between the two cabins, the spacious salon seats four at the dinette.*

Le sujet *the spacious salon* dénote une pièce, plus particulièrement le carré d'un bateau. Il est envisagé en tant que contenant car il comporte un intérieur et un extérieur. Cette notion de contenance ne fait pourtant pas partie de son programme initial — le carré d'un bateau n'est pas fait pour contenir en soi, mais pour accueillir des équipements et des personnes, les abriter... Ces personnes, lorsqu'elles remplissent le programme initial du carré (et plus spécifiquement de la table, dénotée par *the dinette*), sont en position assise, d'où l'emploi du verbe *seat*. L'interprétation de contenance vient alors se superposer à celle de cette position assise, au moment où la cognition humaine envisage la pièce comme contenant métaphorique. En effet, dans un mouvement similaire à la relation qui se noue entre *the salon* et *seat*, la perception du contenant vient générer l'interprétation de contenance. Un carré est fait pour s'y asseoir, ce qui déclenche l'emploi de *seat* ; un contenant, même métaphorique, est fait pour contenir, ce qui entraîne l'interprétation capacitive et la quantification du volume.

L'occurrence (4) a. (*The game plays 2-4 players, and takes only about 30 minutes*), dont nous n'avons toujours pas établi si elle était capacitive, nous a donc permis de questionner la notion de contenant telle que nous l'utilisons depuis le début de ce travail et d'y voir une acception métaphorique du terme. Nous pouvons alors nous demander si le jeu ne peut pas être perçu comme contenant métaphorique. L'emploi présenté en (4) a. ne s'applique qu'aux jeux nécessitant du matériel (cartes, plateau, accessoires...). On peut alors envisager la limite intérieur/extérieur, nécessaire à la conceptualisation d'une entité comme contenant, d'un point de vue physique. On pense notamment aux limites du plateau de jeu — ce qui est dans le plateau est à l'intérieur et ce qui est hors du plateau est à l'extérieur. S'il n'y a pas de plateau, la position des joueurs peut être vue comme une configuration appelant à distinguer un intérieur et un extérieur — les gens qui jouent sont en cercle, à l'intérieur du groupe, alors que ceux qui ne jouent pas sont en dehors. Par ailleurs, cette frontière peut également être perçue comme cognitive : le jeu constitue un espace mental à part. Pendant la partie, les joueurs doivent suivre des règles communes, peuvent créer des équipes, être

amenés à assumer un rôle... Le jeu a un début, un déroulement et une fin. En cela, il s'agit d'une parenthèse dans le réel, qui peut être perçue comme un contenant : il y a les joueurs, qui sont dans le jeu, et les autres, qui lui sont extérieurs. La métaphore spatiale exprime ici une activité sociale. Les notions de jeu et d'espace sont d'ailleurs souvent liées en psychologie. Nous pensons notamment à la conceptualisation du jeu comme un espace à la frontière entre intérieur et extérieur, selon Winnicott (1971 : 129). Il semble donc que le jeu, bien qu'il ne constitue pas un contenant prototypique, puisse être envisagé comme tel dans le cadre d'une métaphore ontologique. *The game* pourrait être alors envisagé en tant que sujet d'un énoncé capacitif.

1.1.2 Le procès dénoté par *play* est-il un besoin naturel ?

Le deuxième pilier des énoncés capacitifs est le verbe, qui doit d'une part dénoter un procès définitoire pour le référent du sujet, et d'autre part coder un besoin naturel. Il apparaît de manière assez claire que le procès signifié par *play* est présent dans la définition même de *game*. Le Merriam Webster définit ce dernier mot comme « une activité effectuée pour se divertir et s'amuser » et le lie directement à l'entrée *play (activity engaged in for diversion or amusement : PLAY)*⁵¹. Ce critère est donc parfaitement rempli. En revanche, le fait de jouer ne fait pas partie des besoins naturels, tels que nous les définissons dans cette thèse. En effet, ce procès n'apparaît pas au premier niveau de la pyramide de Maslow (1943), présentée en 4.2.1 du premier chapitre de cette thèse. Pour rappel, ce niveau regroupe les besoins physiologiques suivants : faim, soif, survie, sexualité, repos, habitat. Le jeu n'est pas directement mentionné dans la pyramide, mais nous pensons qu'il peut contribuer à satisfaire un besoin d'appartenance (niveau 3 de la pyramide) : il permet aux humains de se réunir autour d'une activité commune. De prime abord, le verbe ne dénote donc pas un besoin naturel. Il y a deux manières d'envisager le problème : soit le jeu peut en fait être considéré comme un besoin primaire pour l'homme, selon une certaine lecture du procès, soit il ne l'est pas et nous devons établir quelles en sont les conséquences pour l'étiquetage des occurrences en tant qu'énoncés capacitifs.

⁵¹ Source : <https://www.merriam-webster.com/dictionary/game>

Si le fait de jouer n'est pas considéré comme un besoin naturel chez Maslow (1943), certains auteurs soulignent que le jeu est nécessaire à l'être humain. Nietzsche (1878 : I §611) écrit : « Pour échapper à l'ennui, l'homme travaille au-delà de la mesure de ses autres besoins ou il invente le jeu, c'est-à-dire le travail qui ne doit apaiser aucun autre besoin que celui du travail en général. » Selon le philosophe, le jeu est donc bien là pour combler un besoin. Ce procès ne peut être mis sur le même plan que le fait de boire ou de manger, besoins absolument vitaux, mais, en tant qu'activité intervenant tôt dans la vie humaine pour combler l'ennui, il peut s'apparenter à un besoin naturel. Cependant, Nietzsche (1878) parle plus particulièrement des jeux tirés de l'imagination de l'homme — ceux auxquels les enfants jouent sans que personne ne le leur ait jamais appris. Or les jeux dont il est fait mention lorsque *play* est employé dans les énoncés capacitifs sont des jeux de société. En cela, catégoriser le procès dénoté par *play* comme besoin primaire ne va pas autant de soi que pour les autres besoins présentés par Maslow (1943) et l'envisager comme tel nous éloigne considérablement de sa définition.

Dès lors, nous devons nous interroger sur le statut des énoncés en *play* dont le verbe ne code pas un besoin naturel et voir s'ils peuvent malgré tout être catégorisés comme capacitifs. Il s'agit ici d'établir comment nous percevons les critères présentés jusqu'ici. Soit nous les considérons comme définitoires individuellement et la non-validation de l'un d'entre eux entraîne l'exclusion de la catégorie, soit nous les envisageons comme de simples propriétés caractéristiques, qui ne préjugent pas seules de l'appartenance ou au contraire de l'exclusion de la classe. En d'autres termes, il nous faut décider si nous percevons l'appartenance à la classe comme stricte — soit l'occurrence est dans la catégorie, soit elle n'y est pas — ou comme radiale — un énoncé peut faire plus ou moins partie de la classe. Si nous revenons aux occurrences avec *play*, la première option conduirait à les exclure : le verbe ne dénote pas un besoin naturel, ce critère n'est pas rempli et l'énoncé n'est donc pas capacitif. La seconde possibilité consiste à dire que l'un des critères n'est pas rempli mais que l'énoncé conserve cependant d'autres propriétés qui le rendent capacitif dans une certaine mesure. Cette deuxième conception de la catégorie est celle que nous retenons : nous la percevons comme radiale. Les occurrences, selon le nombre de critères qu'elles réunissent, sont centrales ou marginales (à différents degrés), mais elles demeurent dans la classe. Cette

perception nous invite à nous intéresser à la notion de prototype et à son application aux structures linguistiques.

1.2 Prototype et schémas linguistiques

En considérant que les énoncés peuvent être plus ou moins capacitifs, selon le nombre de critères qu'ils remplissent, nous envisageons la catégorie comme un ensemble fait d'un centre et d'une périphérie. Au centre se situent les occurrences qui possèdent le plus grand nombre de critères et, à la périphérie, les énoncés qui n'en valident que peu. C'est sur ces notions de centre et de périphérie que se fondent les différentes théories du prototype, que nous nous proposons d'étudier ici avant de les appliquer au capacitif.

1.2.1 Les catégories comme des espaces cognitifs radiaux

En regroupant les occurrences du capacitif, nous aboutissons à la création d'une catégorie, notion définie par le Larousse comme un « ensemble de personnes ou de choses de même nature »⁵². Rosch & al. (1976 : 383) définissent les catégories comme « un certain nombre d'objets considérés comme équivalents » (*a number of objects which are considered equivalent*). Le trait commun entre tous les énoncés qui nous occupent est de dénoter une capacité quantifiée. Il apparaît cependant qu'au sein d'une catégorie, tous les membres ne sont pas sur le même plan : la cognition humaine en sélectionne certains comme plus centraux que d'autres. Selon Rosch (1973 : 329), les catégories cognitives sont absolument centrales dans la cognition humaine. Elles sont définies par différentes propriétés et, au sein de ces catégories, certaines entités sont conçues comme étant des membres plus typiques de la catégorie que d'autres, ou, en d'autres termes, de meilleurs exemples. Rosch (1975 : 198) propose une expérience au cours de laquelle elle demande à deux cents étudiants d'attribuer une note de prototypicité à des entités d'une catégorie. 1 correspond à une occurrence maximalement prototypique et 7 signifie que le membre de la classe est considéré comme marginal. Selon ses résultats (Rosch 1975 : 229), un meuble prototypique est une chaise (score moyen : 1,04), un sofa (1,04) ou un canapé (1,10). À l'inverse, un cendrier, un ventilateur ou un téléphone ne sont pas des membres typiques de la classe ; leurs moyennes se

⁵² Source : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/cat%c3%a9gorie/13778?q=cat%c3%a9gorie#13616>

rapprochent de 7. Ceci tend à prouver que les catégories sont constituées autour d'un centre — une chaise pour les meubles, une orange pour les fruits, une voiture pour les véhicules (Rosch 1975 : 229-230).

La variété des entités qui composent une seule et unique catégorie nous invite à nous intéresser à la catégorisation elle-même. Lakoff (1987 : 5-7) explique que jusqu'au milieu du vingtième siècle, ce phénomène central et basique de la cognition humaine était perçu comme un simple assemblage de propriétés communes. Si une entité possède les propriétés associées à la catégorie, elle y appartient ; sinon, elle est en dehors. Selon cette vision, chaque catégorie possède donc une frontière nette. Cette idée est remise en question par Wittgenstein (1953 : §66), qui préconise de parler de « ressemblance de famille » plutôt que de propriétés communes. Il cite l'exemple des jeux (jeux de cartes, jeux de balle, Jeux Olympiques...) et explique qu'il est extrêmement difficile de trouver un quelconque point commun entre toutes ces sous-catégories. En revanche, un réseau de similitudes plus ou moins importantes se crée, d'où la métaphore de la famille. Remarquons que Wierzbicka (1996 : 158-159) réfute cette analyse et propose une définition unifiée des jeux. Ils consistent tous en des activités duratives exercées par des personnes cherchant à se divertir. Ces personnes souhaitent que certaines choses se passent dans le cadre du jeu, mais ne savent pas ce qui va se passer. Elles savent seulement ce qu'elles ont le droit de faire ou non.

Les travaux de Rosch sur le prototype poursuivent la remise en question de la notion de liste de propriétés et viennent souligner le caractère superficiel d'une telle conception. Les catégories, loin de n'être qu'une simple liste de membres remplissant certains critères, sont en fait hiérarchisées et incarnées par des membres plus saillants cognitivement que d'autres. Par ailleurs, Rosch & al. (1976 : 382) introduisent la notion de « niveau de base » (*basic level*). Certaines catégories sont plus saillantes pour l'être humain et constituent ainsi un niveau de base à partir duquel nous pouvons accéder à un niveau subordonné (plus spécialisé) et à un niveau surordonné (plus général). Cordier (1986 : 63) donne l'exemple de la catégorie de « chat », qui constitue un niveau de base, avec respectivement « siamois » et « animal » en catégories subordonnée (moins abstraite) et surordonnée (plus abstraite). Les catégories ont donc une hiérarchie interne et leur taxonomie est elle-même soumise à des liens de subordination.

Dans sa théorie de l'énonciation, Culioli (1990 : 88) met en lumière la hiérarchie interne des catégories lorsqu'il présente son analyse du domaine notionnel. Ce dernier est présenté comme un regroupement d'entités avec des propriétés communes, construit autour d'un « centre organisateur »⁵³. Il s'agit du membre de la classe par excellence, ou, pour reprendre les termes de Culioli, « c'est vraiment telle chose ». La catégorie est également constituée d'un attracteur (qui incarne la classe à un haut degré), d'un gradient et d'un extérieur. Enfin, la frontière est une zone de transition, où une occurrence n'est ni tout à fait dans la classe, ni tout à fait à l'extérieur. La perception de l'appartenance à un domaine notionnel comme radiale permet de rendre compte de l'existence d'énoncés comme celui qui suit, tiré de Culioli (1990 : 59) :

(8) — X fait de la peinture.

— Ah mais ça, ce n'est plus exactement de la peinture.

Ici, tout l'enjeu est l'appartenance du procès au domaine notionnel de « faire de la peinture » tel qu'il est envisagé par l'énonciateur et le co-énonciateur. L'emploi de l'adverbe « plus » indique un passage de l'intérieur du domaine notionnel à l'extérieur. En d'autres termes, l'énonciateur considère que le procès accompli par X relève de la notion « faire de la peinture » alors que le co-énonciateur ne range pas le procès dans cette catégorie. Il indique donc qu'il le fait passer à l'extérieur, de l'autre côté de la frontière du domaine. Albrespit (2012 : 85) qualifie la frontière d'« espace d'ajustement », car elle permet à l'énonciateur de jouer sur l'appartenance à la catégorie, qui s'envisage alors non pas en oui ou non, mais en plus ou moins. L'adverbe « plus » peut alors être considéré comme un marqueur d'ajustement (Albrespit 2012 : 82) car il est un indice du passage de l'intérieur à l'extérieur de la catégorie et de l'ajustement nécessaire pour l'énonciateur et le co-énonciateur dans le processus de catégorisation. Pour ces raisons, la catégorie doit être envisagée comme floue (*fuzzy*, pour reprendre les termes de la grammaire cognitive, cf. Albrespit 2012 : 82), afin de rendre compte de la variété des emplois et des membres de la classe. En effet, si l'appartenance à un domaine était soumise à une simple liste de propriétés, ce problème de perception n'existerait pas — les deux participants à la discussion n'auraient qu'à se reporter à cette éventuelle liste

et voir si le procès en remplit les critères. L'occurrence (8) peut exister justement car les domaines notionnels se construisent autour d'un gradient orienté vers l'attracteur (Culioli 1990 : 101) : plus le procès est proche de l'image que nous avons de « faire de la peinture », plus il est au centre de la catégorie. Notons que Lakoff (1987 : 12) parle également d'un « gradient d'appartenance » (*membership gradience*) orienté vers un générateur (*generator*).

Pour illustrer ces différentes notions, reprenons un exemple de Rosch (1975 : 232) : la catégorie des oiseaux. Selon le panel d'étudiants interrogés, le meilleur exemple d'oiseau est le rouge-gorge (1,02). Viennent ensuite le moineau (1,18) et le geai bleu (1,29). Les trois membres de la classe jugés les moins représentatifs sont l'émeu (4,38), le pingouin (4,53) et la chauve-souris (6,15). Intuitivement, nous pouvons imaginer une liste de critères pour définir le concept d'oiseau : c'est un animal, il vole, il pond des œufs, il a des plumes... Cependant, si l'on suit strictement ces critères, l'autruche ou le pingouin, qui ne volent pas, ne peuvent être considérés comme tels (alors qu'ils le sont, d'un point de vue biologique). De même, si l'on considère que seul le critère du vol suffit, alors la chauve-souris est bien un oiseau — ce qui n'est pas le cas biologiquement, car c'est un mammifère. En prenant cet exemple, nous percevons les difficultés engendrées par une perception binaire (appartenance ou non-appartenance) basée sur une liste de critères et comprenons la nécessité d'avoir une conception radiale des catégories. Le domaine notionnel « oiseau » a des membres centraux, prototypiques, qui remplissent un grand nombre de critères habituellement associés à la notion, mais également des membres plus marginaux, plus près de la frontière de la classe, mais qui demeurent malgré tout à l'intérieur. La perception est donc radiale. Jusqu'à présent, nous avons mentionné les catégories d'entités physiques. Cependant, le phénomène de catégorisation ne s'applique pas uniquement aux réalités tangibles. Au contraire, les éléments que nous catégorisons le plus sont abstraits (Lakoff 1987 : 9) : émotions, relations, maladies... La langue fait partie de ces réalités abstraites que nous divisons en catégories. Nous allons tâcher de voir comment fonctionne la catégorisation dans ce domaine précis.

1.2.2 La catégorisation dans la langue

Lakoff (1987 : 58) affirme que la langue est un système intégré à notre appareil cognitif global et ne constitue pas un processus à part, sans lien avec les autres aspects de la cognition humaine. Cette idée, à laquelle nous adhérons, est l'un des piliers de la linguistique cognitive, cadre théorique auquel appartient Lakoff. L'auteur tire deux conclusions de cette remarque :

- (i) les catégories appliquées au langage devraient avoir exactement la même architecture que celles qui contiennent des entités tangibles, avec un prototype au centre, des occurrences marginales en périphérie et une frontière intérieur/extérieur ;
- (ii) les catégories linguistiques sont extrêmement riches et nous permettent d'apprendre beaucoup sur les catégories cognitives en règle générale.

Ici, c'est surtout la première conclusion qui nous intéresse. Si l'on considère la langue comme un élément de la cognition humaine, au même titre que les émotions ou les sensations, alors il est possible de lui appliquer des catégories organisées autour d'un gradient de prototypicité et de niveaux de base. Selon Lakoff (1987 : 59), ces derniers sont notamment visibles dans certains marquages morphologiques perçus comme asymétriques dans la langue (*markedness*). On considère comme « marqué » tout ce qui diffère d'une forme neutre, sans marquage spécifique. L'auteur cite plusieurs exemples, et notamment le nombre. Le singulier n'est indiqué par aucun marqueur, à l'inverse du pluriel, codé par le morphème *-s*. En cela, le pluriel est vu comme une étape additionnelle par rapport au singulier, car il a besoin d'un marquage linguistique en plus. Cette asymétrie se retrouve également dans la sémantique : des paires dont les membres sont *a priori* sur le même plan contiennent en fait un membre perçu comme plus basique. C'est le cas de *tall* dans le couple *tall/short* : si un énonciateur demande *How tall is he?*, la question est neutre. En revanche, s'il dit *How short is he?*, l'interrogation présuppose que le référent du sujet est forcément petit. Dès lors, *tall* est considéré comme le niveau de base, dont dérive ensuite *short*, qui est marqué. Ces exemples mettent en lumière des phénomènes d'asymétrie dans la langue et la présence de formes considérées comme étant

des niveaux de base dans la taxonomie générale. À cet égard, les catégories linguistiques fonctionnent comme les regroupements d'entités décrits dans le paragraphe précédent.

Par ailleurs, nous avons fait état d'un gradient de prototypicité propre à chaque classe. Ceci devrait donc se vérifier notamment pour les catégories linguistiques. Selon Bybee & Moder (1983 : 261-262), ce phénomène est notamment visible dans le fonctionnement de certains verbes irréguliers, comme ceux qui marquent le prétérit à l'aide du phonème /ʌ/ — *slink, sting, stick, fling, dig...* Ces verbes constituent une catégorie, dont le meilleur exemple (ou prototype) posséderait les caractéristiques suivantes :

- (i) un /s/ à l'initiale ;
- (ii) une consonne ou un agrégat consonantique après le phonème initial ;
- (iii) la voyelle /ɪ/ ;
- (iv) une nasale vélaire (généralement /ŋ/) en position finale.

Parmi les verbes cités plus haut, *slink* ou *sting* constitueraient donc des prototypes, puisqu'ils possèdent toutes les caractéristiques listées ci-dessus. Afin de mettre en valeur le fonctionnement de la catégorie, Bybee & Moder (1983) ont demandé à un panel de locuteurs de donner le prétérit de certains verbes et notamment des verbes ci-dessus. Leurs résultats montrent que plus le verbe est proche du prototype, plus les participants à l'étude ont répondu que le prétérit était formé avec /ʌ/. À l'inverse, plus le verbe s'éloignait du prototype (de manière graduelle, critère par critère), moins les réponses allaient en ce sens. Cette étude souligne que notre perception des verbes irréguliers dont le prétérit est formé grâce à /ʌ/ est bel et bien organisée autour d'occurrences centrales, qui constituent les meilleurs exemples de la classe. Les autres membres gravitent autour et sont plus ou moins proches du prototype, selon le nombre de critères remplis — il y a un éloignement graduel à mesure que le nombre de critères communs s'amenuise. Le fonctionnement radial des catégories est donc applicable aux regroupements d'entités linguistiques également.

Maintenant que nous avons établi que les catégories linguistiques sont bien intégrées au système cognitif de l'humain (elles ne constituent pas des regroupements à part) et que, de ce fait, elles fonctionnent comme les autres types de catégories, nous souhaitons nous intéresser plus spécifiquement au caractère gradable des catégories syntaxiques. La grammaire descriptive fonctionne sur une classification rigoureuse des parties du discours. Dans la phrase, les mots remplissent des rôles, possèdent des propriétés et des invariants qui permettent de créer des catégories, généralement de nature et de fonction. Par exemple, si un mot est pluralisable, prototypiquement avec l'adjonction du morphème *-s*, alors c'est un nom. Traditionnellement, ces catégories sont conceptualisées en tout ou rien : un mot appartient à une catégorie ou n'y appartient pas et il n'est pas question d'un quelconque gradient. Nous souhaitons remettre en cause cette vision des catégories grammaticales, ainsi que l'ont fait certains auteurs en grammaire cognitive. Ross (1981 : 1) résume très bien cette idée lorsqu'il écrit :

Alors que par le passé, ma perception des choses était en tout ou rien, j'ai tendance aujourd'hui à penser que des cas intermédiaires existent, ce qui correspond à mon opinion plus générale selon laquelle en syntaxe — et partout en linguistique, d'ailleurs —, les choses sont rarement noires ou blanches, mais plus ou moins grises⁵⁴.

Il cite ensuite l'exemple de *toe* et de *time*, traditionnellement étiquetés comme des noms. Un nom a pour propriété d'être pronominalisable — tous deux devraient donc pouvoir être remplacés par *it* dans un contexte de reprise. Cependant, cela ne semble pas être le cas, à la lumière des exemples de Ross (1981) :

(9) I stubbed my toe so the doctor will have to look at it.

(10) * You can take your time if you like, but I doubt that you'll value it.

Selon une perception en tout ou rien, il faudrait en conclure que *time* n'est pas un nom, car il ne possède pas l'une des propriétés associées à la catégorie. Cependant, ce mot remplit bien un grand nombre d'autres critères associés au nom. Il semble donc plus pertinent de le

⁵⁴ *While I then thought of things in an all-or-none way, I would now be inclined to believe that intermediate cases could be found, in line with my general contention that things in syntax (and elsewhere in linguistics, for that matter) are rarely black/white, but are rather usually of varying shades of grey.*

considérer comme un nom qui s'éloigne du prototype. Il n'en demeure pas moins à l'intérieur de la catégorie. L'organisation autour d'un gradient émerge ici : il est possible de réfléchir en « plus ou moins » — plus ou moins un nom, plus ou moins prototypique.

C'est ce que préconise également Taylor (1998), qui souligne le fait que les catégories syntaxiques sont radiales et possèdent des limites poreuses. Il contraste deux approches de la catégorisation syntaxique (Taylor 1998 : 179). La première, traditionnelle, consiste à trouver des propriétés communes nommées invariants. Elles sont partagées par tous les membres de la catégorie et servent de critère de sélection à l'entrée dans la classe. Par conséquent, toutes les entités sont considérées comme égales et les limites de la classe sont très nettes. L'auteur remet en question cette approche et propose une autre manière de conceptualiser la catégorie syntaxique : il faut y intégrer des degrés de représentativité et d'appartenance afin de prendre en compte non seulement les exemples centraux, mais également les occurrences plus marginales. Pour illustrer ce parti pris, Taylor (1998 : 181-182) prend l'exemple des parties du discours : de prime abord, leur catégorisation est évidente et inscrite dans le dictionnaire. En revanche, à l'usage, nous notons certaines variations dans le modèle strict proposé par la classification des dictionnaires. L'auteur prend l'exemple de *apple* dans *apple pie*. Ce mot est habituellement répertorié comme un nom. Cependant, après avoir interrogé ses étudiants, il s'est aperçu qu'une majorité d'entre eux le considéraient comme un adjectif car il venait créer une sous-catégorie (ici, de tarte), rôle généralement attribué aux adjectifs classifiants. L'auteur poursuit en soumettant le mot *apple* à des tests d'appartenance à la classe des adjectifs, qui se révèlent peu concluants et contribuent à confirmer la catégorisation d'*apple* comme nom. Il est néanmoins indéniable que ce mot, dans *apple pie*, a des propriétés adjectivales — Taylor (1998 : 183) parle d'un « parfum d'adjectivité » (*a whiff of an adjective*). Elles ne devraient donc pas être effacées par une catégorisation stricte. Les tests d'entrée dans la catégorie sont alors des outils pour évaluer la prototypicité d'un membre : plus le nombre de tests réussis est grand, plus l'occurrence sera centrale dans la catégorie. C'est le positionnement théorique que nous adopterons pour définir la classe des énoncés capacitifs, ainsi que nous le verrons un peu plus tard dans ce chapitre.

Contrairement à Ross (1981), qui s'intéresse principalement à des mots isolés, Taylor (1998) souhaite appliquer la théorie du prototype aux constructions syntaxiques, au sens de

Goldberg (1995). Nous nous contenterons pour le moment de les définir comme un couple forme–sens dont le sens général n’est pas prévisible en additionnant le sens de ses différents constituants. Selon Taylor (1998), les constructions sont particulièrement concernées par le caractère radial de la catégorisation. Il note que même les constructions les plus basiques de l’anglais (comme le schéma transitif, par exemple) peuvent connaître des variations. Il cite notamment un énoncé capacitif :

(11) The tent sleeps six.

Taylor (1998 : 188) décrit l’exemple (11) comme une occurrence de schéma transitif non prototypique car le sujet n’est pas un agent. Nous reviendrons sur le schéma de transitivité du capacitif dans le paragraphe 5.2.2 de ce chapitre et réfuterons en partie cette analyse. Cependant, nous adhérons à la vision selon laquelle certaines occurrences constituent des prototypes au sein de catégories de schémas syntaxiques. En prenant en compte les occurrences marginales et pas uniquement les exemples centraux de la classe, la description des catégories n’en est que plus représentative des usages des locuteurs en contexte. Nous privilégions donc cette approche et allons tâcher de l’appliquer au schéma capacitif.

1.3 La théorie du prototype appliquée aux énoncés capacitifs

Depuis le début de cette thèse, et sans l’avoir explicité clairement, nous faisons référence aux énoncés capacitifs comme une catégorie. Nous tâchons de lui attribuer des propriétés, des contraintes, des caractéristiques. Il semblerait donc logique que ce regroupement obéisse à l’architecture dont nous avons parlé plus haut. Nous pensons notamment au gradient autour duquel se construisent les catégories. À l’instar de Ross (1981) ou de Taylor (1998), nous croyons que l’appartenance d’un élément à une catégorie linguistique doit s’envisager de manière radiale et nous appliquons ce parti pris au capacitif. La réflexion que nous venons de présenter est partie d’un exemple problématique : celui de *play*. Comme nous l’avons expliqué, nous ne savions pas s’il était justifié de l’étiqueter comme capacitif. Suite aux remarques faites dans les paragraphes précédents, nous choisissons donc de considérer *play* comme capacitif, mais uniquement dans une certaine mesure. Il constitue un exemple marginal. Nous souhaitons à présent formaliser la catégorie,

en lui attribuant des propriétés précises et en proposant une représentation fondée sur un gradient de prototypicité.

1.3.1 Présentation des propriétés

Comme nous l'avons souligné, si deux entités appartiennent à une même catégorie, elles partagent certaines propriétés et sont de même nature. Nous allons ici proposer une liste de propriétés inhérentes aux énoncés capacitifs afin de délimiter la catégorie. Cette méthode a déjà été employée, notamment par Hopper & Thompson (1980 : 252), pour délimiter la classe des énoncés transitifs. Les auteurs expliquent avoir identifié dix critères permettant de définir l'emploi transitif. Plus un énoncé remplit de critères, plus il est central dans la classe. À propos de ces paramètres, les auteurs écrivent : « pris ensemble, ils permettent de caractériser des propositions comme PLUS ou MOINS Transitives : plus une proposition remplit de critères, plus elle est Transitive — plus elle est proche d'une transitivité CARDINALE » (*Taken together, they allow clauses to be characterized as MORE or LESS Transitive: the more features a clause has [...], the more Transitive it is — the closer it is to CARDINAL transitivity*). Les paramètres permettent donc de mettre en place une échelle. Si un critère n'est pas respecté, cela ne veut pas pour autant dire que l'énoncé n'est pas transitif ; il l'est simplement moins qu'une occurrence qui réunirait tous les critères. Nous allons procéder de la même manière pour le capacitif.

Nous avons défini les propriétés pertinentes grâce au travail de description conduit notamment dans le premier chapitre de cette thèse. Nous avons procédé de deux manières différentes. D'une part, nous avons utilisé les résultats de notre analyse statistique de la base de données, présentés dans le premier chapitre de ce travail. Les propriétés découvertes par ce biais sont les critères que nous retenons. Par ailleurs, nous avons adopté une seconde approche pour confirmer la validité de nos conclusions. Nous sommes partie d'un verbe avec un nombre important d'occurrences et dont le comportement semble prototypique : *sleep*. En partant de l'un des prototypes, nous sélectionnons le meilleur exemple et en distinguons les propriétés, pour voir dans quelle mesure elles s'appliquent aux autres verbes. Notre approche est donc double. D'une part, nous nous fondons sur une étude quantitative (avec 790 occurrences analysées). D'autre part, nous portons notre attention sur un élément central afin

de développer une approche plus qualitative. En cumulant les deux modes de recherche, nous souhaitons aboutir à une liste de critères la plus pertinente possible.

Une autre difficulté s'est présentée : nous avons dû déterminer si les membres de la catégorie étaient des occurrences spécifiques ou des verbes en général. Ceci change l'approche que nous avons des différents critères. Si nous choisissons de nous concentrer sur des occurrences spécifiques, nous pouvons avoir des critères précis, que nous appliquons individuellement, comme dans notre base de données. En revanche, si nous souhaitons classer des verbes, certaines propriétés applicables aux énoncés individuellement ne peuvent être prises en compte. Voici un exemple :

(12) WHY IT'S GREEN It's all about eating locally. DETAILS The cabin sleeps six. \$75 for one, \$25 for each extra guest

Certains critères, propres au verbe *sleep* lui-même, ne posent pas de problème (besoin naturel, typiquement dans des emplois intransitifs...). Cette occurrence a également pour propriété d'être au singulier, comme près de 80% d'entre elles. Cependant, si nous décidons que les membres de la catégorie sont des verbes et non des emplois spécifiques en contexte, alors ce critère ne peut être pris en compte, car *sleep* peut bien être mis au pluriel, même dans les énoncés capacitifs. Il nous faut donc prendre en compte des critères propres au verbe ou validés par la très grande majorité des emplois capacitifs des verbes. Par exemple, la voix est toujours active ; cela peut donc constituer une propriété. Une solution pour éviter cet écueil serait de classer les occurrences et non les verbes. Cependant, cette catégorisation nous semble moins pertinente puisqu'elle ne permettrait pas de déterminer la prototypicité de verbes dans leur ensemble mais simplement d'exemples isolés. Or notre objectif est bien de déterminer quels verbes peuvent apparaître dans la structure et, lorsque cela arrive, à quel point ils sont prototypiques de l'emploi. Dès lors, nous construisons une catégorie dont les membres sont des verbes dans leur emploi habituel. Elle est donc fondée sur une prototypicité double : celle des membres de la classe du capacitif, d'une part, et celle des occurrences pour chaque verbe d'autre part (qui constitue une prototypicité secondaire, à l'échelle de la classe).

Après ces remarques méthodologiques préliminaires, intéressons-nous aux critères que nous sommes parvenue à dégager. Ils sont au nombre de quatorze et mêlent des traits syntaxiques et sémantiques :

- (i) Le référent du sujet du verbe est un contenant.
- (ii) Le référent du sujet du verbe n'est pas un agent.
- (iii) Le verbe a un emploi strictement intransitif lorsqu'il n'est pas capacitif.
- (iv) Le verbe n'a pas de composante causative/permissive dans sa définition habituelle.
- (v) Le verbe ne dénote pas la contenance dans son acception habituelle.
- (vi) Le verbe, s'il est à une forme finie, est au présent. Sinon, il est à une forme non finie.
- (vii) Le verbe est à la voix active.
- (viii) Le verbe dénote un besoin naturel.
- (ix) Le procès dénoté par le verbe fait partie de la définition du référent du sujet.
- (x) Le verbe est contenu dans une proposition affirmative.
- (xi) Le complément de mesure est quantifié précisément.
- (xii) L'unité de mesure du complément de mesure est un animé.
- (xiii) L'animé présent dans le complément de mesure a un rôle d'agent (ou assimilable).
- (xiv) L'échelle de quantification est bornée en haut et non bornée en bas.

Ces critères sont également présents en annexe 3, dans le tableau récapitulatif des résultats. Nous allons évoquer rapidement les critères vus précédemment et détailler ceux que nous mentionnons pour la première fois, avant de les appliquer aux verbes.

- (i) Le référent du sujet du verbe est un contenant. Nous entendons ce terme non pas dans son acception stricte, mais comme référant à un contenant métaphorique (comme nous l'avons vu en 1.1.1 de ce chapitre).
- (ii) Le référent du sujet n'est pas un agent. Il n'accomplit pas le procès dénoté par le verbe, ni dans la structure de surface (capacitive), ni dans les niveaux sous-jacents précédents (présentés en 5.3 du deuxième chapitre).
- (iii) Le verbe a un emploi intransitif, avec un seul participant nécessaire à sa réalisation. La situation représentée est donc monovalente. Notons que cela n'empêche pas le verbe d'accepter d'autres schémas de complémentation (par exemple, *drink* a un emploi intransitif, ce qui valide le critère, mais également un emploi transitif avec un objet dénotant la substance bue).
- (iv) Le verbe n'a pas de composante causative/permisive dans sa définition. Ce critère nous permet de mettre de côté certains verbes comme *feed*, déjà mentionné au début de cette thèse. Les énoncés capacitifs ont en effet pour particularité d'avoir recours à un verbe qui ne code initialement aucun sens causatif ou permissif. Il faut donc que le verbe en soit dénué pour pouvoir être étiqueté comme capacitif.
- (v) Le verbe ne dénote pas la contenance dans son acception habituelle. Les verbes du type *accommodate* ou *hold* ne correspondent donc pas à un emploi capacitif strict puisqu'ils sont spécialisés dans la contenance.
- (vi) Le verbe, s'il est à la forme finie, est au présent ; sinon, il est à la forme non finie. Ce critère mérite que nous nous y attardions. En effet, il a été difficile d'établir si cette propriété était pertinente, notamment en raison de certaines occurrences que nous avons encodées comme étant au passé (98, soit 12%). Même si ce nombre est relativement bas, il

nous semblait inexact de prendre pour critère le contexte temporel au présent alors même que 12% des occurrences ne le satisfont pas. Cependant, après ré-analyse des exemples concernés, il nous est apparu que le verbe, même s'il est employé dans un contexte temporel au passé, a rarement une forme de prétérit. Seules 42 occurrences ont un verbe au prétérit, auxquelles nous pouvons ajouter les 25 occurrences qui contiennent un modal au prétérit, porteur de la conjugaison. Le reste des exemples dont le contexte temporel est passé inclut en fait des verbes à la forme non finie, comme dans la phrase suivante :

(13) It was a franchise record, but the Hawks had drawn just over five thousand fans to its home games in Kiel Auditorium, an arena built to seat nine thousand. The Hawks franchise was a profitable one, but clearly not as profitable as it could or should have been.

Certes, le contexte est au passé, ainsi que nous pouvons le voir grâce aux formes *was*, *had drawn* ou *should have been*. Cependant, le verbe capacitif lui-même est à une forme non finie et il est difficile de déterminer sa portée temporelle précise. Le contexte est passé, mais le caractère général de l'énoncé pourrait conduire à une interprétation de présent de vérité générale pour *seat* (la capacité reste valable au-delà de l'époque décrite par l'énoncé). Il nous a donc paru plus pertinent de prendre en compte la forme du verbe (présent simple ou non fini) que son contexte général. De cette manière, seules 42 occurrences sont exclues du critère, soit 5%.

(vii) Le verbe est à la voix active — ce critère est valable pour 100% des cas de la base de données.

(viii) et (ix) Le verbe dénote un besoin naturel et un procès définitoire pour le référent du sujet. Ces deux critères, absolument centraux, ont déjà été longuement développés dans le premier chapitre de cette thèse (4.2). Nous n'y reviendrons pas ici.

(x) Le verbe apparaît dans une proposition affirmative, sans adverbe de négation. Ce critère se vérifie dans 100% des énoncés de la base de données.

(xi) Le complément de mesure est quantifié précisément, à l'aide d'un numéral. Une seule occurrence vient contredire cette propriété :

(14) The shift to grudging acceptance began with cats designed and built for the charterboat industry-boats that traded performance for sleeps-and-drinks-a-crowd appeal.

Cette occurrence diffère de l'emploi prototypique des énoncés capacitifs pour de multiples raisons, que nous exposerons plus tard dans ce chapitre. L'une des divergences se situe dans le complément de mesure, non quantifié. Cependant, le nom *crowd* a une composante de quantification, puisqu'il dénote un grand nombre de personnes. La caractéristique principale d'une foule est le nombre. En cela, il est porteur de quantification. Cependant, elle n'est pas numérique comme dans les autres occurrences.

(xii) L'unité de mesure est un animé. Ce critère est vérifié dans 100% des occurrences.

(xiii) L'animé présent dans le complément de mesure a un rôle agentif ou assimilable. Avec ce critère, nous faisons référence aux rôles sémantiques des gloses préalables à l'énoncé capacitif, notamment au premier niveau (sous-partie 5.3 du deuxième chapitre). Si nous avons remarqué que les sujets de verbes comme *sleep* ou *seat* ne peuvent être considérés comme des agents prototypiques, ils ont un rôle assimilable en tant que participant qui effectue l'action selon sa propre volonté. Dans l'énoncé capacitif, ce participant a un simple rôle d'unité de mesure.

(xiv) La quantité exprimée numériquement dans le complément de mesure s'organise sur une échelle (comme nous l'avons vu en 4.1 du deuxième chapitre). Celle-ci est bornée en haut (il y a une quantité maximale atteinte) mais pas en bas. En d'autres termes, si une pièce peut accueillir vingt personnes, elle peut aussi en accueillir moins.

Maintenant que nous avons présenté les différentes propriétés constitutives de la catégorie, appliquons-les aux verbes susceptibles d'apparaître sur le gradient.

1.3.2 Élaboration de la catégorie capacitive

Notre base de données fait état de dix verbes avec un emploi capacitif : *sleep, sit, seat, fly, serve, drink, entertain, live, shelter* et *squeeze*. Dans cette liste, *drink, entertain, live* et *shelter* ne sont employés qu'une fois dans notre base de données. Nous souhaitons cependant augmenter la liste pour constituer la catégorie. Comme nous l'avons souligné, nous avons également procédé à des recherches sur Google. Ce site ne permet pas de faire des recherches systématiques par partie du discours, aussi n'avons-nous pas intégré les résultats à la base de données, destinée à produire des statistiques représentatives. Cependant, l'objectif de cette catégorisation n'est pas une analyse quantitative, mais de prototypicité. La représentativité numérique n'est donc pas un enjeu et nous pouvons intégrer les verbes trouvés de cette manière. Il s'agit de *dine, eat, graze, learn, nap, play, rest* et *water*. Au total, nous proposons donc d'intégrer 18 verbes à la catégorie du capacitif, avec des degrés d'appartenance différents.

La prototypicité est mesurée au nombre de critères remplis par le verbe. Plus ce nombre est élevé, plus le verbe sera considéré comme prototypique dans son emploi capacitif. Nous avons attribué un point au verbe lorsqu'un critère était validé, zéro quand ce n'était pas le cas et 0,5 pour certains cas intermédiaires, que nous justifierons. Voici les résultats auxquels nous avons abouti (le détail est situé en annexe 3).

<i>Sleep</i> : 14	<i>Fly</i> : 13	<i>Learn</i> : 12
<i>Sit</i> : 14	<i>Nap</i> : 13	<i>Play</i> : 12
<i>Seat</i> : 14	<i>Rest</i> : 13	<i>Squeeze</i> : 12
<i>Eat</i> : 14	<i>Graze</i> : 12	<i>Entertain</i> : 11
<i>Shelter</i> : 14	<i>Drink</i> : 12	<i>Water</i> : 11
<i>Dine</i> : 13	<i>Live</i> : 12	<i>Serve</i> : 10

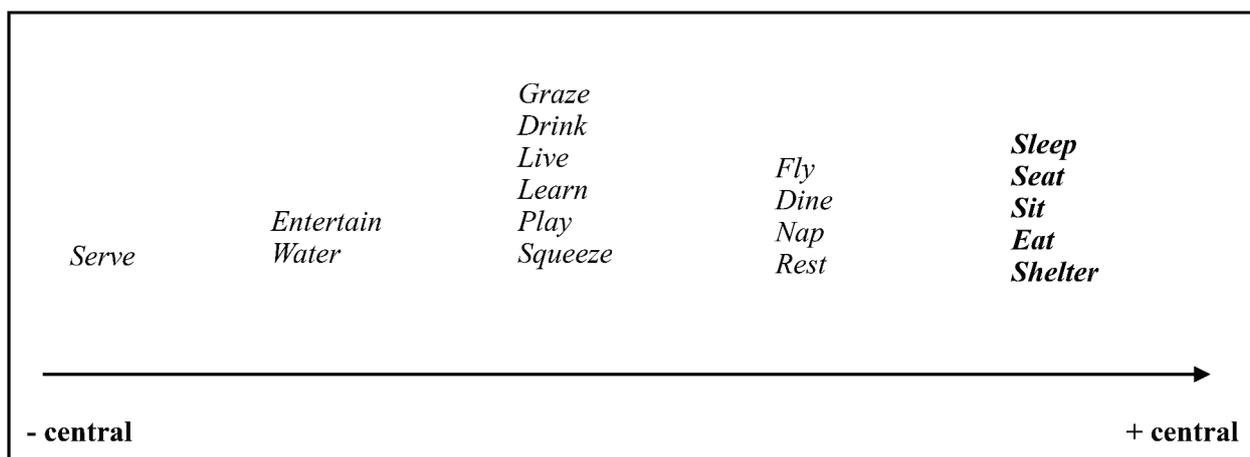


FIG. 1 : REPRÉSENTATION RADIALE DE LA CATÉGORIE DES ÉNONCÉS CAPACITIFS

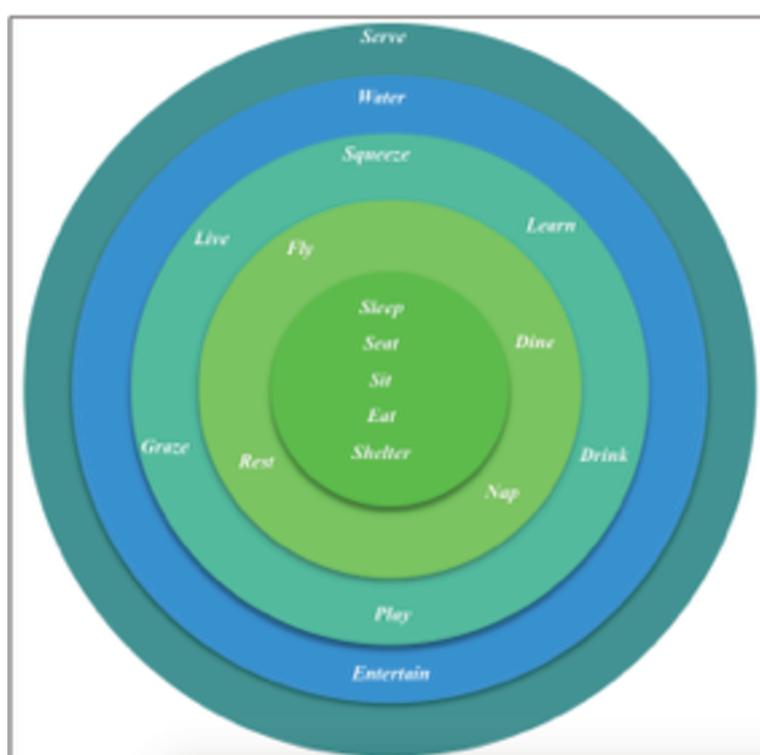


FIG. 2 : REPRÉSENTATION CONCENTRIQUE DE LA CLASSE DES ÉNONCÉS CAPACITIFS

En partant des verbes du centre, qui totalisent 14 critères, chaque cercle représente un critère rempli en moins. Nous souhaitons formuler plusieurs remarques quant à ces résultats.

(i) 14/14

Commençons par le groupe de verbes réunissant les quatorze critères. Ceci n'est que peu surprenant pour *sleep*, *sit* et *seat*, qui cumulent un très grand nombre d'occurrences dans la base de données. Plus un membre de la classe est central, plus il génère d'occurrences. Le

résultat est en revanche beaucoup plus inattendu pour *eat* et *shelter*, qui rassemblent tous les critères mais sont peu productifs — il n’y a qu’une seule occurrence de *shelter* sur le COCA et aucune de *eat*. La structure capacitive en *eat* est très marginale, malgré le fait que le verbe réponde à tous les critères et soit mentionné comme capacitif par Bartlett (1848 : 306). Nous n’avons trouvé qu’une seule occurrence, qui résulte d’un emploi par analogie de *eat* (nous reviendrons sur ce point dans la cinquième partie de ce chapitre) :

(15) It [the Omnibus] sleeps them and eats them and learns them as it rolls along.

Cette relative absence de résultats est d’autant plus surprenante que d’autres verbes proches de *eat* appartiennent à la catégorie du capacitif. Nous pensons notamment à *serve*, qui dit le procès de prendre de la nourriture dans un plat. Certes, ce verbe n’est pas central dans la catégorie (seuls dix critères remplis), mais notre base de données répertorie 76 occurrences. Par ailleurs, nous pouvons concevoir *eat* comme faisant partie du programme sémantique d’une table ou d’un restaurant — il s’agit généralement d’une pièce ou d’un meuble où nous prenons place pour un repas. Or les sujets dénotant une table ou un restaurant sont systématiquement associés aux verbes *sit* et *seat* et non à *eat*. Il semblerait donc que ce soient des procès antérieurs qui apparaissent là où *eat* pourrait être utilisé capacitivement — on prend place et on se sert avant de manger. Au sujet de la table, nous postulons que *seat* et *sit* sont privilégiés car certaines tables ne servent pas nécessairement à manger. Ces procès ne sont donc pas toujours présents dans le programme de l’artefact « table ». Il est en revanche presque tout le temps possible de s’y asseoir. Par ailleurs, si nous considérons que les énoncés capacitifs s’occupent de la contenance du référent du sujet, alors c’est la place que prend le procès qui est en jeu — la capacité quantifiée est conditionnée par l’espace pris par l’animé humain lors de la réalisation du procès. Or les verbes qui codent la position sont *sit* et *seat* et non *eat*, plus dynamique. Ce sont ces verbes de position qui sont alors favorisés, car c’est ce qui importe lors de l’emploi de la structure — selon la position des animés humains, la capacité changera.

La distinction entre *serve* et *eat* et la sur-représentation du premier verbe par rapport au second est en revanche plus difficile à interpréter. Peut-être la perception du plat est-elle en jeu ici. Dans une recette de cuisine, ce sont les portions qui comptent et non le fait de manger

lui-même, qui découle naturellement de la recette mais n'est pas l'objectif direct de cette dernière. L'aspect théorique de la recette conduit alors à envisager la nourriture comme une accumulation de portions pour tant de convives, sans aller jusqu'à conceptualiser ces personnes en train de manger. L'étape finale n'est pas le fait de déguster le plat mais d'en avoir préparé une certaine quantité, qui pourra permettre à un certain nombre de personnes de se servir. Ceci pourrait expliquer l'emploi de *serve* à la place de *eat*.

Au sujet de *shelter*, nous postulons que c'est *sleep* qui a remplacé ce verbe, présent dans une occurrence unique :

(16) A giant parabola 18 feet long and 12 feet wide, the Aero Tarp 150 covers enough real estate to sleep six or shelter 10 sitting shoulder-to-shoulder.

Comme pour *eat* en (15), la structure capacitive en *shelter* est intégrée à un parallélisme de construction avec *sleep*, verbe capacitif prototypique. Le verbe dénote bien un procès définitoire pour le référent du sujet. Le Merriam Webster définit *tent* comme « un abri pliable en tissu (comme du nylon ou de la toile) utilisé pour camper » (*a collapsible shelter of fabric (such as nylon or canvas)[...] used for camping*) et *camp* comme « un endroit à l'extérieur de la ville où des tentes ou des petits bâtiments (comme des cabines) sont montés pour s'abriter » (*a place usually away from urban areas where tents or simple buildings (such as cabins) are erected for shelter [...].*) Le programme de l'artefact inclut donc bien l'abri. Nous postulons cependant que le procès *sleep* a pris le pas sur *shelter* dans les contextes d'apparition des énoncés. En effet, il s'agit de magazines spécialisés dans le camping ou de notices d'utilisation de tentes, dans la grande majorité des cas. Lors de l'achat d'une tente, le consommateur est plus intéressé par le nombre de personnes pouvant dormir dans la tente (dans le cadre de vacances, par exemple) que pouvant s'y abriter. Nous nous fions à la définition du dictionnaire pour établir le programme sémantique du référent du sujet mais l'emploi en usage peut différer de ce qui est considéré comme définitoire pour le contenant en question. Initialement, une tente est bien prévue pour s'abriter, aussi avons-nous validé le critère du programme de l'artefact. On peut néanmoins envisager qu'il y ait eu une évolution dans la perception et l'utilisation de l'objet — on ne s'y *abrite* plus, mais on y *dort* abrités. Ceci expliquerait la prévalence de *sleep* par rapport à *shelter*.

Au vu de ce premier groupe de verbes, dont le score est de 14/14, nous pouvons affirmer qu'il y a une corrélation entre centralité de l'occurrence dans la classe et productivité : plus le verbe constitue un prototype, plus il y aura de réalisations en contexte avec ce verbe. Cependant, *eat* et *shelter* constituent des contre-exemples. Ce n'est donc pas parce qu'un verbe est central qu'il génère nécessairement un grand nombre d'occurrences. Pour résumer, si un verbe est très productif, il y a des chances pour qu'il soit central (ce qui obéit à la notion de centre attracteur) mais l'inverse n'est pas forcément vérifié.

(ii) 13/14

Passons à présent au deuxième groupe de verbes, avec treize critères remplis sur quatorze : *fly*, *dine*, *nap* et *rest*. Tous ont en commun de ne pas répondre au critère du programme des artefacts, sauf *fly*, qui ne code pas un besoin naturel. En effet, *dine* est associé à une table. Or ce procès semble trop spécifique pour qu'il soit strictement considéré comme obéissant au programme des artefacts — on envisage difficilement une table faite uniquement pour dîner, à l'exclusion des autres repas. C'est pour cette raison que nous ne considérons pas que le critère soit rempli. Nous appliquons le même raisonnement à *nap* : il appartient au même domaine sémantique que *sleep* mais est plus spécifique et ne correspond donc pas strictement à une propriété définitoire d'un lit. *Rest*, lui, n'implique pas nécessairement de dormir, mais simplement de se reposer. Pour poursuivre notre analyse de l'emploi des verbes de sommeil, nous souhaitons ici contraster deux exemples :

(17) a. The hammock sleeps one, weighs 15 ounces, and is 54x84 inches.

(17) b. *The hammock naps one, weighs 15 ounces, and is 54x84 inches.

Google répertorie plusieurs occurrences du nom *hammock* associé à *sleep* dans un emploi capacitif. Nous n'obtenons cependant aucun résultat avec *nap*, verbe au sens proche de *sleep* et *a priori* très lié au référent du sujet, le hamac. En effet, cet objet est souvent utilisé pour y faire des siestes et plus rarement pour y passer une nuit entière. Il semblerait donc logique que *nap* apparaisse, en tant qu'activité prototypiquement liée au contenant. Nous lions l'absence de résultat à un paramètre présenté plus haut dans ce paragraphe : *nap* est très

spécifique et ne code pas une position. *Sleep* a un statut particulier. Certes, il dénote une activité et n'est pas un verbe de position en soi (à la différence de *seat*, *sit* ou *lie*, par exemple), mais le procès est tellement lié au fait d'être allongé qu'il semble, par extension, acquérir cette composante de position. On peut alors lui associer une prise de place dans l'espace (être allongé requiert de la place) et son emploi capacitif est donc naturel. *Nap* est trop spécifique pour avoir ce sens implicite positionnel et on ne retient que le sens de sommeil de courte durée. Son association au capacitif est donc moins évidente, puisqu'il ne code pas une position dans l'espace.

(iii) 12/14

Drink, live, learn, play, graze et *squeeze* remplissent tous les critères sauf 2. Les trois premiers, employés dans des occurrences uniques, ne correspondent pas strictement au programme de l'artefact dénoté par le sujet :

(18) This is a self-contained, almost self-sustained college. It sleeps them and eats them and learns them as it rolls along.

(19) The shift to grudging acceptance began with cats designed and built for the charterboat industry-boats that traded performance for sleeps-and-drinks-a-crowd appeal.

(20) Before bed, my mother told Julia she'd be staying with me — my cue. I led her down the hall to my bedroom, which was completely taken up by a built-in bunk-bed complex; it slept four but, I realized, lived only one comfortably. “A bunk,” she said, as though charmed. “Like camp.” A cell, I thought. Like prison.

L'occurrence (18) décrit un bus dans lequel la municipalité propose des cours aux habitants. Or un tel véhicule n'est pas créé par l'homme pour apprendre, tout comme un bateau n'est pas conçu pour y boire (exemple (19)) ou un lit pour y habiter (en (20)). Ce critère n'est donc pas respecté. L'occurrence (18) est très intéressante lorsque nous étudions le critère du programme des artefacts. En effet, nous pourrions envisager que le référent n'est en fait pas le bus lui-même, mais la fonction qui lui est donnée — celle d'une école. L'antécédent

de *it* est bien *a self-contained, almost self-sustained college* et non *the bus*, par exemple. Si l'on envisage le référent du sujet en tant que tel, nous pouvons alors considérer que le critère est validé. De même, grâce à l'ajout des modificateurs *self-contained, almost self-sustained*, le référent est présenté comme tout à fait autonome et donc apte à accueillir des humains pour qu'ils y mangent et y dorment. Ceci rendrait l'emploi de *sleep* et *learn* spontané, en lien avec cet artefact qui a des fonctions additionnelles, explicitées par l'énonciateur, par rapport à un bus classique. Nous retenons néanmoins un degré de sélection strict pour ce critère : les procès *learn, sleep* et *eat* ne font pas partie de la définition d'un bus. En revanche, il est intéressant de constater que le changement de fonction de l'objet contenant autorise l'emploi du capacitif (l'occurrence reste marquée et non prototypique, mais elle existe et se comprend).

Play remplit le critère du programme des artefacts mais tout comme *learn*, il ne code pas un besoin naturel. Par ailleurs, il est le seul verbe de la base de données dont le mode de quantification diverge : l'échelle est bornée en haut (comme pour les autres verbes) mais également en bas :

(21) The game plays 2 to 6 players, though the rules for final scoring are slightly different.

Un nombre maximum de six personnes peut rejoindre la partie, mais il est également nécessaire que deux joueurs soient présents pour que le procès puisse avoir lieu. Pour les autres procès, la quantité minimale implicite est de un et l'échelle n'est pas présentée comme bornée en bas. Dans le cas de *play*, il y a bien un nombre minimum à respecter. À cet égard, ce verbe diffère des autres.

Par ailleurs, il manque un deuxième critère à *drink* et *live*. Pour le premier, il s'agit de la quantification précise. Nous avons souligné le fait que *a crowd* a une composante de quantification dans son sens mais ce syntagme nominal n'en remplace pas moins un numéral précis, prototypique de l'emploi capacitif. Nous ne retenons donc pas ce critère pour l'occurrence (21). Au sujet de *live*, c'est la forme du verbe qui est problématique puisqu'il est au prétérit dans la seule occurrence de notre base de données — il est employé dans un roman rédigé au passé. Il n'est donc pas au présent de vérité générale, comme la très grande majorité des autres verbes de la structure.

Intéressons nous à présent à *squeeze* :

(22) This simple shelter (one-pole design) will comfortably sleep two hunters, and could squeeze in a third.

(23) In the 310, the company offers a model for a young family trading up to a true overnighiter. Among the features that make it appropriate for this family are the accommodations (sleeps four comfortably, but can squeeze five in a pinch if granddad refuses to go home), the performance (more on that shortly) and the cost.

(24) Bud lived in a house of his own that squeezed five children inside until the original rafters supported an upstairs addition that creaked over the bedroom he shared with his wife of many years.

Squeeze ne dénote pas une propriété définitoire du référent du sujet — une tente, un bateau et une maison ne sont pas conçus pour que des gens puissent s’y serrer. Le statut des autres critères est en revanche plus difficile à établir, d’où l’attribution de demi-points dans notre gradient. Nous notons la présence d’une occurrence au prétérit, la phrase (24). Nous avons donc attribué 0,5 point à la propriété pour le verbe d’être au présent (puisque’elle n’est pas systématique au sein des occurrences). Par ailleurs, la question du besoin naturel est difficile à trancher. Si l’on considère *squeeze* dans une acception stricte, la propriété n’est pas remplie — ce procès ne figure pas au premier niveau de la pyramide de Maslow (1943). Cependant, comme nous l’avons souligné précédemment, il est possible d’envisager *squeeze* comme un procès de mise à l’abri dans toutes les occurrences de la base de données. Or ce besoin est instinctif pour les animés et peut donc être perçu comme parent d’un verbe comme *shelter*. Nous avons donc décidé de lui attribuer un demi-point.

Un dernier verbe ne remplit pas le critère du programme des artefacts, ni celui de la quantification précise : *graze*.

(25) Bungule’s possible soccer field grazes sheep and has deep gullies.

Cette propriété est ici absente car le contenant en position sujet n'est pas un artefact. Il n'a pas été créé par l'homme pour remplir une fonction précise et c'est précisément l'enjeu de la phrase. Bungule est une ville du Kenya qui souhaite aménager un terrain de football à un endroit qui pour le moment est un simple champ où paissent des moutons. Ce dernier n'est donc pas un artefact, même s'il a vocation à le devenir — pour pouvoir en faire un stade de football, il faudra évacuer les moutons et boucher les rigoles. Notons malgré tout que le terrain, même s'il n'est pas un artefact prototypique, subit l'action humaine. En effet, pour être catégorisé comme terrain, une zone naturelle doit avoir été délimitée par l'homme. Il doit s'agir d'un lieu clôturé (d'où la conceptualisation en intérieur/extérieur, liée à la notion de contenant) ou autour duquel des bâtiments ont été construits, par exemple. Cette remarque nous permet de souligner le fait que les artefacts constituent eux aussi une catégorie radiale. Certains sont prototypiques, comme les outils créés de toute pièce par l'homme avec une fonction première bien spécifique ; d'autres sont à la périphérie, comme les terrains, qui sont des entités naturelles que l'homme a délimitées. Ils peuvent avoir de nombreuses fonctions différentes, du fait de leur non-prototypicité : le champ n'a pas été créé par l'homme pour remplir une fonction, mais simplement délimité pour servir des buts divers (élevage, terrain de football, culture...). Même si le terrain peut être considéré comme un artefact non prototypique, il reste alors impossible d'envisager le procès *graze* comme remplissant la fonction *première* du lieu *Bungule's possible soccer field*. Enfin, il manque également un critère à *fly*, qui ne dénote pas un besoin naturel à proprement parler, même si nous pouvons l'envisager comme un procès de déplacement initialement lié à la survie (comme nous l'avons vu en 4.2.1 du premier chapitre).

(iv) 11/14

Les verbes *entertain* et *water* réunissent onze critères. Voici les occurrences uniques de notre base de données :

(26) Aesthetics aside, there is much more here to keep a cruising family happy. “We like to say the 4300 sleeps six and entertains 18,” says Walsh, who looks around the lower cockpit, which is no slouch at 98 square feet.

(27) Small pond waters cattle grazing on property.

Il manque à *entertain* les propriétés suivantes : le verbe ne dénote pas un besoin naturel ni une propriété définitoire du référent du sujet et les animés humains quantifiés ne sont pas agents du procès dans une étape antérieure à la réélaboration. En effet, les dix-huit personnes sont des patients ou des expérientes (elles sont reçues et diverties). Le rôle sémantique de l'animé en lien avec le procès initial est donc différent. *Water* n'est pas non plus associé à des animés agentifs — il n'est pas possible de dire **The cattle water*. Ils sont présentés comme abreuvés par l'étang, dans un rôle de quasi-patient. Par ailleurs, le verbe n'a pas d'emploi intransitif dans son sens non capacitif et il ne dénote pas une propriété définitoire de l'étang, qui est un élément naturel et ne peut donc être considéré comme un artefact conçu pour abreuver un troupeau.

(v) 10/14

Le verbe *serve* est le plus marginal dans la classe constituée par les verbes capacitifs, avec seulement 10 critères remplis. Voici une occurrence prototypique de *serve* :

(28) If your group is smaller, these recipes serve 10 for a sitdown dinner.

Ici, le référent du sujet est difficilement envisageable comme un contenant. Le verbe n'a pas d'emploi intransitif dans son usage prototypique et le procès n'est pas définitoire du référent du sujet. Une recette ne présente pas de frontières physiques, éléments centraux des contenants puisqu'elles marquent le passage entre l'intérieur et l'extérieur. Même si nous avons vu en 1.1.1 qu'il fallait envisager les contenants comme métaphoriques (suivant l'analyse de Lakoff & Johnson 1985), la perception d'une recette de cuisine comme un contenant semble plus difficile que celle d'une tente ou d'un lit, par exemple, constitués d'un extérieur et d'un intérieur physiques. Par ailleurs, *serve* est nécessairement suivi d'un complément dans son emploi habituel (**I serve* est agrammatical). Enfin, même si les recettes de cuisine précisent prototypiquement le nombre de personnes pour lequel les quantités sont prévues, le procès ne peut être envisagé comme définitoire de la recette, qui est plutôt conçue

pour permettre la préparation d'un plat. Enfin, deux critères demeurent incertains et se voient attribuer 0,5 point : celui du besoin naturel et l'animé agentif (ou assimilable). Pour le premier, il est possible d'envisager une recette comme apparentée au procès de s'alimenter, même si le verbe *serve* n'appartient pas strictement au même domaine sémantique que *eat*. Nous lui attribuons donc 0,5 point. Au sujet de l'animé humain, deux situations sont envisageables : soit il se sert lui-même, ce qui lui confère un rôle agentif, soit il se fait servir — il est alors dépourvu de ce rôle. Le contexte des occurrences ne nous permet pas de déterminer cela, aussi avons-nous décidé de donner un demi-point à ce critère.

Au vu des différentes remarques que nous venons de formuler, le caractère radial de la classe constituée par les énoncés capacitifs apparaît clairement. En effet, certains verbes remplissent tous les critères, et peuvent être considérés comme des prototypes (Rosch 1975) ou centres attracteurs (Culioli 1990). Moins les critères dégagés sont remplis, plus nous nous éloignons de ce centre pour nous déplacer vers les marges de la classe. Cela ne veut pas pour autant dire qu'un verbe comme *serve* n'est pas capacitif — il en possède bien certains traits. Simplement, il ne correspond pas à un exemple central de la classe.

À présent que nous avons délimité le périmètre de la classe et analysé son caractère radial, nous souhaitons caractériser plus précisément le statut des énoncés qui la composent. Comme nous l'avons vu, Taylor (1998) propose une application de la théorie du prototype aux constructions syntaxiques au sens de Goldberg (1995). Même si nous sommes parvenue à appliquer l'analyse de Taylor aux énoncés capacitifs, cela ne veut pas nécessairement dire qu'elles ont le statut de construction linguistique à part entière — elles peuvent ne constituer qu'un simple schéma, sans posséder toutes les caractéristiques liées aux constructions. C'est ce que nous allons voir dans la deuxième partie de ce dernier chapitre.

2. La notion de construction : définitions, propriétés

Ainsi que nous l'avons souligné à la fin du deuxième chapitre, il n'existe pas de marqueur dédié à l'expression du possible dans les énoncés capacitifs :

(29) Starting at \$18,245, the Sport seats five [...].

Dans le groupe souligné, la capacité de la voiture est bien donnée par l'énonciateur (elle peut accueillir cinq personnes) mais aucun des marqueurs habituellement associés à cette modalité, comme les auxiliaires *can* ou *may*, ou encore l'adjectif *possible*, n'est présent. C'est la structure dans son ensemble qui crée le sens capacitif et plus particulièrement la relation entre le contenant en position sujet *the Sport* et le complément de mesure *five*, via le verbe *seats* qui joue le rôle de lien. La création du sens via la structure tout entière et non un marqueur spécifique n'est pas sans rappeler la notion de construction, que nous allons présenter dans cette première sous-partie.

2.1 Définir les constructions linguistiques

L'approche constructionniste, qui s'est largement développée à partir de la fin des années 1980 (Fillmore 1985 ; Fillmore & al. 1988) puis dans les années 1990, est, comme son nom l'indique, fondée sur la notion centrale de construction. Goldberg (1995 : 4) la définit de la manière suivante :

C est une construction si et seulement si C constitue une paire forme–sens <Fi, Si>⁵⁵ dans laquelle un aspect de Fi ou un aspect de Si qui n'est pas strictement prévisible à partir des éléments constituant C ou d'autres constructions préalablement établies⁵⁶.

Une construction est donc une structure dont on ne peut prédire le sens en considérant uniquement sa forme. Ces considérations sont valables pour les unités lexicales, dont on ne peut prédire le sens en considérant uniquement leur enveloppe phonétique, mais également pour les combinaisons plus complexes (phrases, structures syntaxiques...). Voici quelques exemples de constructions composites.

(i) Transitive : *She bit him and clawed at him, but he paid her no mind.* <X V Y> (X aligné avec le rôle de sujet et Y avec le rôle d'objet).

⁵⁵ Nous indiquerons les formes considérées comme des constructions ou des schémas de création lexicale entre chevrons.

⁵⁶ *C is a construction iff C is a form–meaning pairing <Fi, Si> such that some aspect of Fi or some aspect of Si is not strictly predictable from C's component parts or from other previously established constructions.*

- (ii) Ditransitive : *She gently tossed him the ball, which came to rest at his feet.* <X V Y Z> (X align  avec le r le de sujet, Y et Z avec le r le d'objet).
- (iii) R sultative : *Somebody shot him dead in Oxford.* <X V Y Z> (X align  avec le r le de sujet, Y avec le r le d'objet et Z de compl ment r sultatif)
- (iv) Conative : *I kicked at the door with the last of my strength and fell against it.* <X V at Y> (X align  avec le r le de sujet, suivi de la pr position *at* et de Y, compl ment de la pr position, cible du proc s).

Saussure (1916) avait d j soulign  le caract re arbitraire du lien entre signifiant et signifi  mais en consid rant uniquement les mots. Il d finit « arbitraire » comme ce qui est immotiv . Pour illustrer cela, il cite l'exemple du nom fran ais « s ur » : ce mot n'a aucun rapport int rieur avec l'id e de s ur ou la mani re dont cette r alit  s'incarne dans le monde. Il n'y a donc pas de motivation   appeler une s ur « s ur ». Ceci explique notamment pourquoi un m me signifi  a diff rents signifiants   travers les langues. D s lors, le signe (l'association signifi –signifiant) est arbitraire.

La notion de construction se fonde sur cette arbitrarit . Elle peut s'appliquer aux mots eux-m mes, mais  galement aux sch mas syntaxiques. Cette d finition tr s g n rale est accept e par la plupart des auteurs adh rant   l'approche constructionniste. Langacker (2008 : 161) propose une acception l g rement diff rente du terme puisque selon lui, une construction doit n cessairement  tre complexe et constitu e de plusieurs unit s lexicales. Nous ne retenons pas cette nuance et incluons les lex mes dans les constructions car ils constituent bien une paire forme–sens impr visible. Par ailleurs, Goldberg (2006 : 5) modifie sa d finition et ajoute : « Par ailleurs, les sch mas sont stock s comme des constructions m me s'ils sont pr visibles, tant qu'ils apparaissent   une fr quence suffisante » (*In addition, patterns are stored as constructions even if they are fully predictable as long as they occur with sufficient frequency*). C'est notamment le cas de phrases comme *I love you* ou *How old are you?*, qui apparaissent dans des contextes sp cifiques et sont le seul moyen pour l' nonciateur de coder linguistiquement un certain message, la moindre alt ration rendant la

structure très marquée (nous y reviendrons en 2.4, lorsque nous évoquerons la notion de fréquence associée aux constructions).

Il y a donc deux niveaux d'analyse dans les grammaires de construction : la forme (syntaxique, morphologique...) d'une part et le sens lui-même d'autre part. Si l'on suit la définition proposée par Goldberg (1995 : 4), chaque construction a un sens basique, qui se retrouve dans toutes les occurrences employant la structure, quels que soient les lexèmes utilisés. La structure de la phrase elle-même est porteuse de sens et ce ne sont pas uniquement les unités lexicales qui apportent un contenu sémantique. Pour mettre en lumière ce phénomène, Ambridge & al. (2014 : 294) citent l'exemple suivant :

(30) John blicked Sue the teega.

Les mots *blick* et *teega* n'existent pas en anglais. Cependant, même en ignorant ce qu'ils signifient, il est possible pour un locuteur d'affirmer qu'il y a un transfert entre John et Sue. Ce sens n'est pas récupérable dans les lexèmes mais dans le schéma syntaxique lui-même, qui correspond à un emploi ditransitif du verbe. Cette construction est fondée sur un schéma de type <X V Y Z>. Elle est très productive en anglais et se retrouve notamment dans les deux occurrences suivantes :

(31) John gave Mary an envelope.

(32) George baked Penny a cake.

Le sens basique de la structure ditransitive repose sur la notion de transfert — quel que soit le verbe utilisé, le schéma dénote toujours un transfert d'une certaine nature. En (31) et en (32), ce sont respectivement l'enveloppe et le gâteau qui passent de John à Mary et de George à Penny. Lors de l'élaboration d'un énoncé, les participants au procès — l'agent X, le receveur Y et le thème du transfert Z — sont associés à des rôles syntaxiques dans la phrase. Ici, X est en position sujet et Y et Z sont tous les deux des objets du verbe. La construction ditransitive est donc elle-même porteuse de ce sens de transfert. Ceci explique pourquoi même lorsque les lexèmes ne sont pas porteurs d'un sens connu de l'énonciateur, comme en

(30), il est toujours possible de retrouver cette composante de transfert. Pour élaborer son message linguistique, l'énonciateur a recours à la construction avec le sens basique qui lui est attribué et il vient lui associer un verbe et ses arguments. Cela donne lieu à un alignement entre les participants au procès et les fonctions syntaxiques associées au verbe selon sa valence⁵⁷.

Dès lors, selon l'approche constructionniste, la grammaire d'une langue est constituée d'un inventaire de constructions à différentes échelles, de l'unité lexicale à la structure syntaxique complexe. Ces constructions doivent être maîtrisées par tout locuteur qui souhaite comprendre les messages linguistiques et produire des énoncés corrects. Fillmore & al. (1988 : 502) illustrent ces considérations avec l'exemple de *red ball*. Pour accéder au sens derrière la forme phonétique, il est inutile de connaître le sens global de *red ball* — il faut simplement savoir ce que veulent dire *red*, *ball* et la combinaison linguistique entre un adjectif et un nom. En mobilisant ses connaissances à propos de ces trois constructions (deux lexèmes et une combinaison), le locuteur peut ensuite déduire le sens de l'ensemble de *red ball*. Il y a donc dans la langue une différence de statut entre ce que le locuteur doit savoir (le sens associé aux constructions) et ce qu'il peut ensuite déduire d'après ses connaissances (Kay 2002 : 1).

S'il est facile d'appréhender la notion de construction comme une paire forme–sens non prévisible, nous allons à présent détailler un peu plus les propriétés traditionnellement appliquées aux constructions et constater une absence de consensus dans la littérature (Zeschel 2009 : 185) qui conduit à un certain flou dans la définition du terme.

2.2 Les propriétés des constructions

Le simple fait de constituer une paire forme–sens imprévisible ne suffit pas à catégoriser un schéma comme un construction — c'est une condition nécessaire, mais pas suffisante et ce critère demeure très large. Pour éviter un certain flou terminologique conduisant à des difficultés de catégorisation, notamment en ce qui concerne l'attribution du

⁵⁷ Dans certains cas, le nombre de participants de la construction n'est pas le même que le nombre d'arguments du verbe. Dans ces cas-là, soit un des participants n'est pas mentionné (*I ate (cake)*), soit un argument est ajouté (comme dans l'exemple (4) — *George baked a cake* → *George baked Penny a cake.*)

statut de construction à une structure, des auteurs ont tâché de mettre en lumière certaines propriétés plus spécifiques des constructions. Selon Zeschel (2009 : 185), elles sont au nombre de quatre :

- (i) le sens d'une construction n'est pas prévisible (Goldberg 1995 : 4, Kay & Fillmore 1999 : 4) ;
- (ii) une construction doit être totalement productive (Kay 2002 : 3) ;
- (iii) une construction doit être emmagasinée, établie dans le stock linguistique des locuteurs (*entrenched*) (Goldberg 2006 : 5) ;
- (iv) une construction est nécessairement composite, complexe (Langacker 2008 : 161).

Nous avons déjà précisé que nous ne prenons pas en compte le critère (iv) et retenons le statut de construction pour les unités lexicales simples. Nous nous intéresserons donc uniquement aux trois premiers critères. Pour ce faire, reprenons l'exemple de *red ball* et, plus particulièrement, de la combinaison <adjectif + nom>. Cette dernière a le statut de construction car elle obéit bien aux trois critères. Premièrement, son sens est imprévisible. En effet, il est nécessaire de connaître la combinaison pour savoir que l'emploi d'un adjectif avec un nom implique que ce dernier est considéré comme support à un apport qualitatif dénoté par l'adjectif. De ce critère découle la troisième propriété : la combinaison <adjectif + nom> est établie dans l'inventaire linguistique des locuteurs. Par ailleurs, le deuxième critère est également respecté : toute combinaison entre un adjectif et un nom aura le même sens, quels que soient l'adjectif et le nom sélectionnés par l'énonciateur. En cela, la construction est entièrement productive — il n'y a aucune restriction lexicale et son sens demeure le même quels que soient les lexèmes employés. Au vu de ces différentes propriétés, nous pouvons amender la définition vue précédemment et dire qu'une construction est une paire forme–sens imprévisible, productive et emmagasinée par le locuteur.

Les divergences dans la littérature ne concernent pas tant ces trois critères que la hiérarchie qui doit être établie entre eux. En effet, les auteurs s'accordent pour dire que les

propriétés listées ci-dessus sont nécessaires pour attribuer le statut de construction à une forme, mais certains accordent plus d'importance à des critères précis qu'à d'autres. Si Goldberg (1995) met au premier plan le caractère imprévisible d'une construction, Langacker (2005 : 140) retient majoritairement le critère (iii), selon lequel la structure doit constituer un ensemble emmagasiné dans le stock linguistique du locuteur. Kay (2002 : 3) met en avant le critère de la productivité, en expliquant qu'une construction ne doit pas simplement être productive, mais *totalemment* productive (*full productivity*). Comme l'auteur l'explique en note de bas de page, la notion de productivité est gradable : certaines constructions ont bien des contraintes spécifiques et pourraient être considérées comme n'étant pas totalement productives de ce point de vue-là. Cependant, Kay (2002 : 3) précise qu'il entend la notion de productivité totale comme la possibilité d'utiliser des classes lexicales entières dans la construction, sans restriction liée à des mots en particulier. En d'autres termes, si l'on peut envisager la construction en rapport avec une classe tout entière, alors elle est considérée comme totalement productive. Kay (2002 : 4-7) prend l'exemple des clivées en *all* :

(33) All I can eat is half a pizza.

L'auteur explique qu'il attribue le statut de construction au schéma pour plusieurs raisons. Il remarque d'abord que la structure est imprévisible dans une certaine mesure. En effet, l'emploi du quantifieur universel *all* pourrait faire penser qu'une glose similaire en *everything* (dont le sens est proche) serait possible. Or *Everything I can eat is half a pizza* a un sens différent, ainsi que le souligne Kay (2002 : 5). Il propose plutôt une reformulation en *The most I can eat is half a pizza*, les clivées en *all* faisant référence au point le plus haut d'une échelle dénotée par la phrase (et non à une forme d'exhaustivité). Même dans des exemples du type *Is that all?*, dans lesquels l'orientation semble être vers le moins, *all* code bien l'exhaustivité au niveau locutoire. La valeur paucale est purement pragmatique et n'est attribuable qu'au fait que cette totalité soit rapportée à une attente contrariée de l'énonciateur (Kay parle de *below-expectation reading*). Dès lors, prototypiquement, *all* code bien l'exhaustivité dans ses différentes acceptions. Par ailleurs, dans le cadre des clivées, *all* peut être suivi de n'importe quelle proposition, sans restriction lexicale forte : la productivité du schéma est donc totale. Pour toutes ces raisons, Kay (2002) catégorise les clivées en *all*

comme des constructions. Pour contraster cela, l'auteur prend un autre exemple : la structure causative avec mouvement (*caused motion*). Voici un exemple :

(34) Pat sneezed the napkin off the table.

Dans ce schéma, le procès dénoté par le verbe, dont l'agent est le sujet, est à l'origine d'un mouvement subi par l'objet. La structure contient nécessairement un syntagme prépositionnel qui indique le chemin suivi par l'objet lors du mouvement. En (34), l'agent Pat provoque donc la chute de la serviette (qui était sur la table) en éternuant. Goldberg (1995 : 152) présente ce schéma comme une construction, ce que Kay (2002) réfute. Si le caractère non prévisible et emmagasiné de la structure est bien présent, sa productivité n'est pas complète : l'exemple **They coughed him off the stage*, notamment, est difficilement recevable, alors qu'il est pourtant fondé sur un schéma strictement identique à (34). Kay (2002) postule donc que l'exemple (34) est enregistré par le locuteur en tant que tel, mais que le schéma lui-même ne l'est pas puisque sa productivité est réduite. Pour cette raison, Kay (2002) ne lui attribue pas l'étiquette de construction. Comme nous l'avons souligné au début de la sous-partie, les divergences entre les auteurs quant au statut de construction de certains schémas ne sont pas dues aux critères eux-mêmes mais à la hiérarchie mise en place pour les classer. À cet égard, l'exemple du schéma causatif de mouvement est éclairant : Goldberg (1995) y voit une construction car la structure n'est pas du tout prévisible, quand Kay (2002) réfute ce statut car il met le critère de la productivité au-dessus de tous les autres, notamment celui de la prédictibilité. Par ailleurs, ainsi que le souligne Zeschel (2009 : 187), Langacker (2005 : 140) estime que c'est le critère du stockage de la structure dans l'inventaire linguistique du locuteur qui est le plus important : « un assemblage est considéré comme appartenant à la 'grammaire' seulement s'il est stocké cognitivement et conventionnel au sein d'une communauté langagière » (*an assembly is accepted as part of "the grammar" to the extent that it is psychologically entrenched and conventional in the speech community*). Nous gardons donc les trois critères mentionnés tout au long de cette sous-partie, sans les hiérarchiser pour le moment. Appliquons-les à présent aux énoncés capacitifs eux-mêmes, afin d'établir ou non leur statut de construction.

3. Les énoncés capacitifs à la lumière de l'analyse constructionniste

Pour résumer ce que nous avons dit dans la partie précédente, une construction est un schéma stocké par le locuteur constitué d'une paire forme–sens productive et dont le sens n'est pas prévisible. De prime abord, cette description semble correspondre parfaitement aux énoncés capacitifs. Cependant, si nous nous intéressons plus en détail à chacun des critères, certaines problématiques émergent. C'est ce que nous allons voir ici, en appliquant les propriétés des constructions une par une aux énoncés capacitifs, pour vérifier leur pertinence.

3.1. Non-compositionnalité du sens

Le premier critère que nous avons retenu correspond au caractère imprévisible du sens de la structure. Ceci va de pair avec le concept de non-compositionnalité du sens. Selon Gross (1996 : 154-155), une structure est compositionnelle lorsqu'on peut déduire son sens global à partir du sens de ses parties. À l'inverse, un schéma est qualifié d'opaque si on ne peut pas reconstituer le sens de l'ensemble à partir des différents éléments qui le composent. C'est pour cette raison que nous pouvons lier les notions de compositionnalité et de prévisibilité : si une structure est compositionnelle, transparente, alors nous pouvons prédire son sens. À l'inverse, si elle est non compositionnelle, opaque, son sens global demeure impossible à prévoir et il faut connaître le schéma pour l'interpréter correctement. Prenons un exemple capacitif :

(35) The round Formica table in the breakfast area of our kitchen didn't require a cloth. It seated eight easily.

Intéressons-nous au sens des différents éléments, afin de voir si l'addition de ces sens permet d'accéder au sens global de la structure, c'est-à-dire l'expression d'une capacité. *It* reprend ici *The round Formica table in the breakfast area of our kitchen*. Selon le Collins Dictionary, le mot *table* réfère à un meuble dont la surface est plane, sur lequel il est possible de poser des choses et autour duquel il est possible de s'asseoir (*A table is a piece of furniture with a flat top that you put things on or sit at*). Le verbe *seat* dénote le procès au cours duquel un animé est en position assise, généralement sur une chaise. Enfin, *eight* correspond à un

emploi fusionné du nom avec le déterminant, comme nous l'avons vu en 4.2.2 du deuxième chapitre — le sens récupérable par défaut est donc *eight people*. *People* est le pluriel irrégulier du primitif sémantique *person*. En additionnant simplement le sens des trois marqueurs (meuble + position assise + huit animés humains), le sens capacitif n'émerge pas directement. Nous pourrions par exemple envisager qu'il s'agisse de la simple description d'une situation actualisée — il y a une table autour de laquelle sont installés huit personnes.

Une contradiction semble émerger ici. En effet, au cours de ce travail, nous nous sommes attachée à démontrer le caractère motivé de la structure. Comme nous l'avons vu dans le premier chapitre de cette thèse (sous-partie 3.2), le sujet doit dénoter un contenant et le procès qui lui est associé doit correspondre à sa fonction première. Pour reprendre l'exemple (35), si l'on considère qu'une table existe simplement pour *permettre* à des animés humains de s'asseoir (ainsi que l'atteste en partie la définition du Collins Dictionary), il est possible de déceler une composante permissive dans ce nom. Cet élément de sens, même s'il est minime, est bel et bien présent et pourrait présager du caractère compositionnel de la structure. En associant un artefact qui *permet* d'accomplir un procès et un complément de mesure qui vient donner une propriété de l'artefact, nous pourrions déduire le sens du schéma. Cependant, l'interprétation capacitive n'est pas immédiate. Nous avons présenté la structure à des locuteurs anglophones (avec l'occurrence *The tent sleeps two*). La majorité d'entre eux n'a pas su donner une interprétation capacitive au schéma de manière immédiate et a eu besoin de précisions et d'un contexte d'apparition pour pouvoir l'interpréter. Il ne leur a été possible de déduire le sens qu'à ce moment-là. Même si les personnes interrogées ont finalement proposé une interprétation capacitive, il reste problématique d'affirmer que la structure est strictement prévisible du fait de son caractère compositionnel.

Ces remarques nous poussent à étudier le lien entre motivation et compositionnalité. Ce n'est pas parce que le sens d'un énoncé est imprévisible qu'il est nécessairement dénué de toute motivation. Il est parfois possible d'expliquer les relations entre les différents constituants d'une phrase sans pour autant pouvoir affirmer que le sens est prévisible. Delhem (2018 : 230) écrit : « Il est à ce propos important de ne pas confondre ce qui est prévisible et ce qui est explicable. L'emploi d'une forme est prévisible si elle est systématique. [...] À l'inverse, l'emploi d'une forme est explicable si elle est motivée. » Il est possible d'expliquer

pourquoi l'association d'un contenant, d'un procès étroitement lié à ce contenant et d'un complément de mesure fait surgir l'interprétation capacitive. Les processus qui sous-tendent le schéma sont donc motivés. Cependant, l'emploi ne peut être qualifié de strictement prévisible, car il n'est pas systématique (nous développerons ce point plus avant dans la sous-partie 3.4).

Nous souhaitons revenir rapidement sur l'emploi de *can* dans certaines occurrences (56 en tout) de la base de données :

(36) Your table is ready and in good time for the busy holidays: This design can comfortably seat six people.

Ici, nous pourrions envisager l'hypothèse suivante : l'énoncé est bien transparent et compositionnel puisque *can* code le possible de compétence. Dès lors, il serait le marqueur dédié à l'expression de la permission. Les autres constituants de la structure dénotent les participants à cette relation modale codée par l'auxiliaire. Cependant, cette conception des occurrences du capacitif contenant le modal *can* présente deux écueils. D'une part, *can* code le possible, mais pas strictement le capacitif. D'autre part, une telle hypothèse conduit à opérer une différence fondamentale entre les énoncés sans modal et ceux qui en contiennent un, ce qui nous semble être une erreur. Voici une reformulation de l'occurrence (36) en supprimant *can* :

(37) Your table is ready and in good time for the busy holidays: This design comfortably seats six people.

On remarque que les exemples (36) et (37) sont sémantiquement très proches, voire identiques : ils disent la même relation capacitive. Il semble donc peu judicieux de les traiter différemment du fait de l'utilisation du modal en (36). Comme nous l'avons vu en 4.1.5 du premier chapitre, nous considérons l'apparition de ce *can* comme relevant d'un phénomène d'harmonie modale : l'auxiliaire vient redoubler le sens capacitif général de l'énoncé, dans un mouvement de cohérence. Si nous affirmions que la capacité est codée uniquement par *can*, non seulement nous marquerions une différence trop forte entre les énoncés modalisés et les

autres, mais nous réduirions l'importance des relations implicites et des mécanismes sous-jacents de la structure dans le cas des énoncés en *can*. Attribuer l'expression de la capacité à un simple marqueur nous semble en effet réducteur, notamment après les analyses conduites dans le deuxième chapitre de cette thèse.

Par ailleurs, nous souhaitons ici mettre en lumière un second élément qui vient renforcer le caractère opaque du schéma : la modalité permissive n'est pas celle qui est la plus fréquemment associée à la séquence formelle « syntagme nominal + verbe + syntagme nominal » présente dans les énoncés capacitifs. En effet, en surface, le schéma ressemble à un énoncé transitif classique, constitué d'un syntagme nominal sujet, d'un verbe et d'un autre syntagme nominal objet. Selon Goldberg (1999), la construction transitive a pour sens *X acts on Y*. En d'autres termes, un agent, X, provoque un changement d'état chez une autre entité, Y. En reformulant ainsi le sens de la construction transitive, nous voyons émerger une composante causative directement liée à la structure. Ceci conduit certains auteurs comme Matisoff (1976) à assimiler causativité et transitivité : un procès émerge d'une entité et est dirigé vers une entité dans les deux cas. Il n'est donc pas surprenant que le sens causatif soit immédiatement associé au schéma transitif. C'est ce que montre une expérience d'Ambridge & al. (2014). Les chercheurs ont présenté des verbes habituellement intransitifs utilisés transitivement à un panel de sujets (comme dans l'occurrence **The kangaroo goes the monkey*) et leur ont demandé de leur attribuer soit un sens causatif, soit un sens non causatif. Au moins 82% des participants de chaque groupe (enfants et adultes) ont choisi l'interprétation causale. Nous postulons que la parenté sémantique entre transitivité et causativité peut expliquer ce résultat. La proximité entre les deux notions conduit les locuteurs à attribuer un sens causatif à tout verbe employé transitivement, même dans un énoncé non recevable. Or comme nous l'avons souligné au début du paragraphe, il y a une similarité formelle entre la construction transitive et le schéma capacitif. On pourrait alors s'attendre à une interprétation par défaut de type causale. La composante permissive de l'énoncé est, à cet égard, doublement opaque : elle n'est pas codée par un marqueur dédié et même si le locuteur conçoit qu'il faut ajouter une interprétation modale au schéma, il ne s'agit même pas de l'interprétation causale par défaut, mais d'une modalité annexe, le permissif.

Nous postulons que le sens capacitif/permisif émerge à la place du causatif notamment en raison du caractère inanimé du référent du sujet, à qui il semble difficile d'attribuer une volonté permettant de causer le déroulement d'un procès. Notons tout de même que la modalité permissive est bien présentée comme émanant directement de ce référent, comme nous l'avons vu dans le deuxième chapitre de cette thèse. Il n'est donc pas la cause directe du déroulement du procès, du fait de son absence de volition, qui rend toute interprétation causative difficile, mais n'est pas non plus relégué au rang de simple circonstance. Il reste présenté en tant que lieu de l'émergence de la modalité et de l'interprétation capacitive, et ce malgré son statut d'inanimé.

En somme, même si son sens est motivé, la structure possède une composante d'imprévisibilité — l'addition des différents marqueurs ne permet pas d'arriver immédiatement à l'interprétation capacitive qui lui est associée. Dès lors, même si le locuteur connaît le sens individuel de chaque marqueur, il ne peut spontanément prédire le sens général de la structure. Le premier critère est donc validé.

3.2 Un schéma contraint et intégré à un réseau de constructions connexes

Passons maintenant à une deuxième propriété des constructions : celle d'être emmagasinée dans le stock linguistique du locuteur. Selon Langacker (1987 : 63), la connaissance d'une langue et de ses conventions se fonde sur un inventaire de constructions. Pour maîtriser une langue, il faut donc connaître les différents éléments qui composent ce répertoire linguistique. Par ailleurs, cet inventaire est structuré et les constructions sont organisées entre elles sous la forme d'un réseau (Croft 2012 : 463, 476-477), qui procède à la mise en relation d'une construction et d'un concept (Croft & Cruse 2004 : 288). Les constructions sont liées entre elles car certains des concepts auxquels elles sont connectées se rejoignent. En cela, les constructions peuvent être considérées comme des nœuds au sein d'un réseau linguistique. Les grammaires de construction proposent une description de la langue fondée uniquement sur ce réseau. En d'autres termes, la notion de construction suffit à rendre compte du fonctionnement d'une langue de manière exhaustive, à toutes les échelles (du morphème à la phrase complexe). Pour constituer cet inventaire linguistique, les structures doivent être stockées et figées dans l'esprit du locuteur.

La structure capacitive peut être considérée comme contrainte. En effet, comme nous l'avons vu, elle obéit à de nombreuses restrictions sémantico-syntaxiques :

- (i) un sujet dénotant un contenant (de manière plus ou moins stricte) ;
- (ii) un verbe simple à la voix active qui doit dénoter un besoin naturel en lien avec le référent du sujet ;
- (iii) un complément de mesure contenant un numéral ou une expression de quantification qui vient préciser le volume du contenant.

Pour fonctionner, le schéma capacitif doit obéir strictement à ce schéma, car il est stocké en tant que tel dans l'inventaire linguistique des locuteurs. Toute modification entraîne l'invalidation du schéma, puisqu'il n'est alors plus conventionnel :

- (38) a. *The needle jabs three.
- (38) b. *The bed is sleeping two adults.
- (38) c. *Two adults are slept by the bed.
- (38) d. *The mountain skies 150.
- (38) e. *The tent drinks a crowd.
- (38) f. *The bench seats Paul and Max.

Toutes les occurrences en (38) présentent une déviation par rapport au schéma conventionnel suivi par les énoncés capacitifs.

(38) a. a un sujet qui ne peut être envisagé comme un contenant de quelque manière que ce soit. Même si, comme nous l'avons vu, la conceptualisation du référent du sujet en tant que contenant doit s'entendre au sens large, une aiguille ne peut être envisagée dans ce rôle-là : sa taille ne lui permettrait pas de contenir des humains et elle est dépourvue de la notion d'intérieur, nécessaire au concept de contenant.

(38) b. et (38) c. sont des variations syntaxiques appliquées au verbe, respectivement l'emploi du progressif et de la voix passive. Ces modifications ne sont pas possibles dans le cadre de la structure capacitive, pour les raisons exposées en 4.1 du premier chapitre de cette thèse.

L'occurrence (38) d. a recours à un verbe, *to ski*, qui ne dénote pas un besoin naturel, et ne peut donc pas être employé dans la structure capacitive. Par ailleurs, le verbe de l'exemple (38) e. dénote bien un besoin de premier ordre (la satiété étant nécessaire à la vie humaine), mais ne constitue pas la fonction première du contenant *the tent*. C'est donc l'association entre le contenant et le verbe qui pose problème ici.

Enfin, le complément post-verbal de la phrase (38) f. ne présente pas de quantification, mais réfère à deux individus spécifiques. Il n'est donc pas question ici pour l'énonciateur de quantifier le volume du contenant, ce qui rend l'énoncé non capacitif. Par ailleurs, *seat* ne peut être employé dans une structure sujet-verbe-complément post-verbal quantifié qui ne soit pas capacitive. Ceci explique l'agrammaticalité de l'occurrence.

En appliquant quelques modifications au schéma, nous nous rendons compte de son caractère contraint : la moindre déviation annule la grammaticalité de l'énoncé et conduit à la perte du sens capacitif. Nous pensons donc pouvoir affirmer que le schéma capacitif est stocké dans l'inventaire linguistique des locuteurs et qu'il constitue une entité conventionnalisée. Ceci peut sembler contradictoire avec la conceptualisation radiale de la catégorie que nous avons détaillée au paragraphe 1.3.2. Cependant, les déviations par rapport au centre attracteur que nous avons présentées sont minimales et la structure demeure reconnaissable même dans les occurrences jugées moins prototypiques. Ceci est notamment dû au fait que la caractéristique centrale des énoncés demeure quelle que soit l'occurrence — toutes prédisent une propriété générale d'une entité envisagée comme contenant *via* une structure sujet-verbe-complément de mesure. Par ailleurs, le score le plus bas est de 10/14. Cela signifie que même les occurrences les moins prototypiques réunissent 71% des critères. La classe, même si elle est radiale, demeure donc très homogène, ce qui va de pair avec le caractère figé et conventionnalisé du schéma.

Comme nous l'avons noté au début de cette sous-partie, les constructions appartiennent à un réseau dont elles constituent des nœuds. Elles sont amenées à se rejoindre *via* des liens d'héritage communs (*inheritance links*) (Goldberg 2013 : 21). Or comme nous l'avons vu dans le deuxième chapitre de ce travail, le schéma capacitif doit être mis en relation avec un certain nombre de structures connexes pour en comprendre certains mécanismes. À l'occasion de l'analyse sémantique du capacitif, nous l'avons lié aux constructions suivantes :

- (i) le causatif (*via* un emploi transitif du verbe) ;

- (ii) le moyen ;

- (iii) l'ergatif ;

- (iv) les lexèmes spécialisés dans l'expression de la capacité, comme *accommodate* ou *fit* ;

- (v) les lexèmes spécialisés dans l'expression de la permission, comme *let* ou *allow*.

Chacune de ces constructions connaît en effet une parenté avec le capacitif. Le schéma causatif a recours à une structure formelle sujet–verbe–complément post-verbal pour dénoter implicitement la cause. En cela, cette construction est très proche du capacitif — elle est similaire formellement et le codage de la modalité est également sous-jacent, émanant non pas d'un seul marqueur mais de la structure dans son ensemble. Le moyen et l'ergatif ne sont pas aussi proches du capacitif mais on retrouve un certain nombre de phénomènes communs entre les différents types d'énoncés. Dans la construction ergative, l'objet de la version transitive correspond au sujet de l'intransitif, dans un mouvement similaire à la thématization à l'œuvre lors du passage d'un énoncé prototypique intransitif à un énoncé capacitif (paragraphe 3.2.1 du deuxième chapitre). Quant au moyen, il dénote également un possible général avec des restrictions lexicales précises. Enfin, les lexèmes *accommodate*, *fit*, *let* et *allow* peuvent être considérés comme des constructions connexes puisqu'ils appartiennent à des paradigmes sémantiques proches du schéma capacitif. Enfin, le caractère contraint du schéma est également visible lorsque nous le comparons avec des structures presque similaires

formellement mais dont le sens diverge. C'est ce que nous avons fait en 1.2.2 du deuxième chapitre, avec les exemples du type *150 boys sleep two to a bunk*. Ainsi que nous l'avons souligné, les deux schémas sont parents mais la phrase citée ci-dessus n'exprime pas une capacité.

En somme, le schéma capacitif peut être considéré comme figé. La moindre divergence par rapport au modèle de base que nous avons proposé entraîne une agrammaticalité et les restrictions sont très strictes. Par ailleurs, il est facile d'envisager le capacitif comme une structure appartenant à un réseau d'autres constructions, avec lesquelles il se recoupe sans pour autant leur être parfaitement identique. On perçoit alors le schéma capacitif comme un nœud autour duquel gravitent ces constructions connexes. Le critère du figement semble donc être validé.

3.3 Stockage linguistique et fréquence d'emploi

En plus de son caractère figé, une construction a pour qualité d'être stockée. Nous allons ici nous intéresser à ce critère. Pour commencer, nous notons qu'il est difficile de trouver une définition précise de cette notion dans les ouvrages et articles consacrés aux théories constructionnistes. Au fil de nos lectures, il nous est apparu que ce stockage linguistique est en fait parent avec la notion de fréquence d'emploi. Plus une structure sera employée fréquemment pour exprimer une idée spécifique, plus elle sera considérée comme stockée et disponible de manière immédiate pour le locuteur. Goldberg (2006 : 94) associe le processus de stockage au fait d'entendre un schéma de manière fréquente (*hearing a pattern with sufficient frequency*). Les locuteurs sont exposés à un schéma, qui va peu à peu être emmagasiné dans leur inventaire linguistique, jusqu'à obtenir le statut de construction à part entière (*full-fledged construction*), stockée en tant que telle. Ce processus cognitif est donc progressif, ainsi que le note Langacker (2008 : 16). Par ailleurs, d'un point de vue cérébral, Cappelle (2015) note que le cerveau est plus réceptif aux schémas stockés dans l'inventaire linguistique du locuteur qu'aux structures qui n'ont pas été emmagasinées. Plus un schéma est emmagasiné, plus notre cerveau réagit à son emploi.

En ajoutant la notion de fréquence à sa définition des constructions, Goldberg (2006 : 5) octroie le statut de construction à certaines expressions figées et unités phraséologiques (ce qu'elle ne faisait pas dans son ouvrage de 1995). Nous pensons notamment à des constituants comme *I love you*, *How have you been?* ou *How old are you?*, qui constituent la manière la plus fréquente d'exprimer une idée ou demander une information en particulier. Ces phrases ont alors le statut d'énoncé généré dans un contexte particulier (*situation bound utterances*). Kecskés (2000 : 606) les définit comme des unités pragmatiques préfabriquées et conventionnelles dont l'utilisation est liée à une situation de communication précise. Si nous prenons l'exemple de *I love you*, cette phrase ne fait pas qu'exprimer un sentiment de la part du locuteur — elle a un rôle social et est considérée comme constituant une étape importante dans la vie d'un couple, qui ne pourrait être exprimé d'une autre manière. En cela, elle est une construction — sa fréquence d'emploi dans le cadre d'une relation amoureuse est tellement haute qu'elle a été emmagasinée et est maintenant conçue comme la seule option disponible pour exprimer un sentiment précis par le locuteur. L'exemple de *How old are you?* est étudié par Taylor (2012 : 100), qui présente plusieurs alternatives grammaticalement correctes et sémantiquement similaires à la question (*How long ago were you born?*, *How many years ago is it since you were born?*...). Il souligne cependant qu'aucune de ces autres manières n'est recevable en anglais pour demander son âge à quelqu'un de manière non marquée, dans un contexte neutre. Les autres phrases citées ci-dessus ne peuvent être employées quand dans des contextes bien spécifiques — un locuteur dévie de l'expression la plus plus fréquente lorsque le contexte le requiert. Par exemple, on peut imaginer que *How long ago were your born?* soit employé dans un contexte ironique, avec une intonation appropriée, pour mettre en avant une supposée vieillesse du co-énonciateur. Dès lors, en contexte neutre, seule la phrase *How old are you?* est idiomatique et le seul moyen de le savoir est de la stocker en tant que telle dans son inventaire linguistique. En cela, c'est bien une construction au sens de Goldberg (2006 : 5).

Notons que, de prime abord, le principe de stockage peut être en contradiction avec celui de la prévisibilité. Nous pensons notamment au cas de certains lexèmes complexes, qui contiennent plusieurs constructions, comme les noms au pluriel. Intéressons-nous à celui qui est le plus représenté dans le COCA : *things*, avec près de 320 000 résultats. Ce nom, du fait de son caractère très vague, permet de référer à un très grand nombre d'entités du monde, ce

qui le rend extrêmement courant dans la langue. Selon Kay (2002), il est inutile de stocker l'élément *things* dans son ensemble ; nous savons ce que signifie la construction *thing* et la construction plurielle. Il est ensuite aisé d'assigner un sens à la combinaison entre les deux. En cela, le sens de *things* peut être considéré comme prévisible, ce qui remet en question son statut de construction au sens de Goldberg (1995), qui insiste sur l'imprévisibilité. Cependant, le paramètre du stockage linguistique entre ici en jeu : *things* est un mot tellement fréquent qu'il est disponible pour le locuteur sans qu'il ait à réfléchir. Il peut donc être considéré comme une construction en vertu de ce principe, malgré son sens compositionnel.

Interrogeons-nous à présent sur la fréquence d'emploi de la structure capacitive, pour déterminer son degré de stockage. Si la structure est très employée, elle sera alors emmagasinée et immédiatement disponible pour le locuteur qui cherche à exprimer la capacité. Ceci confirmerait alors son éventuel statut de construction. Les énoncés capacitifs ne sont pas des constructions au même titre que *I love you* ou *How old are you?* En effet, il existe plusieurs manières d'exprimer la capacité de manière neutre, comme nous l'avons déjà souligné : structures en *let* ou *allow*, verbes spécialisés comme *accommodate* ou *fit*, syntagmes nominaux contenant une expression de quantité en position épithète (*a two-man tent*)... Cependant, les énoncés capacitifs sont également employés de manière non marquée, dans des contextes variés. Nous pouvons notamment citer l'exemple suivant, extrait d'un texte qui présente les différents équipements d'un camping anglais⁵⁸ :

(39) Living 'off grid' in the woodland for a few days or a week gives a unique experience of being with nature. The tents are equipped with lots of reference books for adults and children alike, and spotter guides for each of the seasons that children can take off and explore with. It really is a children's paradise! The tent sleeps up to 8 if you use the sofa bed. It has two bedrooms (one double and one twin) and a double cabin bed, which children love. It has a Belfast sink (with hot water) and a woodburning range with oven for big stews and roast dinners. Plus a two ring cast iron gas burner so you don't have to light the fire for that early morning cup of coffee. It has a bathroom with shower, hand basin and toilet (composting but not smelly honest!)

⁵⁸ <https://dernwoodfarm.co.uk/safari-tents/>

Le schéma capacitif est ici employé dans un contexte de description, au sein d'une liste : *the tents are equipped with lots of reference books, it has two bedrooms [...] and a double cabin bed, It has a Belfast sink...* Il s'intègre ici parfaitement bien à l'énumération, qui a recours à différents marqueurs pour attribuer ces équipements à la tente, notamment *have* et *be equipped*. Le caractère non marqué de la structure va dans le sens d'une validation du critère du stockage. La structure est entendue par les locuteurs, qui l'emploient à leur tour, ce qui contribue à son emmagasinage progressif. Au bout d'un certain temps, elle devient un moyen neutre de dénoter la capacité, comme c'est le cas dans l'exemple (39). Notons qu'il aurait été possible de trouver *the tent accommodates up to 8* ou encore *it is an eight-man tent*, car ces expressions appartiennent au même paradigme que le schéma capacitif, mais avec de légères variations de sens. Avec *accommodate*, le sens est moins précis et la capacité n'est pas directement associée au procès de dormir. Avec le syntagme nominal *an eight-man tent*, la relation entre contenant et contenu semble plus intégrée, notamment à cause du statut de jonction du constituant (comme nous l'avons vu en 5.1.2 du deuxième chapitre de la thèse). La quantification du volume étant présentée ici pour la première fois, l'emploi d'un nexus semble plus naturel pour poser la relation.

En somme, l'emploi de la structure capacitive est suffisamment fréquent pour avoir conduit au stockage linguistique du schéma dans l'inventaire des locuteurs. Il peut être employé de manière neutre, dans des contextes non marqués, pour dénoter une capacité d'accueil. En cela, nous pourrions lui octroyer le statut de construction. Il nous reste cependant une propriété à étudier pour conclure à l'éventuel statut de construction du schéma capacitif : sa productivité.

3.4 La question de la productivité

Ainsi que nous l'avons déjà souligné, une construction doit être productive. La forme, si elle est utilisée, doit donner lieu au sens qui lui est associé dans le couple forme–sens, et ce sans exception. Tâchons de théoriser le couple forme–sens dans le cas du schéma capacitif. Sa forme est de type <X V Y>, avec X sujet et Y complément de mesure. Des restrictions additionnelles doivent être apportées : X doit dénoter un contenant et Y une quantité donnée, dont l'unité de mesure est un nombre d'animés. Par ailleurs, le verbe doit référer à un besoin

naturel, appartenant au niveau 1 de la pyramide de Maslow (1943). Enfin, le procès doit faire partie des propriétés définitives du référent du sujet. Passons à présent au sens : la capacité. Cette notion peut être résumée comme suit : #Y peuvent être dans X. Dans cette définition, X est le contenant, # la quantité et Y un type d'entité, envisagé comme unité de mesure. Si la correspondance forme–sens est respectée, alors le schéma capacitif pourra être considéré comme une construction à part entière.

Kay (2002 : 3) vient rendre ce critère encore plus strict, en précisant qu'une construction doit avoir une productivité *totale*. Selon cet auteur, la correspondance entre la forme et le sens doit être systématique pour éviter de générer des énoncés qui pourraient obéir au schéma mais qui demeurent malgré tout agrammaticaux. C'est notamment le cas avec les schémas causatifs avec mouvement, dont nous avons parlé dans la deuxième sous-partie (2.2) de ce chapitre et que Kay (2002) ne considère pas comme des constructions du fait de leur productivité partielle. L'auteur explique que donner le statut de construction à cette structure conduirait à considérer **She screamed him under the bed* comme une occurrence correcte, ce qui n'est pas le cas — c'est précisément un cas de généralisation abusive de la productivité de la structure. Pour éviter cela, Kay (2002) propose donc que le critère de la simple productivité soit amendé et devienne une propriété de productivité totale.

Voyons à présent si le schéma capacitif peut être considéré comme totalement productif. Si tel est le cas, tous les énoncés obéissant à la forme donnée ci-dessus devraient être grammaticaux, d'une part, et exprimer la capacité, d'autre part. Il apparaît assez vite que malgré les restrictions sémantiques associées à la structure, elle est loin d'être systématiquement productive, comme le prouvent les quelques exemples suivants :

- (40) a. This bed can sleep two very full-size adults with ease, and will fit tall people due to its wall-to-wall design.
- (40) b. ??This bed can nap two very full-size adults with ease, and will fit tall people due to its wall-to-wall design.
- (40) c. ??This bed can rest two very full-size adults with ease, and will fit tall people due to its wall-to-wall design.

- (41) a. Two posts hold the table up-and it can seat six people.
- (41) b. ?Two posts hold the table up-and it can dine six people.
- (41) c. *Two posts hold the table up-and it can lunch six people.
- (41) d. *Two posts hold the table up-and it can eat six people.
- (41) e. *Two posts hold the table up-and it can put six plates.

- (42) a. Note that all orders serve two or more, but half-orders are available.
- (42) b. *Note that all orders eat two or more, but half-orders are available.⁵⁹

Les occurrences a. sont des exemples présents dans notre base de données et les phrases b., c. et d. sont des reformulations en modifiant simplement le verbe. En (40) et (42), les verbes utilisés dans les manipulations dénotent des procès très proches de celui qui est décrit dans la phrase initiale : *nap* et *rest* pour remplacer *sleep* et *eat* pour remplacer *serve*. En (41), nous avons remplacé *seat* par d'autres verbes codant un procès définitoire pour une table — manger et poser des objets sur sa surface⁶⁰. Ces exemples ne constituent qu'un échantillon des recherches que nous avons faites pour tâcher de rendre compte de la productivité de la structure. Pour ce faire, nous avons utilisé un Thesaurus⁶¹ de deux manières différentes. D'une part, nous y avons cherché les différents synonymes des verbes dont nous savions qu'ils pouvaient apparaître dans les énoncés. D'autre part, nous avons utilisé la pyramide de Maslow (1943) pour avoir connaissance des différents besoins naturels présents dans la hiérarchie et avons par la suite testé la productivité de la structure avec un grand nombre de verbes dénotant les procès concernés, trouvés grâce au Thesaurus. Si auparavant, la pyramide nous avait servi à classifier des procès dénotés par des verbes dont nous savions déjà qu'ils pouvaient être utilisés dans le schéma, la recherche était cette fois-ci inversée — la pyramide nous a permis de prendre connaissance des procès pour tester les différents marqueurs. Voici la liste des recherches menées dans cette perspective.

⁵⁹ Nous jugeons les exemples (36) b–c et (37) c–e comme agrammaticaux même si les verbes concernés sont présents dans le gradient proposé au début de la partie. En effet, ce gradient s'attache à caractériser le comportement des verbes d'un point de vue qualitatif. Cependant, le nombre d'occurrences des verbes présentés en (36) b–c et (37) c–e est très bas et ne nous permet pas de catégoriser ces énoncés comme acceptables en anglais standard. (37) b. n'est pas jugé incorrect car nous avons trouvé plusieurs occurrences de *dine* capacitif. Il demeure néanmoins rare et son emploi comme tel est marqué.

⁶⁰ Notons que l'exemple (37) e. est d'autant plus irrecevable que l'unité de mesure du complément post-verbal est un inanimé, alors que le capacitif utilise des animés pour quantifier.

⁶¹ <https://www.thesaurus.com/>

- (i) Verbes de type *eat* : *eat, chew, dine, devour, ingest, nibble, pick, swallow, breakfast, munch, lunch, consume.*
- (ii) Verbes de type *drink* : *drink, consume, drain, gulp, guzzle, sip, down, ingest.*
- (iii) Verbes de type *sleep* : *sleep, doze, relax, snobe, nap, dream, rest, lie.*
- (iv) Verbes de type *shelter* : *shelter, hide, lodge, protect, shield.*
- (v) Verbes de type *seat* : *seat, sit, install, lie, rest, settle.*

Ces recherches n'ont généré aucun résultat sur le COCA : les verbes ci-dessus n'y sont jamais employés capacitivement. Les mêmes recherches sur Google ont produit quelques résultats, que nous n'incluons pas à notre base de données car elles ne sont pas systématiques et ne témoignent pas forcément d'un usage standard de la langue. Nous les reproduisons ici :

- (i) « *table eats four* » : 2 résultats
- (ii) « *table dines four* » : 4 résultats
- (iii) « *bed naps two* » : un résultat
- (iv) « *bed rests two* » : cinq résultats
- (v) « *couch rests two* » : un résultat

Pour tester la productivité d'une structure, il faut partir du sens pour aller vers la forme — un schéma sera jugé totalement productif si on peut l'utiliser systématiquement pour dénoter un sens donné. Plus haut dans ce paragraphe, nous avons résumé la construction capacitive (si elle existe) de la manière suivante : si une phrase instancie le schéma <X V Y> (avec X = contenant, Y = animés quantifiés et V = besoin naturel en lien étroit avec X), alors

son sens sera « #Y peuvent être dans X en même temps ». Pour rendre compte de la productivité de la structure, il faut donc inverser cette formule : si un locuteur veut exprimer une capacité d'accueil (attribuée à un contenant apte à recevoir un certain nombre d'animés assouvissant un besoin naturel), il peut avoir recours au schéma <X V Y> (avec X = contenant, Y = animés quantifiés et V = besoin naturel en lien étroit avec X). Or les tests cités ci-dessus prouvent que cette formulation est fautive : la correspondance forme–sens est loin d'être totalement productive pour les énoncés capacitifs. En effet, on note de nombreuses lacunes et incohérences par rapport à une règle qui se veut systématique. *Sleep*, *sit* et *seat* sont volontiers utilisés capacitivement alors que tous leurs synonymes sont difficilement acceptables. Même au sein d'une même catégorie lexicale, on note certaines disparités : la recherche « *table dines four* » génère dix résultats, mais *lunch* ne peut *a priori* pas être utilisé de cette manière-là. Il s'agit pourtant de verbes d'alimentation, et plus précisément de repas, dans les deux cas. Par ailleurs, les besoins naturels que sont boire, manger et s'abriter sont peu représentés. Il y a une occurrence unique de *drink* capacitif sur le COCA. Le verbe *serve* dit un procès qui s'apparente au fait de manger, mais n'y réfère pas directement — il dénote une étape préalable. Enfin, *shelter* est présent une seule fois dans notre base de données et *squeeze* (que nous catégorisons comme verbe d'abri, ainsi que nous l'avons vu en 4.2.1 du premier chapitre) trois fois. Ces chiffres ne permettent pas d'attester d'un emploi systématique et intégré.

Dès lors, il est faux d'affirmer que le schéma est productif de manière systématique. Au contraire, il semble n'autoriser qu'un nombre très restreint de verbes. Notre base de données en contient dix : *sleep*, *sit*, *seat*, *fly*, *serve*, *drink*, *entertain*, *live*, *shelter* et *squeeze*. Parmi ces dix verbes, seuls quatre sont employés plus de dix fois — *sleep* (229), *seat* (458), *serve* (76) et *sit* (18). La possibilité d'employer la structure pour dénoter la capacité peut donc être considérée comme très limitée et le schéma, en ce sens, ne peut être catégorisé comme construction. Kay (2002 : 3) écrit : « Une règle, un procédé ou un schéma grammatical (ou 'construction') peut être considéré comme productif si les conditions de son applicabilité ne sont pas soumises à une liste d'exceptions » (*A grammatical process or pattern or rule (or 'construction') can be said to be productive if the conditions of its applicability do not require the listing of exceptions*). Or la liste d'exceptions pour le capacitif est très longue — il semble même plus simple de partir de la liste des verbes autorisés que d'une quelconque liste

d'exceptions qui serait bien plus importante. Au vu de ces considérations, deux possibilités s'offrent à nous. Une première option est de considérer qu'il y a une construction capacitive par verbe. Par exemple, pour *sleep*, elle pourrait être formulée de la manière suivante : si un locuteur veut exprimer une capacité d'accueil (attribuée à un contenant apte à recevoir un certain nombre d'animés pour qu'ils y dorment), il peut avoir recours au schéma <X *sleep* Y> (avec X = contenant destiné à accueillir des entités pour qu'elles y dorment, Y = animés quantifiés). Cela semble fonctionner, car la règle ne connaît pas d'exception notable et le schéma est alors entièrement productif. Cependant, cette hypothèse nous semble peu satisfaisante car elle ne propose pas de généraliser le schéma à tous les verbes capacitifs. Ils sont pris séparément et cette théorie ne crée pas de socle fédérateur entre la structure capacitive en *sleep* ou celle en *seat* ou en *fly*, par exemple. Dès lors, les propriétés communes vues dans les deux premiers chapitres de cette thèse sont mises au second plan et chaque schéma doit alors être caractérisé séparément, ce qui semble peu intuitif. Une seconde option est de considérer qu'il s'agit bien d'un schéma commun à tous les verbes, mais qu'il n'est que partiellement productif, la structure ne générant pas systématiquement des résultats acceptables.

En somme, il semble difficile de décider si le schéma capacitif peut être catégorisé comme une construction. Reprenons les différentes qualités attribuées aux constructions :

- (i) non prévisible — le schéma est bien non compositionnel ;
- (ii) contraint — le schéma est contraint et figé dans la grammaire des locuteurs ;
- (iii) emmagasiné et fréquent — la structure est suffisamment fréquente pour être utilisée par le locuteur dans un contexte neutre ;
- (iv) productif — le schéma n'est pas productif et seul un petit nombre de verbes est concerné.

Seul le dernier critère n'est pas respecté mais il nous semble essentiel pour pouvoir attribuer le statut de construction à un schéma. En effet, l'ambition des grammaires de construction est de pouvoir rendre compte de l'emploi d'une langue dans son ensemble

uniquement en ayant recours à la notion de construction. Or si le critère de la productivité totale n'est pas respecté, il est difficile d'envisager qu'une grammaire puisse proposer des règles efficaces et pertinentes. Dire d'un schéma qu'il est une construction lui confère un caractère systématiquement productif qui, si ce n'est pas le cas, peut conduire à des généralisations abusives (Kay 2002 : 13) et à la création d'énoncés qui ne sont pas recevables alors même qu'ils devraient l'être, puisqu'ils suivent bien le schéma initial. Notons ici qu'il est possible d'accepter quelques exceptions — nous pensons par exemple à la construction du prétérit en *-ed*, qui ne fonctionne pas pour tous les verbes —, mais le nombre d'exceptions nécessaires pour proposer une description pertinente du capacitif semble excessif. Si la structure capacitive était une construction à part entière, il serait possible de générer l'énoncé **The bed naps two* à partir du modèle de base. Cette phrase devrait être recevable, ce qui n'est pas le cas actuellement en anglais. Pour ces raisons, nous privilégions donc le critère de la productivité totale aux autres propriétés. C'est également ce que préconise Kay (2002), dont Zeschel (2009 : 186) résume le propos de la manière suivante : « on ne peut accorder au schéma lui-même le statut de construction car la recevabilité de certaines expressions instanciant le schéma ne peut être prédite » (*the pattern itself should not be accorded constructional status since the acceptability of potential instantiating expressions cannot be predicted*). Nous nuancions cependant légèrement la prise de position de Kay (2002), en ajoutant le caractère emmagasiné aux propriétés centrales des constructions. En effet, en ne prenant en compte que la productivité, Kay (2002) n'inclut pas dans son analyse les lexèmes, qui ne suivent pas un schéma productif à proprement parler. Ils sont des unités lexicales qu'il faut entendre, mémoriser et stocker dans son inventaire linguistique pour pouvoir les comprendre et les réutiliser par la suite.

Maintenant que nous avons établi que le schéma capacitif ne peut pas être considéré comme une construction à part entière, nous souhaitons lui attribuer une étiquette plus spécifique que celles de « schéma » ou « structure », qui ne donnent que peu d'informations sur son fonctionnement interne. Pour ce faire, nous allons nous intéresser à la notion de schéma de création lexicale, introduite par Fillmore (1997) et reprise et théorisée par Kay (2002).

4. La structure capacitive est-elle un schéma de création lexicale ?

Lorsqu'il modifie la notion de « productivité », telle qu'elle était jusque-là appliquée aux constructions, en « productivité totale », Kay (2002) cherche à caractériser les schémas qui n'ont pas le statut de construction du fait de cette absence de systématisme dans leur productivité. Pour ce faire, il propose de les nommer « schémas de création lexicale » (*pattern of coining*). Nous allons étudier la définition qu'il en propose et les propriétés qu'il leur attribue, avant d'appliquer l'étiquette aux énoncés capacitifs.

4.1 Schéma de création lexicale : définition, propriétés

Kay (2002) propose de définir la notion en partant d'un exemple, *underwhelm*. Ce mot signifie « décevoir », « ne pas avoir d'impact »⁶². Le Online Etymology Dictionary indique une première utilisation du mot en 1953 et précise qu'il s'est construit en opposition avec le terme plus courant *overwhelm*, qui veut dire « dépasser », « impressionner »⁶³. La dérivation en question est décrite comme « un jeu de mot facétieux » (*a facetious play*) par le dictionnaire en ligne, ce qui peut nous donner un premier indice sur le caractère ingénieux de ce néologisme, également souligné par Kay (2002 : 2). En effet, le sens du mot se fonde sur l'opposition entre les prépositions *under* (« sous ») et *over* (« sur ») : si *overwhelm* indique un procès générant une émotion forte, alors *underwhelm* peut logiquement, par analogie, dénoter un procès ne créant qu'un sentiment mitigé. Kay (2002 : 2) propose deux interprétations au phénomène de création lexicale. Soit le locuteur a simplement utilisé sa connaissance de l'anglais (et notamment du mot *overwhelm* et de l'opposition *over/under*) pour utiliser un mot qui n'existait pas, mais dont le sens est suffisamment clair si l'on maîtrise la langue, soit il a effectivement utilisé ce mot, mais il l'a également ajouté à son inventaire personnel en tant que structure existante. Cette seconde interprétation, favorisée par l'auteur, est alors une création lexicale (*coining*). Cette notion est définie par Fillmore (1997) de la manière suivante : « un locuteur utilise des schémas existants dans la langue pour créer de nouvelles ressources linguistiques » (*a speaker uses existing patterns in the language for creating new resources*). Kay (2002) explique qu'il est essentiel de différencier les constructions des schémas de création lexicale. Selon l'auteur, il y a dans la langue de nombreuses structures qui ne sont pas des constructions mais méritent tout même un statut particulier du fait de leur

⁶² <https://www.collinsdictionary.com/dictionary/english/underwhelm>

⁶³ <https://www.etymonline.com/search?q=underwhelm>

réurrence. C'est notamment le cas de *underwhelm*, qui ne relève pas du simple hapax dans un contexte spécifique mais qui a été intégré peu à peu au système linguistique de l'anglais. Il semble alors pertinent de se demander en quoi ce mot diffère d'une construction classique : il remplit bien le critère de l'imprévisibilité et a un caractère emmagasiné. Selon Kay (2002), c'est le critère de la productivité qui pose problème. *Underwhelm* ne constitue qu'une généralisation à partir d'un autre schéma, *overwhelm*, mais n'est en aucun cas un modèle systématiquement productif. Par exemple, on ne pourrait pas mettre n'importe quelle préposition à la place de *under* — **outwhelm* ou **atwhelm* n'existent pas. Seuls *over* et *under* sont productifs et c'est l'emploi du second qui est dérivé du premier, par analogie (nous reviendrons sur ce mécanisme dans la cinquième partie de ce chapitre). Dès lors, le schéma doit être gardé en mémoire individuellement et il est impossible de prévoir la recevabilité d'un groupe d'occurrences générées par la structure. Les constructions permettent de proposer des prédictions d'acceptabilité, ce qui est impossible dans le cas des schémas de création lexicale. Ceci suffit à exclure le statut de construction pour ce type d'occurrences, selon le critère de la productivité totale de Kay (2002).

Pour illustrer son propos plus avant, l'auteur prend l'exemple du schéma <adjectif *as* syntagme nominal>, qui code le haut degré de la qualité dénotée par l'adjectif. La structure génère des expressions parfaitement recevables comme *easy as pie* (très simple) ou *flat as a pancake* (très plat). Cependant, la recevabilité est loin d'être systématique : **heavy as a truck* peut être interprété comme *very heavy*, mais cette association est étrange pour les locuteurs anglophones car elle est peu établie et entre en concurrence avec *strong as a horse*, beaucoup plus employé. *Heavy as truck* ne suit donc pas la règle de correspondance entre le schéma et le sens qui lui est traditionnellement associé. Kay (2002) note cependant que les analogies dérivées de ce schéma sont très nombreuses. Une recherche sur corpus permet de trouver de un certain nombre d'occurrences uniques, comme *wide-eyed as a marigold*. Nous reviendrons sur ces emplois ponctuels générés par analogie plus loin dans ce chapitre car ce processus est courant dans le cadre du capacitif. L'auteur note par ailleurs que ces analogies uniques sont favorisées dans des contextes très spécifiques, et plus particulièrement très littéraires, dans le cas de « adjectif *as* syntagme nominal ». Cette remarque fonctionne très bien pour caractériser le capacitif, dont les occurrences apparaissent dans des contextes avec un certain degré de spécialisation, ainsi que nous l'avons vu dans le premier chapitre de ce travail. Enfin, Kay (2002) note un certain nombre de particularités, qui constituent des obstacles additionnels à l'attribution du statut de construction au schéma <adjectif *as* syntagme nominal>. Par

exemple, *cold as ice* est une collocation recevable et son sens est bien *very cold*, mais elle ne fonctionne que métaphoriquement, pour référer au caractère d'un animé humain. *He is cold as ice* est donc possible, quand **The weather is cold as ice* est irrecevable, du fait de son sens littéral. Ici encore, nous nous heurtons à l'absence de productivité totale de la structure. L'étiquette de « schéma de création lexicale » permet donc de rendre compte de ces schémas fonctionnant par analogie et par généralisation, mais sans recevabilité systématique. Ils sont alors « la source d'une potentielle analogie diachronique, mais sans garantie aucune » (*a source of potential but not guaranteed diachronic analogy*) (Kay 2013 : 46). C'est ce critère qui permet de faire la distinction entre construction et schéma de création lexicale : « les constructions classiques permettent de prédire la grammaticalité ou l'agrammaticalité d'une expression, alors que les schémas de création lexicale ne le permettent pas » (*ordinary constructions yield predictions regarding grammatical and ungrammatical expressions while patterns of coining do not*) (Kay 2002 : 15). En cela, les schémas de création lexicale sont en dehors de la grammaire à proprement parler, puisqu'ils ne constituent pas une règle systématique et n'ont pas besoin d'être absolument connus d'un locuteur pour qu'il maîtrise la langue.

En somme, les schémas de création lexicale diffèrent des constructions par leur absence de productivité systématique. Si certaines analogies sont récurrentes, la liste des exceptions à la règle de correspondance forme-sens est trop importante et ne permet pas de prédire systématiquement le sens dérivé de la forme, ou, à l'inverse, d'employer une forme en partant d'un sens. Selon Kay (2002), l'utilisation de l'étiquette de construction pour des schémas de création lexicale peut conduire à des jugements d'acceptabilité erronés, dus à une généralisation abusive du schéma, dont la productivité reste ponctuelle. Maintenant que nous avons défini la notion de schéma de création lexicale, voyons si elle peut s'appliquer aux énoncés capacitifs.

4.2 Le capacitif peut-il être considéré comme un schéma de création lexicale ?

4.2.1 Retour sur l'absence de productivité totale

Comme nous l'avons souligné, la structure capacitive ne remplit pas strictement les critères traditionnellement associés aux constructions, notamment en termes de productivité.

Cela ferait de ces énoncés des candidats à un étiquetage en tant que schéma de création lexicale. Prenons un exemple :

(43) The dome can seat 71,500, but has only 2,500 parking spaces.

La structure n'est que partiellement productive car il est très difficile de substituer d'autres verbes à *seat* en conservant la recevabilité de l'occurrence. Dans l'occurrence (43), il est question du Georgia Dome, un ancien stade couvert permettant d'accueillir des spectateurs pour des manifestations sportives et culturelles. Afin de constater la productivité de la structure, nous souhaitons opérer une permutation, en remplaçant *seat* par un autre verbe, qui devrait respecter toutes les contraintes du schéma. Il n'y en a qu'un nombre restreint, mais *install* semble obéir aux critères. Le Collins Dictionary définit ce verbe de la manière suivante : « S'installer à un endroit en particulier signifie y prendre place et s'y mettre à l'aise » (*If you install yourself in a particular place, you settle there and make yourself comfortable*⁶⁴). Il dénote un besoin lié au repos et à l'abri et rentre dans le programme sémantique d'un stade, infrastructure faite pour que des gens y prennent place (« Un stade est un équipement sportif entouré de plusieurs rangées de sièges » — *A stadium is a large sports ground with rows of seats all round it*⁶⁵). Il remplit donc tous les critères que nous avons listés pour sélectionner les verbes susceptibles de conduire à une interprétation capacitive. Cependant, une recherche sur le COCA ainsi que sur Google ne permet pas de trouver d'occurrences de *install* capacitif. Il n'y a aucun résultat sur le COCA pour la recherche *the stadium installs* ni pour *the dome installs*. La seule recherche générant des résultats sur Google est *the stadium installs* mais il s'agit à chaque fois d'exemples relevant d'un schéma transitif classique :

(44) Whenever there is a concert, the stadium installs a stage⁶⁶.

(45) Well, it seems that because the stadium installs seats that are 2 inches wider than the old seats us fat people can be blamed since not only are the new seats expensive to install but

⁶⁴ Source : <https://www.collinsdictionary.com/dictionary/english/install>

⁶⁵ Source : <https://www.collinsdictionary.com/dictionary/english/stadium>

⁶⁶ Source : <https://hffunghk.wordpress.com/2015/10/13/action-and-inaction-of-bureaucracy-and-dancers/>

they can't get as many into Yankee Stadium as before so they have to reap their losses from somewhere!⁶⁷

Dans ces deux occurrences, le complément post-verbal est un inanimé non quantifié, qui ne donne aucune indication de mesure mais joue le rôle de patient. Par ailleurs, le sujet est bien locatif, mais semble fonctionner par métonymie : ce n'est pas le stade à proprement parler qui installe des sièges, mais les personnes qui y travaillent. Leur identité n'étant pas importante, elle est reléguée au second plan au profit du lieu lui-même, qui constitue un thème de discours à l'échelle du texte des deux occurrences — l'exemple (44) est extrait d'un article de blog sur les équipements sportifs qui peuvent également accueillir des spectacles artistiques et (45) apparaît sur un autre blog évoquant les discriminations à l'égard des personnes obèses, notamment dans les espaces publics comme les stades. Le lieu est donc en fait un moyen de référer indirectement à des agents humains. Il ne s'agit pas ici d'un schéma capacitif permettant d'attribuer un volume à un contenant mais d'une structure transitive présentant un lieu en position sujet. Le schéma ne semble donc pas être productif avec *install*, qui remplit pourtant toutes les caractéristiques des verbes pouvant apparaître dans la structure.

4.2.2 Hypothèses quant aux restrictions verbales

Il en va de même pour le deuxième verbe le plus représenté dans notre base de données, *sleep*, dont les synonymes ne peuvent pas non plus être employés de manière capacitive :

(46) A large L-shape settee on the port side pulls out to sleep two and faces a teak high-low table.

Ici, la substitution avec *nap* ou *doze* est impossible, comme nous l'avons noté dans la sous-partie 2.4 de ce chapitre. Les procès dénotés par ces verbes sont pourtant très proches de *sleep*, puisqu'ils réfèrent tous au fait de rentrer dans une phase de sommeil. Nous souhaitons nous intéresser à cet exemple afin d'émettre des hypothèses plus poussées quant à l'impossibilité d'utiliser certains verbes dans la structure. La seule différence majeure entre

⁶⁷ Source : <https://thegirlintheblackflipflops.wordpress.com/tag/fat/>

sleep d'une part et *nap* et *doze* d'autre part est celle du temps : *nap* et *doze* sont des procès qui ont lieu dans un temps court, tandis que *sleep* est plus général et dure plus longtemps — on emploiera ce verbe notamment pour parler du sommeil d'une nuit entière. Par ailleurs, nous notons que *sleep* est un hyperonyme de *nap* et *doze*. Le terme « hyperonyme » désigne un mot d'un rang supérieur par rapport à un autre (Quirk & al. 1985 : 1439), « dont le sens inclut celui d'un ou plusieurs autres » (TLF, repris par Gardelle & Lacassain-Lagoin (2012 : 293)). *Sleep* désigne le procès général de dormir et *nap*, *doze* ou encore *slumber* sont des hyponymes de ce verbe (par opposition au statut d'hyperonyme). En effet, tous sont moins généraux que *sleep* : *nap* désigne une sieste, soit une courte période de sommeil durant la journée, et *doze* et *slumber* disent un sommeil léger. Dès lors, la structure capacitive favoriserait l'emploi de verbes plutôt hyperonymiques, recouvrant le sens de nombreux hyponymes. Cette considération est également valable pour *drink*, que nous retrouvons dans notre base de données et auquel nous avons tenté de substituer d'autres verbes (pour la liste complète, se reporter à la sous-partie 2.4 de ce chapitre) : *drain*, *gulp*, *guzzle*, *down* et *sip*. Les quatre premiers désignent le fait de boire rapidement et goulûment et le dernier code une manière de boire, en sirotant. Tous sont donc des hyponymes de *drink*, qui dénote le procès général de se désaltérer. Nous postulons donc que pour être employé de manière capacitive, le verbe ne doit pas avoir un contenu sémantique trop spécifique. À l'inverse, les procès trop généraux ne semblent pas non plus être favorisés : *ingest* et *consume*, qui peuvent s'apparenter à *drink* mais également à *eat*, n'ont pas d'emploi capacitif. Le verbe doit donc dénoter un procès suffisamment précis, mais demeurant néanmoins assez général et, surtout, courant. En d'autres termes, il doit appartenir au niveau de base cognitif présenté en 1.2.1 de ce chapitre. Si l'énonciateur souhaite référer au procès de fermer les yeux pour plusieurs heures dans le but de se reposer, le verbe qui lui vient immédiatement est *sleep*. Celui-ci est à la fois suffisamment général (à l'inverse de *slumber*), mais pas trop vague (comme le serait *rest*, qui dénote le repos en général, mais sans forcément impliquer le sommeil).

Nous pouvons alors nous demander pourquoi ne pas ajouter ce critère à la définition de ce que pourrait être la construction capacitive, si elle existait. Cela permettrait en effet de rendre le couple forme–sens plus systématiquement productif, en le contraignant un peu plus. Nous ne souhaitons cependant pas appliquer une telle restriction, pour deux raisons majeures. Premièrement, les notions d'hyponyme et d'hyperonyme ne peuvent être définies qu'en

relation l'une avec l'autre. Ne sont hyponymes ou hyperonymes que des mots les uns par rapport aux autres et non en soi. Il est donc difficile de déterminer l'éventuel statut d'hyperonyme d'un verbe dans l'absolu. Deuxièmement, nous avons un exemple hors de notre base de données qui ne va pas dans ce sens : si les recherches *The table lunches two/four/six* ne génèrent aucun résultat sur Google, *The table dines two/four/six* en propose sept, dont les suivants :

(47) Custom teak cockpit table dines four people.

(48) Marble-topped bistro table. Dines four in the kitchen, sides up to a sofa, or great as a bedroom nightstand.

Si l'on utilise le critère de l'hyponymie, il est difficile de distinguer *dine* de *lunch*. Ce sont tous les deux des hyponymes du verbe *eat*, lui-même absent de la base de données. Ils dénotent tous les deux le fait de manger à un moment précis de la journée, au sein d'un repas codifié, avec des normes sociales — à midi pour *lunch* et le soir pour *dine*. Ces deux verbes ne présentent aucune autre différence d'un point de vue lexical. Il est donc possible d'affirmer qu'ils sont exactement au même niveau, si l'on postule une échelle théorique allant de l'hyponyme vers l'hyperonyme (ici, *eat*). Nous postulons ici que la seule différence qui puisse avoir un impact tient non pas au sens des verbes, mais au statut du référent du sujet, la table. En effet, comme nous l'avons vu, le capacitif donne un volume au référent du sujet, souvent dans une dynamique de promotion ou de vente (magazines, petites annonces...). Il semble donc plus pertinent, dans cette perspective, de mettre en valeur le dîner, repas durant lequel, dans l'imaginaire collectif, toute la famille se réunit pour partager un repas. Le déjeuner correspond moins au prototype de l'idée de repas car il n'est pas partagé par toute la famille et est pris rapidement, sans nécessairement s'attabler, dans de nombreux pays. Dès lors, ce n'est pas le statut d'hyponyme/hyperonyme des verbes qui joue ici, mais les connotations sociales associées au procès dénoté par le verbe, en lien avec la volonté pragmatique de l'énoncé, qui est de promouvoir.

En somme, il semblerait que les énoncés capacitifs favorisent les verbes à caractère hyperonymique. Cependant, ceci ne peut être formulé en termes de contrainte stricte associée

à la structure, le statut d'hyperonyme d'un verbe étant difficile à affirmer en soi. Par ailleurs, d'autres caractéristiques pragmatiques, sémantiques et sociales doivent être prises en compte. Ceci nous pousse à conserver la proposition faite précédemment pour définir l'éventuelle construction capacitive (qui, comme nous l'avons vu depuis, relève en fait plutôt du schéma de création lexicale), sans ajout de contraintes additionnelles qui nous paraissent trop floues. Le schéma demeure donc bien partiellement productif, ce qui remet en cause son statut de construction. Il pourrait cependant être catégorisé en schéma de création lexicale.

4.2.3 Le schéma de création lexicale capacitif

C'est l'option que nous retenons dans la présente thèse, parmi les trois présentées jusqu'ici et que nous rappelons ci-dessous :

- (i) le schéma capacitif est une construction à part entière ;
- (ii) il y a une construction pour chaque verbe employé capacitivement ;
- (iii) le schéma capacitif est un schéma de création lexicale.

Nous ne retenons pas les deux premières options, pour les raisons citées précédemment — l'absence de productivité totale du schéma l'empêche de pouvoir être considéré comme une vraie construction (nous suivons Kay (2002) à ce sujet) et il semble contre-intuitif d'imaginer que chaque verbe capacitif génère sa propre construction, sans principe commun avec les autres verbes. Le caractère non prévisible de la forme capacitive nous laisse néanmoins penser qu'il est possible de la caractériser autrement qu'en parlant simplement de « structure ». Or les schémas de création lexicale conservent bien cette composante d'imprévisibilité. En outre, nous avons noté que les schémas de création lexicale étaient caractérisés par une productivité imparfaite, ce qui est exactement le cas ici. Le schéma est loin d'être productif dans 100% des cas, mais il génère un grand nombre d'occurrences : c'est donc bien un schéma de création, que les locuteurs peuvent suivre pour exprimer une contenance. Après une recherche sur corpus, nous notons même que la forme <contenant + verbe + complément de mesure> ne peut qu'exprimer la contenance et n'est

associée à aucun autre sémantisme. Nous avons fait une recherche avec trois des contenants les plus représentés dans notre base de données : *tent*, *stadium* et *bed*. Les recherches prennent les formes suivantes : « *tent* + [verbe] + [numéral] », « *stadium* + [verbe] + [numéral] » et « *bed* + [verbe] + [numéral] ». Pour obéir à la structure, les contenants recherchés devaient être le sujet des résultats et le numéral devait être un complément de mesure avec comme unité un animé. Voici les résultats :

(i) « *tent* + [verbe] + [numéral] » : 16 résultats, dont un seul correspond au schéma :

(49) The tent sleeps six, not counting the additional space provided by your vehicle.

Notons qu'une autre occurrence générée est très proche de la structure :

(50) For example, if a tent weighs 90 ounces (5 pounds, 10 ounces) and has 40 square feet of floor space, its space to weight ratio is 2.25.

Nous ne la retenons cependant pas car l'unité de mesure associée à la quantification est inanimée et l'occurrence ne correspond donc pas au schéma.

(ii) « *stadium* + [verbe] + [numéral] » : 31, dont deux correspondent strictement au schéma :

(51) Our stadium holds 18,400 but is being upgraded.

(52) Boston College (6-2) will enjoy the perks of big-time football — network television and a sold-out stadium holding 44,500 [...].

On remarque que dans les deux cas, le verbe est *hold*, qui a dans son sémantisme de base la composante capacitive. Nous ne retenons donc pas les occurrences comme strictement capacitives, mais elles suivent le schéma et expriment bien la contenance.

Deux autres occurrences sont intéressantes, même si elles ne suivent pas le modèle donné plus haut :

(53) Balboa Stadium was 30,000 capacity but had the feel of Al Caniglia Field.

(54) Yankee Stadium holds 50,000 seats.

La phrase (53) emploie la copule *be* pour associer le stade à sa capacité, exprimée grâce au nom *capacity*, modifié par le numéral *30,000* en position épithète. Cette formulation va dans le sens des analyses présentées dans le deuxième chapitre de cette thèse (sous-partie 5.2), au sujet de la parenté du verbe capacitif avec la copule. Le verbe joue le rôle de lien entre le contenant et son volume. La phrase (54) ne correspond pas strictement à un énoncé capacitif car l'unité de mesure est inanimée (le volume est quantifié en nombre de sièges), mais pourrait être envisagée comme telle métaphoriquement — un siège est bien destiné à accueillir une personne.

(iii) « *bed* + [verbe] + [numéral] » : 66, dont aucune ne correspond strictement au schéma.

Ces recherches sur corpus nous permettent de tirer deux conclusions. D'une part, les énoncés suivant strictement la structure sont rares et ne constituent qu'un faible pourcentage de tous les énoncés qui ont pour sujet un contenant. Cela signifie que d'autres choses sont généralement dites des contenants en question ou que la capacité est exprimée par d'autres moyens. D'autre part, quand le schéma est bien suivi, nous notons que c'est toujours la capacité qui est exprimée. Il y a donc bien une corrélation systématique lorsqu'on va de la forme vers le sens. En d'autres termes, la forme <contenant + verbe + complément de mesure (unité animée)> exprime *forcément* le sens capacitif. En revanche, le passage du sens à la forme est problématique, ainsi que nous l'avons déjà constaté. L'approche onomasiologique, dont la démarche est de partir du sens pour aller vers les marqueurs, est donc peu concluante, à l'inverse de l'approche sémasiologique (des mots vers le sens). Pour exprimer la capacité, un locuteur ne peut donc pas se fier strictement au schéma, qui ne peut être employé qu'avec un petit nombre de verbes. Cela limite grandement sa productivité et invalide son étiquetage en tant que construction. La structure capacitive est donc un schéma qui peut être généralisé afin de générer un certain nombre d'occurrences, sans pour autant qu'il soit entièrement productif et utilisable dans 100% des cas (Zeschel 2009 : 186). Il s'agit bien d'un schéma de

création lexicale. Dans son analyse de ces derniers, Kay (2002 : 11) a souvent recours au phénomène d'analogie — il définit notamment un schéma comme « une source féconde d'analogies pour créer de nouvelles collocations en anglais » (*a fecund source of analogy for coining new English collocations*). C'est ce que nous souhaitons étudier dans la dernière partie de ce chapitre.

5. Schéma capacitif et phénomènes d'analogie

Dans cette partie, nous souhaitons appliquer la notion d'analogie à la structure capacitive de deux manières distinctes. Dans un premier temps, nous tâcherons de voir en quoi le capacitif peut être perçu comme le résultat d'un processus d'analogie issu de la construction transitive. Par la suite, nous verrons que le capacitif est lui-même source d'analogie. Son statut est donc double.

5.1 Définition de l'analogie linguistique

En premier lieu, il convient de souligner que le phénomène d'analogie ne se limite pas à la linguistique et se retrouve également en mathématiques, en biologie ou encore en théologie (Welcomme 2007 : 186). Il s'agit donc d'un processus transdisciplinaire. Selon Marouzeau (1951 : 18), il est possible de définir l'analogie comme l'« influence assimilatrice que peuvent exercer les unes sur les autres des formes qui se trouvent habituellement associées ou rapprochées ». Ces différentes mises en relation permettent la création de nouvelles unités linguistiques ou le remplacement de certaines formes pré-existantes (Hock 1986 : 176). Fitch (2007 : 666) prend l'exemple d'une analogie diachronique, le remplacement progressif de **holp*, ancien prétérit de *help*, par la forme régulière *helped*. C'est par analogie avec les autres formes de prétérit, prototypiquement marquées par le morphème flexionnel *-ed*, que *help* a peu à peu perdu cette ancienne forme irrégulière au profit de celle qui existe actuellement, similaire à la majorité des autres formes de prétérit. Welcomme (2007 : 190) note à ce sujet que les analogies fonctionnent mieux au sein de paradigmes comme les déclinaisons ou les conjugaisons — c'est effectivement le cas pour *help*. Cependant, ce phénomène ne se limite pas simplement à des paradigmes fermés ni aux sous-

domaines de la morphologie ou du lexique. Mounin (1974 : 25) explique que le rapport de similitude que constitue l'analogie peut être perçu entre les structures grammaticales. En cela, il va plus loin dans la définition que Marouzeau (1951), qui a recours à la notion vague de « formes ». L'application de la notion d'analogie aux structures grammaticales nous intéresse puisque le schéma capacitif comporte plusieurs formes, qui créent une structure composite. Nous restreindrons donc la notion très vaste d'analogie à la linguistique, et plus particulièrement à la syntaxe.

Tâchons de comprendre plus précisément le mécanisme à l'œuvre lors de la mise en place d'une analogie. Saussure (1916 : 221-222) note que l'analogie « suppose un modèle et son imitation régulière ». De cette remarque découle le mécanisme de la quatrième proportionnelle, emprunté aux mathématiques et qu'il illustre pour la linguistique de la manière suivante : $oratore\textit{m} : orator = honore\textit{m} : x \rightarrow x = honor$. Cette équation permet à Saussure (1916) de rendre compte de l'évolution du nominatif latin *honor*, qui a remplacé l'ancienne forme *honos*. Cette dernière était problématique puisqu'elle introduisait un radical différent de celui de l'accusatif *honorem*. La forme *orator* a alors été prise comme modèle : si nous pouvons déduire la forme *orator* de *oratore*, alors, en vertu du processus d'influence assimilatrice, nous pouvons prendre cette équation comme modèle et déduire *honor* de *honorem*. L'analogie consiste donc à imiter un schéma préexistant et à l'appliquer à d'autres formes. En cela, elle privilégie la régularité dans la langue — en imitant, nous unifions (Saussure 1916 : 222).

Une fois ce mécanisme décrit, nous pouvons nous interroger sur la portée d'une analogie. En effet, ce phénomène d'imitation pourrait s'étendre à tous les marqueurs linguistiques, et ce à toutes les échelles, du morphème à la structure complexe. Or nous savons que toutes les analogies ne sont pas fécondes — certaines formes ne sont pas créées et certaines irrégularités demeurent. Il est très difficile d'estimer la productivité d'une analogie. Saussure (1916 : 222) emploie la métaphore du caprice, qui renvoie à son caractère imprévisible : « on ne peut pas dire d'avance jusqu'où s'étendra l'imitation d'un modèle, ni quels sont les types destinés à la provoquer ». Welcomme (2007) avance trois facteurs présidant à la prévisibilité de la création d'une forme par analogie. Le premier est celui de la fréquence. Plus une forme est rare, plus elle risque d'être régularisée par analogie (c'est ce

que nous avons vu avec l'exemple de *help* et **holp*). Cet argument peut néanmoins être inversé : plus une forme irrégulière est employée fréquemment, moins il y a de chance qu'elle soit régularisée. Welcomme (2007 : 189) prend l'exemple du pluriel irrégulier de *man*, *men*. Cette forme est très souvent employée et, de ce fait, est connue d'une immense majorité d'anglophones en tant que pluriel irrégulier. L'analogie permet aux locuteurs de faire une économie mentale, en lissant les disparités entre les formes d'un même paradigme (Welcomme 2007 : 189). Si une structure irrégulière est employée très fréquemment, alors le poids mental d'une telle irrégularité est gommé et l'analogie n'est pas nécessaire. Le deuxième facteur présenté par Welcomme (2007) est celui de la productivité : plus une règle est productive à travers la langue, plus elle aura tendance à être généralisée. C'est par exemple le cas du morphème de pluriel *-s*. Ce critère retient notre attention car il sera central dans notre analyse des capacitifs en tant que résultats d'une potentielle analogie. Enfin, et ainsi que nous l'avons souligné précédemment, ce phénomène fonctionne mieux au sein de paradigmes — il limite les alternances et les irrégularités au sein d'un groupe linguistique homogène, comme une conjugaison. Malgré la présence de ces facteurs les favorisant et permettant d'en prédire la productivité, les analogies n'en demeurent pas moins imprévisibles et il est très difficile d'en évaluer la portée *a priori*. Même si elle constitue un phénomène cognitif universel (Lepage 2000 : 488 la qualifie de « fondamentale »), ses mécanismes restent méconnus et il y a un consensus dans la littérature quant au fait que son fonctionnement est loin d'être systématiquement prévisible. En somme, l'analogie est un phénomène universel fondé sur l'initiation d'un modèle, pris comme exemple de régularité. La portée d'une analogie est difficile à évaluer, même si elle est favorisée par la fréquence d'apparition des formes linguistiques, la productivité d'une structure particulière ou encore les paradigmes fermés.

Il est alors aisé de comprendre pourquoi Kay (2002) associe ce phénomène universel aux schémas de création lexicale : tous deux sont caractérisés par leur imprévisibilité. C'est précisément ce qui différencie les schémas de création lexicale des constructions linguistiques à part entière — leur absence de productivité totale et l'impossibilité de prévoir l'acceptabilité de certaines occurrences issues du schéma. Par ailleurs, la quatrième proportionnelle s'applique parfaitement bien aux schémas de création lexicale. Reprenons l'exemple de *underwhelm*, cité par Kay (2002 : 1). Nous pourrions tout à fait appliquer la correspondance

suivante : *over* : *under* = *overwhelm* : $x \rightarrow x = \textit{underwhelm}$. La portée de l'analogie est cependant réduite ici, puisqu'elle ne s'applique qu'à deux membres du paradigme des prépositions, *over* et *under*. Par exemple, l'équation *over* : *below* = *overwhelm* : $x \rightarrow x$: **belowhelm* ne fonctionne pas. Il y a donc bien une forme d'imprévisibilité. Dès lors, l'analogie est le processus cognitif à l'œuvre dans les schémas de création lexicale, qui prennent pour modèle des structures existantes et en génèrent de nouvelles. Les schémas de création lexicale ne constituent qu'une partie du champ d'action de l'analogie, qui s'occupe également de remplacer les structures existantes par des formes nouvelles, plus régulières — le processus est alors envisagé en diachronie. L'analogie à l'œuvre dans les schémas de création lexicale relève de l'invention d'unités linguistiques nouvelles, en synchronie. Elle repose sur la créativité des locuteurs (Welcomme 2007 : 192), mise en lumière également par Fillmore (1997), lorsqu'il évoque la création lexicale. En somme, les schémas de création lexicale sont des structures qui permettent l'émergence de nouvelles unités linguistiques (simples et composites) et qui se fondent sur un processus cognitif universel, l'analogie, dont ils ne constituent qu'une facette. À présent que nous avons détaillé la définition de l'analogie linguistique et sa relation avec la notion de schéma de création lexicale, voyons en quoi elle s'applique aux énoncés capacitifs.

5.2 Le schéma capacitif comme résultat d'un processus d'analogie

5.2.1 Datation de l'émergence du schéma

Au début de ce travail, nous avons mentionné Bartlett (1848 : 306), qui cite l'emploi capacitif de *sleep* mais également de *eat* (aujourd'hui improductif). Cette référence est la première trace écrite que nous ayons trouvée de l'emploi capacitif. Nous savons donc que le schéma était productif à ce moment-là mais ne pouvons dater précisément son émergence. Cette difficulté à dater le premier emploi d'une structure est commun à un grand nombre de schémas (y compris *underwhelm*, comme le remarque Kay (2002) lorsqu'il évoque ce *someone* qui aurait prononcé ce mot pour la première fois). Bartlett (1848) souligne néanmoins le fait que le schéma relève à l'origine d'un américanisme. Nous avons donc procédé à une recherche sur le Corpus of Historical American English (COHA), avec cinq verbes différents : *sleep*, *seat*, *sit* et *serve*, qui sont les verbes les plus représentés dans notre base de données, ainsi que *eat*, répertorié par Barlett (1848). Nous avons conduit une

recherche avec les formules suivantes : « [sleep] + [numéral] », « [seat] + [numéral] », « [sit] + [numéral] », « [serve] + [numéral] » et « [eat] + [numéral] ». Voici les premières occurrences du schéma capacitif que nous avons trouvées sur le COHA, par verbe, ainsi que leur date :

(55) Between and beneath them, just where she came out upon the river, an outlooking mass of granite spread itself smooth and wide enough to seat two or three people. (1852)

(56) This quantity is enough for three pounds of fish, weighed after being skinned and boned, and will serve six persons if it is the only solid dish for dinner, or ten if served in a course. (1880)

(57) The modern mobile home is 8 feet wide and from 20 to 30 feet long, has twin beds, a bottle-gas cooking range, a water heater, a stall shower, and sometimes even a garbage Disposall. It can sleep four in reasonable comfort and two in luxury. (1951)

(58) Housed in a makeshift food court of sorts, with several other carts and stalls, Chi Ba's popular stand included a counter and a squeaky bench that sat six customers at most. (1997)

Il n'y a aucun résultat pour *eat*, bien que l'emploi capacitif de ce verbe soit mentionné par Bartlett (1848). Nous remarquons que l'occurrence la plus ancienne que nous trouvée date de 1852 et contient le verbe *seat*. C'est également le verbe le plus représenté dans notre base de données, en synchronie. Nous notons que cette date est proche de celle de la publication de l'ouvrage de Bartlett, en 1848. Il serait donc possible de dater l'émergence de la structure, ou du moins sa diffusion, au milieu du dix-neuvième siècle, aux États-Unis. Parmi les occurrences listées dans le COHA viennent ensuite *serve* et *sleep*. Ce dernier arrive plus tardivement, ce qui peut sembler surprenant au vu de sa productivité actuelle. Enfin, la première occurrence de *sit* répertoriée dans le COHA date de la fin du vingtième siècle. Nous postulons que ceci est dû à l'utilisation large de son synonyme et quasi-homophone *seat*. Ce dernier est privilégié et s'est spécialisé, dans une certaine mesure, dans l'expression de la capacité. Historiquement, *sit* est premier. Selon l'*Oxford English Dictionary*, il est apparu aux

alentours de l'année 825, alors que le verbe *seat* daterait de la fin du seizième siècle (le premier emploi capacitif répertorié dans ce dictionnaire date de 1887). Selon ce même ouvrage, la différence majeure entre les deux verbes tient à leur schéma de complémentation. *Sit* est un verbe généralement employé intransitivement alors que *seat* a un emploi transitif fréquent. Par ailleurs, l'emploi capacitif de *seat* est évoqué dans l'*Oxford English Dictionary* : « Trouver des sièges pour ; accueillir avec des sièges ou de la place pour s'asseoir ; assigner des sièges à. À propos d'un bâtiment, d'une pièce, etc. Offrir la possibilité de s'asseoir à » (*To find seats for; to accommodate with seats or sitting room; to assign seats to. Of a building, room, etc.: To afford sitting accommodation for*). En revanche, il n'est pas fait mention de l'utilisation capacitive de *sit*. La productivité du schéma en *seat* a donc conduit à l'émergence d'une nouvelle définition pour ce verbe, alors considéré comme plus spécialisé dans l'expression du capacitif au sein de la paire *sit/seat*. Nous pouvons nous interroger sur la préférence du capacitif pour *seat* par rapport à *sit*. Ce dernier verbe possède en effet les propriétés typiques des autres verbes employés dans le schéma capacitif : il a un emploi intransitif canonique, dénote un besoin naturel, et plus particulièrement une position dans l'espace, et est un procès définitoire de référents nominaux dénotant des bâtiments destinés à recevoir du public ou encore de certains meubles (canapés, bancs...). Il aurait donc tout à fait pu générer un très grand nombre d'occurrences. Malgré cela, *seat* est beaucoup plus productif. Si nous n'avons aucune explication définitive à ce phénomène, nous pensons que cela peut être lié à l'homonymie entre le nom et le verbe *seat*. Selon l'*Oxford English Dictionary*, c'est le nom qui est premier ; le verbe en découle par conversion. Comme nous l'avons noté dans le deuxième chapitre, le schéma capacitif s'intéresse à la relation entre contenant et contenu. Or en favorisant un verbe découlant directement du nom dénotant un contenant, *seat*, dont le programme est bien d'accueillir des personnes en position assise, le capacitif mettrait en avant cette importance du constituant nominal initial. Là où le choix est possible entre *sit*, verbe sans contrepartie nominale, et *seat*, le second aurait pris le pas sur le premier en raison de sa proximité phonétique et orthographique avec le nom dénotant le contenant, constituant essentiel du schéma capacitif.

5.2.2 Émergence par analogie avec les verbes spécialisés dans la contenance

Nous avons proposé une date de premier emploi de la structure, mais n'avons pour le moment pas mis au jour les raisons de l'émergence du schéma. Nous pouvons en effet nous interroger sur les mécanismes à l'œuvre lors des premières utilisations de la structure : d'où vient cet ordre non prototypique des constituants ? Se pourrait-il qu'il découle d'un autre type d'emploi plus classique ? Nous postulons que le capacitif pourrait s'être construit par analogie avec la construction à sujet locatif (*setting subject construction*) (Langacker 1991 : 352, Langacker 2008 : 387), employée dans les exemples suivants, tirés de Huddleston (2002c : 318) :

(59) The lake abounds with fish.

(60) The garden is swarming with bees.

De prime abord, celle-ci ressemble à une structure transitive, avec deux participants en position sujet et objet. Si nous prenons la perspective de la linguistique cognitive, le schéma transitif s'articule autour d'occurrences prototypiques, qui constituent le centre de la classe. Langacker (2008 : 385) définit la proposition transitive active classique de la manière suivante : « [elle] dénote et profile à la fois l'utilisation de la force par un agent, et le procès thématique qui découle de cette utilisation » (*An active transitive clause, such as I opened the door, evokes and profiles both an agent's exertion of force and the thematic process it brings about*). Il cite l'exemple de *I opened the door* pour illustrer son propos : l'agent dénoté par *I* accomplit le procès *open*, ce qui a une influence sur la porte, qui passe de l'état fermé à l'état ouvert. La notion de force, utilisée par Langacker (2008 : 385), est héritée notamment de Talmy (2000 : 409). L'auteur explique que l'une des catégories linguistiques majeures permettant d'expliquer les relations entre les entités au sein d'une structure grammaticale donnée est la dynamique des forces (*force dynamics*). Les participants peuvent exercer une force, lui résister, la surmonter ou encore se trouver bloqués face à l'utilisation d'une force antagoniste. Elle peut être physique, mais également psychologique ou sociale. Pour reprendre l'exemple de Langacker (2008 : 385), l'ouverture de la porte présuppose

l'utilisation d'une force physique pour la mettre en mouvement. Lorsqu'elle est de nature non physique, la force permet également d'expliquer des phénomènes causatifs ou permissifs :

(61) John made Mary open the door.

(62) John let Mary open the door.

Dans les deux phrases, l'agent Mary exerce une force physique en vue d'obtenir l'ouverture de la porte. Cependant, John fait preuve de force psychologique dans les deux cas. En (61), il oblige la réalisation du procès et, en (62), il n'oppose aucun obstacle à son déroulement. Les forces présentes en (61) et (62) sont donc de différentes natures.

Un énoncé transitif canonique, si l'on suit la définition de Langacker (2008 : 395), dénote donc un procès accompli par un agent (en position sujet) grâce à une force et qui fait subir un changement d'état à un patient. En d'autres termes, il code une relation asymétrique entre un trajecteur (sujet agent) et un repère (objet patient), comme nous l'avons vu en 4.3.1 du deuxième chapitre. Plus précisément, Langacker (2008 : 356) définit un agent prototypique comme une entité animée qui déclenche volontairement une action affectant d'autres entités. À l'inverse, le patient subit un changement d'état interne. Le lien entre ces deux entités au sein d'un énoncé transitif est une chaîne d'actions (*action chain*) qui émane de l'agent, participant initial et source d'énergie et se transmet au patient. Ceci rejoint la définition de la transitivité de Goldberg (1999), présentée en 3.1 de ce chapitre : *X acts on Y*. La notion d'« agir sur » exprime également l'idée d'une force exercée par un agent sur un patient. La transitivité doit donc être envisagée comme un continuum avec des occurrences maximales transitives et d'autres marginales. Hopper & Thompson (1980 : 252) proposent des critères pour évaluer le degré de transitivité d'un énoncé et aboutissent à la conclusion suivante : un énoncé sera considéré comme maximales transitif s'il dénote un événement de type action, réel, télique et non duratif auquel participent deux entités, c'est-à-dire un agent volontaire et un patient individué affecté par le procès. Cette définition, que nous retenons pour la suite de notre analyse, rejoint celle de Langacker (2008) et de Goldberg (1999).

Au vu des différents critères et définitions présentés ci-dessus, il est difficile de considérer la construction à sujet locatif comme transitive. Langacker (2008 : 387) note que ce type de schéma n'a de transitif que la forme, constituée de deux entités nominales. Les autres propriétés attribuées au schéma transitif ne sont pas remplies. Or, dans la perspective cognitive, la forme ne suffit pas à rendre un énoncé transitif. Au moins une partie des propriétés citées plus haut doivent être présentes. C'est loin d'être le cas pour les constructions à sujet locatif, dans lesquelles les deux participants n'interagissent pas comme dans une relation conceptualisée comme transitive :

(63) The envelope contained his will.

Dans cet exemple, tiré de Langacker (2008 : 387), le référent du complément post-verbal ne fait qu'occuper le lieu dénoté par le sujet. Dès lors, ce dernier n'est pas un participant, élément nécessaire à la construction transitive, mais une localisation. Le schéma à sujet locatif n'est donc pas transitif, malgré une forme similaire.

À cet égard, il s'apparente grandement à la structure capacitive, qui peut constituer une occurrence de schéma à sujet locatif. Ceci nous invite à interroger plus avant la transitivité du schéma capacitif. Nous avons amorcé cette réflexion dans le deuxième chapitre de cette thèse et souhaitons la poursuivre ici. Comme nous l'avons déjà souligné, nous ne considérons pas le constituant post-verbal comme un objet. Or cette fonction est traditionnellement associée à un fonctionnement transitif. Par ailleurs, nous pouvons reprendre les critères proposés par Hopper & Thompson (1980) et voir s'ils s'appliquent au capacitif.

- (i) *Le schéma transitif dénote typiquement un événement de type action, téléique et non duratif.* Nous avons souligné le fait que le verbe capacitif s'apparente davantage à un verbe d'état qu'aux autres espèces de verbes. Le procès est donc duratif et non téléique.
- (ii) *Le schéma transitif dénote une situation réelle.* Le capacitif dénote une possibilité. La situation n'est donc pas réelle mais potentielle.

(iii) *Deux entités y participent*. Deux référents nominaux prennent bien part au procès. Cette propriété est donc respectée.

(iv) *Les deux entités sont un agent volontaire et un patient individué affecté par le procès*. Le référent du sujet n'est pas un agent volontaire mais une localisation et le complément post-verbal est un complément de mesure, non prototypique d'un énoncé transitif. Plus encore, dans les niveaux antérieurs à la réélaboration présentée dans le deuxième chapitre de cette thèse (paragraphe 5.3.1), le référent animé du complément de mesure peut être considéré comme agent ou assimilable. Il est donc « diamétralement opposé » (*diametrically opposed*) à un patient (Langacker 2008 : 356).

Seul le critère (iii) est partiellement respecté. Les autres propriétés sont absentes du schéma capacitif. Ceci explique notamment pourquoi Taylor (1998) cite le capacitif comme un transitif *non prototypique*. La forme <syntagme nominal + verbe + syntagme nominal> permet la catégorisation de la structure comme transitive, mais les autres propriétés typiquement associées au schéma sont absentes. À l'inverse de Taylor (1998), nous ne pensons donc pas que le capacitif relève d'un schéma transitif. Seule la forme les apparente à ce fonctionnement et ce critère nous semble insuffisant pour préjuger d'un emploi transitif. C'est également ce que note Langacker (2008), lorsqu'il parle des schémas à sujet locatif en règle générale — certes, la forme est la même que les énoncés transitifs, mais l'absence de propriétés généralement associées à ce schéma empêche une telle catégorisation.

Il y a donc une proximité certaine entre les constructions à sujet locatif citées par Langacker (1991, 2008) et les énoncés capacitifs. Plus particulièrement, nous pensons aux structures à sujet locatif employant des verbes dédiés à la contenance comme *accommodate*, *hold* ou *contain* (vus en 1.2.1 du deuxième chapitre), qui appartiennent au paradigme des constructions à sujet locatif. Quirk & Greenbaum (1973 : 173) rapprochent les deux exemples suivants :

(64) This path is swarming with ants.

(65) The bus holds 40 people.

Les deux phrases ont pour point commun d'avoir un sujet dénotant un lieu et peuvent alors être considérées comme des constructions à sujet locatif (au sens de Langacker 1991, 2008). Les auteurs notent que le progressif est impossible dans ces phrases, tout comme la voix passive. Elles possèdent donc un grand nombre de caractéristiques similaires au capacitif. Il est d'ailleurs possible de gloser la phrase (65) par *The bus seats 40 people*. Il y a une occurrence proche de cette reformulation dans notre base de données :

(66) Two tracked busses, each seating fifteen, crawled up onto the shuttle platform.

L'association entre *bus* et *seat* pour exprimer la contenance est canonique, et *seat* peut très bien se substituer à *hold* dans ce contexte sans modification sémantique majeure. *Hold* est simplement moins précis, puisqu'il est spécialisé uniquement dans la contenance et ne dénote aucun autre procès. Certes, le co-énonciateur peut comprendre que les quarante personnes auxquelles il est fait référence en (65) sont en position assise dans le bus (car c'est la manière dont on voyage dans ce moyen de transport, prototypiquement), mais cette information est laissée implicite et sa compréhension repose sur l'expérience et la connaissance du monde du co-énonciateur. En revanche, dans la glose proposée de (65) et en (66), la position est explicite, mais le sens de contenance explicitement codé par *hold* n'existe plus de prime abord. Il y a donc une inversion sémantique. Dans les exemples ci-dessus, *hold* et *seat* dénotent tous deux la contenance et la position assise, mais le premier met en avant la contenance et laisse implicite la position assise alors que le second fait l'inverse — il met en avant la position de manière explicite et laisse le capacitif implicite. Les éléments de sens restent malgré tout similaires, et les phrases (65) et (66) sont sémantiquement proches.

La parenté entre les constructions à sujet locatif comprenant un verbe de contenance et le schéma capacitif est donc indéniable. Ce constat nous pousse à nous interroger sur une possible analogie entre les deux types de phrases. Nous nous sommes penchée sur les dates d'apparition des verbes spécialisés dans la contenance, dans leur sens le plus proche du capacitif⁶⁸.

⁶⁸ Source : *Oxford English Dictionary*

- (i) *Accommodate* : Offrir un logement à une personne, et plus particulièrement un invité ; loger ; recevoir comme pensionnaire (*To provide lodging for (a person), esp. as a guest; to house; (also) to receive as an inmate*). Date du premier exemple donné : 1592.
- (ii) *Hold* : Offrir un espace ou un temps adéquats pour ; contenir confortablement (*To provide adequate and suitable space or time for; to fit or contain comfortably*). Date du premier exemple donné : 1636.
- (iii) *Contain* : Être capable de contenir ; avoir la capacité pour (généralement exprimé avec *hold*) (*To be capable of containing; to have capacity for: usually expressed by to hold v.*). Date du premier exemple donné : 1526.

Les premiers emplois de ces verbes spécialisés sont beaucoup plus anciens que ceux des verbes capacitifs. Dès lors, on peut envisager que l'emploi capacitif ait émergé par analogie. Prenons un exemple tiré de notre base de données :

(67) Partly below ground, the reception hall can seat 150 people for a sit-down dinner or **hold 200** for a cocktail party.

Ici, nous pouvons contraster l'emploi capacitif et la construction à sujet locatif avec un verbe spécialisé, *hold*. Ce dernier a dans son sémantisme la notion de capacité que *seat* n'a pas par défaut. Cependant, il est possible d'envisager que *seat* ait pu progressivement acquérir le même sens que *hold*, par imitation sémantique et syntaxique. L'analogie est assez directe : si la combinaison « *hold* + animé humain quantifié » signifie la contenance, alors *seat* (ou n'importe quel autre verbe, du moment qu'il obéisse à certains critères, vus tout au long de ce travail) devrait pouvoir faire de même. Il y aurait donc une forme de généralisation : le sens de contenance de *hold* (ou de ses synonymes) serait étendu à tous les verbes. L'emploi capacitif serait donc le résultat d'une analogie : si un verbe (en l'occurrence, *hold*) suivi d'un complément de mesure exprime la contenance, alors tout verbe suivi d'un complément de mesure quantifié avec comme unité de mesure un animé humain doit pouvoir être à même de le faire. Il y aurait donc une coercition sémantique, phénomène défini par Legallois (2009 : 225) comme une situation dans laquelle un verbe a un comportement

syntactique particulier, qui constitue un écart par rapport à un fonctionnement régulier. Plus spécifiquement, la coercition concerne principalement le lien entre un verbe et un schéma de complémentation. Selon Gadet & al. (1984 : 34), la coercition apparaît lorsqu'un verbe est employé avec une construction complémentaire de son schéma de complémentation habituel, connu. Goldberg (1995 : 159) note que c'est alors la construction qui impose son sens au verbe et non l'inverse. Il est donc envisageable que les locuteurs connaissant la structure initiale « verbe de contenance + complément de mesure quantifié en animés humains » l'aient appliquée à des verbes avec un schéma de complémentation habituel différent (généralement intransitif, notamment pour *sleep* et *seat*). Le sens de la structure l'emporte alors sur le sens du verbe, comme le souligne Goldberg (1995 : 159), et l'interprétation capacitive émerge alors pour des verbes initialement dépourvus de ce sémantisme. Selon cette hypothèse, le schéma capacitif est donc initialement le résultat d'une analogie avec la structure à sujet locatif comportant un verbe de contenance prototypique. Au fil du temps et des emplois, il s'est ensuite figé comme schéma à part entière, capable de générer des occurrences.

5.3 Le schéma capacitif comme source d'analogie

En tant que structure à présent fixée dans la langue, le capacitif est devenu un schéma productif — même s'il ne l'est que très partiellement, comme nous l'avons vu dans la troisième partie de ce chapitre. Il peut alors être source d'analogies et de créations, comme nous allons le voir à présent. Nous nous intéresserons ici aux emplois capacitifs ponctuels. Notre base de données contient quatre occurrences uniques d'un verbe, déjà mentionnées mais que nous reproduisons ici :

(68) Before bed, my mother told Julia she'd be staying with me — my cue. I led her down the hall to my bedroom, which was completely taken up by a built-in bunk-bed complex; it slept four but, I realized, lived only one comfortably. “A bunk,” she said, as though charmed. “Like camp.” A cell, I thought. Like prison.

(69) WALRUS AERO TARP 150 A giant parabola 18 feet long and 12 feet wide, the Aero Tarp 150 covers enough real estate to sleep six or shelter 10 sitting shoulder-to-shoulder.

(70) Aesthetics aside, there is much more here to keep a cruising family happy. “We like to say the 4300 sleeps six and entertains 18,” says Walsh, who looks around the lower cockpit, which is no slouch at 98 square feet.

(71) The shift to grudging acceptance began with cats designed and built for the charterboat industry-boats that traded performance for sleeps-and-drinks-a-crowd appeal.

L’emploi capacitif des verbes *live*, *shelter*, *entertain* et *drink* est non prototypique et relève de l’innovation linguistique — nous n’avons relevé aucun emploi similaire ni dans les corpus en ligne, ni sur les moteurs de recherche. Nous pourrions nous contenter de considérer qu’il s’agit là d’emplois marginaux du schéma capacitif, conformément à notre perception radiale des schémas de complémentation. Cependant, il y a un point commun entre les quatre phrases présentées ci-dessus : *sleep* est toujours employé dans le contexte à gauche. Ce phénomène est également présent dans l’occurrence suivante, trouvée sur Google :

(72) This is a self-contained, almost self-sustained college. It sleeps them and eats them and learns them as it rolls along.

Eat et *learn* ne sont pas prototypiquement associés au schéma capacitif mais le sont ici à la suite de *sleep*, verbe central de la classe. Les innovations linguistiques à partir du schéma capacitif semblent donc possibles uniquement au sein d’un parallélisme de construction explicite. Le sens capacitif de *live*, *shelter*, *entertain* et *drink* n’émerge que grâce à la présence de *sleep*. En l’employant, l’énonciateur indique la lecture capacitive qu’il faut faire de l’énoncé. Étant donné le caractère très prototypique de l’emploi capacitif de *sleep*, la compréhension du sens par le co-énonciateur est immédiate. Cela permet ensuite à l’énonciateur d’étendre le sens capacitif au reste de sa phrase et à d’autres verbes présents dans l’environnement immédiat de *sleep*. Un emploi des verbes présentés ci-dessus sans analogie explicite est difficilement envisageable :

(73) Before bed, my mother told Julia she'd be staying with me — my cue. I led her down the hall to my bedroom, which was completely taken up by a built-in bunk-bed complex; it

lived only one comfortably. “A bunk,” she said, as though charmed. “Like camp.” A cell, I thought. Like prison.

(74) WALRUS AERO TARP 150 A giant parabola 18 feet long and 12 feet wide, the Aero Tarp 150 covers enough real estate to shelter 10 sitting shoulder-to-shoulder.

(75) Aesthetics aside, there is much more here to keep a cruising family happy. “We like to say the 4300 entertains 18,” says Walsh, who looks around the lower cockpit, which is no slouch at 98 square feet.

(76) The shift to grudging acceptance began with cats designed and built for the charterboat industry-boats that traded performance for drinks-a-crowd appeal.

Les occurrences sont plus ou moins recevables après la suppression de *sleep*. L'exemple (74) est le plus compréhensible : *shelter* code un besoin naturel qui va assez naturellement de pair avec une tente. Par ailleurs, la position des animés humains est décrite ensuite, dans le contexte directement à droite, avec *sitting shoulder-to-shoulder*. La présence de *sit* influence la lecture de la phrase, qui peut plus facilement être interprétée comme capacitive — il y a bien un contenant, des animés humains quantifiés, un procès dénotant un besoin naturel directement associé au référent du sujet et une indication de position dans l'espace. Tous les éléments sont donc là pour favoriser l'interprétation capacitive. En (75), l'emploi de *entertain* seul est rendu plus recevable par le contexte à gauche, *We like to say*, qui indique que l'utilisation capacitive d'un tel verbe relève de la création lexicale ou tout du moins d'une licence par rapport à un modèle initial. La phrase *The 4300 entertains 18* seule, comme si *entertain* pouvait avoir une interprétation capacitive immédiate, est plus difficilement acceptable.

Les phrases (73) et (76) sont celles qui sont le plus difficilement interprétables. En (76), le verbe capacitif *drink* est intégré à une structure en jouant le rôle d'un adjectif épithète. Cette position témoigne d'une intégration totale de la relation entre le verbe et son complément, *a crowd*, matérialisée notamment par la présence des traits d'union entre les différents éléments, auparavant indépendants. Or la création d'une entité intégrée nécessite

qu'une structure soit employée fréquemment, c'est-à-dire qu'elle soit connue des locuteurs. Si le schéma n'est pas posé initialement, il sera difficile d'y voir une base pour une innovation lexicale — ici, le passage d'une proposition, *the appeal of an entity that sleeps and drinks a crowd*, à un adjectif composé en position épithète, *sleep-and-drinks-a-crowd appeal*. Cette réélaboration syntaxique est rendue d'autant plus périlleuse par la suppression de *sleep*, qui constitue précisément l'élément stable de la structure, par opposition à *drink*. Le verbe *sleep* est fréquemment associé au schéma capacitif et cette association constitue donc un élément linguistique stabilisé. En revanche, *drink* est très rare dans la structure capacitive. C'est donc uniquement *sleep*, élément figé, qui permet la synthèse de la phrase en une épithète. La phrase (71), avec *sleep*, constitue déjà une déviation par rapport au modèle initial. En effet, l'emploi du capacitif en position adjectivale relève de la création lexicale et il s'agit du seul exemple de ce type que nous ayons dans notre base de données. La suppression de *sleep*, verbe capacitif prototypique, constitue donc une deuxième licence, qui nuit à la compréhension de la phrase. Cette dernière repose donc en grande partie sur l'analogie explicite et fonctionne mal avec *drink* seul.

Enfin, dans l'occurrence (73), la suppression de *sleep* induit une perte de sens. En effet, le co-énonciateur s'interroge sur la pertinence de l'association entre *bed* et *live* — un lit n'étant pas fait pour y vivre, quel intérêt de mentionner ce procès ? Nous nous rendons alors compte que l'emploi de *live* n'est ici valable qu'en contraste avec *sleep*. Ceci est d'autant plus vrai que l'adverbe *only* est employé pour contraster le complément de mesure — *four* avec *sleep* et *one* avec *live*, procès qui requiert plus de place. Il y a donc plusieurs types de contraintes qui empêchent la suppression de *sleep* en (68). D'un point de vue sémantico-syntaxique, l'interprétation capacitive induite par *sleep* est alors perdue et l'association de *live* avec un complément de mesure — alors qu'il est habituellement intransitif ou suivi d'un adjectif de lieu — devient alors difficilement compréhensible. Par ailleurs, pragmatiquement, la pertinence de l'association du procès *live* avec *bed* est remise en question.

En somme, le schéma de complémentation capacitif a un rapport double au processus d'analogie — il en est à la fois le résultat et la source. En tant que schéma de création lexicale, il est issu d'une imitation avec une construction classique à sujet locatif. En outre, il permet la production d'énoncés non prototypiques fondés sur le schéma, également par imitation.

Comme nous l'avons noté, une telle analogie doit être explicite. Pour qu'elle soit comprise, un verbe capacitif prototypique doit être employé dans le contexte à gauche afin de favoriser l'interprétation et d'indiquer au co-énonciateur qu'une liberté linguistique a été prise. Si les verbes présents dans les phrases que nous venons d'étudier n'ont pas pour le moment le statut de verbes capacitifs à part entière, mais constituent de simples analogies en contexte, nous pouvons néanmoins postuler que si un tel usage de ces verbes venait à se généraliser, ils pourraient acquérir un statut central, à la manière de *sleep* ou *seat*. En effet, ces derniers n'ont été que des analogies lors de leur première utilisation, avant d'être employés régulièrement par les locuteurs et, progressivement, d'intégrer leur stock linguistique en tant que verbes capacitifs. Un tel mouvement est envisageable pour d'autres verbes, qui pourraient venir agrandir la classe.

Ce dernier chapitre nous a permis de délimiter le champ d'action du schéma mais également de préciser son statut. Si elle ne peut être considérée comme une construction à part entière, du fait de son absence de productivité systématique, la structure capacitive est un schéma de création lexicale fécond. Constituée de verbes centraux et d'autres plus marginaux, organisés selon un gradient de prototypicité régi par de nombreux critères, la classe des énoncés capacitifs est issue d'une analogie avec des schémas plus classiques en *hold* ou *accommodate*. Par son statut de schéma de création, elle génère également des occurrences nouvelles, avec des verbes encore peu usités mais pour lesquels on peut envisager un emmagasinage progressif dans le stock des locuteurs, jusqu'à avoir un statut lexicalisé à part entière.

CONCLUSION

Réponse aux principales problématiques de recherche

Dans cette thèse, nous nous proposons de répondre à plusieurs problématiques présentées en introduction.

- (i) Problématiques descriptives : quels verbes peuvent apparaître dans la structure ? La liste est-elle fermée ou des synonymes peuvent-ils être trouvés ? Quelles sont les caractéristiques grammaticales du schéma et les contraintes qui lui sont associées ?
- (ii) Problématiques liées à l'émergence du sens capacitif : comment l'interprétation capacitive se construit-elle ? Est-elle une propriété du verbe ou du schéma dans son ensemble, *via* les relations entre les différents constituants ?
- (iii) Problématique constructionniste : la structure peut-elle être catégorisée comme une construction au sens de Goldberg (1995), du fait de l'absence de marqueur spécifique pour coder la valeur modale ?
- (iv) Problématiques discursives : dans une perspective onomasiologique, l'énonciateur peut-il avoir recours à d'autres formes pour exprimer la capacité ? La structure est-elle favorisée par des contextes spécifiques (notamment en langue spécialisée) ?

Au cours de ce travail, nous avons tâché de répondre à ces différentes questions en prenant pour point de départ une description du schéma, qui n'avait pas encore été proposée de manière approfondie dans la littérature. Nous avons conduit une analyse quantitative fondée sur l'observation d'occurrences dans une base de données. Ceci nous a permis de proposer une description précise des énoncés qui nous occupent et d'en livrer des caractéristiques syntaxiques majeures. Nous avons notamment précisé qu'ils apparaissent généralement dans une proposition déclarative au présent simple et à la voix active. Par

ailleurs, le syntagme nominal sujet, généralement singulier et défini, dénote une entité discontinue. D'un point de vue sémantique, le sujet est envisagé comme contenant. Le verbe doit dénoter un procès définitoire pour le référent du sujet et un besoin naturel pour l'homme. Enfin, le constituant de droite est un complément de mesure qui réfère à une quantité précise avec comme unité de mesure l'animé humain. Il permet de quantifier le volume du référent du sujet.

Dans le cadre de cette description, nous avons également répondu à des problématiques discursives. Nous avons constaté que l'emploi du schéma capacitif était favorisé par des contextes d'apparition précis, notamment les magazines et journaux spécialisés (nautisme, camping, tourisme...). Néanmoins, ces contextes ne peuvent être considérés comme strictement spécialisés. En effet, ces publications s'adressent généralement à un public large de non-spécialistes. La langue ne témoigne donc pas d'un degré de spécialisation élevé. Il n'en demeure pas moins que le schéma peut être considéré comme spécialisé puisqu'il n'est employé que dans un cas précis pour dénoter la contenance positive. En ce sens, il a un emploi bien spécifique.

Cette description détaillée nous a permis de constater que le sens capacitif n'est pas exprimé par un marqueur dédié. Seul le schéma SVO code cette modalité. Même si certaines occurrences contiennent des auxiliaires de modalité comme *can*, nous avons établi qu'il s'agissait là d'un phénomène d'harmonie modale, qui ne modifie pas le processus de construction du capacitif lui-même. Le schéma possède donc une composante implicite : la modalité permissive n'est codée explicitement que lorsque nous rétablissons l'ordre canonique des constituants. En cela, cette structure très compacte peut être perçue comme la réélaboration d'un énoncé antérieur. Cette absence de marqueur dédié à l'expression de la contenance et du possible nous a incitée à nous interroger sur le lieu de l'émergence du sens capacitif. Nous avons établi que c'était la relation entre les deux entités nominales, le sujet et le complément de mesure, qui permet l'interprétation capacitive. Le référent du sujet possède certaines propriétés qui rendent le procès possible. Cette permission rencontre la volonté des animés humains du complément de mesure de satisfaire un besoin naturel, qui conduira à l'actualisation de ce procès (dans une étape ultérieure). Ceci est contraire à notre intuition initiale, selon laquelle cette valeur modale émerge du verbe lui-même. Nous avons cherché à

montrer que ce dernier joue un simple rôle de lien (assimilable à celui d'une copule) entre les constituants nominaux.

En analysant ainsi l'émergence du sens capacitif, nous questionnons indirectement le statut de construction de la structure. Selon l'approche linguistique du même nom, un schéma est une construction s'il constitue une paire forme–sens non prévisible. Cela semble être le cas ici. Même si l'émergence du sens capacitif peut être expliquée par la relation qui se noue entre un contenant et la quantification de son volume, les locuteurs ne peuvent prévoir immédiatement ce sens simplement à partir de la forme de la structure. Cependant, en adoptant cette approche constructionniste, nous avons pu constater que le capacitif ne peut être strictement envisagé comme une construction. Il s'agit certes d'un schéma non compositionnel, figé et stocké dans l'inventaire linguistique des locuteurs de l'anglais, mais sa productivité très limitée ne permet pas de lui assigner un tel statut. Nous préférons donc l'étiquette de « schéma de création lexicale » obtenu par analogie avec un schéma transitif classique contenant un verbe de type *accommodate*. En nous inscrivant dans une approche constructionniste et cognitive, nous avons également pu procéder à l'élaboration de la catégorie du capacitif, constitué d'énoncés centraux et d'autres plus périphériques. Cette perception radiale de la classe nous semble refléter la réalité des emplois du capacitif en synchronie, tout en permettant d'émettre des hypothèses sur l'utilisation future de verbes n'ayant pas encore cette acception. Nous postulons en effet que certains emplois marginaux pourraient se généraliser, comme cela a été le cas pour certains verbes comme *sleep* ou *seat*, dont l'emploi capacitif est à présent conventionnel.

Notre travail s'inscrit dans des approches théoriques variées, principalement énonciativiste, cognitiviste et constructionniste. En choisissant de ne pas nous restreindre à un courant de pensée spécifique, nous avons décrit et examiné le schéma selon différents points de vue, grâce aux outils d'analyse propres à chaque théorie. Par ailleurs, le recours à la psychologie et à la philosophie nous a également été utile pour développer certains points, notamment les notions de possible et de contenance. En favorisant la multiplicité des approches, nous avons tâché de proposer un panorama global du fonctionnement de la structure et de ses emplois.

Si l'analyse du capacitif était notre objectif principal dans la présente thèse, l'étude du schéma permet également de questionner d'autres notions, centrales en grammaire. Nous avons tâché de ne pas présenter le capacitif de manière isolée mais de le lier à d'autres structures et à d'autres problématiques fondamentales. Nous pensons notamment aux questions portant sur la transitivité, la modalité, l'étiquetage syntaxique ou encore les rôles sémantiques. Ce schéma n'étant pas prototypique du point de vue de l'alignement entre fonction syntaxique et rôle sémantique, nous avons dû questionner les définitions proposées dans la littérature pour voir si elles s'appliquaient au capacitif. Si tel n'était pas le cas, il nous a fallu proposer des nuances. Nous pensons notamment à la notion d'objet, centrale en grammaire et que nous avons dû questionner ici. Suffit-il qu'un constituant suive directement le verbe pour qu'il soit considéré en tant que tel ? Des propriétés sémantiques doivent-elles également être prises en compte ? À bien des égards, le capacitif est perçu comme non prototypique — les constituants ne respectent pas l'ordre canonique, la modalité exprimée n'est pas celle qui émerge habituellement, la complémentation des verbes n'est pas celle qui est attendue dans leur emploi habituel... En portant notre attention sur cette structure, généralement perçue comme simplement marginale, nous avons non seulement contribué à la caractériser mais avons aussi tâché de remettre en question la description faite de certains grands phénomènes linguistiques à la lumière de cette structure très particulière.

Perspectives

Cette thèse propose une description et une analyse d'un schéma verbal très spécifique. Il pourrait être intéressant de confronter ce type d'énoncés au jugement de locuteurs natifs. Si nous l'avons fait pour tester l'emploi d'occurrences ponctuelles dans ce travail, une analyse pourrait être conduite avec un panel plus large de participants et un questionnaire précis. Ceci nous permettrait d'obtenir d'avancer certaines hypothèses supplémentaires. Dans une approche sémasiologique, il pourrait être intéressant de tester la compréhension de la structure par des locuteurs natifs — perçoivent-ils le sens capacitif immédiatement ? Y a-t-il une forme d'ambiguïté ? Comme nous l'avons noté dans cette thèse, les locuteurs que nous avons interrogés ne comprennent pas immédiatement le sens capacitif. Il serait cependant pertinent de conduire une étude plus systématique sur un plus grand nombre de participants. Par

ailleurs, au-delà de la simple compréhension du schéma, sa productivité pourrait être testée. En effet, d'un point de vue onomasiologique, nous pourrions confronter plus avant la structure capacitive avec d'autres séquences susceptibles d'exprimer la capacité et d'évaluer la prévalence d'un schéma donné. Nous pourrions également soumettre des schémas capacitifs non prototypiques (tels que ceux que nous avons vus dans le troisième chapitre) aux participants, en interrogeant non seulement leur compréhension du schéma mais également leur propension à produire de tels énoncés. De tels tests nous permettraient de préciser encore plus le degré de figement et de stockage de la structure dans l'inventaire linguistique des locuteurs.

Dans une perspective plus théorique, il pourrait être intéressant d'inscrire l'analyse du verbe capacitif dans une approche plus large de la complémentation du verbe en anglais. En effet, une très grande majorité de verbes anglais sont labiles. Ceci est une caractéristique notable de cette langue, par opposition au français, par exemple, langue dans laquelle les verbes ont des schémas de complémentation plus stricts. Le capacitif est une illustration de cette particularité ; un tel schéma n'existe à notre connaissance qu'en anglais et en chinois. Il pourrait donc être intéressant d'intégrer cette analyse à une recherche plus large sur la labilité en général, en employant le capacitif comme illustration de cette idiosyncrasie de l'anglais.

Par ailleurs, l'étude de la structure pourrait permettre de proposer une approche plus nuancée de certains grands volets de la grammaire anglaise. Nous pensons notamment au traitement de la transitivité, qui ne prend pas en compte des schémas particuliers comme celui-ci. Il faudrait notamment préciser la nature de la relation entre les deux entités nominales de la structure transitive pour lui permettre d'englober des schémas comme le capacitif, qui ne sont pour le moment traités que comme des occurrences annexes et non prototypiques. Il en va de même pour les rôles sémantiques. Nous avons pu constater qu'aucun des mésorôles traditionnellement présentés dans les grammaires ne permettait de décrire précisément le statut des entités nominales du schéma. L'étude de telles occurrences permettrait donc d'affiner davantage l'analyse des rôles sémantiques de l'anglais.

Enfin, d'un point de vue didactique, nous pensons que la présente thèse pourrait servir à mettre en lumière le caractère radial de la prototypicité linguistique, tout du moins auprès

d'étudiants spécialistes. En effet, l'enseignement de la grammaire requiert une harmonisation et une mise en lumière de schémas typiques, afin de proposer un panorama global aux étudiants. Néanmoins, cela peut entraîner un lissage des caractéristiques propres à chaque emploi. La mise en avant de schémas moins courants mais néanmoins productifs permet de caractériser plus précisément la langue et d'éviter de penser les occurrences de manière duelle (en vrai ou faux). En adoptant une approche qui généralise et regroupe les types d'emplois tout en présentant des schémas moins typiques, la description des fonctionnements grammaticaux pourrait s'en trouver plus précise. Ceci permettrait notamment aux étudiants de comprendre certains schémas qui leur sont inconnus et d'améliorer l'idiomaticité de leur production orale.

BIBLIOGRAPHIE

Albrespit, J. (2012), « Ajustement et *fuzziness* : théories cognitives et théorie de l'énonciation », in *L'ajustement dans la TOE d'Antoine Culioli* (pp. 81-98), Publications Électroniques de l'ERAC, Rouen, France.

Ambridge, B., Noble, C.H., Lieven, E.V.M., (2014), « The semantics of the transitive causative construction: Evidence from a forced-choice pointing study with adults and children », in *Cognitive Linguistics* (vol. 25 (2), pp. 293-311), De Gruyter, Berlin, Allemagne.

Bach, E., Jelinek, E., Kratzer, A. & Partee, B.H. (eds.) (1999), « Quantification in Natural Languages », in *Studies in Linguistics and Philosophy* (series 54), Kluwer Academic Publishers, Dordrecht, Pays-Bas.

Baraquin, N., Baudart, A., Dugué, J. Laffitte, J., Ribes, F. & Wilfert, J. (2011), *Dictionnaire de philosophie*, Armand Colin, Paris, France.

Barker-Plummer, D., Barwise, J., & Etchemendy, J. (1999), *Language, Proof and Logic*, CSLI Publications, Stanford, États-Unis.

Bartlett, J.R. (1848), *Dictionary of Americanisms: a glossary of words and phrases, usually regarded as peculiar to the United States*, Bartlett & Welford, New York, États-Unis.

Benveniste, É. (1966), *Problèmes de linguistique générale*, Gallimard, Paris, France.

Blay, M. (2003), *Grand dictionnaire de la philosophie*, Larousse, Paris, France.

Blay, M. (2013), *Dictionnaire des concepts philosophiques* (2013), Larousse, Paris, France.

Bottineau, D. (2003), « Iconicité, théorie du signe et typologie des langues », in *Cahiers de linguistique analogique* (pp. 209-228), ABELL, Dijon, France.

Bybee, J.L. & Moder, C.L. (1983), « Morphological Classes as Natural Categories », in *Language* (vol. 59, n°2, pp. 251-270), Linguistic Society of America, Washington D.C., États-Unis.

Camos, V., Fayol, M. & Barrouillet, P. (1999), « L'activité de dénombrement chez l'enfant : double tâche ou procédure ? », in *L'Année psychologique* (vol. 99, n°4), Paris, France.

Cappelle, B. (2015), « The syntax-lexicon discontinuum: A blasphemous notion in Construction Grammar », communication au workshop *Construction Grammar between Morphology and Syntax*, Gand, Belgique.

Cassirer, E. (1953), *The Philosophy of Symbolic Forms*, Yale University Press, New Haven, États-Unis.

Colombat, B. (2017), « Faut-il réutiliser les concepts linguistiques du passé ? Un regard rétrospectif sur le prédicat », in *Pratiques* (n°175-176), en ligne : <https://journals.openedition.org/pratiques/3791>

Comrie, B. (1989), *Language universals and linguistic typology*, University of Chicago Press, Chicago, États-Unis.

Corbett, G. (2000), *Number*, Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni.

Cordier, F. (1986), « La catégorisation naturelle : niveau de base et typicalité. Les approches développementales », in *Revue française de pédagogie* (vol. 77, pp. 61-70), ENS Lyon, Lyon, France.

Corre, É. (2009), *De l'aspect sémantique à la structure de l'événement. Les verbes anglais et russes*, Presses Sorbonne Nouvelle, Paris, France.

Cotte, P. (1989), *Le système des auxiliaires modaux dans le système verbal de l'anglais contemporain* (thèse de doctorat), Université Stendhal, Grenoble, France.

Cotte, P. (1998), *L'Explication grammaticale de textes anglais*, Presses Universitaires de France, Paris, France.

Creissels, D. (1995), *Éléments de syntaxe générale*, Presses Universitaires de France, Paris, France.

Creissels, D. (2006), *Syntaxe générale, une introduction typologique. Tome 1 : catégories et constructions*, Hermès, Paris, France.

Croft, W. (2012), « Construction Grammar », in Geeraerts, D. & Cuyckens, H. (dir.), *The Oxford Handbook of Cognitive Linguistics* (pp. 463-508), Oxford University Press, Oxford, Royaume-Uni.

Croft, W. & Cruse, A. (2004), *Cognitive Linguistics*, Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni.

Culioli, A. (1990), *Pour une linguistique de l'énonciation. Tome 1 : Opérations et représentations*, Ophrys, Paris, France.

Danon-Boileau L., & Morgenstern, A. (2008), « Peut-on parler de prédication dans les premiers énoncés de l'enfant ? », in *Faits de langues* (pp. 57-65), Peter Lang, Berne, Suisse.

De Mattia-Viviès, M. (2009), « The Passive and the Notion of Transitivity », in *Review of European Studies* (pp. 94-109), Richmond Hill, Canada.

De Mattia-Viviès, M. (2019), *Leçons de grammaire anglaise. De la recherche à l'enseignement. Groupe nominal*, Presses Universitaires de Provence, Aix-en-Provence, France.

Delhem, R. (2018), *Verbes labiles et schémas de complémentation en anglais* (thèse de doctorat), Sorbonne Université, Paris, France.

Dixon, R.M.W. & Aikhenvald, A. (2000), *Changing valency case studies in transitivity*, Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni.

Dixon, R.M.W. (2010), *Basic Linguistic theory 1. Methodology*, Oxford University Press, Oxford, Royaume-Uni.

Dixon, R.M.W. (2012), *Basic Linguistic Theory Volume 3. Further Grammatical Topics*, Oxford University Press, Oxford, Royaume-Uni.

Dodge, E. & A. Wright (2002), « Herds of Wildebeest, Flasks of Vodka, Heaps of trouble : An Embodied Construction Grammar Approach to English Measure Phrases », in *Proceedings of the 28th Annual Meeting of the University of California*, Berkeley États-Unis.

Dowty, D. (1979), *Word Meaning and Montague Grammar: The Semantics of Verbs and Times in Generative Semantics and in Montague's PTQ*, Springer, Berlin, Allemagne.

Épicure (2009), *Lettre à Ménécée*, Flammarion, Paris, France.

Eriksson O. (1993), *La phrase française : essai d'un inventaire de ses constituants syntaxiques*, Acta Universitatis Gothoburgensis, Göteborg, Suède.

Fauconnier, G. (2010), « Mental Spaces », in Geeraerts, D. & Cuyckens, H. (dir.), *The Oxford Handbook of Cognitive Linguistics* (pp. 351-376), Oxford University Press, Oxford, Royaume-Uni.

Féry, C. & Krifka, M. (2008), « Information Structure: Notional Distinctions, Ways of Expression », in *Unity and Diversity of Languages* (vol. 141, pp. 123-135), John Benjamins Publishing Company, Amsterdam, Pays-Bas.

Feuillet, J. (1988), « Le statut linguistique de la négation », in *Revue des Études Slaves* (vol. 60, pp. 613-631), Institut d'Études Slaves, Paris, France.

Fillmore, C.J. (1976), « Frame semantics and the nature of language », in *Origins and Evolution of Language and Speech, Annals of the NY Academy of Sciences* (vol. 280), Wiley-Blackwell, Hoboken, États-Unis.

Fillmore, C.J. (1985), « Syntactic Intrusions and the Notion of Grammatical Construction », in *Proceedings of the Eleventh Annual Meeting of the Berkeley Linguistics Society* (pp. 73-86), Berkeley, États-Unis.

Fillmore, C.J. (1997), notes non publiées : <http://www1.icsi.berkeley.edu/~kay/bcg/lec02.html>

Fillmore, C.J., Kay, P. & O'Connor, M.C. (1988), « Regularity and idiomatity in grammatical constructions: The case of *let alone* », in *Language* (vol. 4, pp. 501-538), Washington D.C., États-Unis.

Fitch, W.T. (2007), « Linguistics: An invisible hand », in *Nature* (vol. 449, pp. 665-667), Nature Publishing Group, Londres, Royaume-Uni.

Frank, D. (2004), *Heidegger et le christianisme : L'Explication silencieuse*, Presses Universitaires de France, Paris, France.

Gadet, F., Léon, J. & Pêcheux, M. (1984), « Remarques sur la stabilité d'une construction linguistique. La complétive », in *Linx* (n°10, p. 23-50), Presses Universitaires de Paris Nanterre, Nanterre, France.

Gardelle, L. (2006). *Le genre en anglais moderne (seizième siècle à nos jours) : le système des pronoms* (thèse de doctorat), Université Paris-Sorbonne, Paris, France.

Gardelle, L. & Lacassain-Lagoïn, C. (2012), *Analyse linguistique de l'anglais: méthodologie et pratique*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, France.

Gaudin-Bordes, L. & Salvan, G. (2008), « Le sens en marche : le cas de l'hypallage », in *L'information grammaticale* (pp. 15-19), Peeters, Louvain, Belgique.

Gibson, J. (1979), « The Theory of Affordances », in *The Ecological Approach to Visual Perception*, Houghton Mifflin, Boston, États-Unis.

Goldberg, A. (1995), *Constructions: A Construction Grammar Approach to Argument Structure*, University of Chicago Press, Chicago, États-Unis.

Goldberg, A. (1999), « The Emergence of the Semantics of Argument Structure Constructions », in *The Emergence of Language* (pp. 197-212), Lawrence Erlbaum Associates Publishers, Mahwah, États-Unis.

Goldberg, A. (2006), *Constructions at Work: The Nature of Generalization in Language*, Oxford University Press, Oxford, Royaume-Uni.

Goldberg, A. (2013), « Constructionist approaches », in Hoffmann, T. & Trousdale, G. (dir.), *The Oxford Handbook of Construction Grammar* (pp. 15-31), Oxford University Press, Oxford, Royaume-Uni.

Grice, H.P. (1975), « Logic and conversation », in *Syntax and Semantics, Vol. 3, Speech Acts*, Academic Press, New York, États-Unis.

Gross, G. (1996), *Les expressions figées en français. Les noms composés et autres locutions*, Ophrys, Paris, France.

Halliday, M. A. K. (1967), « Notes on transitivity and theme in English », in *Journal of Linguistics* (vol. 3, pp. 199-244), Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni.

Halliday, M.A.K. (1970), « Language Structure and Language Function », in *New Horizons in Linguistics*, Penguin Books, Londres, Royaume-Uni.

Hartmann, I., Haspelmath, M. & Cysouw, M. (2014), « Identifying semantic role clusters and alignment types via microrole coexpression tendencies », in *Advances in research on semantic roles* (vol. 38, n°3, pp. 463-484), John Benjamins Publishing Company, Amsterdam, Pays-Bas.

Hock, H.H. (1986), « Principles of historical linguistics », in *Trends in Linguistics : Studies and Monographs* (vol. 34), Mouton de Gruyter, Berlin, Allemagne.

Hopper, P. & Thompson, S.A. (1980), « Transitivity in Grammar and Discourse », in *Language* (vol. 56, n°2), *Linguistic Society of America*, Washington D.C., États-Unis.

Huddleston, R. (2002a), « Syntactic overview », in Huddleston, R. & Pullum, G.K. (dir.), *The Cambridge Grammar of the English language* (chapitre 2), Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni.

Huddleston, R. (2002b), « The verb », in Huddleston, R. & Pullum, G.K. (dir.), *The Cambridge Grammar of the English language* (chapitre 3), Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni.

Huddleston, R. (2002c), « The clause: complements », in Huddleston, R. & Pullum, G.K. (dir.), *The Cambridge grammar of the English language* (chapitre 4), Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni.

Huddleston, R., Pullum, G.K. & Peterson, P. (2002), « Relative constructions and unbounded dependencies », in Huddleston, R. & Pullum, G.K. (dir.), *The Cambridge Grammar of the English language* (chapitre 12), Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni.

Ildefonse, F. (1994), « Sujet et prédicat chez Platon, Aristote et les Stoïciens », in *Histoire, épistémologie, langage* (n° 10), Université Paris 7, Paris, France.

Jackendoff, R. (1977), *X-bar syntax: A study of phrase structure*, The MIT Press, Cambridge, États-Unis.

Jespersen, O. (1909), *A Modern English Grammar III*, Allen & Unwin, Crows Nest, Australie.

Jespersen, O. (1924), *The Philosophy of Grammar*, University of Chicago Press, Chicago, États-Unis.

Jespersen, O. (1933), *Essentials of English Grammar*, Allen & Unwin, Crows Nest, Australie.

Kay, P. (2002), « Patterns of Coining », Université de Berkeley, États-Unis. Accessible ici : <http://www1.icsi.berkeley.edu/~kay/coining.pdf>

Kay, P. (2013), « The Limits of (Construction) Grammar », in Hoffmann, T. & Trousdale, G. (dir.), *The Oxford Handbook of Construction Grammar*, Oxford University Press, Oxford, Royaume-Uni.

Kay, P. & Fillmore, C.J. (1999), « Grammatical Constructions and Linguistic Generalizations: The *What's X doing Y?* Construction », in *Language* (vol. 75, pp. 1-33), Washington D.C., États-Unis.

Kennedy, G.D. (1987), « Quantification and the Use of English: A Case Study of One Aspect of the Learner's Task », in *Applied Linguistics* (vol. 8), Oxford Journals, Oxford, Royaume-Uni.

Kennedy, C. & McNally, L. (2005), « Scale structure, degree modification, and the semantics of gradable predicates », in *Language* (vol. 81, n°2, pp. 345-381), Project MUSE, Johns Hopkins University Press, Baltimore, États-Unis.

Kecskés, I. (2000), « A cognitive-pragmatic approach to situation-bound utterances », in *Journal of Pragmatics* (vol. 32, n°5, pp. 605-625), Elsevier, Amsterdam, Pays-Bas.

Khalifa, J.C. (2004), *Syntaxe de l'Anglais : Théories et pratique de l'énoncé complexe*, Ophrys, Paris, France.

Kocourek, R. (1991), *La langue française de la technique et de la science : vers une linguistique de la langue savante*, Brandstetter, Wiesbaden, Allemagne.

Lakoff, G. (1987), *Women, Fire and Dangerous Things. What Categories Reveal about the Mind*, University of Chicago Press, Chicago, États-Unis.

Lakoff, G. & Johnson, M. (1985), *Les Métaphores dans la vie quotidienne*, Les Éditions de Minuit, Paris, France.

Lapaire, J.R. & Rotgé, W. (2002), *Linguistique et grammaire de l'anglais*, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, France.

Larreya, P. (1984), *Le possible et le nécessaire : modalités et auxiliaires modaux en anglais britannique*, Nathan, Paris, France.

Larreya, P. (2005), « Identité et identification », in *Cycnos* (vol. 21), Nice, France.

Larreya, P. & Rivière, C. (2014), *Grammaire explicative de l'anglais*, Longman, Harlow, Royaume-Uni.

Langacker, R.W. (1987), *Foundations of Cognitive Grammar. Volume I: Theoretical prerequisites*, Stanford University Press, Stanford, États-Unis.

Langacker, R.W. (1991), *Foundations of Cognitive Grammar. Volume II: Descriptive Application*, Stanford University Press, Stanford, États-Unis.

Langacker, R.W. (2005), « Construction grammars: Cognitive, radical, and less so », in *Cognitive Linguistics: Internal Dynamics and Interdisciplinary Interaction* (pp. 101-159), Mouton de Gruyter, Berlin, Allemagne.

Langacker, R.W. (2008), *Cognitive Grammar: A Basic Introduction*, Oxford University Press, Oxford, Royaume-Uni.

Leech, G. (1971), *Meaning and the English Verb*, Routledge, Londres, Royaume-Uni.

Leech, G. & Svartvik, J. (1994), *A Communicative Grammar of English*, Longman, Harlow, Royaume-Uni.

Legallois, D. (2009), « Les arguments du discours contre ceux du verbe : construction, colligation, coercion », in *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur* (pp. 225-240), Franz Steiner Verlag, Stuttgart, Allemagne.

Lerat, P. (1995), *Les langues spécialisées*, Presses Universitaires de France, Paris, France.

Lepage, Y. (2000), « Languages of analogical strings », in *Proceedings of the 18th Conference on Computational Linguistics* (vol.1, pp. 488-494), Association for Computational Linguistics, Stroudsburg, États-Unis.

Levin, B. (1993), *English Verb Classes and Alternations: A Preliminary Investigation*, University of Chicago Press, Chicago, États-Unis.

Martin, R. (1988), « Temporalité et “classes de verbes” », in *L'information grammaticale* (vol. 39, pp. 3-8), Peeters, Louvain, Belgique.

Maslow, A.H. (1943), « A theory of human motivation », in *Psychological Review* (vol. 50, pp. 370-396), American Psychological Association, Washington D.C., États-Unis.

Mangueneau, D. (1996), *Les termes clés de l'analyse du discours*, Seuil, Paris, France.

Marouzeau, J. (1951), *Lexique de la terminologie linguistique : français, allemand, anglais, italien*, Paul Geuthner, Paris, France.

Masica, C. (1976), *Defining a Linguistic Area: South Asia*, University of Chicago Press, Chicago, États-Unis.

Matisoff, J. (1976), « Lahu causative constructions », in *Syntax and Semantics. The Grammar of Causative Constructions* (vol. 6, pp. 413-442), Academic Press, New York, États-Unis.

Mélis, G. (2008), « La prédication et ses arguments », in *Faits de langues* (vol. 31-32, n°1, pp. 45-55), Peter Lang, Berne, Suisse.

Merle, J.M. (2008), « La prédication. Présentation générale. », in *Faits de langues* (pp. 5-12), Peter Lang, Berne, Suisse.

Mignot, É. (2016), *Linguistique anglaise*, Armand Colin, Paris, France.

Mittwoch, A., Huddleston, R. & Collins, P. (2002), « The clause : adjuncts », in Huddleston, R. & Pullum, G.K. (dir.), *The Cambridge Grammar of the English language* (chapitre 8), Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni.

Mounin, G. (1974), *Dictionnaire de la linguistique*, Presses Universitaires de France, Paris, France.

Nietzsche, F. (1878), *Humain trop humain*, Le Livre de Poche, Paris, France.

Oriez, S. (2009), *Syntaxe de la phrase anglaise*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, France.

Paradis, C. (1997), « Degree modifiers of adjectives in spoken British English », in *Lund Studies in English* (vol. 92), Lund University Press, Lund, Suède.

Payne, J. & Huddleston, R. (2002), « Nouns and noun phrases », in Huddleston, R. & Pullum, G.K. (dir.), *The Cambridge Grammar of the English language* (chapitre 5), Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni.

Pedersen, J. (2016), « Spanish constructions of directed motion — a quantitative study », in *Corpus-based Approaches to Construction Grammar* (n°19), John Benjamins Publishing Company, Amsterdam, Pays-Bas.

Peeters, B. & Wierzbicka, A. (1993), « Présentation », in *Les Primitifs sémantiques*, Larousse, Paris, France.

Petit, M. (1999), « La fiction à substrat professionnel : une autre voie d'accès à l'anglais de spécialité », in *ASp*, Paris, France.

Petit, M. (2002), « Éditorial », in *ASp* (vol. 35-36, pp. 1-3), Paris, France.

Pic, E. & Furmaniak, G. (2010a), « Grammaire, langue de spécialité et transversalité », communication au colloque du GERAS, Nice, France.

Pic, E. & Furmaniak, G. (2010b), « Grammaire et degré de spécialisation », in *ASp* (vol. 58, pp. 39-55), Paris, France.

Pic, E. & Furmaniak, G. (2012), « Du discours spécialisé au discours vulgarisé : approche grammaticale », in *ASp* (vol. 61, pp. 39-54), Paris, France.

Piron, S. (2017), *Grammaire française. Perfectionnement (volume 2)*, De Boeck Supérieur, Louvain, Belgique.

Pullum, G.K. & Huddleston, R. (2002), « Negation », in Huddleston, R. & Pullum, G.K. (dir.), *The Cambridge Grammar of the English language* (chapitre 9), Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni.

Quirk, R. & Greenbaum, S. (1973), *A University Grammar of English*, Longman, Londres, Royaume-Uni.

Quirk, R., Greenbaum, S., Leech, G., Svartvik, J. (1985), *A comprehensive grammar of the English language*, Longman, Londres, Royaume-Uni.

Real Puigdollers, C. (2013), *Lexicalization by phase: the role of prepositions in arguments structure and its cross-linguistic variation* (thèse de doctorat), Université autonome de Barcelone, Barcelone, Espagne.

Recanati, C. & Recanati, F. (1999), « La classification de Vendler revue et corrigée », in *Cahiers Chronos*, pp. 167-184, Rodopi, Amsterdam, Pays-Bas.

Resche, C. (2001), « Réflexions sur la frontière entre langue générale et langue spécialisée », in *L'Anglais de Spécialité en France, Mélanges en l'honneur de Michel Perrin* (pp. 37-46), Geras Éditeur, Bordeaux, France.

Resche, C. (2009), « Le discours du président de la Réserve fédérale américaine », in *Langue et culture : mariage de raison ?* (pp. 45-93), Publications de la Sorbonne, Paris, France.

Riegel, M., Pellat, J.-C. & Rioul, R. (1994), *Grammaire méthodique du français*, Presses Universitaires de France, Paris, France.

Rosch, E. (1973), « Natural categories », in *Cognitive Psychology* (vol. 3, n°4, pp. 328-350), Elsevier, Amsterdam, Pays-Bas.

Rosch, E. (1975), « Cognitive representations of semantic categories », in *Journal of experimental psychology* (vol. 104), Washington, États-Unis.

Rosch, E., Mervis, C.B., Gray, W.D., Johnson, D.M., Boyes-Braem, P. (1976), « Basic objects in natural categories Cognitive Psychology », in *Cognitive Psychology* (vol. 8, n°3, pp. 382-439), Elsevier, Amsterdam, Pays-Bas.

Ross, H. (1981), *Nominal Decay*, manuscrit non publié, accessible ici : https://www.academia.edu/5847527/Nominal_decay.

Sager, J.C., Dungworth, D. & Macdonald, P.F. (1980), *English Special Languages. Principles and Practice in Science and Technology*, Brandstätter Verlag, Vienne, Autriche.

Sapir, E. (1944), « Grading, a study in semantics », in *Philosophy of Science* (vol. 11, n°2, pp. 93-116), University of Chicago Press, Chicago, États-Unis.

Saussure, F. de (1916), *Cours de linguistique générale*, Payot & Rivages, Paris, France.

Svenonius, P. (1994), *Dependent Nexus, Subordinate Predication Structures in English and the Scandinavian Languages* (thèse de doctorat), The University of California at Santa Cruz, Santa Cruz, États-Unis.

Swales, J. (1990), *Genre Analysis: English in Academic and Research Settings*, Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni.

Talmy, L. (2000), *Toward a Cognitive Semantics. Volume I: Concept Structuring Systems*, MIT Press, Cambridge, États-Unis.

Taylor, J.R. (1998), « Syntactic constructions as prototype categories », in *The new psychology of language: cognitive and functional approaches to language structure*, Lawrence Erlbaum Associates Publishers, Mahwah, États-Unis.

Taylor, J.R. (2012), *The Mental Corpus: How Language is Represented in the Mind*, Oxford University Press, Oxford, Royaume-Uni.

Trouillon, J.L. (2010), *Approches de l'anglais de spécialité*, Presses Universitaires de Perpignan, Perpignan, France.

Vendler, Z. (1957), « Verbs and Times », repris dans *Linguistics in Philosophy* (1967) (pp. 97-121), Cornell University Press, Cornell, États-Unis.

Ward, G., Birner, B. & Huddleston, R. (2002), « Information packaging », in Huddleston, R. & Pullum, G.K. (dir.), *The Cambridge Grammar of the English language* (chapitre 16), Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni.

Welcomme A. (2007), « Brève exploration du concept d'analogie en linguistique » , in *Actes du quatrième colloque des doctorants et jeunes chercheurs en Sciences du Langage du laboratoire MoDyCo*, Université Paris Ouest Nanterre - La Défense, Nanterre, France.

Wierzbicka, A. (1996), *Semantics: Primes and Universals*, Oxford University Press, Oxford, Royaume-Uni.

Winnicott, D.W. (1971), *Playing and Reality*, Routledge, Abingdon, Royaume-Uni

Witzmann, F. & Müller, N. (2007), « L'omission de la copule », in *Acquisition et interaction en langue étrangère*, accessible ici : <http://journals.openedition.org/aile/4730>

Wittgenstein, L. (1953), *Recherches philosophiques*, Gallimard, Paris, France.

Zarader, J.P. (2014), *Dictionnaire de philosophie*, Ellipses, Paris, France.

Zeschel, A. (2009), « What's (in) a construction? Complete inheritance vs. full-entry models », in *New Directions in Cognitive Linguistics* (pp. 185-200), John Benjamins Publishing Company, Amsterdam, Pays-Bas.

INDEX DES NOTIONS

- actualisation** 38, 49-50, 54, 138, 145-146
- adjoit** 25-26, 58, **80-84**, 92-104, 121-126
- affordance** 150-151
- agent** 61, 121, 156, 165-166, **198**, 207, 231-233, 313-315
- analogie** 297-298, 306-309
- arbitraire** 272
- argument** **58**, 123, 152-153
- aspect grammatical** 45, 50-51
- aspect sémantique** **51-55**, 220, 227-229
- auxiliaire de modalité** 63-66, 142, 154, 177-178, 280
- besoin naturel** 17, 69-73, 243-244, 267
- cadre sémantique** **74**, 122, 130-131
- capacité (définition)** 136-140
- catégorie** 245, 248
~ **linguistique** 249-253
~ **capacitive** 253-259
- causative (construction ~)** 158-159, 166-167, 285
- circonstant** **58**, 81, 123-125
- compétence** **147-148**, 153
- complément** **78-80**,
~ **de mesure** 210-213, 222
~ **de propriété** 211, 222
~ **vs adjoit** 81-84
- compositionnalité** 278
- condensation** **120-122**, 151-152, 226
- congruence** 171, 173-174, 176, 179
- construction** 253, **270-273**, 275
 grammaires de ~ 237, 273, 282, 294
- contenance** 43-44, **136-139**
 verbes de ~ 4, 17, 75, **126-131**
- contenant** 16-17, 42-44, 136, 175-176, 234-236, 239
 ~ **métaphorique** 240-242
- copule** 220-222
- défini** 26, 31-32, 39
- degré** 182-183
- discontinu** **29-30**, 190
- domaine notionnel** 247-248
- échelle** 86-87, 100-101, **182-183**, 188, 194-195, 210-212, 256, 266
- entité de premier/deuxième/troisième ordre** 186-187
- emploi fusionné du déterminant** **197-201**, 238, 279
 ergatif **163-167**, 285
- frontière** **246-247**, 249
- gradient** **247-250**, 252, 259, 267
- harmonie modale** **165-166**, 177, 280, 324
- indéfini** **31-33**, 38-40, 188, 206, 211
- jonction** 217-219
- maxime communicationnelle** 183-184
- mésorôle** 207-208, **327**
- microrôle** 207

motivation 178, 272, 279
moyenne (construction ~) 154-158, 164, 185
nexus 216-219, 289
niveau de base 246, 249, 301
nombre (grammatical) 30
numéral 23, 84-86, 187-188, 238, 304-305, 310
objet 2, 6, 11, 25, 59-60, 79, 83, 201-120, 272
participant facultatif 124-126
patient 5, 25, 207-209, 230-232, 269, 313-315
permission 19, 88, 134-135, 146, 158-160, 168-169, 176-178, 324
polarité 25, 44, 61-63, 94, 194
prédicat 52, 58, 94, 216, 224
prédicateur 76, 78
prédication 56, 145, 213-216, 218-220, 222, 236
primitif sémantique 9, 44, 139, 279
possible (modalité) 9, 48, 54-55, 64, 66, 141-144, 151-154, 158, 175, 179, 197, 212, 280, 285
 ~ **déontique** 144-146
 ~ **dynamique** 145-146
possible philosophique 136-140
procès définitoire 124-125, 153, 243, 258, 263, 267, 269, 290-291, 324
productivité 264, 276-277, 291-293, 295, 299, 307-308
 ~ **totale** 276, 290, 295-298, 308
programme des artefacts 264-266
quantification 86, 180-185, 187-195, 209-210, 266-267, 325
réélaboration 119, 225-226, 233, 235, 324
référence du syntagme nominal 36-40
rhème 32-33, 214
rôle sémantique 6, 25, 163, 207, 232-234
schéma de création lexicale 237, 295-299, 303-305, 309, 321-322
spécialisé (discours ~) 28, 105-108, 111-115
stockage linguistique 272, 275-277, 282-284, 286-287
sujet locatif (construction à ~) 312, 314, 317
tête 76-77
thématisation 122-123, 151, 179, 285
thème 32-34, 179, 200, 214, 216, 300
thème (rôle sémantique) 231, 234, 239
 ~ **de localisation** 232, 235
transitivité 8-9, 57-59, 163, 220, 254, 281, 313-314
unité de mesure 84, 88, 138-140, 184, 190-192, 205, 211, 221, 256, 259, 317
valence 3, 9, 79, 274
voix 25, 45, 57-60, 155, 204, 255-256, 258, 284, 316
volonté 149, 159, 170-175, 179, 324
volume 44, 127, 130, 136, 139, 213, 215, 218, 225, 242, 284, 305

ANNEXES

Annexe 1 — Paramètres retenus pour la constitution de la base de données

- (a) Verbe apparaissant dans la structure
- (b) Sujet du verbe — ou antécédent de la relative contenant le verbe, le cas échéant
- (c) Champ sémantique du sujet
- (d) Sujet singulier ou pluriel
- (e) Déterminant associé au sujet (hors proposition relative)
- (f) Déterminant associé à l'antécédent (si le verbe est dans une relative)
- (g) Sujet de la relative, le cas échéant
- (h) Complément post-verbal
- (i) Forme du complément post-verbal
- (j) Modal éventuel
- (k) Verbe conjugué ou à l'infinitif
- (l) Verbe à la forme simple ou en -ing
- (m) Diathèse (actif ou passif)
- (n) Polarité (positif ou négatif)
- (o) Contexte temporel de la phrase
- (p) Adjoint associé éventuel
- (q) Type d'adjoint, le cas échéant
- (r) Type de proposition dans laquelle le verbe apparaît
- (s) Type de subordonnée, le cas échéant
- (t) Référence à un procès actualisé ou non actualisé
- (u) Type de texte source (selon la classification du COCA)
- (v) Discours général ou spécialisé
- (w) Genre de discours (s'il est spécialisé)

SEATRIALS



All Aboard

The DayTripper 40 is a modern lobster yacht that comes fully loaded. By BRAD KOVACH

The lean Downeast lines of the DayTripper 40 made it hard for me to believe the craft hailed from Turkey—halfway around the world from Maine, where lobster boats still ply the coastal waters. As the story goes, executives of R.B. Dereli Yachts, a Turkish megayacht manufacturer, had built commuter boats similar to the DayTripper to run from the company's head office to its shipyard in Tuzla, across the Marmara Sea. While visiting the yard a few years ago, employees of Alliance Marine, a yacht sales and charter firm in Pompano Beach, Fla., were allowed to borrow one of the boats, and they fell in love with it. Alliance soon joined forces with Dereli to put a modified version of this craft into production and distribute it in the U.S. The result: the DayTripper 40.

What's special about this semicustom cruiser? It has top-notch woodwork and boasts all-composite construction—building materials include epoxy resins, E-Glass, carbon fiber

Specifications:

LOA 40'4"
 Beam 12'0"
 Draft 2'0"
 Disp. 17,500 lbs.
 Bridge Clearance 10'6"
 Transom Deadrise 15 degrees
 Water 60 gals.
 Fuel 320 gals.

Base Price
 (w/test power): \$526,500

Contact:
 Alliance Marine, Inc., (954) 941-5000. www.ayacht.net. For more information, contact (866) 626-2846 or www.motorboating.com/motorboat/productinfo.

and Kevlar hybrid cloth. In addition, it's a turnkey boat. "The only things not included are the [upgraded] engines, the granite countertops and the TV," said Alliance President Robert Bell during our sea trial off Miami, Fla. The DayTripper comes with a bow-thruster, generator, icemaker, eight-way electric helm chair, teak decks and trim, cherry or mahogany interior, and full electronics. The standard equipment list is very competitive

with those of other upscale Downeast-style craft in the size range, such as the San Juan 38 and Hinckley Talaria 40. Despite its name, I refuse to call the DayTripper a day boat. It has only a forward berth, but the vessel can sleep five when you count the convertible dinette to starboard, opposite the galley and head, and the pilothouse settee. The DayTripper differs from many similar sized lobster yachts in terms of its engine placement. These boats often have engines mounted amidships. But Dereli found that people seated on the rear bench in this type of boat quickly moved forward for protection from the wind. So, the builder shifted the iron aft on the DayTripper and slid the bench forward. Now its occupants re-

bench in this type of boat quickly moved forward for protection from the wind. So, the builder shifted the iron aft on the DayTripper and slid the bench forward. Now its occupants re-
 boat is under way. The trade-off is you lose a significant amount of cockpit space to the raised afterdeck/engine hatch cover. Adding sunpads here could be a nice compromise. During our run on Biscayne Bay, the DayTripper's twin 440-hp Yanmars, coupled to Hamilton water jets, granted the boat the gusto of an express cruiser. Top speed was 33.7 knots, with a cruise of 23 knots at 2750 rpm. Not bad, I thought, but Bell contends the boat is capable of 37 knots with a clean bottom. Lifting strakes and nacelles in the aft sections of the hull helped the 40 plane quickly, and the ride was solid in the two-foot chop we met. The extra engine weight aft didn't seem to affect our flat running angle or upset hookup in the turns. And, of course, prop-less water-jet power makes for minimal draft.

The DayTripper 40 has the sex appeal, sturdy ride and high-end finish of its lobster yacht peers. Plus, it comes with all of the trimmings. ➤

with those of other upscale Downeast-style craft in the size range, such as the San Juan 38 and Hinckley Talaria 40.

Despite its name, I refuse to call the DayTripper a day boat. It has only a forward berth, but the vessel can sleep five when you count the convertible dinette to starboard, opposite the galley and head, and the pilothouse settee.

The DayTripper differs from many similar sized lobster yachts in terms of its engine placement. These boats often have engines mounted amidships. But Dereli found that people seated on the rear

Test Power: (2) 440-hp Yanmar 6LY2A-STP diesel inboards coupled to Twin Disc 506 transmissions and Hamilton 274 water-jet drives. Standard power is twin 370-hp Yanmar diesels and Hamilton water jets.

Performance:

RPM	MPH	Knots	dB-A
1200	7.6	6.6	72
1500	8.9	7.7	76
1800	9.7	8.4	79
2100	10.6	9.2	82
2400	20.1	17.5	82
2700	26.3	22.9	86
3000	35.3	30.7	87
3200	38.8	33.7	88

Speeds measured by GPS on Biscayne Bay off Miami, Fla., in a one-to-two-foot chop w/four people aboard. 3/4 fuel and a full water tank. Sound levels measured at the helm in dB-A.

Standard Equipment (major items): Electronic controls w/engine synchronizer; hydraulic steering; reverse-cycle air conditioning; refrigerator/freezer; swim platform; Grohe fixtures and faucets; hot/cold cockpit shower; fore-deck freshwater shower; electric toilet; courtesy lights; 5-kW generator; shore power; battery charger; magnetic compass; double trumpet horn; remote searchlight; full electronics, including radar, chartplotter, autopilot and VHF; AM/FM stereo w/CD-player and four speakers; teak-and-holly soles; two-burner electric stove; anchor roller and windlass.

Optional Equipment (major items): Granite countertops; TV in forward stateroom.

Warranty: One-year limited warranty; three-year structural warranty; and 10-year, transferable warranty against laminate blisters.

Annexe 3 — Résultats détaillés des verbes pour l'élaboration de la catégorie du capacitif

Paramètre 1 : sujet contenant

Paramètre 2 : sujet non agentif

Paramètre 3 : verbe avec un emploi intransitif

Paramètre 4 : verbe non causatif et non permissif

Paramètre 5 : verbe qui ne dénote pas la contenance dans son emploi classique

Paramètre 6 : verbe au présent ou à la forme non finie

Paramètre 7 : voix active

Paramètre 8 : verbe dénotant un besoin naturel

Paramètre 9 : verbe dénotant la fonction première du contenant

Paramètre 10 : polarité positive

Paramètre 11 : complément de mesure quantifié

Paramètre 12 : unité de mesure en animé

Paramètre 13 : l'animé a un rôle agentif

Paramètre 14 : l'échelle de mesure est bornée en haut et non bornée en bas

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	Total
Sleep	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	14
Sit	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	14
Seat	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	14
Eat	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	14
Shelter	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	14
Fly	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	13
Dine	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	13
Nap	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	13
Rest	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	13
Drink	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	0	1	1	1	12
Graze	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	0	1	1	1	12
Live	1	1	1	1	1	0	1	1	0	1	1	1	1	1	12
Learn	1	1	1	1	1	1	1	0	0	1	1	1	1	1	12
Play	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	0	12
Squeeze	1	1	1	1	1	0,5	1	0,5	0	1	1	1	1	1	12
Entertain	1	1	1	1	1	1	1	0	0	1	1	1	0	1	11
Water	1	1	0	1	1	1	1	1	0	1	1	1	0	1	10
Serve	0	1	0	1	1	1	1	0,5	0	1	1	1	0,5	1	10

Étude des énoncés capacitifs du type *The cottage sleeps four* en anglais contemporain

Résumé

Cette thèse étudie le schéma de complémentation capacitif, présent dans les occurrences suivantes : *The tent sleeps four* ; *The bench seats two*. Il attribue au référent du sujet une capacité d'accueil quantifiée. Dans cette structure, l'alignement entre fonction syntaxique et rôle sémantique n'est pas canonique. Le sujet a un rôle de localisation et le complément post-verbal de mesure a un rôle agentif, habituellement rempli par le sujet. La modification de cet alignement prototypique permet de signifier la capacité sans avoir recours à un marqueur dédié. La thèse propose de décrire et d'analyser ce schéma de complémentation peu mentionné dans la littérature existante. La description des constituants de la structure est fondée sur l'étude d'une base de données. Un profil formel de ce type d'énoncés est proposé. Le sujet est toujours envisagé comme un contenant. Le verbe dénote un besoin naturel en lien avec le référent du sujet. Le complément de mesure code une quantité dont l'unité de mesure est un animé humain. Il n'y a pas de marqueur dédié à l'expression du capacitif dans le schéma. Cette modalité de type possible émerge *via* le lien, matérialisé par le verbe, entre les entités nominales sujet et complément de mesure. La capacité est rendue possible par le sujet thématique, duquel le possible émane (aptitude interne). Cette absence de marqueur spécifique pour coder le permissif rappelle la notion de construction linguistique. L'attribution d'un tel statut pour schéma est interrogée, en vertu des principes de la Grammaire de construction (non-compositionnalité du sens, stockage linguistique, productivité du schéma).

Mots-clés : schémas de complémentation ; complémentation du verbe ; capacitif ; possible ; modalité ; transitivité ; construction ; Grammaire de construction.

A study of capacitive structures such as *The cottage sleeps four* in contemporary English

Summary

This thesis studies the capacitive syntactic pattern, which can be found in sentences such as *The tent sleeps four* or *The bench seats two*. It expresses the quantified capacity of the referent of the subject. In this complementation pattern, the alignment between the syntactic functions and the semantic roles is not prototypical. The subject is locative and the post-verbal measure complement has an agentive role, which is canonically associated with the subject. This unusual alignment allows the speaker to express capacity. The thesis describes and analyzes this complementation pattern, which has not been studied in the literature. The description of the constituents is based on the study of a database. Several formal syntactic features of the pattern are highlighted. The subject is always perceived as a container and the verb denotes a primary need that is closely related to the container. The measure complement denotes a numerical quantity whose unit of measurement is human animates. The capacitive meaning is not expressed by a single lexeme but through the whole pattern, which is meaningful. It is shown that the capacitive interpretation emerges through the congruent link between the container (subject) and the quantified volume (measure complement). The subject has properties that make it possible for the human animates to perform the event denoted by the verb. As the pattern itself has meaning, its status of construction (an unpredictable form–meaning pairing) is investigated by studying the main features of such grammatical sequences within the framework of construction grammar.

Keywords : patterns of complementation; verb complementation; capacitive; possibility; modality; transitivity; construction; construction grammar

UNIVERSITÉ SORBONNE UNIVERSITÉ

ÉCOLE DOCTORALE :

ED 5 – Concepts et langages

Maison de la Recherche, 28 rue Serpente, 75006 Paris, FRANCE

DISCIPLINE : Linguistique